



Département
des Landes

Les Landes, le Département

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. : 05 58 05 40 40
Fax : 05 58 05 41 41

Imprimerie Départementale

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS - Budget Primitif - 2024

Les Landes, le Département 

landes.fr

Procès-Verbal des Débats

Conseil départemental

Budget Primitif 2024

Adopté le 21 juin 2024

ISSN 1249-6219

Réunions du Conseil Départemental

Budget Primitif 2024
jeudi 28 et vendredi 29 mars 2024

*La séance est ouverte à 9h45 sous la présidence de **M. Xavier FORTINON**, Président du Conseil départemental des Landes.*

Monsieur le Président : Nous allons ouvrir cette séance en faisant le point d'abord sur les présents. Je vais vous dispenser de faire l'appel et simplement vous informer que Sandra TOLLIS est excusée et qu'elle a donné son pouvoir à Cyril GAYSSOT. Tous les autres membres sont présents.

Patricia BEAUMONT,	Présente
Henri BEDAT,	Présent
Eva BELIN,	Présente
Sylvie BERGEROO,	Présente
Agathe BOURRETERE	Présente
Paul CARRERE,	Présent
Dominique COUTIERE,	Présent
Martine DEDIEU,	Présente
Dominique DEGOS,	Présente
Damien DELAVOIE,	Présent
Jean-Luc DELPUECH,	Présent
Julien DUBOIS,	Présent
Rachel DURQUETY,	Présente
Frédéric DUTIN,	Présent
Christine FOURNADET,	Présente
Didier GAUGEACQ,	Présent
Cyril GAYSSOT,	Présent
Christophe LABRUYERE,	Présent
Muriel LAGORCE,	Présente
Hélène LARREZET,	Présente
Jean-Marc LESPADE,	Présent
Monique LUBIN,	Présente
Olivier MARTINEZ,	Présent
Julien PARIS,	Présent
Sylvie PEDUCASSE,	Présente
Salima SENSOU,	Présente
Sandra TOLLIS,	Absente, pouvoir à M. Cyril GAYSSOT
Magali VALIORGUE,	Présente
Boris VALLAUD,	Présent

Le quorum est atteint.

Je vais commencer par rendre hommage à Jean CLEDES qui est un ancien conseiller général qui est décédé - je pense que vous en avez tous pris connaissance - le 16 février dernier à l'âge de 99 ans.

Jean CLEDES était à titre professionnel un ancien négociant en meubles. Il était originaire d'Aire-sur-l'Adour. Il était né le 29 avril 1925 et il fut maire de la commune d'Aire-sur-l'Adour de 1977 à 1989. Il était Conseiller général de mars 1976 à mars 1988 et au sein de cette Assemblée, entre 1977 et 1982, il était membre de la Commission des finances

et de l'agriculture, et entre 82 et 88, membre de la Commission des travaux publics et de celle des bâtiments départementaux. Même si au sein de cette Assemblée, nous ne sommes plus très nombreux à l'avoir vu officier, il a été longtemps, voire très longtemps, parce qu'il a occupé ses fonctions pendant 30 ans, Président de l'Amicale des conseillers généraux jusqu'en 2015.

Pour honorer sa mémoire, je vous propose de respecter une minute de silence.

[Minute de silence]

Je vous remercie.

Monsieur le Président : Je vous propose que notre assemblée désigne Julien PARIS comme secrétaire de séance, s'il en est d'accord du moins. Il a l'air d'acquiescer.

PROCES-VERBAL DES REUNIONS DU 16 FEVRIER 2024.

Je vous propose d'adopter le procès-verbal des réunions qui se sont tenues le 16 février. Vous en avez tous été destinataires. Est-ce que vous avez des observations à formuler ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Vous avez tous été destinataires des rapports et des volumes financiers, soit de façon dématérialisée, soit en version papier selon les choix individuels de chacun. Dans l'intervalle, on vous a fait passer une proposition de motion sur le logement et un rapport supplémentaire qui concerne les ressources fiscales et financières qui elles nous sont parvenues de la part des services du Trésor Public de façon très récente.

On va donc examiner l'ensemble des dossiers à l'ordre du jour. Ils sont au nombre de 47. C'est une précaution que je dis au début et je sais que je n'aurai plus besoin de le répéter après, notre réunion étant retransmise, je vous demande d'être synthétiques dans vos interventions afin de laisser la plus grande place au débat.

On ne va pas commencer dans l'ordre dans la mesure où Magali VALIOGUE a besoin de s'absenter pendant une partie de la matinée. On va lui donner tout de suite la parole pour la présentation du rapport qui concerne les actions en faveur des personnes en situation de handicap. C'est le dossier A3 page 199.

N°s	Titres des rapports	Rapporteurs	Pages
	A - AUTONOMIE (Personnes âgées et Personnes handicapées) ET PROTECTION DE L'ENFANCE		Volume 1
A-1	LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE	Paul CARRERE	3
A-2	LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	Paul CARRERE	168
A-3	LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	Magali VALIORGUE	199
A-4	PROTECTION DE L'ENFANCE	Agathe BOURRETERE	246
	B - INSERTION, FAMILLE, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS		
B-1	INSERTION PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	Frédéric DUTIN	276
B-2	SOUTIEN AUX FAMILLES	Sylvie PEDUCASSE	330
B-3	LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	Salima SENSOU	380
	C - SOLIDARITE TERRITORIALE		
	PROPOSITION ÉMISE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES CONCERNANT LE LOGEMENT	Monique LUBIN	*
C-1	FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ ET ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES	Didier GAUGEACQ	398
C-2	HABITAT ET LOGEMENT	Jean-Marc LESPADE	441
C-3	COEFFICIENT DE SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTAL – CSD	Didier GAUGEACQ	551
	D - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
D-1	POLITIQUE DE MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURES	Olivier MARTINEZ	565
D-2	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - LES GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURES HORS DOMAINE DÉPARTEMENTAL - DOMAINE FERROVIAIRE GPSO (GRAND PROJET DU SUD OUEST)	Olivier MARTINEZ	592
D-3	AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE	Olivier MARTINEZ	601
D-4	AMÉNAGEMENT DURABLE ET GESTION DOMANIALE	Olivier MARTINEZ	607
D-5	BÂTIMENTS DURABLES DÉPARTEMENTAUX	Olivier MARTINEZ	619
D-6	AMENDES DE POLICE	Olivier MARTINEZ	630

N°s	Titres des rapports	Rapporteurs	Pages
	E - ENVIRONNEMENT : TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE		
E-1	PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS, LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES	Jean-Luc DELPUECH	637
E-2	EAU : PETIT ET GRAND CYCLES	Paul CARRERE	670
E-3	PROTÉGER ET VALORISER LES ESPACES LITTORAUX	Jean-Luc DELPUECH	701
E-4	DÉVELOPPER LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE ET LA PRATIQUE CYCLABLE	Damien DELAVOIE	755
E-5	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	Patricia BEAUMONT	778
E-6	DÉCHETS	Christine FOURNADET	794
E-7	AGIR ET INFORMER, SENSIBILISER AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE	Jean-Luc DELPUECH	803
E-8	SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) ASSOCIATIONS ÉVOLUANT DANS LE SECTEUR DE LA PROTECTION CIVILE PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS)	Dominique DEGOS	819
	F - AGRICULTURE ET FORET		Volume 2
F-1	SOLIDARITÉ ENVERS LA FERME LANDES ET MAINTIEN DU DYNAMISME AGRICOLE ET RURAL	Didier GAUGEACQ	3
F-2	CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES ATTENTES SOCIÉTALES : UNE NÉCESSAIRE TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE À ACCOMPAGNER	Patricia BEAUMONT	15
F-3	« LES LANDES AU MENU ! » : UN OUTIL À DISPOSITION DES TERRITOIRES ET DE LEURS ACTEURS POUR RELOCALISER L'ALIMENTATION ET SOUTENIR LES PRODUCTIONS DE QUALITÉ	Dominique DEGOS	41
F-4	SOUTIEN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AUPRES DE LA FILIERE FORET BOIS	Dominique DEGOS	272
F-5	DOMAINE DEPARTEMENTAL D'OGNOAS	Didier GAUGEACQ	283
	G - ATTRACTIVITE, TOURISME ET THERMALISME		
G-1	ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE, TOURISME ET THERMALISME	Cyril GAYSSOT	304
	H - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE		
H-1	AGIR POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET SES ACTEURS STRATÉGIE POUR LES LANDES	Eva BELIN	355

N°s	Titres des rapports	Rapporteurs	Pages
	I - EDUCATION ET SPORTS		
I-1	UNE ACTION VOLONTARISTE DU DEPARTEMENT SUR SA COMPETENCE EN MATIERE DE COLLEGES	Muriel LAGORCE	396
I-2	SPORTS	Henri BEDAT	439
	J - JEUNESSE		
J-1	FAVORISER LES PARCOURS EDUCATIFS EPANOUISSANTS	Sylvie BERGEROO	469
J-2	DONNER AUX JEUNES LA POSSIBILITE DE CHOISIR LEURS PARCOURS	Muriel LAGORCE	479
J-3	SOUTENIR L'ENGAGEMENT CITOYEN AU CŒUR DES PARCOURS DE JEUNESSE	Salima SENSOU	523
	K - CULTURE		
K-1	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ACTIONS CULTURELLES DEPARTEMENTALES	Rachel DURQUETY	544
K-2	PATRIMOINE CULTUREL	Rachel DURQUETY	570
	L - DEMOCRATIE PARTICIPATIVE		
L-1	BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN DES LANDES	Sylvie BERGEROO	644
	M - FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE		
	RAPPORT ADDITIF RESSOURCES FISCALES ET FINANCIERES 2024	Dominique COUTIERE	*
M-1	PERSONNEL DEPARTEMENTAL, ELUS ET SUBVENTIONS	Henri BEDAT	665
M-2	INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS	Julien PARIS	696
M-3	DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT	Dominique COUTIERE	710
M-4	RAPPORT D'INFORMATION SUR LA DETTE DU DEPARTEMENT DES LANDES	Dominique COUTIERE	751
M-5	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	Dominique COUTIERE	760
5	BUDGET PRIMITIF 2024	Dominique COUTIERE	770

A-3 LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (page 199 du volume 1)

(Rapporteur : Mme VALIORGUE)

Mme VALIORGUE : Merci M. le Président. Mes chers collègues, je vous présente le dossier en faveur des personnes en situation de handicap avec une mise en lumière de 5 points.

Pour le premier, il s'agit du dispositif « Chacun sa vie, chacun sa réussite » puisque nous aurons l'occasion lors des journées sur l'autisme, les 4 et 5 avril prochains, de mettre en lumière ce projet qui, comme vous le savez, est dans la phase opérationnelle aujourd'hui et qui permet à des jeunes personnes avec des troubles du spectre autistique et leur famille d'améliorer leur quotidien. C'est un projet multidimensionnel construit autour d'un campus, un lieu de ressources innovant. C'est surtout le fruit d'une collaboration entre les familles et les personnes impliquées : professionnels, institutionnels, scientifiques, tout cela coordonné par le Conseil départemental.

Ce projet, c'est non seulement le campus, mais c'est aussi l'ouverture de 10 places en SAMSAH, la finalisation de l'acquisition du terrain ayant vocation à accueillir le campus, la poursuite des partenariats avec les collectivités et les associations, qui permettra de développer sur l'ensemble du département des solutions d'habitats inclusifs pour accueillir les jeunes à leur sortie du dispositif, qui sont âgés de 15 à 25 ans, et la poursuite d'actions de médiation, de sensibilisation auprès de la société civile, sans compter sur le nombre de bénévoles qui sont accompagnés par le Conseil Départemental.

Tous ces dispositifs s'inscrivent dans le cadre et le contexte du futur schéma de l'autonomie et nous avons également dans toutes ces actions le Pôle adultes départemental des Jardins de Nonères. Plus de 200 personnes sont accompagnées par une trentaine de professionnels. Je rappelle que nous avons au sein des Jardins de Nonères regroupé l'entreprise adaptée, l'ESAT et le SAVS. Je vous fais grâce des acronymes. Tout cela pour dire que ce sont plus de 200 personnes qui sont accompagnées chaque jour par une trentaine de professionnels, que nous travaillons en lien avec des partenaires dans le cadre du service public de l'emploi France Travail, Cap Emploi, Mission Locale en particulier, pour permettre un parcours d'accompagnement social et professionnel pour toutes ces personnes en situation de handicap.

Nous aurons au sein des Jardins de Nonères les portes ouvertes du printemps les 27 et 28 avril avec la présence exceptionnelle de Monsieur Alain BARATON, jardinier en chef de Trianon et du Grand Parc de Versailles en charge du domaine de Marly.

Également, la nuit des légumes le vendredi 7 juin et la foire aux plantes dont le programme est encore en construction. Nous aurons également d'ici la fin de l'année, nous l'espérons, l'inauguration d'un nouveau bâtiment qui va accueillir tous ces services et qui sera la porte d'entrée du pôle handicap adultes. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Tout cela s'inscrit dans une réforme des ESAT qui a pour but de fluidifier les parcours du milieu protégé vers le milieu ouvert et cela me donne l'occasion de saluer l'implication de tous les personnels des Jardins de Nonères qui œuvrent au quotidien pour accompagner au mieux ces personnes qui sont en difficulté. Le milieu ouvert n'est pas forcément la porte de sortie pour tout le monde et il y a quand même au sein des Jardins de Nonères une bienveillance et une volonté d'accompagnement individuel pour chacune et chacun qui sont accompagnés lors de ce parcours de vie au sein de cette structure.

Un mot sur la Maison Landaise des Personnes Handicapées, guichet unique qui assure les missions d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des personnes et de leur famille. Au 31 décembre 2023, nous avions plus de 10% de la population landaise qui a ouvert un droit à la MLPH. Cela représente 45 379 personnes. Ce nombre est en constante augmentation, nous avons pu le constater lors de la dernière commission exécutive avec de nombreuses décisions qui sont prises par les membres de la CDAPH. J'en profite aussi puisque j'ai le micro pour remercier l'implication des membres de cette CDAPH qui représentent non seulement la collectivité mais ce sont aussi des membres d'associations qui, deux fois par mois en plus des commissions d'audition, font un travail d'examen des

situations des personnes en situation de handicap, prennent des décisions et ensuite orientent vers des droits individuels. C'est beaucoup de travail et d'implication au quotidien pour améliorer bon nombre de situations.

Au sein de la MLPH nous avons 42 personnes avec des mises à disposition du Conseil départemental, de l'Education Nationale, de la Mutualité Française des Landes, de l'Association des PEP40, l'ADAPEI, l'Association l'Airial et l'Association HECIA de Moustey.

Enfin, un mot pour mettre en lumière toute la politique en faveur de l'accès au sport pour les personnes en situation de handicap avec un dispositif assez unique dans le département des Landes, le SSID, le Service Sports Intégration Départemental, qui aura l'occasion, à l'occasion des journées Handilandés, du 29 mai au 2 juin, de mettre en lumière toutes les activités qui sont proposées au long cours pour des personnes qui sont en situation de handicap à domicile, mais aussi en établissement, quel que soit leur âge. Nous aurons à Morcenx-la-Nouvelle, Soustons et Mont-de-Marsan des activités sportives et culturelles. Vous aurez l'occasion d'avoir ce programme et je vous invite fortement à y participer. C'est aussi une reconnaissance pour ces personnes au-delà des limites du département puisque nous accueillons des groupes de l'Aquitaine et même au-delà qui ne manquent pas de saluer l'implication du Département et sa forte mobilisation à l'occasion de ces journées qui ont lieu tous les deux ans.

Toutes ces actions, je ne suis pas rentrée dans le détail mais je suis prête à répondre à toutes vos questions, représentent un total de dépenses de 55 224 000 € pour un montant de recettes de 6 600 500 €.

Je vous remercie.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce que ce rapport suscite de votre part des interrogations, des observations ou des compléments ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Nous allons donc reprendre le fil de l'examen de nos dossiers en reprenant par le dossier A1 sur les actions en faveur de l'autonomie et je donne la parole à Paul CARRERE.

A-1 LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE (page 3 du volume 1)

(Rapporteur : M. CARRERE)

M. CARRERE : Chers collègues bonjour.

Le dossier A1 est un dossier sur lequel nous avons inscrit près de 11 M€ consacrés aux actions en faveur de l'autonomie. Je ne vais pas moi non plus, puisqu'on a eu la directive

claire de ne pas être très longs ni redondants, je ne vais pas vous faire la lecture exhaustive de ce dossier, mais je vais essayer de m'attacher à prendre dans ce rapport les choses qui sont potentiellement innovantes et nouvelles qui pourront potentiellement susciter du débat.

L'élément central de ce premier dossier et je dirais même de l'ensemble des dossiers A1 et A2, c'est le schéma départemental de l'autonomie que nous avons travaillé depuis 2022 dans le cadre de l'organisation de l'étude préalable qui est vraiment monté en charge en 2023. Il y a une vingtaine d'ateliers. Il y a eu un questionnaire, plus de 80 professionnels du Département qui ont participé à l'analyse, à l'état des lieux, à l'ensemble des propositions, qu'elles soient calibrées et chiffrées sur les 5 ans. C'est un vrai travail au long cours qui a été porté par nos services et par l'ensemble des acteurs du territoire.

Vous avez en annexe un document d'une centaine de pages qui reprend l'ensemble de la trajectoire de notre action en matière d'autonomie PA/PH qui est déclinée pour les années à venir. Il y a des enjeux quand même qui sont évidents, qui sont un peu l'ADN de notre action politique depuis des années, je pense à la préservation du modèle landais de nos structures personnes âgées, mais il y a des choses sur lesquelles il faut que l'on travaille précisément. Je pense par exemple à l'accès à l'information aux droits individuels, la territorialisation de l'action du Département. Ce sont des choses que l'on doit reprendre pour avoir une véritable harmonisation des pratiques sur les territoires et pour ne pas avoir de déperdition des citoyens landais qui peuvent être ballotés, si je puis dire, entre certaines limites territoriales et qui peuvent ne pas s'y retrouver.

Il y a la consolidation des services à domicile avec une réforme qui est d'actualité, la réforme des SAAD mixtes, c'est-à-dire les SAAD, les SSIAD et les SPASAD qui sont amenés à fusionner pour que territorialement il n'y ait plus de question dans certains territoires en matière de prise en charge. C'est un travail que l'on porte avec l'ensemble des acteurs CIAS et associatifs dans des modèles qui seront différents en fonction des territoires, en fonction, si je puis dire, de l'équipement d'accompagnement à domicile qui existe dans chaque territoire. Cela peut être coordonné dans le cadre de groupements de coopération sanitaire médico-sociaux (GCSMS), cela peut être fait différemment. Ce que l'on souhaite et ce que l'on assume, c'est le fait de dire que ce seront les EPCI qui seront les axes forts de ces déploiements de politiques, ce qui est majoritairement le cas mais on va essayer de le travailler avec l'ensemble des présidents d'EPCI, des présidents de CIAS et les acteurs des différents secteurs.

Bien sûr, la poursuite des innovations sociales, l'exemple du Village Landais Alzheimer est toujours d'actualité. On en parlera tout à l'heure dans le cadre de la mise en place de la suite du GIP. Le campus autisme avec le déploiement de « Chacun sa vie, chacun sa réussite » à venir. Le travail de notre service d'animation le SAPAL. Des projets à venir comme le Village répit vacances, le service aux personnes, que ce soit XL Autonomie ou Téléalarme pour lequel on va être obligé de retravailler une DSP globale. On en parlera également tout à l'heure.

Donc, il y a tout un volet très important sur ce schéma départemental. Il y a aussi le renforcement sur notre territoire de l'aide aux aidants, plus globalement, le renforcement sur nos territoires de l'aide aux aidants si on veut maintenir une action et réussir à coordonner le flux de personnes âgées qui vont arriver dans les 30 prochaines années.

Dernier point important, c'est la stratégie pour l'attractivité des métiers. Cela fait deux-trois ans que l'on échange ensemble sur les difficultés de recrutement chacun sur nos territoires sur nos établissements. On est dans une approche qui commence à donner sens à cette action de stratégie. J'en parlerai également tout à l'heure.

Donc, ce qui vous est proposé sur ce schéma départemental, c'est tout simplement de le valider, de faire en sorte que l'on puisse le mettre en musique. Certaines actions, dans un schéma de prolongation du Plan bien vieillir et des précédents plans et puis, une bonne

partie des actions, dans un schéma d'innovation et d'expérimentation sur le territoire pour consolider l'action publique sur notre département.

Deuxième point que je souhaitais évoquer qui émane de ce rapport A1, c'est la nécessité de poursuivre la gouvernance partagée sur les territoires. Je l'ai rappelé tout à l'heure, l'importance des acteurs territoriaux CCAS, CIAS, et donc, on a déployé une première expérimentation en travail avec la CNSA, les fameux CTA (Contrats Territoriaux d'Autonomie) que l'on avait initiés en Pays Tarusate et Morcenais. Il y a la mise en route d'un prochain CTA sur MACS avec un objectif de signature courant 2024. On intervient financièrement dans le cadre d'un accompagnement à la coordination de ces CTA.

L'objectif est tout simplement de donner les moyens aux territoires de se coordonner sur les différentes actions personnes âgées, personnes handicapées, faire en sorte que les différents acteurs, qu'ils soient associatifs ou publics, puissent intervenir dans un schéma concerté et que l'on n'ait pas, comme l'on dit vulgairement, de trou dans la raquette ou de redondance sur certaines actions. Cela permet une optimisation claire de l'argent public en matière d'accompagnement, mais cela permet surtout une sécurisation de la prise en charge des différents publics sur les territoires. Nous imaginons ce CTA comme un véhicule réglementaire qui nous permettra de travailler à terme sur différents territoires et on reviendra vers les collectivités concernées dans la mesure où on aura engagé le travail avec MACS pour essayer de voir comment on peut le déployer sur d'autres territoires landais.

La poursuite de la feuille de route attractivité des métiers. C'est l'inscription d'un peu plus de 1 165 000 € qui sera calée sur le budget 2024 avec tout d'abord un enjeu fort qui est le soutien à l'apprentissage dans les structures, dans les ESMS. On est vraiment dans un schéma de densification de ces actions à destination de l'apprentissage. On en parle tous, il faut maintenant le traduire dans le cadre de notre action politique sur l'accompagnement des établissements. Cela contribue à flécher des gens qui peuvent devenir d'excellents professionnels et qui peuvent commencer par mettre le pied à l'étrier dans le cadre de l'apprentissage. Malgré tout, il faut accompagner les établissements et donc, on va déployer une enveloppe pour démarrer cette action de 400 000 € pour le budget 2024.

Il y a aussi tout le travail qui sera porté en connexion avec la Région que nous avons encore rencontrée il y a quelques jours avec le Président. La création de l'Institut fédératif landais du travail social. Il y a effectivement des arbitrages, des orientations d'organisation pédagogiques et d'implantation qui ne sont pas nécessairement en harmonie parfaite entre la Région et le Département. A nous de peser sur la volonté de créer cet institut de formation. On se rend compte clairement que beaucoup de nos jeunes qui partent vers ces métiers partent à Bordeaux ou partent à Pau et malheureusement, on a une part des « anges » importante. Certains posent les valides à Bordeaux en étant étudiants et y restent, tout simplement. On a besoin, dans un vrai schéma harmonieux territorial, d'avoir un établissement comme il se doit pour notre territoire, de pouvoir le connecter aux différentes formations qui sont existantes déjà sur nos territoires et faire en sorte que ces jeunes, qui sont de nos territoires, puissent décemment y vivre avec des offres d'emploi et un accompagnement des établissements qui sont pour certains en difficulté de recrutement.

On a également budgétré sur l'exercice 2024, 5 650 000 € sur la consolidation des services à domicile. C'est tout simplement le maintien de l'effort de rémunération qui a été engagé par le Département dans un moment, je vous le rappelle, où l'Etat était malgré tout défaillant sur l'accompagnement de la rémunération de ces métiers. On est sur un schéma où on va encore avoir une répartition d'un peu plus de 4 M€ pour l'aide au secteur public et d'un peu plus de 1,6 M€ pour l'aide associative privée et on a en face une compensation partielle de la CNSA à hauteur d'un peu plus de 2,2 M€. Cela fait 3,4 M€ d'accompagnement direct que le Département viendra mettre pour accompagner les professionnels du maintien à domicile.

Il y a aussi une vraie poursuite de l'effort de diversification, que ce soit pour l'habitat inclusif, mais que ce soit aussi pour les résidences autonomie. Sur le volet habitat inclusif,

on est sur un vrai schéma d'accompagnement pour l'aide à la vie partagée avec 342 000 € qui seront inscrits, le soutien à l'investissement, 150 000 € et l'aide à l'ingénierie pour essayer d'accompagner les porteurs dans un démarrage à l'ingénierie de ces projets, 90 000 €.

Je rappelle que pour les résidences autonomie, on est sur un plan à 1 000 places, que l'on a un peu moins de 400 places qui sont ouvertes ou en cours d'ouverture, que l'on a vraiment la volonté d'aller à ces 1 000 places, tout simplement parce qu'on voit bien qu'à l'horizon 2040, 2050 on aura une trajectoire populationnelle qu'il faudra accueillir. On sait que l'on a besoin potentiellement de 7 à 800 places d'EHPAD à ce même horizon et on a vraiment besoin d'avoir des choix politiques forts là-dessus aussi.

On aura sûrement l'occasion d'en reparler. Et donc, pour ce qui est des résidences autonomie, je rappelle qu'il y aura un accompagnement au niveau du forfait autonomie qui va passer de 11 à 13 640 €, soit +24%. On a une majoration possible puisqu'on a travaillé avec la Carsat et que l'on a 184 places qui vont être estampillées Carsat qui vont permettre d'ajouter 5 000 € par place pour ces 184 places à venir, qui sont pour certaines des projets qui sont en cours, pour d'autres des projets en devenir.

Donc, on a vraiment besoin d'accompagner dans le cadre de la montée inflationniste les collectivités ou les associations qui vont porter ces projets indispensables à l'accueil de nos séniors et de nos personnes handicapées, qu'elles soient vieillissantes ou qu'elles soient simplement « handicapées ».

On a aussi tout un travail qui va être porté avec la conférence des financeurs. Je rappelle qu'en 2017, on était sur un volume financier qui était de l'ordre de 700 000 €. On est sur une montée en charge d'un peu plus de 1 230 000 € annuels, avec 95 à 100% de crédits qui sont déployés là où au départ, on avait un petit peu de mal dans le cadre des appels à projets sur les portages.

On est sur un schéma complètement cohérent avec un travail de comité technique qui évalue la capacité de portage et la réalité de ces portages et avec une Conférence des financeurs qui valide projet par projet le portage de chacun d'entre eux. Cela permet tout simplement de véritables beaux projets d'innovation sociale et médico-sociale. Cela permet aussi d'avoir un accompagnement pour les structures personnes âgées en matière d'innovation, d'animation un peu différentes de ce qui peut se créer de façon assez classique et donc, on a réellement une montée en charge dans le cadre d'un travail partagé avec la CNSA, là aussi, de la Conférence des financeurs.

Dernier point que je voulais évoquer, c'est le maintien de capacité d'innovation, je l'évoquais tout à l'heure dans le cadre du VLA. Quelques mots sur le projet de résidence vacances et de répit partagé qui est censé poser ses valises, si je puis dire, sur le site d'Arjuzanx puisque le syndicat mixte d'Arjuzanx possède une parcelle de 4 hectares qui pourrait être destinée à cet effet. On aura la semaine prochaine avec le Président une rencontre à Paris avec les ministères concernés pour travailler à la réalité de l'enveloppe telle qu'elle est fléchée en matière de fonctionnement. Il y a un enjeu très fort puisqu'une structure de répit comme nous l'imaginons, qui est de l'ordre de 90 places, nécessite entre 1M et 1,5 M€ de fonctionnement en matière médico-sociale pour accueillir les aidés là où les aidants pourront profiter de quelques jours de répit puisque c'est l'objectif. Ne pas les séparer, mais malgré tout faire en sorte que les uns puissent souffler et les autres puissent avoir une continuité de prise en charge sans discrimination.

On sait qu'il y a une enveloppe prévisionnelle qui était de 10 à 11 M€ fléchée au niveau gouvernemental pour l'accompagnement et le répit de ce type. On va effectivement solliciter les services ministériels à plusieurs Départements français puisqu'on est 4 à 5 Départements à avancer sur ce type de projet pour d'une part, offrir une offre de répit-vacances qui soit un peu dispatchée sur l'hexagone, mais qui soit aussi en capacité d'être en cohérence avec la réalité des capacités financières qui ont été déployées potentiellement budgétairement.

Donc on va chercher ce quitus budgétaire pour être sûrs, malgré les annonces de récession budgétaire, que ces budgets-là seront toujours présents pour nous accompagner, parce que sans ce 1,5 M€ destiné aux professionnels de santé et aux médicosociaux, on ne pourrait pas porter décentement ce projet. C'est un projet sur lequel une partie de l'investissement est engagé potentiellement par le Département. A nous de le construire ensuite mais il faut consolider ce fonctionnement.

Le dernier point que je voulais évoquer concerne l'accès aux soins de premier recours. Je suis allé il y a quelques jours évoquer ce portage et ce début de portage auprès des EPCI lors d'une réunion de l'Association des Maires des Landes et des présidents des communautés de communes à Dax. On est en train de travailler avec les représentants médicaux généralistes du département, que ce soit l'ordre des médecins, les contrats locaux de santé, les CPTS, les centres hospitaliers landais, à la mise en place de ce que l'on aimerait peut-être baptiser XL Santé, à voir avec les professionnels si c'est ce nom qui est validé mais ce n'est pas bien grave le nom, si je puis dire. L'important, c'est d'être en capacité d'accompagner les territoires, les EPCI sur la coordination de la recherche médicale générale. On sait qu'il y a un vieillissement des médecins généralistes sur nos territoires. Il y a certains territoires qui sont en vraie difficulté et donc on a vraiment envie de travailler dans un schéma lando-landais. Certain avant nous l'ont porté. Je pense au Gers, aux Pyrénées Atlantiques. On est allés les rencontrer tour à tour et d'autres avec qui nous avons pris des contacts distanciels.

Je pense qu'il est venu pour nous de travailler sur le maillage territorial en matière de médecine générale, mais aussi sur le maillage des métiers paramédicaux ou connexes. Avoir des médecins, mais ne pas avoir de pharmaciens, ne pas avoir de dentistes, ne pas avoir de kiné, cela arrive dans certains territoires donc, plutôt que d'être dans un schéma de compétition entre territoires landais, l'idée est de coordonner ces actions, de participer à des salons professionnels, d'accompagner les territoires sur ce que je pourrais appeler la conciergerie en matière d'accueil de ces publics-là, comment les aider à se loger, comment les aider à ce que le conjoint puisse trouver un emploi, comment trouver une place dans une crèche ou dans une MAM pour les enfants de ces professionnels, faire en sorte que l'arrivée soit des plus simplifiée et que l'insertion sur la vie d'un territoire soit des plus cohérentes.

C'est une chose pour laquelle les médecins généralistes et leurs représentants, je pense aux présidents de CPTS, ont vraiment dit, on y va. Donc, on est en train de travailler. Je serai en mesure de vous faire une présentation plus précise dans quelques mois. On a dans les prochaines semaines un rendez-vous avec les représentants médicaux, avec l'ARS qui va être bien sûr de la partie puisqu'elle sera en cofinancement des postes que nous aurons à créer pour créer cette animation territoriale et cela va vraiment nous permettre de connecter les Agglos, les EPCI sur ces recherches qui sont de véritables casse-têtes et qui portent préjudice à l'attractivité de nos territoires.

On sait que l'on a un travail à porter. On sait que la trajectoire des médecins, du numérus clausus fait que jusqu'à 2030, voire 2032, on va être en baisse et que pour en avoir, il va falloir les attirer d'ailleurs. Si on peut aller chercher des étudiants dans un premier temps, c'est plutôt intéressant. Si certains qui sur certains territoires sont en difficulté peuvent venir sur nos territoires, c'est bien. Si on peut coordonner l'arrivée de certains médecins d'origine étrangère et faire en sorte qu'ils ne soient pas déracinés, qu'ils soient vraiment dans un schéma d'insertion des plus cohérents, c'est tout l'enjeu de ce que l'on va essayer de porter sur les prochains mois et les prochaines années. Pour ce faire, il y a 57 000 € qui sont là aussi déployés sur cette opération.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais dire sur ce dossier A1 globalement : des actions reconduites, des actions coordonnées et des actions innovantes au service des Landaises et des Landais. Merci.

Monsieur le Président : Merci beaucoup pour ce panorama assez exhaustif de l'ensemble des actions qui sont menées en matière d'autonomie.

Est-ce que certains d'entre vous souhaitent intervenir ?

M. DUBOIS : Merci Monsieur le Président. Je voulais juste intervenir sur une petite partie de l'exposé que Paul CARRERE nous a fait sur l'aspect médical et tous les processus qui pourraient nous permettre d'attirer sur le territoire de nouveaux praticiens.

Il y a un volet important puisque vous faisiez allusion aux étudiants que nous pourrions faire venir sur le territoire et qui, tombant amoureux de nos contrées, y resteraient. Il y a un volet qui est à la lisière de deux compétences, celle du logement et celle de l'accompagnement social puisque, en général, les internes et les externes ont déjà un logement sur le lieu d'études dans lequel ils pratiquent et ils doivent se loger à nouveau lorsqu'ils font leur internat ou externat dans une autre ville.

De ce point de vue-là, on a sur l'Agglomération du Grand Dax, mais je pense aussi sur d'autres territoires, une demande de la Région pour essayer de mettre en place des dispositifs qui permettraient de loger ces étudiants sur une période de l'ordre de 6 mois à des loyers de l'ordre de 50 €, qui nécessiteraient les cofinancements de plusieurs collectivités.

Donc, je voulais vous demander si vous pensiez que le Département pourrait participer aux côtés des deux autres que je citais sur ce type de projet. Je vous remercie.

M. CARRERE : Le Département y contribue déjà dans le cadre de certains accompagnements locatifs qui ne marchent pas très bien d'ailleurs pour certains médecins généralistes. Cela avait été mis en place historiquement et on se rend compte qu'il y avait un accompagnement possible pour lequel il y avait très peu de demandes. Je ne sais même pas s'ils le demandent encore réellement, mais on a eu participé à une certaine époque. Sur le mandat précédent, on avait encore quelques demandes dans le cadre de médecins qui venaient faire des remplacements ou boucler leur formation en matière d'externat.

Ce qui est sûr, c'est qu'il faut effectivement que l'on travaille sur ce volet logement. Je ne l'ai pas cité et merci de l'avoir rappelé, la Région sera partie prenante dans le cadre de ses compétences, avec nous, sur ce dossier. On l'a évoqué avec Françoise JANSON lors de son dernier passage. Effectivement, Marie-Laure LAFARGUE va nous accompagner en principe avec Julien BAZUS sur ces problématiques sanitaires et médico-sociales pour lesquelles la Région a certaines compétences en matière de formation et d'accompagnement.

Je pense qu'il y a un vrai travail à porter avec les centres hospitaliers. Parce qu'on sait que le centre hospitalier est tenu pour certains de les accompagner et de les loger. On sait que cela ne va pas nécessairement aux gens qui viennent travailler, en matière de logement et de qualité de logement. Je pense qu'il va falloir que l'on travaille surtout à un maillage territorial, comme vous le disiez, pour que dans le cadre du changement de statut des médecins, qu'ils soient hospitaliers à la fin de leurs études et qu'ils deviennent pour certains remplaçants avant d'être définitivement engagés sur les territoires, il va falloir que l'on voit globalement avec les présidents d'EPCI où on peut trouver certains points de chute locatifs qui soient assez centraux et qui permettent aux médecins de rayonner sur le bassin de vie landais ou le bassin médical landais. Je sais qu'on a déjà des propositions qui ont été faites par anticipation sur certains territoires. J'ai vu certains élus concernés pour leur dire qu'avant de s'engager définitivement sur des lieux, il fallait qu'on en parle avec les professionnels, avec les établissements pour voir stratégiquement où on avait intérêt à travailler, sachant que la compétence revient aussi aux collectivités locales et donc, à consolider avec elles le financement de ces opérations.

Mme LUBIN : Président, je voulais avoir un propos un peu plus général sur, notamment, le volet personnes âgées. Paul CARRERE a parlé de notre projet de résidence de répit partagée. J'ai eu le plaisir de porter un amendement lors de la Loi de Finances de la Sécurité Sociale qui avait destination, et ça a fonctionné, à obtenir un engagement de la ministre de l'époque qui a été très claire dans sa réponse, qui s'est engagée sur le montant que nous souhaitions.

Et sur notre département en particulier, nous espérons, bien évidemment, que l'engagement va tenir compte tenu des nouvelles contraintes budgétaires, mais normalement oui puisque c'est quelque chose qui a été fléché dans la loi de finances et

nous nous retrouverons en milieu de semaine à Paris pour capitaliser, je l'espère, sur tout cela.

Je voudrais dire des choses qui ont déjà été dites, mais je pense qu'il est plus que jamais nécessaire de les marteler. Nous attendons une loi Grand âge. La ministre Catherine VAUTRIN que j'ai eu l'occasion d'auditionner, toujours dans le cadre de la commission des affaires sociales du Sénat le 24 janvier, a évoqué une loi Grand âge en fin d'année, mais le 24 janvier, il ne vous échappera pas que c'était avant le 20 mars, c'est-à-dire cette semaine où on nous a annoncé des déficits records et où le Président de la Cour des Comptes ne nous demande rien de moins que 50 milliards d'économies par an, ce qui nous paraît compliqué à réaliser, mais bon...

Nous avons une intention de loi Grand âge, mais nous n'avons bien évidemment aucun engagement financier. Nous savons depuis le rapport LIBAULT, qui date de 6 ou 7 ans, que le besoin est à peu près de 9 milliards par an pour tout satisfaire et bien évidemment, même si on ne rêve pas, personne ne pourra tout satisfaire en une seule fois, il faut quand même commencer à avancer et à dégager budgétairement les moyens nécessaires. Franchement, je pense que nous devons tous tirer la sonnette d'alarme parce que si on en reste au chapitre des intentions et si on ne trouve pas les moyens pour lancer le début de ces travaux sur le grand âge, nous serons dans des situations extrêmement compliquées mais dans un terme très court. Dans une dizaine d'années, nous serons dans des situations compliquées.

C'est ce que j'avais envie de redire aujourd'hui et dire aussi que quand on parle du grand âge, jusqu'à maintenant les uns et les autres, nous nous sommes beaucoup focalisés sur les EHPAD, sur le virage domiciliaire, sur la façon de nous occuper de la santé et du bien-être des personnes dans le grand âge, mais je vous invite à lire un article très intéressant aujourd'hui dans Sud-Ouest et c'est une petite musique qui commence à monter : il faut certes s'occuper de la santé, du bien-vieillir de nos grands ainés, mais il faut aussi s'occuper de la qualité de la vie et en dehors de tout ce qui est soins primaires.

Aujourd'hui, les gens vieillissent, nous vieillissons et nous avons l'espoir de vieillir du mieux possible intellectuellement et culturellement parlant. Je pense que ce sont des choses qui sont un peu oubliées, y compris dans les EHPAD. Je ne critique bien évidemment personne parce que je sais ce qu'est aujourd'hui la situation des EHPAD, le manque de personnel et tout le travail que réalisent les personnels dans ces établissements, mais à mon avis, il faut voir le grand âge, l'évolution dans le grand âge d'une manière un peu plus qualitative quant au respect de ce qu'est la personne en dehors du soin primaire, j'ai envie de dire.

Puis je n'avais pas prévu d'intervenir là-dessus mais il se trouve que c'est un sujet sur lequel nous travaillons aussi beaucoup en commission des affaires sociales, celui des médecins et de l'attractivité des territoires et de la venue des médecins dans nos zones rurales.

Aujourd'hui, quand vous écoutez les collègues partout en France, tout le monde est en panne de médecins si je puis dire, quasiment tout le monde, même des zones urbaines et quelques fois, que nous considérons depuis nos zones rurales comme très, très urbaines, et j'avoue que nous avons beaucoup d'expériences diverses sur les territoires et finalement, mais c'est un avis très personnel que je vais donner, j'ai l'impression que rien n'accroche.

Là, on parle de logement, d'autres aspirants médecins vont nous parler de la situation de l'emploi des conjoints, ce qui est aussi une problématique. Je vais quand même vous dire quelque chose que je ressens fortement en ce moment.

On auditionne beaucoup d'associations, d'internes, d'étudiants médecins. J'entends parler de beaucoup de choses, sauf quelquefois du métier. Je sais que je ne vais pas me faire des amis en disant cela, mais dans les auditions des médecins, j'entends parler de qualité de vie, j'entends parler de qualité de vie au travail, ce qui est normal mais de qualité de vie tout court, j'entends parler de logement, j'entends parler d'accès aux loisirs, j'entends parler d'accès à la culture.

Moi je voudrais juste rappeler une chose, c'est que dans ce pays tout le monde doit avoir accès à une médecine de proximité et de qualité et que la première des choses à rappeler, c'est vraiment celle-là. C'est-à-dire que je souhaite que les collectivités locales continuent à s'investir comme elles le font, à dépenser beaucoup d'argent comme elles le font, parce que je trouve qu'il y a beaucoup d'argent public de dépensé sur le fait d'attirer ces médecins par les Communes, les Communautés d'Agglo, les Communautés de Communes, la Région, le Département. J'aimerais que l'on revienne aux fondamentaux et à l'idée que la première des choses que chacun doit avoir présent à l'esprit, à commencer par les aspirants médecins, c'est que tout le monde a le droit à avoir un médecin à proximité et une médecine de qualité, quel que soit l'endroit où il vit, qu'il s'agisse d'une zone très rurale ou d'une banlieue difficile.

Voilà. C'était ma petite humeur du jour, Président.

Monsieur le Président : Je vous remercie.

M. VALLAUD : Juste pour évidemment abonder dans le sens de Monique LUBIN en disant deux choses. D'abord expliquer les raisons pour lesquelles nous nous sommes majoritairement abstenus sur la loi Bien vieillir qui a été soumise à l'examen de l'Assemblée et du Sénat il y a quelques jours. Nous n'avons pas réussi à faire dire au ministre en charge de ces questions-là qu'il y aurait une loi Grand âge d'ici la fin de l'année alors que c'est l'un des articles votés dans la loi. Au fond, nous voulions, ni plus ni moins, demander au gouvernement qu'il respecte au fond ce que la représentation nationale s'apprêtait à voter.

Cette loi Bien vieillir ne donne aucun montant des engagements nouveaux en faveur de l'autonomie de l'Etat. Et lorsque j'avais rencontré le premier ministre, évoquant cette question-là, il m'avait simplement dit, et c'était bien avant les annonces de dérapage budgétaire, qu'il considérait qu'il n'avait pas les moyens d'une loi Grand âge. Cela veut dire que pour beaucoup de personnes âgées dans notre territoire, au fond, la politique du gouvernement ce sera la débrouille et chacun selon les moyens que sa famille pourra lui consacrer, là où les Départements n'arriveront pas à assumer tout seuls cette charge dont on a dit qu'elle est entre 9 et 11 milliards par an. Cela nous donne une idée : c'est 16 milliards la différence entre 4,9 points de PIB et 5,5 points de PIB de déficit public. Sachez par ailleurs que les cadeaux fiscaux faits depuis 2017 représentent à peu près 50 milliards d'euros par an.

Le dérapage, ce n'est pas un dérapage des dépenses, c'est un dérapage d'une certaine manière des recettes : moins de TVA, moins d'IR parce que les gens ne vivent pas de leur boulot et que les fins de mois arrivent de plus en plus tôt.

Donc, cela reste une bataille absolument fondamentale et évidemment qui n'est pas déliée de la question de la démographie médicale puisque nous savons qu'à partir d'aujourd'hui et pour les 10 prochaines années, le taux de médecins par habitant ne va cesser de baisser, au moment même où l'âge moyen de la population de plus de 65 ans va augmenter.

Vous savez que l'on se bat depuis maintenant plusieurs années et que nous finissons par élargir le cercle de ceux qui se rallient à cette proposition pour la régulation de l'installation. J'avais organisé et invité d'ailleurs tous les maires à Mugron pour une réunion trans-partisane, puisqu'il y avait des députés de toutes les sensibilités, à venir discuter de cette question-là. On régule l'installation des pharmaciens, on régule l'installation des infirmières libérales, on régule l'installation des laboratoires de biologie médicale, mais on ne le fait pas pour les médecins. La conséquence en est dans un certain nombre de quartiers, c'est vrai qu'il y a des déserts médicaux en zone urbaine mais la conséquence directe pour nous, ce sont des pertes de chance considérables.

Il faut 3 heures pour obtenir un rendez-vous chez un spécialiste dans les grandes métropoles. Il faut 3 mois, 6 mois parfois ailleurs. Il n'y a plus de gynécologues en libéral dans les Hautes Alpes. J'avais déjà eu l'occasion de le dire, il y a trois fois plus de psychiatres à Nice qu'à Orléans. La conséquence très directe, c'est que dans les années 90, il y avait 3 mois de différence d'espérance de vie entre un hyper urbain et un hyper

rural, il y a aussi quelques données sociologiques qui l'expliquent. Aujourd'hui, c'est 2 ans et 3 mois.

Quand on est des élus de la République, notre responsabilité est d'assumer partout et pour tous cette égalité d'accès aux soins. Voilà pourquoi je continue à défendre, et j'aimerais que nous puissions le faire de façon trans-partisane aussi dans ce département, j'ai invité les communes à prendre des délibérations - je leur ai envoyé des modèles de délibérations - pour soutenir cette proposition-là parce qu'on aura de la force.

Bien sûr, il faut reconstruire le contrat qui nous lie aux médecins libéraux, mais on ne manque pas d'étudiants en médecine, on ne manque pas de vocations. Simplement l'exercice de la profession a changé et nous devons en tenir compte, compte tenu de ce qu'est ce choc anthropologique majeur qui nous fait face.

M. DUBOIS : Oui, juste pour réagir sur quelques points qui ont été évoqués. Effectivement, je peux rejoindre l'intérêt que doivent avoir les praticiens pour leur métier. C'est vrai que l'on n'est plus effectivement dans le profil du médecin de famille qui passait des heures et des heures à pratiquer pour résoudre les problèmes de la population et de ses patients. En tout cas, c'est une évolution que nous avons à prendre en compte et peut-être parce qu'on est en situation de pénurie, les choses sont inversées et on est en obligation de répondre davantage à des demandes des praticiens que de leur demander plus dans leurs missions. Là, il est difficile effectivement d'aller contre ce courant.

Sur les points qui ont été évoqués, le manque de médecins, effectivement c'est une évolution que l'on connaît depuis un petit moment. Je rappelle que le numerus clausus a évolué depuis uniquement quelques années, que l'on était sur des choses assez figées jusque-là et que... [échanges hors micro] pas dans les proportions qui nous amènent aujourd'hui à avoir suffisamment de médecins sur le territoire quand même.

Sur la loi Grand âge pareil, on voit venir les évolutions démographiques depuis des années et des années. Aucun gouvernement n'avait prévu de mettre les moyens suffisamment en amont et aujourd'hui effectivement, on est devant un mur qui ; je suis prêt à reconnaître qu'il y a des moyens supplémentaires à mettre au niveau national, mais enfin, ne faisons pas mine de découvrir le problème maintenant en demandant que les sommes qui n'ont pas été mises pendant des années, soient mises d'un coup.

Effectivement, vu le contexte budgétaire national que l'on nous décrit, cela va nécessiter des choix parce que si on met plus d'argent sur certaines missions, il va falloir aussi dire sur lesquelles on en met moins et là, c'est un débat qui nous dépasse un peu.

Et juste sur la régulation puisque Boris VALLAUD, à juste titre peut-être, appelle tous les élus à s'associer en votant des motions dont on pourra mesurer l'impact si elles sont votées, moi je voulais juste tempérer ce qui pourrait apparaître comme une bonne solution facile, immédiate, radicale quand on la regarde de manière théorique et qui l'est peut-être un peu moins quand on la met à l'épreuve des faits, parce qu'on a besoin aussi de maintenir l'attractivité de ces carrières. Imposer une régulation pour des praticiens qui seront formés et diplômés, cela va peut-être aussi enlever un nombre de vocations qui seraient suscitées parce que l'attractivité du métier ferait que finalement ils n'iraient pas sur ces carrières-là.

Pour reparler du numerus clausus qui a été augmenté de manière plus significative ces dernières années, je rappelle quand même que l'on constate des choses que l'on ne voyait pas jusque-là avec des étudiants en médecine qui arrêtent leurs études en 4^{ème}, 5^{ème} année parce que, quand on a augmenté le nombre de personnes qui peuvent suivre un cursus, c'est ce qu'on constate aussi d'ailleurs sur les instituts de formation d'infirmières ou d'aides-soignantes, on augmente le nombre de personnes qui peuvent suivre ses études, qui ont passé les concours pour le permettre, et ils se rendent compte au fur et à mesure de leurs études que finalement ils n'ont pas la vocation parce que ce sont des métiers sur lesquels il faut une appétence, une vocation et des prérequis sur les fonctions à mener qui sont importants.

Cela veut dire qu'au final, alors que l'on a augmenté le nombre de personnes qui peuvent suivre ces cursus, on n'en a pas beaucoup plus qui sont diplômées et des mesures comme

la régulation, comme d'imposer aux praticiens d'aller exercer sur tel territoire et pas d'autres, peuvent amener aussi - et je dis juste cela pour tempérer ce qui pourrait paraître comme une solution automatique qui réglerait les problèmes des territoires - finalement à avoir des effets négatifs qui font que l'on n'aura pas résolu le problème.

M. VALLAUD : Simplement pour rappeler que Madame DELAUNAY, Ministre, s'était attaquée d'abord à la question du maintien à domicile et qui était annoncé la question de la prise en charge en établissement qui était d'ailleurs une promesse du candidat Emmanuel Macron en 2016 qui n'a trouvé aucune espèce de concrétisation. Aujourd'hui, il y a une urgence qui est absolument considérable et donc, il faut y aller et il faut trouver les ressources pour cela, et honnêtement, les ressources existent. Je veux dire, le taux d'effort fiscal des milliardaires est inférieur à ceux qui rentrent dans la première tranche de l'impôt sur le revenu. Vous êtes moins fiscalisé Bernard Arnault. Cela devrait quand même un peu vous agacer pour ne donner que cet exemple.

Ensuite, je ne prétends pas à des recettes miracles, je dis juste que l'incitation a trouvé ses limites et que l'on se retrouve dans des situations où il y a des collectivités qui se font une concurrence féroce pour attirer et pour gérer la pénurie. La réalité est que si on a plus de médecins mais qu'ils s'installent tous sur la côte ou tous à Toulouse ou à Bordeaux, franchement cela ne changera rien dans le Gabardan, pour ne donner que cet exemple. Et oui, il faut redonner les règles d'engagement dans ce métier-là.

Moi je ne suis pas si vieux que ça mais au début de ma carrière, il y avait encore un peu de permanence des soins. Il y avait la permanence des soins. Il n'y a plus de permanence des soins. C'est quand même un sujet absolument considérable. Et sur le numerus clausus, il a été desserré déjà sous Marisol TOURAINET puis là, on a un petit sujet avec les facultés, c'est la différence entre le numerus clausus et le numerus apertus, c'est à dire qu'il n'y a pas en réalité tant de places supplémentaires, ce qui est bien un des reproches que l'on fait à ce qui se passe.

Donc voilà, j'attire l'attention sur ce qui, à mon avis, devrait commander une mobilisation générale.

M. DUBOIS : La régulation parce qu'effectivement les médecins s'installent plus dans des territoires qui leur paraissent plus attractifs, je dis que ce ne sera pas, je pense, la solution à tout parce que vous aurez moins de monde qui ira vers ces métiers-là parce qu'ils trouveront des facultés sur d'autres métiers. Sur les places à l'université, regardez concrètement, vous avez une baisse des inscriptions à l'université de Bordeaux, je peux vous le dire de manière sûre, parce que sur Dax, nous avons une première année PACES qui voit les étudiants inscrits diminuer d'année en année et c'est la même tendance sur l'université de Bordeaux en médecine. Donc, le nombre de places disponibles n'a jamais été aussi important sur l'université, certainement aussi parce qu'il était très important les autres années.

Donc pour l'instant, on n'a pas ce problème-là sous réserve effectivement que toutes les conditions soient remplies dans les universités et que l'on puisse accueillir tous les étudiants, mais en tout cas le nombre d'étudiants inscrits, vous le regarderez, baisse d'année en année sur l'université de Bordeaux et sur les antennes délocalisées, comme sur Dax.

Mme LUBIN : La question est aussi, mais là on n'y est pour rien, celle des études de médecine. Je pense qu'aujourd'hui, le modèle tel qu'on le connaît est un peu dépassé. C'est peut-être aussi pour cela que l'on aurait moins d'aspirants, moins de jeunes qui auraient envie de venir vers ces études. Je ne suis pas une spécialiste, mais c'est une petite musique aussi et nous avons rencontré avec Boris cette semaine des médecins de l'hôpital de Mont-de-Marsan pour une situation extrêmement compliquée dans un service donné et la cheffe de service avec qui nous avons échangé sur le sujet, puisque maintenant on en est même à des situations où on ne trouve plus d'internes pour venir dans notre département ou de stagiaires... Ça en est là. A croire que l'on est, j'allais dire quelque chose de pas académique, donc je le garde pour moi mais bref, à croire que l'on vit dans un endroit extrêmement reculé où on n'aurait pas l'eau et l'électricité. Et cette responsable de service

parlait effectivement de l'accès à ces études qui rebute des jeunes maintenant, mais pour d'autres raisons. Et par contre, vous voyez qu'ils ne partageaient pas le constat que vous venez de faire sur le moindre attrait des jeunes pour ces carrières-là, mais tout en nous disant qu'il fallait revoir certainement cette filière et la façon d'y accéder.

Mme BERGEROO : Monsieur Dubois, vous précisez qu'il y a une diminution par rapport aux universités, que l'on constate un petit peu d'ailleurs pas uniquement sur médecine, mais école d'ingénieurs et autres, c'est essentiellement lié au dispositif Parcoursup qui est juste après la classe de terminale où là effectivement, il y a une réorientation évidente sur la grande majorité des parcours.

M. CARRERE : Si je peux refaire un point landais sur le projet que je vous ai présenté, je suis très heureux de voir que cela suscite autant d'échanges puisque c'était la commande du Président qui était d'être assez synthétiques pour que les gens puissent échanger.

Plus sérieusement, on voit malgré tout que, d'une part on a des spécialités médicales qui sont abandonnées. Vous ne l'avez pas évoqué, mais puisque vous avez rencontré certains professionnels de santé de l'hôpital de Mont-de-Marsan, si par exemple vous parlez de la pédiatrie, de la pédopsychiatrie, de l'oncologie même et de certaines spécialités, on se rend compte que jusqu'à 2035, eh bien, je ne sais pas comment on va faire, sauf en recentrant certaines spécialités en les territorialisant, c'est à dire s'il y a deux établissements hospitaliers dans un département, je ne parle pas des Landes nécessairement, on va être tenus par la pénurie médicale de travailler spécialement sur l'un sur certaines spécialités parce qu'on ne sera pas capable d'honorer les postes disponibles de PH, de praticiens hospitaliers, dans les établissements. C'est le premier constat.

Deuxième constat, effectivement, le côté anxiogène des études de médecine fait qu'il y en a certains qui vont ailleurs avec des capacités scolaires importantes. Cela aurait pu faire d'excellents médecins, mais le fait du risque de se faire sortir en première année, de ne pas pouvoir le repasser, de perdre un an, de perdre aussi pas mal d'argent pour des parents qui n'ont pas toujours les moyens, fait que l'on se détourne des études de médecine générale. Je pense qu'il y a un vrai travail à porter.

Après, Boris, je partage le côté réglementaire sur lequel il faudrait travailler, mais il y a une telle représentativité de ces professions dans les assemblées respectives qu'il y a une forme de lobby professionnel important, d'après ce que j'ai compris. Si on regarde le numerus clausus de parlementaires sur les deux chambres, on sait qu'il est assez compliqué de faire quoi que ce soit dès qu'on parle de leur métier.

Globalement sur les Landes, si je fais une synthèse, on va essayer d'accompagner les territoires pour éviter qu'il y ait une gabegie d'argent public et effectivement, une surenchère de propositions financières qui deviennent indécentes entre certains territoires, parce que quand il n'y a plus de médecins, pour un maire ou un président d'EPCI, ce n'est pas facile. Donc, il faut trouver des solutions. Et quand on voit que certains se les piquent à 25 km d'intervalle, encore maintenant, je pense qu'il est temps d'accompagner les territoires, de siffler un petit peu la fin de la récréation et de voir dans un schéma d'urgence territoriale sur notre département, comment on peut orienter des arrivées de nouveaux praticiens sur des territoires déficitaires.

C'est là où je pense que l'on peut aider les nouveaux professionnels à se dire qu'ils peuvent vivre le plus correctement possible, y compris dans des territoires un petit peu reculés, un peu loin de la mer, puisque dans les Landes, on est quand même toujours près de la mer. Il faut quand même leur expliquer cela et faire en sorte, comme le disait Boris je crois ou Julien Dubois, qu'ils n'aillent pas nécessairement que sur le versus littoral. On se rend compte quand même, que ce soit Mont-de-Marsan ou à Dax, que le nombre de médecins généralistes, malgré le volet Thermalisme à Dax, n'augmente pas et pourtant, on est à une demi-heure de la mer.

Donc, il n'y a pas que cela. Je pense que c'est tout un écosystème de vie qui doit être travaillé et l'objectif est d'y travailler sans faire de surenchère, Monique Lubin, pour leur

offrir des choses indécentes, mais malgré tout, faire en sorte de consolider le modèle tant que le numerus clausus n'évoluera pas dans le bon sens. Voilà ce que je vous propose.

Monsieur le Président : Je vous remercie pour la qualité des interventions. Sur ce dossier, est ce que vous souhaitez qu'il y ait un vote [particulier] ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

A-2 LES ACTIONS ENFAVEUR DES PERSONNES AGEES (page 168 du volume 1)

(Rapporteur : M. CARRERE)

M. CARRERE : Merci Président. Je vais essayer de la même façon d'être assez rapide sur la présentation. Ce sont des choses somme toute majoritairement beaucoup plus classiques.

Il y a deux ou trois points à évoquer. Globalement, on est sur une inscription budgétaire de 94 M€ pour 38 M€ de recettes en atténuation.

Il y a le premier volet qui est important qui est le volet APA puisqu'on est sur un schéma d'inscription de 61 500 000 € avec un retour de recettes de 26 160 000 €. Vous avez l'APA personnalisée, l'APA à domicile que tout le monde connaît. Vous avez l'APA en établissement qui concourt au financement du tarif dépendance et vous avez la nouvelle version APA, si je puis dire, l'APA dotation complémentaire qualité qui est une émanation d'une opération portée depuis 2022 par la CNSA qui nous permet pour 2024 de potentiellement capter 4,5 M€ supplémentaires pour accompagner dans un schéma qualité et dans un schéma de prise en charge innovant, l'action domiciliaire sur le territoire landais donc c'est le premier point qui n'est pas neutre.

Le deuxième point qui est important dans ce dossier, c'est le volet aide sociale. Là, il y a deux points. Un premier point qui concerne une modification réglementaire de notre règlement d'aide sociale sur lequel il vous est proposé d'ajouter quelques points liés à l'actualité. Par exemple, la possibilité de convertir les jours d'hébergement temporaire pris en charge par le Département dans un schéma de jours de relayage. Ce sont des potentialités de prise en charge différentes qui permettent d'être accompagné dans notre règlement.

Il y a aussi la généralisation d'une dotation dépendance au bénéfice des EHPAD qui disposent d'autorisations d'accueil de séjour. Ce sont de nouvelles dispositions qui permettent de maintenir, si je puis dire, au goût du jour la mise en place de l'APA, de l'aide sociale dans nos établissements et donc, il vous est proposé de valider ces modifications.

Le deuxième point concerne plus simplement, si je puis dire, l'aide sociale avec, de façon assez classique, le volet allocation compensatrice qui nécessite une inscription de 700 000 €. C'est un petit peu la queue de la comète correspondant à l'aide créée avant

l'APA qui perdure uniquement pour les anciens allocataires qui bénéficiaient de cette aide, l'allocation compensatrice.

Il y a l'aide-ménagère qui est prise en charge pour un volet de 640 000 €.

Ensuite, il y a l'aide aux personnes âgées pour leurs dépenses d'hébergement. Là on est sur, en dépenses, une inscription de 21 500 000 € avec, en recettes, d'une part la récupération d'une partie des ressources des personnes âgées résidant en établissement - cela correspond à un peu moins de 10 M€, et la récupération sur succession qui est engagée beaucoup plus régulièrement, même quasi systématiquement dans un schéma de 2,5 M€.

Le point suivant concerne l'amélioration de la prise en charge des personnes accueillies en EHPAD. Là, il y a effectivement différents points. Vous dire de façon très synthétique qu'on est sur un plan de soutien significatif et la poursuite de ce plan de soutien aux EHPAD dans le cadre, d'une part, des dotations dépendance avec un niveau de points GIR qui va être autour de 8,75€, c'est à dire qu'on le fait évoluer de 4,8%. Donc, on était déjà dans les points GIR les plus hauts de France. Je n'ai pas le détail des autres Départements français, on l'aura un petit peu plus tard, mais cela veut dire que l'on va, je pense à minima, se maintenir en haut, mais c'est une des opportunités que l'on a pour accompagner les EHPAD dans le cadre de l'équilibre du tarif dépendance de leur budget.

C'est aussi la révision du taux directeur du tarif hébergement. Dans le cadre du dialogue de gestion qui est engagé avec nos services, on est dans un schéma de discussions des évolutions tarifaires qui peuvent être, comme on le faisait historiquement, de 1%, mais qui peuvent aller là aussi jusqu'à 4,8%. Cela permet d'atténuer et d'impacter l'effet inflationniste que doivent subir les établissements.

Il y a également la poursuite du Plan Bien vieillir. L'accompagnement ratio personnel et le soutien financier, c'est un peu plus de 2 M€ qui sont inscrits sur ce volet-là, ce n'est pas neutre puisqu'on a toujours des établissements qui sont sur un ratio inférieur à 0,7 que l'on essaie d'accompagner. C'est effectivement la participation financière pour cette montée en capacité d'accompagnement dans nos structures.

Il y a le maintien du Fonds de soutien exceptionnel que l'on avait initié, je vous le rappelle, l'année dernière, dans le cadre de la dégradation des fins d'exercice de nos établissements. Donc là, on est dans le même tempo en matière d'organisation budgétaire et de prévision d'accompagnement que ce que l'on a fait l'an dernier. On est dans le cadre du BP, sur une enveloppe de 3 M€ qui est fléchée d'ores et déjà, que l'on sait indispensable pour accompagner les établissements qui pourront être en difficulté sur la fin de l'exercice.

Et puis il y a un dernier point qui concerne l'expérimentation du tarif différencié. C'est une émanation de la loi Borloo de 2005. On va essayer de travailler là-dessus, sur trois, quatre établissements qui souhaitent l'expérimenter. C'est tout simplement, comme on le fait sur d'autres tarifs sociaux, je pense à la petite enfance ou à l'adulte, être en capacité, en fonction des revenus des résidents des structures personnes âgées, de majorer de 5 à 15% sur des paliers de ressources le prix de journée hébergement des établissements. C'est quelque chose qu'il faut que l'on expérimente sur différentes typologies d'établissement, que ce soit urbain, que ce soit littoral, que ce soit rural.

Moi, je souhaite, qu'on en mesure avec les établissements qui vont l'évaluer, le retour tout simplement en termes d'acceptation, le retour en termes de supplément financier. Cela peut effectivement engendrer quelques marges de manœuvre, mais qui ne seront pas des marges de manœuvre, on peut se le dire, qui permettront de réduire la difficulté et la trajectoire difficile qu'ont nos établissements actuellement face à l'inflation.

Il y a les boucliers Énergie qui vont être maintenus, c'est une bonne nouvelle, et il faut voir en fonction de la consolidation budgétaire des établissements. On est en train de travailler sur la clôture des exercices 2023 puisque, comme vous le savez, c'est en avril que les établissements nous transmettent leur fin d'exercice 2023 donc, on va voir la réalité des clôtures. On sait que là où il y avait 6-7 établissements il y a trois, quatre ans qui étaient potentiellement en difficulté, il y en a plutôt 20 à 30 qui sont sur des situations de trésorerie et/ou de fin d'exercice difficiles, d'où le maintien des aides en CNR.

On va avoir des questions à se poser sur la dépendance. On aura des questions à se poser sur la réalité de nos prix de journée dans quelques années, dans quelques mois pour être dans un schéma d'harmonisation des pratiques. On a des établissements qui sont entre 65 et 67 €, mais je pense que les établissements qui sont plus bas vont devoir consolider pour certains, des prix de journée dans un mode opératoire plus haut. Ce n'est pas nécessairement ceux qui ont les prix de journée les plus bas qui ont les plus grandes difficultés. C'est aussi lié à l'actualité des investissements, à la façon dont les charges financières ont été travaillées, qui sont un impact important.

Et puis, c'est aussi la stratégie de taux d'occupation des établissements qui est importante.

On va rappeler les principes fondamentaux aux Directeurs d'établissements et à leurs Présidents, c'est-à-dire clairement, là où il y a des taux d'occupation inférieurs à 90%, faire en sorte qu'ils remontent. La stratégie d'accompagnement en matière de personnel, il faut la porter différemment qu'en fermant des lits de façon abrupte, parce qu'on ampute d'une forte capacité de recettes les établissements aussi et surtout, on ne répond pas aux attentes des territoires parce qu'on se retrouve dans certains cas avec des listes d'attente qui recommencent à monter fortement.

Voilà un petit peu pour les établissements ce que je voulais évoquer, c'est à dire une continuation des aides d'urgence, une évolution tarifaire, un accompagnement des établissements. Je dirais même un accompagnement technique et financier puisqu'on est en mesure d'accompagner dans un suivi financier, établissement par établissement, avec des prestataires, les structures qui en ont le plus besoin.

Voilà ce qu'il en est pour les établissements. Il y a aussi un point important sur le versus Village Landais Alzheimer. On a voté la mise en place du CDAS, du Centre Départemental d'Action Sociale, qui vient finir la vie, si je puis dire, du GIP et reconditionner l'organisation et le fonctionnement du Village Landais Alzheimer. Il y a une délibération qui a été prise dans toutes les collectivités pour cette mise en place CDAS.

Là, il vous est proposé dans le cadre de la mise en place de la montée en charge du CDAS, d'inscrire 400 000 € sur le budget.

Il y a également des opérations importantes. Je ne vais pas toutes les reprendre. Sur les opérations construction-rénovation, il y a 2 350 000 € qui seront inscrits dans le cadre des opérations qui sont engagées, qui devraient s'engager rapidement. Là aussi, on va faire le point avec les établissements qui ont des projets qui ne sont pas engagés, pour lesquels on a déjà apporté des financements.

Le contexte n'est pas simple en matière d'engagement d'opérations, je le concède, mais on a quand même engagé des opérations d'investissements pluriannuels et il va falloir que les établissements sortent de terre, si je puis dire, parce qu'on en a réellement besoin.

Il y a également tout ce qui est lié au numérique et aux services des personnes âgées. J'en parlais tout à l'heure, la poursuite du dispositif téléalarme, le travail sur XL Autonomie avec la DSP qui va être retravaillée au 1^{er} janvier 2025 qui devrait coordonner les deux opérations. On est en phase de travail sur ce projet-là. L'objectif est de ne pas faire n'importe quoi, mais de continuer à travailler avec la téléalarme en la faisant évoluer technologiquement. On a près de 10 000 Landais qui en bénéficient directement. On a un travail qui est important avec notre partenariat avec le SDIS par rapport au suivi de cette téléalarme. Là aussi, il y a des inscriptions budgétaires qui sont cadrées sur cet accompagnement. Et puis, il y a XL Autonomie qui a atteint un premier seuil et voir comment on doit pouvoir continuer le déploiement dans un schéma concerté avec les prestataires que nous aurons sur cette opération.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais dire. Je n'ai pas nécessairement présenté tous les points, mais globalement un petit dossier de 94 M€.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce que cela suscite de votre part des interventions ?

Paul CARRERE, dans son introduction, a bien précisé que le Département avait un niveau de point GIR comme étant certainement un des plus importants au niveau national et vous avez vu en commission solidarité et en commission des finances qu'a été acté le principe que l'on faisait évoluer ce point GIR de 4,8%, c'est à dire dans la même proportion que la possibilité qui était donnée de l'évolution tarifaire, c'est-à-dire qu'il nous a aussi semblé plus cohérent d'aligner ces deux évolutions sur des pourcentages équivalents, ce qui va faire qu'une fois de plus, la valeur de l'APA en établissement va énormément progresser parce que c'est quasiment 1 M€ supplémentaires cette année que l'on va consacrer à l'évolution de point GIR parce que, comme l'a très bien expliqué Paul CARRERE, malgré tous les efforts que nous faisons et les efforts financiers d'accompagnement des établissements, l'année dernière, on vous l'a rappelé, on avait mis plus de 7 M€ supplémentaires en crédits « non reconductibles ». Mais on voit que cela ne suffit pas pour améliorer la situation des établissements. Aujourd'hui, on a vraiment une très grande dégradation des équilibres financiers dans les établissements.

Ce n'est pas pour faire écho au débat que nous avons eu lors du dossier précédent, mais c'est là que l'on mesure de façon quand même très importante l'absence d'une loi Grand âge parce qu'aujourd'hui, les établissements que nous connaissons n'ont strictement plus rien à voir les établissements d'il y a 20 ans en termes de personnes accueillies et en termes de coût de prise en charge ou d'accompagnement et de qualité d'accompagnement.

Ce n'est pas pareil d'accueillir des personnes qui sont relativement autonomes, ou du moins pas trop dépendantes, et des personnes qui arrivent maintenant à 90 ans et plus pour, souvent, deux à trois années de leur fin de vie. Ce n'est pas du tout le même service hôtelier qui peut être proposé. Ce sont plutôt des services qui sont soignants que des services hôteliers.

Donc, on voit que ce modèle aujourd'hui est complètement à bout de souffle et que l'on se doit d'en inventer un nouveau. Je sais qu'actuellement il est beaucoup question – et cela avait été repris dans un rapport parlementaire, un rapport remis à la Première ministre – que la solution serait la fusion de la section dépendance avec la section soins. C'est à dire qu'en fait, on dessaisirait les Départements de la partie dépendance et il y aurait une gestion unifiée par l'Agence Régionale de Santé et soi-disant que cela ferait faire beaucoup d'économies aux Départements.

Je reste très interrogatif compte tenu, en plus, des déclarations récentes du gouvernement sur les restrictions budgétaires auxquelles nous allons être confrontés de façon très durable. Aujourd'hui, au-delà du fait de penser peut-être que la gestion n'est peut-être pas assez optimale de la part des Départements, c'est un jugement de valeur, mais bon, mais après, dire que le fait de la fusion va faire faire des économies à la nation parce que globalement c'est un peu ce qui est dit, je pense que c'est une grande supercherie, une fois de plus.

On verra si on est candidat à l'expérimentation.

Sur l'autre élément qui a été évoqué par Paul CARRERE, l'expérimentation sur la tarification différenciée. Je vais simplement demander aux parlementaires peut-être de vérifier que dans la loi Bien vieillir qu'ils n'ont pas votée, je crois que cette tarification différenciée a été validée... ? C'est à dire que cela ne relèverait plus de l'expérimentation hein ? Cela relèvera de la loi. J'avais simplement des choses à préciser par rapport à ce qui a été évoqué. On voulait se lancer dans cette expérimentation, mais je crois que cela a été entièrement validé. C'étaient simplement des précisions en complément de tout ce qu'avait exposé Paul CARRERE.

M. CARRERE : Juste une chose à ajouter que je n'ai pas dite. Dans le cadre des difficultés et des changements de pratiques dans nos établissements de personnes âgées, il faut aussi considérer qu'il y a une évolution au niveau hospitalier, c'est qu'il y a un transfert des lits de long séjour, des USLD, c'est à dire fermeture de lits de long séjour. Cela veut dire qu'au-delà de l'hospitalisation, il n'y a plus nécessairement cet espace d'accompagnement périphérique tampon qui permette à des gens qui sont en vraie difficulté plutôt GIR 1-2 d'être pris en charge avec un possible retour à quelque chose de plus intéressant, du GR

3-4. Et donc, cela veut dire que la perte de ces lits va complètement transformer nos EHPAD en véritables moyens séjours et ce que disait Xavier FORTINON est tout à fait corroboré : si vous n'avez plus le long séjour, cela veut dire que les gens iront tout simplement finir leurs derniers jours dans des EHPAD et là où on a environ deux ans à peu près de temps de vie dans une structure, on va encore voir baisser ce temps de vie et cela veut dire que si on n'a pas de surmédicalisation et donc d'accompagnement financier sur les forfaits soins, on va se retrouver encore avec des gens qui ne sont pas formés qui devront accompagner, dans un schéma de qualité de vie au travail qui sera difficile. C'est à dire que quand vous êtes agent de service, aide-soignant et que vous devez faire de la fin de vie, ce n'est pas comme quand vous êtes dans un service de soins palliatifs à l'hôpital, accolé à un USLD. Et donc, c'est quand même une vraie difficulté globalement au niveau de notre société, sur quel est le choix que nous faisons sur l'accompagnement de fin de vie de nos aînés.

C'est en train de passer comme cela : fermeture potentielle, transformation des lits d'USLD et clairement, cela remet en question toute une partie de la philosophie de prise en charge de nos aînés.

Mme LUBIN : Par rapport à ce que vous disiez, Monsieur le Président, sur la volonté de rassembler finalement le soin et la dépendance, ce sont effectivement des débats que nous avons eus. Personnellement, je me suis exprimée contre dans le cadre de nos débats, mais j'étais un peu surprise, interpellée de voir que finalement, c'est une position qui satisfait beaucoup de gens, toujours sous couvert de simplification, d'économies supposées et de simplification.

Depuis le temps, j'ai appris à me méfier de tout ce qui était simplification, de tout ce qu'on argumentait par le biais de la simplification. Je continue à penser que la proximité dans un certain nombre de domaines est bien meilleure et dans celui-là en particulier. Ce que je craignais le plus, moi, c'est justement cette perte de proximité qui ferait que nos spécificités dans nos départements - et je crois que nous, ici, nous pouvons fournir de beaux exemples de ces spécificités - disparaissent. Et en plus, cela va continuer dans le cadre des modifications budgétaires que nous allons avoir. Nous savons que nous avons toujours moins d'agents dans la fonction publique d'État, donc j'avoue que c'est un débat qui m'inquiète un petit peu.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est ce qu'il y a de d'autres demandes de prise de parole ? Est-ce que vous souhaitez qu'il y ait un vote sur ce dossier [particulier] ?

J'enregistre avec satisfaction que tout le monde partage notre souci d'augmenter massivement les moyens consacrés à l'autonomie en faveur des personnes âgées.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. (**30**)

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

A-4 PROTECTION DE L'ENFANCE (page 246 du volume 1)

(Rapporteur : Mme BOURRETERE)

Mme BOURRETERE : Monsieur le Président, chers collègues, pour le dossier concernant la protection de l'enfance, je vais adopter la même stratégie que mes collègues précédents, c'est à dire mettre en exergue les points saillants et les nouveautés pour ce budget 2024 et l'ensemble des points que je vais aborder vont découler finalement de l'action principale qui est, comme pour l'autonomie, l'élaboration et la rédaction d'un schéma départemental de la protection de l'enfance, qui a débuté pendant l'été, qui est en cours d'élaboration.

C'est un schéma qui a une rédaction partenariale et collaborative, comme l'est notre action en matière de protection de l'enfance puisque le Département s'entoure de nombreux partenaires sur le territoire qui est grand et hétérogène en la matière. Les axes majeurs sont en train d'être dégagés et ils guideront les actions nouvelles et les points que nous souhaitons poursuivre et améliorer pour la protection de l'enfance sur le territoire et c'est sur ces points que je vais venir maintenant.

Dans un premier temps en matière de placement à domicile, c'est à dire tous les accueils qui se font à domicile ou encadrés par des éducateurs à domicile, ce qui est la volonté à la fois de la justice et du Département, c'est de maintenir un lien familial autant que faire se peut. On a le déploiement cette année de 30 places qui vont être gérées à la fois par le Département et les associations partenaires, de PEAD, Placement Educatif à Domicile, en lien évidemment avec la justice, ainsi que le renforcement du partenariat avec tous les acteurs de l'accompagnement des enfants à domicile, que ce soit l'AEMO, l'AEMO renforcé, mais également en prévention et en repérage, toutes les actions en termes de parentalité qui nous permettent d'accompagner les parents avant même que l'on soit obligé de procéder à des placements ou à des accueils.

Je vais faire le lien avec le débat précédent, mais dans cette prévention et dans ce repérage, on a parfois des difficultés nous aussi en termes de relations avec des enfants qui auraient besoin de soins médicaux et particulièrement pédopsychiatriques qui font parfois défaut et qui vont un petit peu grever la manière dont on va être capable de les prendre en charge. Donc, il y a un lien avec tout le débat précédent. Je ne vais peut-être pas insister mais c'est important parce que je le dirai en conclusion, mais la prise en charge des enfants qui nous sont confiés n'est pas décorrélée de la prise en charge de leur famille et des difficultés des Landais et des Landaises les plus fragiles.

Le deuxième point que je voulais mettre en avant concerne aussi les enfants en accueil d'urgence. Il y a une réflexion qui s'est engagée en 2023 et qui va se concrétiser par un déploiement en 2024 et finalement, qui sera mis en œuvre en fonction des préconisations de ce qui va ressortir du schéma à la fin de son écriture.

Également une année avec la volonté de mettre en place, on en a parlé ici déjà d'un point de vue bâtiementaire, des structures capables d'accueillir ce que l'on appelle parfois les enfants à besoins spécifiques et complexes ou à double vulnérabilité, dans deux structures de 2x8 places qui est d'ores et déjà en œuvre sur le territoire du Pays Grenadois.

Par ailleurs, je vais insister également sur la prise en charge des mineurs non accompagnés qui ne cessent d'augmenter et de demander de notre part une évolution à la fois dans leur prise en charge, dans leur mise à l'abri, mais également ensuite dans la manière dont nous traitons les mineurs qui nous sont confiés, avec la typologie de ces jeunes qui a changé et qui nécessite une adaptation des personnes qui vont les prendre en charge jusqu'à leur majorité et même au-delà. Je vais en parler ensuite.

Également dans les points de renforcement, la cellule des administrateurs ad hoc qui fait suite à une augmentation des procédures pénales concernant les mineurs et qui va nécessiter des inscriptions budgétaires que vous trouvez dans le document, renforcées, ce qui permet là aussi, grâce à un poste de responsable et de psychologue de mieux accompagner les mineurs dans les situations judiciarises.

Pour les MNA, j'ai oublié la question de la prise en charge avec à la fois les façons de prise en charge et une nouvelle structure départementale qui est un lieu qui va à la fois faire preuve de places, mais également de qualité de prise en charge pour ces jeunes MNA.

Et enfin, le travail avec les partenaires de l'ASE qui continue puisque nous pouvons compter sur un maillage territorial. Tous ces partenaires sont bien entendu, à la fois auditionnés, et ont été auditionnés pour l'élaboration du schéma départemental de la protection de l'enfance.

Nous travaillons de concert pour que les axes de ce schéma, qui va vous être présenté, j'imagine courant du mois de juin au niveau de la DM à peu près, puissent ne pas simplement reproduire ce qui se faisait jusqu'à maintenant, mais inscrire ce schéma de protection de l'enfance dans une volonté de quantité puisqu'on a une volonté qu'il n'y ait plus de situation en attente, vous en aviez parlé Monsieur le Président, mais également de qualité dans la prise en charge des mineurs qui nous sont confiés.

Je reviens sur ce que je disais tout à l'heure, que l'ensemble de ce schéma soit corrélé à toutes nos politiques en matière de solidarité, de l'enfance, de la famille, de l'insertion, de l'emploi, des mobilités, mais également du bien vieillir que nous venons d'évoquer.

L'ensemble de ces inscriptions est à hauteur de 57 028 235 000 € pour une recette de 850 000 €. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce que ce dossier suscite de votre part des interventions ?

Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté parce qu'Agathe BOURRETERE n'y est pas revenue, les contrats jeune majeur sont proposés à tous les mineurs. Vous l'avez évoqué pour les MNA. Les contrats jeune majeur sont proposés à 100% des mineurs qui arrivent à leur majorité. Après, on a un taux de succès plus ou moins important, c'est à dire que chacun choisit ou pas de contractualiser avec le Département, mais c'est une proposition qui est faite à 100%.

Il est sûr que ce nouveau schéma arrive à un moment important, parce que si vous suivez l'actualité nationale, la protection de l'enfance fait l'objet quand même de beaucoup de débats, voire d'interventions avec les services de l'État, Etat qui évoque en permanence sa recentralisation parce qu'il considère que les Départements ne s'en occupent pas bien, tout simplement. Et donc tout le travail qui est mené et où on travaille en lien étroit avec la justice bien sûr parce que c'est vraiment sur beaucoup de prescriptions judiciaires suite à des informations préoccupantes, et là où la philosophie a l'air d'évoluer vers quand même un souci - et cela a été présenté par Agathe BOURRETERE - d'essayer d'inverser un peu la tendance, c'est à dire de continuer à faire du placement à domicile, c'est à dire au sein de la cellule familiale. Jusqu'à présent, c'était une décorrélation forte entre la famille et l'enfant, avec des placements, soit en famille d'accueil, soit en maison, en MECS, les Maisons de l'Enfance à Caractère Social, et c'est vrai que l'expérimentation de plus en plus importante, c'est que l'on souhaite, parce qu'on sait bien que cette cellule familiale, même si elle est loin d'être parfaite, peut quand même être importante pour un certain nombre de situations.

Donc, c'est une des évolutions qui seront évoquées lors de la présentation en juin, je pense, du schéma de protection de l'enfance.

Excusez-moi, j'ai oublié de donner la parole à Monique LUBIN pour qu'elle nous nous présente la candidature de quelqu'un pour siéger au GIP France Enfance Protégée.

Mme LUBIN : Monsieur le Président, il faut désigner un conseiller pour représenter le Département au sein de l'Assemblée générale du GIP France Enfance Protégée et il est proposé la candidature d'Agathe BOURRETERE.

Monsieur le Président : Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Non. Agathe BOURRETERE est donc désignée pour siéger dans ce nouveau GIP de l'enfance protégée. Le dossier est donc adopté.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Dominique COUTIERE), M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPE A L'UNANIMITE

B-1 INSERTION PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE (page 276 du volume 1)

(Rapporteur : M. DUTIN)

M. DUTIN : Merci Monsieur le Président. Je vais essayer moi aussi de synthétiser les 60 pages du volume en 4 feuillets que j'ai écrits en gros, pour ne pas être taxé de plomber les délais dont on m'a taxé les années précédentes, et pour éviter surtout le genre d'invective que j'entends sur d'autres assemblées, « tais-toi ». Je ne voudrais pas que quelqu'un effectivement prenne la parole en me disant « Tais-toi Frédéric ».

Vous le savez, Monsieur le Président et mes chers collègues, que de par la loi, le Conseil Départemental tient le rôle de chef de file de l'action sociale et de l'insertion. Et en 2024, notre Département entend consacrer 59 M€ à la politique en faveur de l'insertion professionnelle et de la lutte contre l'exclusion sociale. Cette politique est tournée vers les publics qui relèvent des minima sociaux, le public jeune qui rencontre des difficultés d'ordre social et professionnel, les personnes en situation de handicap, le public bénéficiaire du RSA.

De manière opérationnelle, il s'agira en 2024 de poursuivre le dispositif des plateformes d'orientation avec les objectifs de diminution du délai entre l'entrée en droit et l'accompagnement, et des actions de mise en relation dès l'orientation, d'améliorer la coordination de différents dispositifs d'accompagnement et de maintenir des actions en faveur de l'offre d'insertion sous les trois angles que sont l'insertion sociale avec les accompagnements spécifiques relativement aux principaux freins qui sont identifiés que nous connaissons et que nous développons régulièrement dans le cadre de cette Assemblée, la mobilité, la santé, le logement et l'inclusion numérique, au travers de l'insertion professionnelle, l'accompagnement vers et dans l'emploi avec le dispositif des clauses d'insertion et les contrats aidés, et sous le volet de l'insertion par l'activité économique ; c'est l'action de mise en relation entreprises et publics en insertion.

Ce préambule étant posé, je vais aborder quelques points saillants de ce dossier, étant précisé que les rapports RSA et insertion ont été fusionnés pour 2024.

Le RSA. Deux ou trois chiffres tout de même, pour que chacun les ait à l'esprit. Au 30 novembre 2023, 7 824 foyers bénéficiaires du RSA, ce qui représente à peu près 14 500 personnes. Au premier semestre 2023, on observe une moyenne mensuelle d'environ 560 entrées dans le dispositif pour 514 sorties. Il s'agit d'observer une dégradation de certaines situations. Les foyers monoparentaux qui représentent 30,6% des foyers totaux au 30 novembre 2023, une hausse du nombre de foyers présents dans le dispositif depuis plus de 4 ans est constatée avec 55,2% des allocataires au 30 novembre 2023, et les difficultés de recrutement qui existent sur le volet insertion par l'activité économique, puisqu'on observe un glissement effectivement des publics, des candidats en mesure de

reprendre un emploi vont vers l'emploi classique et les publics orientés présentent de trop grandes difficultés sociales pour pouvoir intégrer les structures.

Il convient donc de renforcer les efforts en matière d'accompagnement, mais aussi de rester vigilant quant aux orientations gouvernementales actuelles qui tendent à durcir le dispositif et les obligations pour un public déjà très fragilisé, et je le rajoute personnellement, et malheureusement, je pense que ce n'est pas fini.

Au-delà de l'activation de la loi plein emploi, les différentes et récentes annonces au sujet de la diminution du temps d'indemnisation du chômage ou de la suppression de l'ASS portent en germe de réelles difficultés et ne manquent pas d'impacter les plus faibles.

Or et à titre indicatif, il s'agit de souligner un phénomène plus général actuellement observé sur notre département, presque 1/3 des néo-landais sont considérés comme publics vulnérables. Il est donc, et afin de permettre l'allocation du RSA et dans le cadre de sa gestion, proposé à notre Assemblée d'inscrire 52 M€ en dépenses et 26 M€ en recettes.

Le volet insertion. Trois axes. D'abord, le renouvellement de l'enveloppe financière à destination des associations qui interviennent sur le Département, à hauteur de 1 800 000 €. Ce n'est pas rien. La réponse aux besoins de financement complémentaire pour les associations et institutions intervenant dans le secteur de l'aide alimentaire, on en a déjà parlé plusieurs fois dans cette Assemblée, 400 000 € et le renouvellement de la contractualisation avec l'État sur le volet Pacte des solidarités et France travail.

Un focus sur ce sujet. La participation financière de l'État consiste en une reconduction à l'identique de celle établie lors des contractualisations précédentes mais à périmètre élargi et dont la moitié est conditionnée à la signature de la contractualisation emploi insertion avec France travail. En chiffres, cela signifie quoi ? 893 000 € qui vont être dispatchés en 494 000 € sur le volet solidarité et 398 000 € pour l'insertion emploi dans le cadre France travail. Étant précisé sur ce point que l'absence actuelle de décrets qui nous sont annoncés pour l'été, venant donner une consistance administrative à la loi plein emploi, nous font cruellement défaut et ce, malgré la promotion médiatique autour de la nouvelle organisation qu'est France travail.

Il faut noter un durcissement des obligations pour les allocataires sans réelle mesure nouvelle et/ou innovante pour la prise en compte des plus fragiles. Le Département sera donc attentif à sa place dans un réel copilotage de ces dispositifs sur un territoire et sur l'impact de ces réformes sur les populations les plus précaires.

Dans ce contexte à stabiliser, et j'insiste sur ce verbe qui prend toute sa signification, il est proposé d'inscrire un crédit de 500 000 € et de vous autoriser à signer les conventions induites.

Le Fonds Social Européen (FSE). Je vais passer rapidement, bien que ce soit un sujet extrêmement important. Le Département est organisme intermédiaire pour la gestion des crédits FSE sous forme de subvention globale et cette gestion permet au Département de programmer des actions éligibles au cofinancement FSE et d'en assurer le suivi et le contrôle.

Dernier point sur ce rapport, il s'agit de dire quelques mots sur le soutien aux associations et organismes et j'ai choisi 4 dispositifs qui ne sont pas exhaustifs sur l'ensemble de ceux qui sont repris dans le rapport, mais le rapport étant écrit, chacun a pu évidemment en prendre connaissance.

D'abord, les contrats aidés. Parcours emploi compétences et CDDI. Un important travail de restructuration a déjà été mené et l'année 2024 donnera lieu à des actions de remobilisation des prescripteurs et employeurs potentiels pour que chaque poste soutenu via un contrat aidé soit pourvu.

Le soutien aux postes pour les structures de l'IAE, déjà augmenté en 2023, sera reconduit. Il vous est donc proposé d'inscrire un crédit de 1 400 000 € pour financer les contrats aidés signés en 2024 et de vous autoriser à signer la convention d'objectifs et de moyens État-Département 2024.

Le projet « Territoires Zéro Chômeur Longue Durée » porté par la Communauté de communes de Mimizan. Cette expérimentation a pour objet de favoriser la création d'emplois sous forme de CDDI ou de CDI en faveur de personnes privées durablement d'emploi dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire en redéployant les dépenses sociales existantes. Le Département poursuit son action en faveur de cette initiative et appuiera le projet s'il devait recevoir l'habilitation.

La mise en œuvre du SPASER et le développement des clauses sociales dans les marchés qui est une action forte que nous voulons voir monter en charge, avec une meilleure structuration de ce dispositif, la prise de poste d'une nouvelle facilitatrice en janvier, un portage institutionnel au travers du SPASER et une démarche de sensibilisation et de mobilisation des collectivités locales sur le recours à la clause dans leurs marchés.

Sur ce point, et vous savez qu'il ne peut pas y avoir une intervention devant votre Assemblée sans que Cyril GAYSSOT dise une chose aimable sur moi et que donc, sans que je dise une chose aimable sur lui, vous savez que le Département a été mis à l'honneur récemment lors de la première journée régionale des clauses sociales puisque vous interveniez, cher Cyril, sur une table ronde et que notre action a été illustrée et récompensée par un trophée pour un parcours remarquable, mais peut-être que vous en direz deux mots tout à l'heure, avec l'initiative de Laurent BERNADET du groupe BERNADET et de la CCI. Il vous est proposé d'inscrire un crédit de 50 000 € à ce niveau.

L'opération « Tremplin jeunes » qui me paraît importante à mettre en exergue. Le Département soutient l'action portée par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes en faveur des jeunes. Cette action vise des jeunes NEET, les jeunes qui n'ont pas d'emploi et ne suivent ni études ni formation, de 16 à 29 ans. Il s'agit d'identifier les conditions locales de réussite pour apporter des solutions les plus appropriées aux jeunes sortis du suivi scolaire avec peu ou sans qualification et de reprendre les principes initialement développés : mise en situation professionnelle, pratique du tutorat ou du mentorat et accompagnement individualisé des jeunes inscrits au programme. Il vous est demandé et proposé d'inscrire un crédit de 300 000 €, d'attribuer à la CCI une subvention de 220 000 € pour ce dispositif.

Je passe sur les aides et soutiens qui sont apportés à BGE Landes Tec Ge Coop. Je passe également sur les associations et organismes landais qui agissent dans le secteur de l'enfance et de la prévention, le soutien à la MILO qui est maintenu, etc...

Voilà le rapport que je souhaitais vous soumettre dans le cadre tout de même d'un dossier qui représente en dépenses 59 170 000 €.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce que sur ce dossier d'insertion il y a des demandes ?

M. GAYSSOT : Merci Président, chers collègues. Vivre sans exister est la plus cruelle des exclusions. Quand on se sent inutile, quand on se sent encombrant, on peut vivre et survivre, mais on ne se sent plus d'exister. On se sent exister lorsqu'on devient membre d'un groupe et lorsqu'on peut s'impliquer dans ce groupe. Le travail en est un. Le travail est source de stress, il est surtout un lieu de reconnaissance, un lieu de statut, un lieu de déploiement de soi. Nous sommes inscrits dans une inégalité de nature et de situation, c'est une réalité des êtres humains. Les accidents de la vie n'arrivent pas qu'aux autres, la vie est fragile.

Comme l'a fait remarquer très justement notre collègue Frédéric DUTIN et à votre demande, Monsieur le Président, nous avons travaillé avec nos collègues Eva BELIN, Henri BEDAT, Paul CARRERE, Frédéric DUTIN, sur la refonte du SPASER. Le SPASER, c'est le Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables, qui a donné lieu à une refonte et à un vote en juin 2023.

Nos services, notamment les facilitatrices de l'insertion ont candidaté à un trophée qui était organisé par l'Alliance pour l'insertion de l'emploi en Nouvelle Aquitaine, ALIENA, et nous avons été salués et lauréats d'un prix. Cela a été justement dit par notre collègue Frédéric DUTIN.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit de plusieurs acteurs. C'est ce qu'organise ce schéma. Ali, 26 ans, aujourd'hui salarié de l'AST, Association de Solidarité du Travail, un atelier chantier d'insertion accompagné par le Conseil départemental des Landes. L'entreprise Bernadet Construction, entreprise landaise du bâtiment et plusieurs maîtres d'ouvrage Landais : le Conseil départemental des Landes, XL Habitat, Mont de Marsan Agglomération généralisant les clauses sociales dans leurs marchés publics par le truchement des actions des facilitatrices financées par le budget insertion, comme l'a rappelé notre collègue Frédéric DUTIN.

Ali est arrivée d'Éthiopie en 2017. Réfugié politique âgé de 26 ans, sans qualification, comprenant très peu la langue française, il ne possède pas le permis de conduire. Il a été accueilli dans les Landes et après avoir suivi une formation d'apprentissage du français, il est orienté par Pôle Emploi vers l'association Solidarité Travail, aujourd'hui dénommée France Travail. Et donc, il a pu être accompagné et dans le cadre d'une clause sociale sur un marché public organisé par le Conseil départemental des Landes, il a pu être mis à disposition, par le truchement de l'ETTI, l'Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion, au sein du groupe Bernadet.

Je vous lis juste quelques lignes, paroles de l'entreprise.

« Lorsqu'Ali est arrivé dans mon équipe, j'ai été soutenu par Maeva, la référente de la structure d'insertion. Je sais que je peux compter sur elle pour l'accompagner dans sa situation personnelle. Elle l'a aidé à résoudre les problèmes administratifs, de papiers et de permis de conduire. Grâce à ce suivi, il a pu se concentrer sur son travail. Nous avons l'habitude de travailler avec cette association d'insertion. C'est une réussite. Les clauses sociales nous permettent de découvrir des talents. Je souhaite l'embaucher en CDI et j'espère qu'il fera une jolie carrière dans l'entreprise. »

L'entreprise qui avait des difficultés à trouver de la main d'œuvre qualifiée pour répondre à ses marchés.

Paroles d'Ali désormais : « Je n'avais pas de qualification en arrivant, ce n'était pas facile, je ne parlais pas bien le français. On m'a fait confiance dans l'entreprise. J'ai appris à travailler, mais aussi à parler mieux le français car il y a beaucoup de mots techniques. Être avec les autres sur le chantier m'a obligé à parler. Je suis accompagné par le chantier d'insertion AST et je sais que Maeva, la référente de l'AST, est en lien avec mon chef d'équipe. Ça aide. Ça a permis que je fasse des formations et aujourd'hui, je sais que l'entreprise veut m'embaucher. Ils ont besoin de moi. C'est une chance. Une chance »

Le parcours de ce salarié est remarquable. De nombreuses clauses sociales dans lesquelles l'entreprise est engagée sur divers marchés avec divers maîtres d'ouvrage, ont permis d'accueillir Ali sur une longue période pour une insertion durable. Il en va de même pour des centaines, des milliers de personnes qui passent chaque année à travers l'ensemble des structures d'insertion des Landes. Il y en a plus de 80. Et c'est utile pour les publics, les Landais, les Landaises. Il est utile pour les entreprises d'avoir accès à des talents, accès à de la main d'œuvre qualifiée par le truchement de ces structures d'insertion.

Donc, je tenais à vous faire part de cette démarche et à saluer, évidemment, le lauréat du trophée Nouvelle-Aquitaine des clauses sociales, l'entreprise Bernadet. Je vous remercie.

M. DUBOIS : Merci Monsieur le Président. Je suis désolé, je n'ai pas de citation. Je vais essayer de commencer quand même.

Je voulais revenir sur le dossier du RSA, Revenu de Solidarité Active. On n'a pas eu le débat l'année dernière, on l'avait eu il y a deux ans et j'avais cru comprendre que l'on n'avait pas tout à fait la même approche sur certains points.

Ce n'est pas que je veuille que ce débat ait lieu tous les 2 ans mais il y a des éléments importants qui sont intervenus depuis et notamment, une expérimentation, on en parlait tout à l'heure, à laquelle aurait pu souscrire le Département des Landes. En tout cas, c'est ce que nous aurions souhaité. C'est celle qui comporte l'obligation d'activité de 15 heures pour les allocataires du RSA. La moitié des Départements des Landes ont souhaité mener

cette expérimentation et nous la trouvons judicieuse parce que le retour à l'activité est l'élément principal, de notre point de vue, qui permet une meilleure réinsertion des personnes concernées.

Vous l'avez dit, Monsieur DUTIN, le constat est sans appel. Il y a plus d'entrées dans le dispositif, de personnes qui entrent dans le dispositif que de personnes qui en sortent et le nombre de personnes qui restent dans le dispositif après quatre ans augmente. Ce qui nous amène tous à conclure que l'efficacité en termes de réinsertion de ce que nous proposons n'est pas suffisante.

Ainsi, le fait de proposer - alors par obligation de l'activité aux allocataires - permet de notre point de vue d'améliorer l'efficacité du RSA de ce point de vue-là. Quand vous parlez de durcir les obligations du point de vue de l'Etat, je souhaiterais quand même rappeler ce que comporte ce dispositif. Il est impossible, et fort heureusement, de faire réaliser du travail de manière bénévole dans les entreprises pour les personnes concernées. Il s'agit d'une immersion en entreprise pour affiner un projet professionnel. Il s'agit de participation dans les activités du secteur associatif.

Et je vois très bien que vont arriver derrière mon intervention celles qui diront qu'il y a là une approche tortionnaire du point de vue des personnes concernées. Je précise que tout cela est encadré pour que, justement, il n'y ait pas de dérive qui ne serait pas en adéquation avec l'intérêt des personnes concernées.

Sont exclues des dispositifs ou en sont dispensées les personnes qui souffrent d'un handicap, d'une invalidité ou d'un problème de santé, les parents isolés d'enfants de moins de 12 ans qui n'ont pas de solution de garde et par ailleurs, on peut bénéficier d'une diminution des heures à effectuer si on est confronté à des difficultés dans sa vie personnelle ou familiale.

Il y avait donc, de notre point de vue, matière à expérimenter ce dispositif pour, encore une fois, chercher les moyens d'être plus efficace dans la réinsertion des personnes concernées.

Je précise que dans la moitié des Départements qui expérimentent ce dispositif - pour montrer qu'il y a matière, dans ce point-là en tout cas, à ne pas avoir une approche idéologique, le Pas-de-Calais, Département qui a été présidé, vous le savez Monsieur le Président, par Guy MOLLET [hors micro : Il y a longtemps] il y a quelques années.... Il y a quelques années, mais aujourd'hui il est présidé et dirigé par une majorité socialiste et communiste. Il y a donc là matière à réfléchir et à se dire en tout cas que les voies sont à explorer pour que l'on arrive, et je pense que c'est notre objectif à toutes et à tous, à permettre une meilleure insertion de toutes les personnes qui sont concernées.

M. VALLAUD : Merci. D'abord, dire que, et je crois que la présentation qui a été faite de notre projet de budget en est l'illustration, on n'a pas attendu le gouvernement pour se préoccuper d'accès à l'emploi, d'insertion professionnelle, de prise en charge de celles et de ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi, non seulement sur un plan professionnel, mais aussi sur un plan médico-social, parfois même médico-psychologique qui est une des dimensions aussi de la capacité de ces hommes et de ces femmes à accéder ou pas à l'emploi, et que beaucoup des taux de retour à l'emploi de ce dispositif sont aujourd'hui extrêmement encourageants.

Sur l'expérimentation sur les 15 heures, vous avez oublié de dire, par exemple, que les paysans au RSA ne sont pas exonérés des 15 heures de travail obligatoire, ce qui pourrait être une facétie du gouvernement, c'est juste une mauvaise manière.

En réalité, nous ne savons rien de cette expérimentation. On n'en connaît aucun résultat. On ne tire aucune espèce de conclusion d'une dizaine de Départements qui se sont essayés à ce dispositif. Qui, quand je regarde les Pyrénées Atlantiques qui ne concernent qu'une toute petite frange des bénéficiaires du RSA, depuis quelques mois, dans une période où quand on disait, c'est 50% de gens qui sont qui retournent à l'emploi, en réalité c'est plutôt 40%, c'est à dire les chiffres classiques de l'insertion par l'activité économique. Et puis par

ailleurs, c'est en train de se retourner parce que la crise est là. Le témoignage de cette crise, ce sont les recettes fiscales que j'évoquais tout à l'heure qui sont en chute libre.

La réalité est celle-là. On a un gouvernement qui s'agit beaucoup, pas forcément avec beaucoup de succès. Il nous a déjà annoncé depuis 2017 le revenu universel d'activité. Il n'est pas là. Il nous avait annoncé le service public de l'insertion. On ne l'a pas vu arriver. Et maintenant, il y a France Travail. De toute façon, à chaque fois qu'il y a un problème, il crée France quelque chose. Plus de service public : France service. Problème de travail : France Travail. Problème de fertilité : France... Je le laisse à votre imagination. J'ai eu quelques suggestions assez piquantes sur Internet après, après ce discours, cette interview du Président de la République.

Mais France Travail se met en place au-delà des mots de façon totalement désordonnée. Beaucoup de communication et en réalité sur le terrain, c'est quand même un grand bazar.

S'agissant du RSA, d'abord, pourquoi un certain nombre de Départements y vont ? Parce que les budgets étant ce qu'ils sont, c'est un peu comme le SNU. L'éducation populaire, à un moment donné, si elle veut continuer de toucher de l'argent, elle s'inscrit dans le SNU parce que sinon, elle n'a plus d'argent et c'est ce qui va se passer. C'est la politique du garrot, du point de vue des dépenses publiques.

Cela a été évoqué à l'instant, évidemment, la mise en œuvre de cette politique s'inscrit dans un contexte particulier et dans les annonces qui ont été celles du Premier ministre hier soir. Il a annoncé une troisième réforme de l'assurance chômage alors même que les partenaires sociaux sont en négociation et que la DARES, c'est à dire les services du ministère du Travail, les économistes du ministère du Travail ont tiré un bilan calamiteux sur le plan social des deux premières réformes.

C'est une réforme qui fait des victimes parmi les jeunes, parmi ceux qui ont des contrats précaires, parmi les moins qualifiés et parmi les femmes et en réalité, vous avez la sociologie à peu près de celles et ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi. Et parmi les femmes, je l'évoque, qui parfois cumulent aussi le fait d'être faiblement diplômées, d'être jeunes et il y a un paquet de mamans solo qui est aujourd'hui, le nouveau visage de la pauvreté et ce n'est pas le désir ou l'absence de désir de travailler qui commande leurs possibilités d'avoir un emploi. C'est la mobilité, c'est la garde d'enfants, pour ne donner que deux exemples.

Cette troisième réforme, qu'est-ce qu'elle postule au fond ? Qu'entre la première et la troisième réforme, si elle doit être accomplie avant la fin de l'année, les allocations auront baissé de 50%. Évidemment, vous vous créez des droits par votre travail, par votre cotisation. Est-ce que c'est commandé par l'urgence des finances publiques ? En tout cas pas celles de l'UNEDIC. L'UNEDIC est géré par les partenaires sociaux. La stricte branche assurance-chômage est excédentaire. Quand elle est déficitaire, c'est parce qu'en réalité, depuis des années, l'État fait financer ses politiques de l'emploi, non pas sur le budget du ministère de l'emploi mais sur l'UNEDIC. Au fond, les chômeurs se payent eux-mêmes et les travailleurs se payent eux-mêmes leur politique de l'emploi. Et si je regarde les perspectives, l'UNEDIC va dégager 20,6 milliards d'euros d'excédents sur la période 2024-2027, malgré 12 milliards par an de prélèvement sur recettes de l'État. Et sa dette, puisque c'est aussi un des arguments, la dette va passer, si je ne me trompe pas, de près de 64 milliards d'euros en 2021 à 38,5 milliards en 2027.

Donc là, ce n'est pas la politique du Garrot, c'est la politique du racket. Il s'agit en effet de siphonner l'UNEDIC pour payer les rossignols d'Emmanuel MACRON, c'est à dire les cadeaux faits à quelques-uns. C'est 50 milliards et même la suppression de la taxe d'habitation, c'est 65% de la dépense pour 40% des ménages.

Voilà. Et donc, cela ne marche pas et cela va évidemment retomber sur les Départements parce qu'on l'a un peu évoqué, mais la question de l'ASS, c'est à dire la suppression de l'ASS, ce sera le basculement sur le RSA et cela va être pour les Départements. Ce seront des dépenses supplémentaires qui évidemment ne seront pas compensées.

On a engagé un débat qui n'est pas un débat sur le travail au plan national, mais qui est un débat sur l'emploi. C'est à dire, au fond, une discussion statistique. Le ministre des Comptes publics, il y a quelques mois, dans son bureau, on était tous les deux seuls, me dit : « Regarde, ça marche, on est à 7% de chômage. » Je lui dis : « ça ne marche pas. On a 40% de gens qui sont prêts à voter Le Pen et qui ne savent pas dans quoi vous les embarquez parce que vous n'êtes pas capables de dire, demain ça ira mieux qu'aujourd'hui. » Le Premier ministre veut « désmicardiser » la France parce qu'en effet, il y n'a jamais eu autant de salariés au SMIC qu'aujourd'hui, plus de 17%, et dans le même temps, il n'y a jamais eu autant de travailleurs pauvres et de français vivant sous le seuil de pauvreté. Et parmi ceux-là, l'essentiel des bénéficiaires des allocations chômage et du RSA évidemment, qui ne s'abîment pas dans le confort des allocations. Je rappelle que d'ailleurs un chômeur sur deux n'est pas indemnisé.

La réalité, c'est qu'il faut évidemment travailler plus sur l'insertion, comme le fait le Département des Landes, et puis il faut s'attaquer à la question du travail. Les Français aiment leur boulot, mais ils aimeraient bien le faire. Et parfois, ils en sont empêchés par les organisations du travail, par les conditions matérielles, par le niveau de leur salaire. L'action du mal travail, cela concerne un Français sur deux. Et ce n'est pas un petit sujet. Et si vous travaillez sur les conditions de travail et sur les salaires, les gens vont bosser parce que tout le monde a envie de bosser.

On est souvent ce que l'on fait. Le meilleur exemple en est sans doute, et j'ai hâte que cela éclosse à Mimizan, c'est territoires zéro chômeur. Nul n'est inemployable. Quand on va chercher les gens, quand on construit l'emploi autour d'eux, comme le font déjà depuis longtemps les entreprises adaptées, vous voyez les gens revenir dans l'emploi et avec des transformations qui sont physiques et psychologiques. D'une certaine manière, c'est un peu comme la pub pour le Bifidus. Ce qui ce qui se fait à l'intérieur se voit à l'extérieur. Les gens vont mieux et cela se voit. Les corps se redressent, les gens font un peu plus attention à eux. Ils retrouvent de l'estime d'eux-mêmes et de la dignité.

Je crois que la grande affaire de l'époque, c'est la question de la dignité et de la dignité au travail et de la dignité dans l'accompagnement au travail, et la culpabilisation permanente de ceux qui sont au chômage, comme s'ils étaient responsables de leur condition, j'allais dire que c'est un poncif des libéraux. C'est d'accepter, j'allais dire les premiers de cordée et d'abandonner les autres à ce qu'ils pensent être leur destin de perdants.

En tout cas, ce n'est pas ma conception des choses. Et donc, on doit évidemment, à travers les politiques sociales, les politiques d'inclusion qui sont les nôtres, prendre l'entièreté de la dimension des choses, mesurer bien, et je crois que nous devons nous-mêmes nous poser ces questions-là. Pour beaucoup de gens, les rapports à l'administration, à toutes ces politiques créent beaucoup de malentendus. On a des politiques publiques qui ont du mal à saisir la complexité, les sentiments de quelqu'un qui est dans la difficulté, entre honte et colère. Il faut prendre tout cela.

Je disais à l'université d'été du MEDEF, où j'avais la chance de débattre avec des gens ouverts, que le coût de la non-prise en charge de la santé mentale en France, c'est plus de 100 milliards d'euros. C'est un des freins principaux à la recherche d'emploi. Quand votre horizon n'est pas la fin de la semaine et parfois pas même la fin de la journée, il est difficile de se projeter.

Donc, les expédients du gouvernement, le côté « on va vous couper les vivres, comme ça vous allez retourner au boulot », ça ne marche pas. Ça ne marche pas, ce n'est pas documenté sur le plan sociologique et économique et surtout, ça crée de la violence, du ressentiment et tout cela se paye très cher. On a besoin de construire en réalité un pays dans lequel chacun trouve sa place. Je le crois possible mais je ne suis pas sûr que l'on en prenne le chemin, en tout cas nationalement puisque, évidemment, localement je voyais les 400 000 € d'aide alimentaire. Je fais juste la boucle. 7% de chômage pour créer un pays de travailleurs pauvres, ce n'est quand même pas terrible. 7% de chômage pour avoir des travailleurs des plateformes et une ubérisation de notre économie, je vous rappelle qu'à l'Assemblée Nationale, au Sénat, au Parlement Européen, les socialistes se sont battus

contre la création d'un tiers statut, contre l'ubérisation de la société mais que le Président de la République, nationalement et au plan européen, a pris le chemin inverse. Donc, il y a les gagnants de la mondialisation et puis tous ceux qui serviront leur train de vie. Les premiers ont un Président et tous les autres doivent avoir des représentants.

Mme DURQUETY : Merci. Je vais être plus prosaïque après cette démonstration, mais je ne peux pas vous laisser dire, Monsieur Dubois, que nous ne serions pas nombreux ici à vouloir faire que les bénéficiaires du RSA retournent vers le travail. C'est même l'objet de ce qu'a prononcé tout à l'heure brillamment Cyril GAYSSOT en disant qu'on est plus valorisé, que le regard des autres change vers soi-même quand on est au travail, que c'est quelque chose qui valorise les personnes. Tout à l'heure, vous disiez à propos des déserts médicaux : est-il besoin de légiférer ? Est-ce que cela ne sera pas contreproductif ?

Je vous renvoie la question concernant le RSA. Dans les Landes en effet, on n'a pas besoin de participer, me semble-t-il, à des expérimentations. Cela fait longtemps que les travailleurs sociaux du Département accompagnent les bénéficiaires du RSA pour faire en sorte qu'ils puissent revenir vers le travail.

Ces 15 heures-là ne sont-elles pas un leurre ? Est-ce que les employeurs seront nombreux, en dehors des entreprises adaptées, à vouloir accepter dans leur entreprise des gens qui n'ont pas travaillé depuis longtemps pour des questions diverses et variées ? Effectivement, sont exclues du dispositif des personnes qui ont été reconnues travailleurs handicapés. Boris VALLAUD en a parlé, combien de personnes qui ont des problématiques mentales ne sont pas reconnues travailleurs handicapés aujourd'hui ? Il y a plein de problèmes qui se posent. Les travailleurs sociaux, on y travaille également dans les EPD tout au long de l'année pour pouvoir accompagner au mieux les gens vers un retour à l'emploi. C'est un leurre de penser que demain tous seront vers l'emploi sans difficulté. Et je me pose même la question, moi, de savoir si ces personnes-là qui auront 15 heures à faire ne seront pas en concurrence avec les travailleurs précaires qui sont déjà dans des emplois non complets.

M. GAYSSOT : Merci Président, chers collègues. Au vu de la remarque de mon collègue tout à l'heure, je pense que certains de nos collègues préfèrent les chiffres aux citations, bien que pour moi, ce n'était pas une citation, mais plutôt un horizon.

Concernant les bénéficiaires du RSA, si je me connecte immédiatement sur la plateforme de l'open data de France Travail qui est à jour, nous avons le nombre de demandeurs d'emploi catégorie A, B, C et bénéficiaires du RSA, le plus bas depuis 2014, avec une baisse sur un an de - 1,4% à 3 345 personnes. On a eu une hausse en décembre 2020 du fait des conséquences de la crise pandémique liée à la COVID-19 et de ses conséquences vis-à-vis de l'emploi. Et ce - 1,4% sur les catégories A, B et C est d'autant plus criant qu'il y a une augmentation du nombre d'actifs dans le département des Landes et qu'il y a une légère hausse, d'ailleurs, sur le nombre de demandeurs d'emploi d'un an pour tous publics confondus. Et pourtant, nous avons une baisse de ces publics-là, des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA.

Dernière chose que je porte à votre connaissance, si on se compare à la Région Nouvelle Aquitaine, là où nous faisons une diminution de 1,4% des inscrits en catégorie A, B, C, bénéficiaires du RSA, la Région Nouvelle-Aquitaine affiche une augmentation de + 1,7%.

Donc, les statistiques sont assez démonstratives de l'ensemble des politiques publiques en matière de soutien des publics allocataires des minima sociaux du RSA et de l'allocation adulte handicapé. Je vous remercie.

M. DUTIN : Monsieur DUBOIS, je voudrais juste vous apporter deux angles de réponse. Le premier, les expérimentations qui remontent sont un peu à l'image de la loi. C'est tout de même assez diffus, il n'y a pas véritablement de cadre réel. Vous parlez de nos collègues du Pas de Calais qui font remonter effectivement des informations qui ne sont pas et qui ne vont pas toutes dans le sens que vous voulez effectivement préconiser. Et ce n'est pas parce qu'on est expérimentateur que l'on doit valider ensuite le caractère de

l'expérimentation. Donc, attendons effectivement sur ce point de savoir ce que les uns et les autres diront.

Manifestement, le débat que nous avions, je suis heureux que vous y fassiez à nouveau allusion. Rappelez-vous le débat que nous avons eu il y a un an dans cette même Assemblée. Qu'est-ce que nous disions ? Nous disions que le 100%, ce n'était pas possible parce qu'il fallait prendre en considération un certain nombre de caractéristiques de personnes qui sont effectivement au RSA. C'est manifestement et on peut l'apprendre avec joie, ce qui est en train d'être posé aujourd'hui. Nous prévenions déjà que cela ne serait pas possible pour un certain nombre de travailleurs, pour des femmes qui vivent seules avec leurs enfants, etc., etc. Il ne me semble pas que vous aviez abondé dans mon sens et dans le sens des différents intervenants à ce niveau-là.

Manifestement, on est dans une différence entre ce qu'est la fureur et le bruit des annonces et puis le murmure de la confrontation au terrain. Je préfère effectivement, comme nous le faisons dans le Département des Landes, être dans le murmure du terrain parce que ce sont les petites rivières qui doivent porter les grands résultats, plutôt que dans les effets d'annonce, effets d'annonce dont les résultats ne sont pas garantis, mais surtout, effets d'annonce dont le résultat qui était poursuivi était surtout un chemin électoraliste. Cet effet d'annonce électoraliste, ce n'est pas comme cela que l'on mène des politiques d'insertion.

Mme LUBIN : Je prends le débat en cours, mais je voudrais d'abord revenir sur un poncif. Nous nous faisons souvent taxer d'avoir des propos caricaturaux. Pour le coup, ce n'est pas nous qui les tenons toujours. Je les entends souvent dans l'hémicycle. La valeur travail serait de droite et l'assistanat de gauche. Moi, je prends toujours en préambule le temps de dire sur ces sujets-là, quand nous débattons au Sénat, que la valeur travail est aussi et parfaitement de gauche et que nous l'assumons. Voilà. Et je ne pense pas que dans cette Assemblée, sur le même côté de l'hémicycle que moi, on me démentira beaucoup, n'est-ce pas Monsieur COUTIERE, sur la valeur travail.

J'en ai assez d'entendre dire que, parce que nous serions de gauche, nous serions défavorables au travail. Non, non. Moi je considère, et nous sommes nombreux à le considérer, que c'est notamment dans le cadre du travail qu'un être humain arrive à se réaliser. C'est d'ailleurs pour cela qu'il est très important que chaque être humain puisse avoir accès à un travail qui lui plaît, si possible de qualité et dans lequel il s'épanouisse. C'est la première chose.

La deuxième chose, je voudrais revenir sur la genèse de cette loi qui consistait à proposer de faire travailler les bénéficiaires du RSA 15 heures. Nous avons participé à l'élaboration et je me souviens très bien des débats au Sénat où effectivement, la volonté de la majorité sénatoriale et du gouvernement était de faire travailler les bénéficiaires du RSA pendant 15 heures. C'était bien cela. Sous-entendu : ils ne savent plus ce que c'est que le travail. Il faut les remettre au travail, etc...

Sauf qu'ils se sont vite rendu compte que c'était impossible pour tout un tas de raisons. D'abord, des raisons qui confinent au droit du travail : on ne peut pas faire travailler les gens comme ça 15 heures bénévolement, sans contrat de travail. Ensuite, d'un point de vue technique. Vous imaginez combien d'entreprises il faudrait que l'on ait du jour au lendemain qui soient volontaires, qui aient les moyens d'accueillir des personnes très éloignées de l'emploi pendant 15 heures ? C'était quasiment impossible à mettre en œuvre. Et au final, en quoi cela s'est-il transformé ? Ces 15 heures se sont transformées en stages d'immersion, accompagnement des mères de famille qui sont toutes seules et qui ont des difficultés à aller travailler, en proposant des solutions de garde. Cela s'est transformé en de l'accompagnement à l'insertion, c'est à dire ce qui se fait dans un grand nombre de départements. Je rappellerai d'ailleurs qu'il y avait un certain nombre de Départements qui avaient oublié le I d'insertion et qui ne dépensaient pas les crédits qui étaient alloués pour l'insertion. Nous n'en faisons pas partie, nous n'en avons jamais fait partie.

Et donc oui, effectivement, il est important de mettre tout en œuvre pour accompagner les gens vers la reprise de l'emploi. Nous en sommes convaincus. Pourquoi pas de l'immersion dans les entreprises ; cela peut être une bonne chose, comme cela s'est fait dans le cadre

des Missions Locales par la garantie jeune qui aujourd'hui a été remplacée par un autre dispositif. Cela fonctionne, cela fonctionne très bien, mais c'est très encadré et c'est très respectueux des droits du travail. Et donc aujourd'hui, peut-être que certains Départements - on n'a pas encore vraiment les résultats des expérimentations - sont satisfaits parce que c'est une façon peut être de permettre un accompagnement vers l'emploi.

Je voudrais quand même revenir au début de mon propos et dire que dans l'esprit, à l'époque du législateur, de la majorité en tout cas, c'était vraiment de remettre au travail, c'est à dire sous-entendu : ces feignants, il faut les remettre au travail. Je me souviens très très bien de la teneur des débats et c'était exactement cela.

Donc, je pense qu'il ne faut pas l'oublier et aujourd'hui, franchement, quand on entend aujourd'hui le Premier Ministre nous dire que cela fonctionne tellement bien que 50% déjà des gens qui sont accompagnés dans ce cadre-là ont retrouvé un emploi, mais de qui se moque-t-on ? Je l'invite, Monsieur le Président, si vous m'y autorisez, j'invite Gabriel ATTAL à nous accompagner lorsque nous présidons les uns et les autres les commissions mensuelles où nous accueillons les bénéficiaires du RSA qui, pour une raison ou pour une autre, ne remplissent pas les critères, ne signent pas leur contrat d'engagement ou ainsi de suite. Et où nous sommes confrontés dans 90% des cas à la grande misère, grande misère sociale, grande misère intellectuelle et grande misère souvent en matière de santé mentale. Et il verra s'il suffit de 15 heures à ces personnes-là pendant quelques mois pour être réintégrées durablement dans l'emploi. Franchement, on se moque du monde. Donc, oui à l'insertion, oui aux politiques d'insertion et non à cette stigmatisation.

M. DUBOIS : Monsieur le Président, je vais répondre brièvement parce qu'effectivement, l'objet n'est pas de se rejeter des arguments toute la journée à ce sujet. Si quelqu'un fait de l'emphase et manie des concepts qui ne sont pas liés à l'intervention que j'ai faite, c'est bien moi.

Je disais juste, et apparemment nous sommes tous d'accord là-dessus, que l'activité et la reprise d'activité est le meilleur moyen de mener à la réinsertion des personnes concernées. Partant du constat, mais il faut le partager, que les mesures qui sont à l'œuvre depuis des années, liées à ce dispositif du RSA, n'atteignent pas leurs objectifs pour des raisons multiples et effectivement, le 100% est peut-être et sans doute un objectif utopique. L'objectif est de permettre au maximum de personnes de revenir dans des situations où elles ont retrouvé le moyen d'être réinsérées pour leur plus grand bonheur, d'abord pour elles-mêmes, dans la société.

Donc, arrêtons de dire qu'il y a d'un côté ceux qui n'auraient que la valeur travail, d'autres qui n'auraient que la valeur d'insertion. Ce n'est pas du tout l'objet. Dans un système où on a constaté que le dispositif du RSA ne permettait pas d'atteindre les objectifs, notamment en termes de réinsertion, que l'on s'était fixés, pourquoi ne pas aller vers ces nouvelles expérimentations ? Quand Boris VALLAUD dit : « De toute façon, cela ne donne rien », je rappelle quand même que c'est depuis le 1^{er} mars que la majorité des Départements ont employé cette expérimentation. Donc, je pense que c'est un délai un peu court pour pouvoir dire si cela a fonctionné ou pas. Peut-être que cela ne suffira pas, peut-être que les objectifs ne seront pas atteints de manière plus significative, mais pourquoi s'en priver ? En fait, j'ai bien compris, c'est le mot obligation qui choque dans le dispositif. Parce que l'obligation permet peut-être à certains qui, parce que totalement déconnectés des systèmes leur permettant de connaître des organisations qui leur redonneront le goût et l'envie de certaines activités, peut-être que c'est un dispositif qui permettra de [Inaudible]. Effectivement, il y a peut-être eu des débats au sein des différentes assemblées qui ont permis de tenir des propos excessifs. Là, ce n'est pas l'objet. On va sur un encadrement de cette obligation qui fait que l'on n'ira pas vers des mesures caricaturales qui de toute façon ne porteraient pas d'effet.

Donc gardons le pragmatisme et la raison nécessaires sur ce sujet. Nous disons juste que, étant donné que les objectifs ne sont pas atteints, ouvrons-nous le champ des possibles de manière encadrée pour permettre de voir si on atteindrait mieux les objectifs.

Par rapport à certains propos qui ont été tenus, la confrontation au terrain, Monsieur DUTIN. Vous parlez de dossiers, de chiffres, de commissions que vous présidez. On est plusieurs maires, adjoints, autour de cette table et je peux vous dire que c'est dans nos mairies, dans nos permanences, que l'on reçoit les personnes. C'est dans nos CCAS avec tous nos agents en charge de ces missions que nous les accompagnons. Et si je vous dis que l'on constate qu'il y a des gens qui sont totalement sortis du système et qu'il faut vraiment aider, réarrimer pour leur permettre de reprendre une activité, c'est parce que c'est nécessaire pour eux. Que l'on soit bien d'accord là-dessus. Je ne suis pas sur des grands concepts théoriques qui font qu'on est pour ou contre certaines options. C'est que ce qui nous importe à tous, c'est encore une fois l'efficacité dans ces dispositifs, et par rapport aux travailleurs précaires, c'est justement l'objet de l'encadrement de ce dispositif qui fait que, bien évidemment, il ne faut pas aller sur des tâches qui seraient confiées aux allocataires, aux bénéficiaires du RSA pour concurrencer d'autres travailleurs.

L'objet, c'était juste de regretter que sur ce volet de l'insertion, on n'aït pas tenté d'aller plus loin ici dans le Département des Landes, parce qu'encore une fois, il ne faut se priver daucune manière de permettre à toutes ces personnes de retrouver de l'activité parce que c'est cela, en fait, le but de ces 15 heures. C'est de reprendre un rythme, retrouver une organisation dans laquelle on va rencontrer d'autres personnes que celles de son cercle familial ou d'amis. En fait, permettre de retrouver une sociabilisation plus poussée pour réembrayer vers un cycle beaucoup plus vertueux.

Je regrette que l'on parte systématiquement sur des grands concepts qui feraient que certains seraient favorables uniquement à l'accompagnement, d'autres n'auraient que la valeur travail et seraient des libéraux qui ne se soucieraient que des premiers de cordée. Ce n'est pas du tout l'objet de la discussion qui doit avoir lieu sur ce sujet du RSA aujourd'hui.

Monsieur le Président : D'autres interventions avant que je conclue ?

Je pense que le débat part sur un mauvais postulat. C'est de laisser penser qu'aujourd'hui, l'application du RSA, tel qu'il existe, ne se ferait pas réellement parce qu'est attaché au RSA un contrat d'engagement qui est signé par le bénéficiaire, qui créé des obligations au bénéficiaire. Ce sont des choses qui existent. Ces débats que l'on remet sur la place publique pour stigmatiser les bénéficiaires du RSA qui ne feraient pas les efforts nécessaires pour pouvoir sortir de leur situation, on remet toujours le même débat alors que ces contrats qui aujourd'hui se transforment avec ces 15 heures d'activité... Le contrat existe. La possibilité de radiation aujourd'hui dans le Département des Landes existe. Ce gouvernement veut nous réinventer l'eau chaude en permanence pour stigmatiser des personnes.

Cela ne fait pas depuis le 1^{er} mars, Monsieur DUBOIS, que l'expérimentation existe. Elle a été mise en place dans 18 Départements il y a plus d'un an et quels sont les premiers résultats ? Le Premier Ministre s'en félicitait. C'est là où l'on voit qu'il n'a pas été touché par le travail depuis longtemps. Sincèrement, il découvre qu'il y a une personne sur deux qui sort. Ce sont à peu près les statistiques qui existent depuis 20 ans. Elles n'ont pas eu besoin des 15 heures d'activité.

Quand on prend un autre Département qui vous est peut-être plus cher que celui du Pas de Calais, où il y avait des articles, sur le Loiret par exemple, qu'est ce qui est dit ? Aujourd'hui le fait des accompagnements plus dirigés vers les bénéficiaires du RSA, cela pénalise les autres demandeurs d'emploi parce qu'il n'y a pas de moyens mis en place au sein de France Travail pour pouvoir avoir un accompagnement dédié aux bénéficiaires du RSA. On a tout de suite montré l'impasse dans laquelle on allait se trouver tous rapidement. C'est, toujours à moyens constants, pouvoir mettre en place des actions nouvelles sans arrêt. On voit bien qu'on est à la limite de l'exercice. Aujourd'hui, sincèrement, nous sommes expérimentateurs de beaucoup de dispositifs du gouvernement, sur la pauvreté, sur un certain nombre de sujets qui sont liés à l'insertion, mais là, on ne va pas expérimenter quelque chose que l'on exerce depuis plus de 20 ans. Quand on voit aujourd'hui que les gens de France Travail sont confrontés à ces 15 heures d'activité, il

serait intéressant que tout le monde sache de quelles activités on parle. Il y en a qui sont quand même éligibles, mais qui sont quand même très très éloignés du monde du travail, relèvent plus de l'accompagnement social que de l'activité de travail.

Je suis comme vous pour cela, je n'aime pas les débats qui laissent peu de place à la réalité. C'est pour cela que je vous dis des faits. Aujourd'hui, l'accompagnement social, si je le prends sur votre territoire, vous avez refusé de signer l'accompagnement au titre de l'insertion. Vous êtes la seule collectivité des Landes. Cela témoigne quand même au moins d'une certaine façon de voir les choses. Et si vous étiez aussi attaché que moi à faire sortir ces personnes en difficulté de leur situation, vous auriez été candidat comme je l'ai été dans ma communauté de communes à territoire zéro chômeur de longue durée. Comment va-t-on résoudre le problème, Monsieur DUBOIS ? Monsieur DUBOIS, comment résout-on le problème ? Là, on recense toutes les personnes qui sont en chômage de longue durée, c'est à dire de plus de 18 mois. Il y en a sur mon territoire plus de 600. Elles sont individuellement rencontrées à plusieurs reprises dans des ateliers individuels et collectifs et les propositions de travail sont des propositions sur leurs appétences, leurs compétences, leurs qualités. Ils ne répondent pas tous favorablement, mais on va permettre, si on est retenu - parce que pour l'instant, c'est quand même le parcours du combattant pour être retenu, parce qu'il n'y en a que quelques-uns en France qui peuvent être retenus - de mettre en place dans le domaine non concurrentiel des services qui ne sont aujourd'hui pas assurés sur le territoire dans lequel s'exercera cette expérimentation. En termes d'expérimentation, je pense que c'est une bonne expérimentation.

C'est pour cela que je dis que vous auriez pu, mais je pourrais le dire à tous les autres. Dans le département des Landes, il n'y a qu'un territoire et toute façon, au niveau national, il n'y en aura peut-être que 80 ou 90 qui seront élus. Donc, je préfère qu'il n'y ait pas beaucoup de concurrence. Simplement, vous nous dites que l'on ne fait pas d'expérimentations. Je peux vous démontrer que l'on répond à beaucoup d'initiatives du gouvernement qui sont quand même souvent très peu accompagnées financièrement, parce qu'il nous demande beaucoup de choses pour peu de moyens donnés en contrepartie. On pourrait en faire la liste exhaustive, il y a aucune difficulté. Mais là, il ne servait strictement à rien d'aller dans un dispositif où déjà nous faisons énormément de choses, même si on n'en fait jamais assez en la matière et Monique LUBIN le disait tout à l'heure.

Je crois que je vous l'ai déjà dit, c'est Nicolas SARKOZY qui a mis en place le Revenu de Solidarité Active qui prenait la suite du Revenu Minimum d'Insertion. Il a changé le dispositif et surtout le nom pour ne plus rendre obligatoire aux Départements l'accompagnement pour l'insertion des personnes bénéficiaires du RSA. C'était la différence avec le RMI dont le principe était un accompagnement parce qu'il y avait le I d'insertion et c'est pour cela que l'on a vu les budgets des Départements - je vous laisse le soin de regarder lesquels d'ailleurs - leur budget d'insertion diminuer et fondre comme neige au soleil.

Aujourd'hui, le constat qui est fait et vous pouvez regarder par l'ensemble de la représentation nationale et des gens qui travaillent, des chercheurs et ainsi de suite, sur ces domaines en matière sociale, c'est que ce qui manque le plus en termes de moyens, c'est l'accompagnement. Parce qu'aujourd'hui et vous le voyez dans le budget qu'a évoqué Frédéric DUTIN, si vous regardez la part de l'allocation et la part de l'accompagnement, en France, l'accompagnement représente entre 6 et 7% du volume de l'allocation. Il faudrait au minimum que ce soit doublé ou triplé si on veut avoir de véritables résultats. Le problème, c'est l'accompagnement pour tous les freins que l'on a évoqués précédemment.

Ce n'est pas pour faire du dogmatisme, parce qu'aujourd'hui et sincèrement, je comprends que vous soyez aujourd'hui dans une situation où vous êtes en soutien énorme du gouvernement, mais si on raisonne un tout petit peu aujourd'hui, qu'est-ce qu'on constate ? C'est quand même qu'il faudrait que les idéologues... hier soir à 20h15 jusqu'à 20h45, on en a eu un. Cela nous fait un peu râler à nous parce qu'on nous dit qu'il vient de la gauche. Regardez le temps qu'il a passé à gauche parce que sincèrement. Tout ce que l'on entend est dramatique. C'est vraiment dramatique et c'est faire fi de la réalité, je vous le dis sincèrement.

Je pense qu'ici, je crois que l'on a des débats relativement sereins et je souhaite que cela continue. On ira dans beaucoup d'expérimentations quand elles nous sembleront plus efficaces et surtout quand elles nous permettront d'apporter un meilleur service et un meilleur accompagnement. Cela ne nous semble pas être le cas aujourd'hui. C'est tout.

On a encore la journée et vous aurez l'occasion de reprendre la parole, il y a aucune difficulté. Vous avez vu quand même que je suis là aussi, sauf à ce que vous veniez m'expliquer le contraire, quelqu'un de quand même très très ouvert et que je ne coupe pas la parole aux autres comme, si j'ai bien compris, cela se pouvait se passer dans d'autres assemblées.

Sur ce dossier, parce que je pense que cela nécessite un vote [particulier], qui est favorable à l'adoption du dossier sur l'insertion professionnelle et la lutte contre l'exclusion sociale ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Dominique COUTIERE).
(25)

ABSENT : M. Boris Vallaud (1)

CONTRE : 0

ABSTENTION : Mme Martine Dedieu, M. Julien Dubois, M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet (4)

ADOPE A LA MAJORITE

B-2 SOUTIEN AUX FAMILLES (page 330 du volume 1)

(Rapporteur : Mme PEDUCASSE)

Mme PEDUCASSE : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Difficile de prendre la parole après un sujet qui a suscité autant de débats et à 12h30, mais je vais essayer de vous présenter ce dossier dont le volume financier est moins important que les précédents, mais non moins utile.

D'abord rappeler que sur ce dossier, là aussi, toutes les actions qui ont pu être menées jusqu'à maintenant et qui le seront encore en 2024 s'inscrivent dans le cadre du schéma départemental de soutien aux familles qui est cosigné par le Département des Landes, l'Etat et la CAF, schéma départemental qui a d'ailleurs vocation à être décliné dans les conventions territoriales globales ou règlements de territoire et complété d'ailleurs, même s'il est géré par la CAF, par les signatures du Département comme cela a été les cas cette année dans le Pays du Seignanx ou en Pays Tarusate.

Ce schéma départemental qui aura son terme en 2024 et dont une nouvelle version est actuellement en cours d'élaboration pour la période 2025-2029, que je vous présenterai probablement à l'occasion de la DM1 du mois de juin.

Les axes de travail retenus concernant le schéma 2025-2029 concerteront, l'accès harmonisé aux services aux familles, la promotion de services publics de qualité, la prévention, avec une attention particulière aux publics des plus vulnérables, la prise en compte des besoins spécifiques, l'engagement citoyen et le pouvoir d'agir des familles. Donc, des orientations qui font écho d'ailleurs aux débats que l'on a pu avoir depuis ce matin et également à l'alerte qui a été lancée mardi par la défenseure des droits lors de sa conférence de presse sur le rapport annuel 2023, qui souligne la fragilisation de l'Etat de

droit et du pouvoir d'agir des citoyens par l'éloignement des services publics des usagers et leur affaiblissement.

Dans les dossiers que je vais vous présenter, on évoquera donc pour partie le Fonds départemental d'aide financière aux familles, le volet plus PMI, là aussi dans le cadre de la contractualisation avec l'État, et l'engagement du Département dans le soutien aux modes d'accueil du jeune enfant et de la parentalité.

Quelques chiffres, comme mon collègue Frédéric DUTIN pour éclairer un peu l'ensemble du dossier.

Le Département des Landes, c'est à peu près 19 500 enfants de 0 à 6 ans, 22 sites à partir de 2024 de permanences de puéricultrices, répartis sur le département, soit 5 de plus qu'en 2021, 1 800 places d'accueil du jeune enfant dont la très grande majorité sont en accueil individuel, 80%, soit au domicile d'assistantes maternelles, soit regroupées au sein de 66 MAM et donc, parmi ces 1 800, 1 717 en établissements d'accueil collectif du jeune enfant qui sont au nombre de 75 sur notre département. Petite information, sur les 2 dernières années, le Département, conformément d'ailleurs au schéma départemental, a accompagné la création d'environ 390 places, dont 207 en établissements d'accueil du jeune enfant, qui correspond à la volonté de rééquilibrage entre la proposition d'accueil individuel et la proposition d'accueil collectif et qui représente une augmentation de la capacité d'accueil de presque 5%, alors que l'augmentation de la population est d'un peu moins de 2% selon l'INSEE.

C'est un effort encore insuffisant, si on en croit les sondages et qui ne suffit pas à lever l'ensemble des freins, dont ceux d'ailleurs de l'insertion professionnelle dont on a pu parler précédemment, mais qui est un effort toutefois à souligner.

Concernant l'accompagnement des familles par la Protection Maternelle et Infantile, pas de gros changement sur ces dossiers. Je vous proposerai d'inscrire un crédit de 200 000 € qui est lié à l'ensemble des consultations prénatales, des séances de préparation à la naissance et de tous les diagnostics effectués à l'occasion des consultations de nourrissons et de jeunes enfants, et également donc un crédit de 326 400 € pour la prise en charge des familles et des enfants en grande difficulté de développement et en situation grave de vulnérabilité, destiné au financement d'actions qui sont portées par le centre hospitalier de Dax sur deux sites sur l'action médico-sociale.

Petit rappel également puisque nous avons eu à voter lors de notre dernière Assemblée sur le nouveau plan Ambition XL du Département, une attention particulière et un accompagnement spécifique de nos agents sera engagé sur l'année 2024 pour les accompagner dans leur pratique professionnelle afin d'améliorer encore le repérage des victimes de violences domestiques et la prise en charge des enfants covictimes.

Concernant le soutien aux modes d'accueil, premier point, comme pour le volet social précédemment, une proposition d'abroger les deux règlements départementaux qui représentaient l'aide au fonctionnement des associations d'assistants maternels d'une part, et l'aide en faveur des structures d'accueil de la petite enfance d'autre part, pour les regrouper dans un nouveau règlement « modes d'accueil du jeune enfant » qui figure en annexe, qui reprend exactement les termes des deux règlements précédents, qu'il s'agisse d'aide à l'investissement ou d'aide au fonctionnement, et qui sera encore valable pour l'année 2024 avant que, dans le cadre de l'étude du schéma départemental et de sa mise en place à partir de 2025, nous proposions éventuellement des évolutions qui pourraient être favorables à un meilleur soutien à ces modes de garde.

Petite information sur ce point, en particulier sur ce qui concerne l'investissement, en 2022 et 2023 ce sont environ 400 000 € qui ont été consacrés au soutien à l'investissement pour la création de nouvelles places, soit en MAM, soit en EAJE. Aussi, je vous propose de conforter le soutien du Département pour la création de structures d'accueil des jeunes en portant le montant de l'AP 814 à 1 M€ pour la période de 2024-2027, sachant que nous pourrons inscrire environ 190 000 € en crédit de paiement en vue de la création d'au moins 100 places qui sont déjà programmées en EAJE. Un crédit total de 1 270 000 € qui inclura

ce crédit de paiement pour la mise en œuvre de l'ensemble de l'accompagnement aux modes d'accueil conformément à l'ensemble des règlements d'intervention précités.

Parmi les enjeux majeurs, au-delà donc de la pluralité et du bon équilibre de l'offre sur le département, il y a également la nécessité de garantir un accueil de qualité pour tous les enfants, notamment chez les assistants maternels qui sont plus isolés, plus vieillissants aujourd'hui, qu'ils exercent à leur domicile ou en MAM et à ce titre, je vous propose d'inscrire un crédit de 110 000 € pour financer et mettre en œuvre le plan de formation des assistants maternels et couvrir les frais de garde puisque nous y participons aussi, qui sont occasionnés pour leur remplacement quand ils sont en formation.

Toujours concernant les assistants maternels, le mandat de leurs représentants siégeant en CCPD arrive à son terme en mars 2025. Donc, je vous proposerai d'inscrire un tout petit crédit de 4 000 € pour le recours à un prestataire pour la préparation des prochaines élections qui se dérouleront en 2025 par voie électronique.

La qualité de l'accueil des enfants et des familles est également un enjeu majeur pour les structures d'accueil collectif au-delà de l'accueil individuel et cela se traduit par la mise en œuvre de différents dispositifs : l'accompagnement du réseau de soutien aux professionnels de la petite enfance via la mise à disposition des EAJE, des psychologues qui dépendent du Centre départemental de l'enfance et de la famille auquel je vous propose d'accorder pour cette mise à disposition une subvention de 130 000 € ; le soutien au Comité Départemental de la Jeunesse au Plein Air dans le cadre du dispositif territoire 100% inclusif, avec une subvention de 25 000 € comme l'année précédente, et la programmation d'un cycle de conférences à destination des professionnels de la petite enfance, sujet déjà présenté l'année dernière pour lequel je vous propose d'inscrire cette année un crédit de 11 500 € qui permettra de programmer les rencontres restantes autour du langage, de l'égalité filles-garçons et de l'exposition aux écrans, sachant que si vous vous en souvenez, l'année dernière nous avions inscrit cette recette de financement de l'État à hauteur de 17 000 € pour le cycle complet suite à la réponse à un appel régional sur les 1 000 premiers jours.

Pour terminer sur les soutiens aux familles donc, 2 dernières lignes : 130 000 € au titre du fonctionnement du service coparentalité qui est géré par l'ASAEL avec l'autorisation du Président à signer la Convention à intervenir correspondante et un crédit de 95 000 € avec approbation et autorisation à signer des conventions afférentes également pour le soutien aux établissements agissant en faveur de la mixité sociale et de l'inclusion que sont la crèche Câlin-Câline à Mont de Marsan, les 3 crèches gérées par le CCAS de Dax, toutes les 4 d'ailleurs situées en zone relevant de la politique de la ville, et la micro crèche associative Accueil Solidaire située à Saint-Paul-lès-Dax dans laquelle 3 places sur 10 sont réservées à l'accueil d'enfants en situation de handicap.

Dernier chapitre concernant ce dossier, le Fonds Départemental d'aide financière aux familles. Dans le cadre de la convention de partenariat avec la CAF, nous arriverons à échéance le 31 décembre 2026 et en amont, l'année 2024 sera celle de l'évaluation et de la réflexion autour de ces dispositifs d'aide financière qui nécessitent certainement d'être adaptés aux besoins et à l'évolution des situations, réflexion qui se traduira là aussi par la construction d'un règlement départemental de l'action sociale sur lequel nous serons amenés à nous prononcer.

Dans l'intervalle, pour cette année 2024, et conformément à ce règlement précédent, je vous propose de reconduire quasiment tous les crédits précédemment alloués, à savoir le fonds landais de soutien à la parentalité qui concerne les familles en grande difficulté éducative où l'enfant ne bénéficie pas d'une mesure de placement, le fond de solidarité pour le logement qui représente le plus gros volume du FDAFF avec 80%, qui s'adresse aux ménages en difficulté et qui permet par convention avec plusieurs partenaires de faciliter leur maintien dans le logement, avec plusieurs actions de prévention et subventions correspondantes pour SOLIHA ou pour la CAF.

Et enfin, la contribution du Département au programme d'intérêt général pour un habitat digne et décent, porté en partenariat avec la CAF, l'État, l'ARS et la MSA.

Le Fonds d'Aide aux jeunes en difficulté qui a pour objet d'accorder à des jeunes en difficulté âgés de 18 à 24 ans, des aides favorisant leur insertion sociale et professionnelle, nous en parlions précédemment. Il est donc nécessaire aux secours temporaires pour faire face à des accidents de parcours. Donc, un crédit total de 200 000 € avec un petit point d'attention, une erreur sur votre délibération, à savoir que le Fonds Local de Mont-de-Marsan percevra un crédit de 15 000 € et non 30 000 €, qui est liée en fait à un reliquat de trésorerie mais qui pourra être abondé en DM au besoin puisque les fonds restants abonderont le fonds spécifique à hauteur de 70 000 €.

Enfin, le Fonds d'Aides financières à l'insertion dont l'objectif est de soutenir les foyers et personnes allocataires du RSA afin de lever les derniers freins à l'insertion et en particulier à l'insertion professionnelle par le recours possible pour des dépenses de transport, l'aide au permis, à l'achat d'un véhicule ou à sa réparation ou encore à cette fameuse aide aux frais de garde d'enfants qui constituent encore un frein important, en particulier pour les mamans isolées pour l'insertion professionnelle. Et donc là aussi, il conviendra d'abroger les deux règlements départementaux qui étaient jusque-là séparés pour approuver le règlement global du FDAFF tel que figurant en annexe également.

Donc, pour ce dernier volet, il conviendra d'inscrire en dépenses un crédit total de 3 M€ et une recette de 531 000 € qui correspond aux participations financières des différents partenaires. J'en ai terminé.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce que sur ce dossier du soutien aux familles il y a des demandes de prise de parole ?

Ils ont tout donné dans le débat précédent visiblement.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue (a donné pour à M. Dominique Coutière), M. Boris Vallaud. (**27**)

ABSENT : Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris (**3**)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

B-3 LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS (page 380 du volume 1)

(Rapporteur : Mme SENSOU)

Mme SENSOU : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, pour le dossier concernant la lutte contre les discriminations, les inscriptions budgétaires s'élèvent à 535 450 €, soit une augmentation de 24,81% par rapport aux inscriptions de mars 2023.

Donc, comme d'habitude, trois thématiques principales sont traitées dans ce rapport avec des actions reconduites, des actions renforcées ou des actions en expérimentation : la prévention des violences sexuelles et sexistes, la protection des victimes, la lutte contre la précarité menstruelle, le soutien aux acteurs associatifs dans le secteur de la lutte contre les discriminations, de la promotion de l'égalité et des droits des femmes.

La première thématique, prévenir les violences sexuelles et sexistes et en protéger toutes les victimes. La lutte contre les violences sexuelles et sexistes était l'une des trois grandes

priorités de politique publique du plan d'actions 2024-2026 relatif à la promotion de l'égalité hommes-femmes. Dans ce rapport, ce sont des actions externes financées qui sont présentées. Les actions internes sont conduites par le service promotion de l'égalité femmes-hommes et la DGA Solidarité dont l'Assemblée a notamment pu prendre connaissance lors de la présentation du rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes présenté le 16 février dernier lors du débat d'orientations budgétaires et de la présentation des rapports enfance et famille de ce jour. Elle concerne une action tournée vers le soutien des secteurs associatifs, le soutien au centre d'information sur les droits des femmes et des familles des Landes, le CIDFF pour un financement de 76 000 €.

Il est rappelé qu'en 2023, l'association a accompagné 906 victimes de violences conjugales et que plusieurs centaines de professionnels ont été, ces dernières années, formés à l'accueil des victimes et au parcours de sortie des situations de violence. C'est également l'aide à l'Association Départementale d'Aide aux Victimes et de Médiation et Justice de Proximité, ADAVEM-JP40, pour un financement de 191 580 €. Ce financement comprend les intervenants et intervenantes sociaux en commissariat et gendarmerie avec un positionnement de travailleurs sociaux auprès des postes de police et de gendarmerie pour un financement de 111 580 €.

En 2023, à l'occasion de la Décision Modificative N°2, le dispositif dans lequel le Département et l'État ont convenu de renforcer leur soutien à ce dispositif dont la qualité est saluée par tous les acteurs locaux, en particulier les personnels de police et de gendarmerie et les personnels de justice, les moyens supplémentaires permettant notamment de mieux mailler le territoire.

Il y a également le pilotage et l'appui des dispositifs spécifiques et d'accueil d'accompagnement. Le Département souhaite reconduire son soutien entamé en 2022 aux projets portés au niveau du groupement hospitalier du territoire, le GHT de développement de ces unités médico-légales ou médico-judiciaires de Dax et de Mont-de-Marsan.

Le volet protection de l'enfance est également abordé avec la mise en activité de l'Unité d'Accueil Pour les Enfants en Danger, l'UAPED, qui se déploie sur deux antennes : à Dax et à Mont-de-Marsan. Cela représente un financement total de 55 000 € qui sert notamment à financer un poste de travailleur social sur site.

Un autre dispositif, le lancement d'une étude de faisabilité concernant le projet de structure d'hébergement pour les femmes victimes de violences, notamment dans le cadre conjugal et familial. La consultation ayant été lancée au second semestre 2023, mais les prestations n'ayant pu intervenir qu'à partir du début des années 2024, le crédit à inscrire est de 50 000 €.

Un autre dispositif, suite aux premières éditions à Mont-de-Marsan puis à Tarnos de la journée du 25 novembre, le Département souhaite reconduire l'opération « Les Landes engagées pour une société sans violence contre les femmes », avec un crédit inscrit de 20 000 €.

Également, la lutte contre la précarité menstruelle. Le Département participe depuis 2021 à l'expérimentation lancée par le gouvernement relative à la lutte contre la précarité menstruelle. Pour rappel, il s'agit d'une situation dans laquelle des personnes n'ont pas accès à des protections périodiques pendant la période de leurs règles. L'État a reconduit sa participation à hauteur de 50 000 € pour l'année scolaire 2023-2024. Pour cette même année scolaire, 2 nouveaux collèges ont fait leur entrée dans le dispositif, portant son déploiement à 8 collèges. Il y a le collège Victor Duruy à Mont-de-Marsan, le collège Félix Arnaudin à Labouheyre, Jean Moulin à Saint-Paul-lès-Dax, Jean-Marie Lonné à Hagetmau, Jules Ferry à Gabaret et Henri Emmanuelli à Labrit, le collège Rosa Parks à Pouillon et enfin, Jean Mermoz à Biscarrosse. Il s'agit à la fois du financement d'intervenants en milieu scolaire et du matériel nécessaire à l'installation du dispositif de distribution. Donc, en 2023, à l'occasion de la Décision Modificative N°2, le Département a acté l'extension de ce dispositif afin d'assurer une meilleure couverture territoriale en déployant, en lien avec l'association Nouveaux cycles et l'Education Nationale, un kit précarité menstruelle. Le Département propose un financement global de 40 000 €.

Et enfin, soutien aux acteurs associatifs dans le secteur de la lutte contre les discriminations, de la promotion de l'égalité des droits des femmes. Afin de soutenir le tissu associatif du territoire, le Département souhaite réserver des crédits à hauteur de 77 000 € pour permettre de financer les collectifs attachés à la défense des droits humains, de la lutte contre les discriminations, de la promotion de l'égalité des droits des femmes. Les dossiers seront examinés en Commission Permanente suite à une évaluation préalable des services du Département.

Il vous est donc proposé de vous prononcer favorablement sur ce rapport.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des interventions ou des questions ?

M. GAYSSOT : Merci Monsieur le Président. Je voulais juste dire que le 8 mars, c'est toute l'année. Voilà.

Monsieur le Président : D'autres interventions ? N'hésitez pas.

Mme BERGEROO : Juste préciser que l'égalité hommes-femmes, cela ne se décrète pas, cela se construit.

Monsieur le Président : Je pense que l'on ne peut que le partager. Donc s'il n'y a pas d'autres interventions, je considère que le dossier est adopté.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Dominique Coutière), M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENT : Mme Monique Lubin **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Comme je vous l'ai dit, on va suspendre la séance jusqu'à 14h00. Il est 12h45. Nous reprenons à 14h00.

La séance est suspendue à 12h45

Reprise de la séance à 14h00

Monsieur le Président : On va reprendre là où on s'était arrêté.

Patricia BEAUMONT,	Présente
Henri BEDAT,	Présent
Eva BELIN,	Présente
Sylvie BERGEROO,	Présente
Agathe BOURRETERE	Présente
Paul CARRERE,	Présent
Dominique COUTIERE,	Présent
Martine DEDIEU,	Présente
Dominique DEGOS,	Absente, pouvoir à M. Paul CARRERE
Damien DELAVOIE,	Présent
Jean-Luc DELPUECH,	Présent
Julien DUBOIS,	Présent
Rachel DURQUETY,	Présente
Frédéric DUTIN,	Présent
Christine FOURNADET,	Présente
Didier GAUGEACQ,	Présent
Cyril GAYSSOT,	Absent, pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH
Christophe LABRUYERE,	Présent
Muriel LAGORCE,	Présente
Hélène LARREZET,	Présente
Jean-Marc LESPADE,	Présent
Monique LUBIN,	Présente
Olivier MARTINEZ,	Présent
Julien PARIS,	Présent
Sylvie PEDUCASSE,	Présente
Salima SENSOU,	Présente
Sandra TOLLIS,	Absente, pouvoir à M. Cyril GAYSSOT
Magali VALIORGUE,	Absente, pouvoir à M. Dominique COUTIERE
Boris VALLAUD,	Présent

Le quorum est atteint.

C-1 FAVORISER UN DEVELOPPEMENT INTEGRE ET EQUILIBRE DES TERRITOIRES (page 398 du volume 1)

(Rapporteur : M. GAUGEACQ)

M. GAUGEACQ : Merci Monsieur le Président.

Le Département est engagé auprès des collectivités territoriales avec des politiques sectorisées et au titre du volet spécifique de la solidarité territoriale, objet de ce rapport n° C-1 qui représente une inscription budgétaire de 6 513 000 € en dépenses et 201 000 € en recettes.

C'est un engagement fort du Département à destination des collectivités landaises. Pour 2024, il est proposé de maintenir notre soutien, les aides aux communes et structures intercommunales. Pour exercer ces missions d'accompagnement des collectivités, 4 agents du pôle développement territorial sont déployés sur l'ensemble du département, encadrés par une responsable de pôle.

Les outils destinés à l'aide aux collectivités sont le Fonds de Développement et d'Aménagement Local, la dotation départementale CRTE et le coefficient de solidarité départemental.

Le Département développe des partenariats avec des organismes d'appui aux collectivités, CAUE, ADACL, SYDEC, SATEL, etc. Nous sommes en 2024 dans un schéma de reconduction des dispositifs existants.

Je vais reprendre les dispositifs existants et m'arrêter plus particulièrement sur l'un d'entre eux. Le premier point traite du soutien à l'ingénierie territoriale. Une partie de celle-ci est déléguée à l'ADACL.

Il vous est proposé d'accorder une participation de 538 000 € pour le fonctionnement de l'ADACL et 13 000 € au titre de l'adhésion à ces différents observatoires.

L'intervention du Département peut aussi être liée à un soutien aux études des collectivités. 90 000 € sont inscrits pour apporter un soutien aux études de projet d'aménagement d'ensemble des centralités landaises, plan de référence et des EPCI. Il vous est proposé dans ce rapport de modifier l'article 2.1a du règlement pour rendre éligibles les études territoriales portées par les EPCI.

Par ailleurs, sur les 14 communes Landaises signataires du dispositif « Petites villes de Demain » (PWD), 3 sont accompagnées par la Région, 11 par le Département et la Banque des Territoires. 30 études ont déjà été programmées depuis 2022 pour un montant d'aide de 495 000 €. 310 000 € de Crédit de Paiement sont prévus en soutien à l'ingénierie de ces dernières et dans le cadre de ces études PWD, une recette de 200 000 € sera mobilisée par la Banque des Territoires cofinanceur de ce volet.

Le deuxième point concerne l'aide aux projets d'investissement des collectivités dans le cadre du dispositif de revitalisation, dynamisation, restructuration des centralités Landaises. Près de 40 centralités landaises ont engagé ou soldé des études globales ou des plans de référence. 10 dotations de revitalisation ont été programmées. 12 M€ ont été inscrits en 2021 dans une AP Revitalisation pour la période 2021-2026.

Il vous est proposé d'inscrire 1 607 000 € de Crédit de Paiement au budget 2024.

Depuis 2022, le Département accompagne des projets engagés dans les Contrats de Relance et de Transition Ecologique, rebaptisés Contrats de Réussite Ecologique, CRTE.

La première AP de 5 M€ a été abondée de 7,5 M€ supplémentaires, portant ainsi l'enveloppe départementale à 12,5 M€, permettant de couvrir la totalité de la période jusqu'en 2026.

218 dossiers ont été programmés depuis 2022 pour un montant de 6,5 M€. 43 dossiers ont été soldés.

L'inscription du Crédit de Paiement pour le budget 2024 est de 2 M€, correspondant à l'avancement attendu des projets en cours, les paiements intervenant au solde sur réception des pièces complètes. C'est un effort conséquent en matière de transition écologique. Les critères d'éligibilité sont reconduits et précisés dans le rapport pour 2024 afin d'accompagner les projets de transition écologique, rénovation énergétique, mobilité douce, énergies renouvelables, renaturation et autres projets structurants.

Malgré la dotation départementale, on constate une baisse des cofinancements finaux de certains projets CRTE en 2023. Les dotations d'Etat (DETR, DSIL) n'ayant été modifiées que de 5 % dans le meilleur des cas, les taux moyens de ces CRTE sont portés au maximum à 25 %, cofinancés par ces dotations, contre 30 à 40% en 2022.

D'autre part, les cofinancements complémentaires apportés par le Fonds Vert n'ont concerné qu'une infime partie de ces projets CRTE. Les agents du pôle développement territorial exercent une véritable mission d'accompagnement et de conseil auprès des élus communaux et communautaires. La complexité du dispositif et du montage de certains dossiers de financement nécessite la compétence d'agents spécialisés.

Par cette action, le Département s'inscrit pleinement dans un rôle de partenaire privilégié des collectivités territoriales. La présence de ces techniciennes et techniciens de terrain est très appréciée, en particulier dans les collectivités qui ne bénéficient pas de système et de dispositif d'ingénierie.

Je profite de ce rapport pour remercier les 4 agents de terrain, la cheffe de pôle qui font un véritable travail auprès des élus de nos territoires landais.

Le Fonds de Développement et d'Aménagement Local, le FDAL, permet aussi d'accompagner le maintien ou le développement des services essentiels à la population.

Dans ce rapport, il vous est proposé d'inscrire 1 607 000 € de crédit de paiement pour la revitalisation des centres-bourgs, et 193 000 € pour solder les opérations réalisées de 2020 à 2023 pour les services à la population. Il vous est également proposé de créer une nouvelle AP de 500 000 €, avec un Crédit de Paiement de 200 000 € pour 2024.

Le troisième point traite des études et prestations diverses. Il vous est proposé d'inscrire 180 000 € pour des prestations diverses en matière de gestion des fonds européens de développement territorial, nécessitant un partenariat avec l'INSEE sur l'accessibilité des services.

Le quatrième point concerne des cotisations et subventions diverses pour des manifestations, 23 000 € pour l'ensemble des cotisations mentionnées dans le rapport et le soutien à d'éventuelles manifestations liées au développement territorial en 2024.

Le dernier point traite du Fonds d'Equipement des Communes. Il vous est proposé de reconduire le dispositif en maintenant les règles de calcul et d'attribution en vigueur, d'adopter le règlement présenté en annexe, d'ajuster les montants des programmes antérieurs, de voter pour 2024 une AP de 1 620 000 €, d'inscrire un Crédit de Paiement de 1 364 000 € et d'approuver également les tableaux de répartition présentés en annexe 4 et 5 qui vous présentent le montant de chacun des Fonds d'Equipements des Communes pour les cantons du département des Landes.

Voilà, Monsieur le Président.

M. COUTIERE (Président de séance) : Est-ce qu'il y a des questions, des éclaircissements, des prises de position ? Je vous remercie et je repasse la parole au Président.

Mme LUBIN : La Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols. Il faut donc désigner 2 conseillers départementaux, 1 titulaire et 1 suppléant. Donc, il vous est proposé en qualité de titulaire, M. MARTINEZ et en qualité de suppléant, M. GAUGEACQ.

Monsieur le Président : Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

C'est un sujet éminemment important pour l'ensemble des collectivités de ce département. Certes, nous n'avons qu'une voix consultative, mais nous comptons sur M. MARTINEZ pour qu'elle soit quand même forte. On vous fait confiance. C'est tout l'enjeu de la consommation foncière dans les 30 ans qui viennent. Ce n'est pas un petit sujet et cela va certainement faire l'objet de beaucoup de discussions, pour ne pas dire autre chose, entre les collectivités. Très bien.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos (a donné pouvoir à M. Paul Carrère), M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech) , M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris,

Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à M. Dominique Coutière), M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENT : Mme Sandra Tollis **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

C-2 HABITAT ET LOGEMENT (page 441 du volume 1)

(Rapporteur : M. LESPADE)

M. LESPADE : Merci Monsieur le Président.

Un dossier intitulé « une crise du logement trop cher ». Je rappelle que, vous l'avez vu, la dernière couverture de notre magazine du Département faisait effectivement mention de ce défi majeur qui se présente effectivement à nous puisque le défi à relever est immense, tout en précisant que la compétence du logement n'est pas une compétence obligatoire de notre collectivité.

Il faut bien mesurer qu'en l'espace d'un an, la demande a progressé de 13,34% puisque fin 2022, nous comptions 10 666 demandes de logements locatifs sociaux en attente, contre 12 089 à la même date en 2023. Forcément, on en connaît les explications, les motifs : le coût du foncier, l'augmentation des coûts de la construction, la hausse des taux d'intérêt, l'inflation. Autant de motifs qui réduisent effectivement le taux de rotation du parc social, allongeant de fait le délai moyen d'attribution du logement déjà à plus de 13 mois pour notre département. Le désengagement de l'État, bien sûr, en matière de logement, menace d'amplifier la crise que nous traversons, en raison, bien sûr, des difficultés croissantes à produire des logements abordables.

21 M€, c'est l'enveloppe qui va être dédiée par notre collectivité à la construction, réhabilitation de logements conventionnés et aussi aux réserves foncières pour la période 2021-2026 contre 15 M€ initialement. Face à la crise du logement, le Conseil Départemental s'engage donc financièrement et se mobilise pour faire émerger avec ses partenaires, des solutions nouvelles. On a parlé ce matin d'innovation, d'expérimentation et donc, c'est ce que nous faisons sur ce volet logement et foncier.

Pour ces raisons, le Conseil départemental souhaite justement renforcer son intervention financière en matière d'habitat et d'action foncière en 2024. Le budget que le Département va allouer aux politiques de l'habitat et du foncier sera ainsi porté à hauteur de 6 555 000 €, soit + 1 055 000 € de plus qu'en 2023.

Le premier point concerne le plan d'investissement 2021-2026. Comme je viens de le dire, c'est 21 M€ d'euros qui vont être consacrés à la construction, à la réhabilitation de logements conventionnés et aussi aux réserves foncières. Cette somme inclut notamment la subvention annuelle versée à l'opérateur privilégié XL Habitat. Ainsi en 2023, 488 logements répartis sur 29 communes ont été financés par notre collectivité et XL Habitat porte près de 70% des agréments délivrés par l'État durant l'année 2023 et procède chaque année à la rénovation et à la restructuration lourde de plusieurs centaines de logements.

Pour 2024, la programmation portée par l'opérateur auprès du Département représente 3 205 000 € et contribuera justement à créer et réhabiliter près de 500 logements.

Vous avez également pu lire qu'en 2024 XL Habitat engagera la mise en chantier de 750 logements locatifs sociaux et devrait en livrer environ 260, particulièrement attendus sur l'ensemble de notre territoire.

Toujours dans le cadre du plan d'investissement, le soutien à la création/réhabilitation de logements locatifs sociaux reposera sur le partenariat entre opérateurs et collectivités sur les préconisations du programme départemental de l'habitat. L'offre devra s'appuyer essentiellement sur la reprise du bâti existant, et être adaptée aux publics ayant des besoins spécifiques, justement en matière de logement. Cet axe permettra également de financer des opérations innovantes ou d'habitat inclusif.

Pour ce faire, vous avez en annexe 3 et 4 deux modèles de convention à intervenir entre le Département et les porteurs de projets, selon le type de subvention accordée. Il vous est proposé de reconduire les règles de soutien départemental pour la création, la réhabilitation, de maintenir le montant total des Autorisations de Programme à hauteur de 18 600 000 €, d'inscrire en investissement un crédit de paiement de 3 455 000 €, d'accorder, comme je viens de le dire, à XL Habitat une subvention de 3 205 000 € et d'adopter les conventions types évoquées.

Le point suivant concerne les conventions intercommunales d'attribution au logement. Dans le cadre de la loi ALUR et de la loi Egalité Citoyenneté, les EPCI soumis aux obligations de mixité sociale doivent mettre en place une commission intercommunale de logement, coprésidée par le préfet et le Président de l'EPCI. Ces commissions doivent traduire dans une convention intercommunale d'attribution les objectifs quantifiés et territorialisés d'attribution de logements par bailleurs sociaux.

Il est donc proposé d'autoriser le Président à signer pour 2024 ces conventions intercommunales d'attribution à intervenir dans chaque EPCI respectif.

Le point 4 concerne les contrats de mixité sociale, et j'ai parlé d'expérimentation et d'innovation et là, je pense qu'il s'agit d'un sujet qui en témoigne. Afin de renforcer son efficacité, la loi « 3DS » de 2022 a adapté le dispositif de la loi SRU pour les communes encore déficitaires en logements sociaux.

Ainsi, les contrats de mixité sociale nouvelle génération obtiennent une portée juridique inédite, un champ d'application élargi sur la période 2023-2025 et dans notre département, j'ai le plaisir de vous annoncer que deux communes qui sont situées dans le canton du Seignanx, Saint-Martin-de-Seignanx et Tarnos, se sont portées volontaires pour entreprendre cette démarche. Donc, le contrat de mixité sociale est d'abord un contrat d'engagement et de moyens précis. Il est le résultat d'un échange approfondi entre différents partenaires, l'État bien évidemment, la commune et l'EPCI et également, le choix a été fait d'associer l'EPFL, le Département, à ce travail de contractualisation.

Ce contrat de mixité sociale est aussi un outil juridique permettant d'aménager les objectifs de rattrapage si la commune le désire. Vous avez bien compris que l'idée était de rattraper le retard en mutualisant à l'échelle de l'EPCI. En ce sens, la contractualisation de Saint-Martin-de-Seignanx et de Tarnos, et là aussi j'aime à le souligner, est unique au niveau national puisqu'il s'agit à l'heure où je vous parle des deux seuls contrats pour lesquels la commune est déficitaire accepte d'augmenter son objectif légal de rattrapage de 5% pour Tarnos et de 7% pour Saint-Martin-de-Seignanx, en contrepartie d'un accompagnement renforcé des services de l'État sur les outils fonciers et l'ingénierie financière des projets, avec priorisation des projets de la commune en subvention au niveau du Fonds Vert et des plafonnements du Fonds National des aides à la pierre.

Vous avez le tableau avec les objectifs quantitatifs et les taux. Il convient, bien sûr, d'autoriser le Président à signer le contrat de mixité sociale pour les 2 communes.

La deuxième partie concerne la constitution d'une réserve foncière, avec tout d'abord le soutien depuis 2005, vous le savez, en faveur de l'Etablissement Public Foncier Local, qui a été d'ailleurs créé à l'initiative de la collectivité et d'Henri EMMANUELLI, destiné à favoriser la constitution de réserves foncières par les collectivités adhérentes en défendant l'intérêt général en luttant contre la spéculation selon trois axes que sont l'habitat, en priorité l'habitat social, l'équipement public et le développement économique. L'EPFL représente plus de 114 millions de portage de patrimoine et, je le rappelle, plus de 720 hectares de fonciers non bâties ou bâties qui ont été acquis.

Le programme pluriannuel d'intervention 2024-2028 a été renouvelé en 2023. Le programme de Landes Foncier a porté sur 4 800 000 € et 6 hectares de foncier sur les territoires qui sont nommés dans la délibération et en annexes 6 et 7, vous avez le rapport d'activité et le plan d'actions foncière prévisionnel pour 2024. Car face à l'objectif urgent de production de 1 050 logements sociaux par an et aux enjeux environnementaux relayés par la loi Climat et Résilience, qui oblige donc à la sobriété foncière, l'EPFL se doit de construire un nouveau pacte. Et comme vous le savez, puisqu'on a eu l'occasion d'en parler, il y a une étude exploratoire qui a été notamment menée par des membres du Conseil d'administration de l'EPFL et des membres volontaires qui ont participé à un travail de réflexion en collaboration avec le cabinet Place, et ce travail a permis de réfléchir à des orientations destinées à renforcer le rôle de notre EPFL.

Notre ambition collective est que l'EPFL puisse contribuer à la réalisation des objectifs du PDH à hauteur de 160 à 210 logements par an, soit entre 15 et 20 % des objectifs du plan départemental, tout en poursuivant son action en faveur du développement économique et de l'équipement public. Les évolutions de l'EPFL présentées en conférence départementale de l'habitat du 16 octobre 2023 entreront en application au cours du premier trimestre 2024. J'ajoute également que nous avons organisé une réunion avec l'ensemble des EPCI adhérents pour leur expliquer les nouvelles orientations qui permettront donc de mieux accompagner les projets complexes de renouvellement urbain, de faciliter et d'encourager la production de logements conventionnés. Donc, il y aura notamment un pôle qui va être étoffé sur le conseil, l'étude et la négociation, avec notamment un recrutement récent, avec entre autres des conseils sur les durées de portage, l'élaboration de conventions de veille foncière, et également ce qui a trait à la modulation du fonds de minoration en faveur d'un soutien renforcé aux opérations de réhabilitation.

Comme vous le savez, le périmètre d'intervention de l'EPFL ne couvre pas encore l'ensemble de notre département, mais nous avons bon espoir bien sûr de convaincre les EPCI qui ne sont pas adhérents. J'ai le plaisir de vous indiquer que la Communauté de communes du Pays Morcenais a émis le souhait de nous rejoindre dès 2024 afin justement de renforcer sa stratégie de maîtrise foncière dans le cadre notamment de la mise en œuvre opérationnelle du programme « Petites Villes de Demain ».

En conséquence et conformément aux statuts de l'EPFL, il est proposé d'inscrire un crédit de 1 350 000 € avec un fléchage ainsi réparti : 250 000 € pour la contribution d'adhésion, 550 000 € pour le fonds de minoration et 550 000 € pour les subventions à l'acquisition foncière.

Je rappelle que le fonds de minoration est attribué, notamment, sur les fonciers qui sont dédiés à la construction de logements locatifs sociaux et le montant peut aller jusqu'à 30% du coût de ce foncier. Et donc, il vous est proposé d'autoriser le Président à procéder à la libération des subventions et notamment de ce fonds de minoration que je viens d'évoquer, et d'autoriser le Président à signer la convention annexée avec l'EPFL, convention qui définit donc les modalités de versement des contributions.

Le point suivant concerne la création, là aussi, c'est une expérimentation, d'une foncière pour lutter contre la spéculation, limiter l'inflation des marchés immobiliers et accélérer la production de logements abordables, tout en évitant l'étalement urbain. Cela nécessite de véritables stratégies globales d'intervention et de maîtrise foncière qu'il s'agit d'inventer sur le principe de la dissociation du foncier et du bâti car la charge foncière représente une part, comme vous savez, très importante du prix de revient d'une opération de construction ou d'acquisition / amélioration.

Il faut donc neutraliser cette charge pour que les organismes concentrent leurs ressources sur la construction et ainsi produire deux fois plus vite. Ainsi, le Conseil départemental se propose, durant la phase de préfiguration de cette foncière dédiée à l'habitat, d'expérimenter le mode opérationnel de dissociation du foncier et du logement sur des fonciers en propriété publique, avec le soutien de la Banque des Territoires et du

Département. Des études de programmation seront engagées afin d'étudier justement la faisabilité et de sécuriser les projets à venir.

Cette phase d'expérimentation permettra également d'évaluer l'impact réel de la stratégie de maîtrise foncière publique que nous souhaitons consolider eu égard à la production d'une offre de logements abordables. Il s'agit donc d'inscrire, dans le cadre de la création d'une foncière dédiée à l'habitat, un crédit visant à financer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et la réalisation d'études pré-opérationnelles en vue de définir et sécuriser les projets d'investissement en amont d'une éventuelle intervention de ladite foncière, donc de l'ordre de 400 000 € et d'inscrire aussi au BP un crédit de 700 000 € dans le cadre de la capitalisation d'une foncière dédiée à l'habitat, en lien bien sûr, comme je viens de le dire avec la Banque des Territoires, et puis de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver et autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec la Banque des Territoires, et pour autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

La troisième partie vous propose de poursuivre le soutien aux structures œuvrant dans le domaine du logement, soit en participant au fonctionnement, soit en finançant des actions spécifiques : le Fonds Départemental d'Aide Financière aux Familles, le Pacte Territorial d'Insertion et le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des personnes défavorisées.

Il vous est donc proposé d'inscrire un crédit global de 650 000 € et de donner délégation à la Commission Permanente pour l'octroi des subventions sur 8 structures qui sont listées dans le rapport.

Enfin, le dernier point concerne la modification des conditions de garantie d'emprunt dans le cadre - vous vous souvenez qu'il y avait eu un accord entre la Fédération des promoteurs immobiliers de Nouvelle-Aquitaine, les bailleurs sociaux signataires et le Département pour une convention de partenariat. Cette convention avait été signée ici même le 18 mars 2022 et le but de cette Convention est d'agir sur le coût des logements sociaux au travers justement de la maîtrise des coûts du foncier. Là aussi, je rappelle que notre Département a innové en la matière.

Donc, il vous est proposé d'approuver les modifications mentionnées sur cette convention et d'approuver également l'adhésion de nouvelles sociétés signataires de cette convention. Je veux parler de Nexit qui est un promoteur immobilier, de la Foncière Habitat et Humanisme qui est un bailleur social et l'Organisme de Foncier Solidaire Habitat et Humanisme, d'autoriser bien sûr le Président à signer la convention modifiée, d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat intégrant la Foncière et l'OFS Habitat et Humanisme, d'étudier au titre desdites conventions l'octroi de garanties d'emprunt contractées par la Foncière et l'OFS et d'intégrer cette nouvelle convention en remplacement de celle annexée au règlement d'attribution.

Il vous est donc proposé, au titre de la politique en faveur de l'habitat et du logement qui, je le maintiens, est un enjeu majeur, de vous prononcer sur la modification des échéanciers et sur les inscriptions au Budget Primitif, en dépenses 6 555 000 €. Voilà Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Je vous remercie beaucoup. Des interventions ?

M. DUBOIS : Merci Monsieur le Président. Juste une précision. Si j'ai bien compris, la commune de Tarnos est déficitaire en termes de logements sociaux ? C'est une information qui me semble un peu en contradiction avec les messages portés par la collectivité assez souvent.

M. LESPADE : Je me réjouis de vous répondre puisque, au début des années 2000, je le fais de mémoire, la ville de Tarnos comptait 11% de logements sociaux sur l'ensemble des logements sur la commune de Tarnos. À l'heure où je vous parle, bien évidemment prenant appui sur la loi SRU, notamment dans le cadre de l'élaboration de son document d'urbanisme, j'aime bien rappeler que la ville de Tarnos a été l'une des premières des Landes, peut-être de Nouvelle-Aquitaine, de l'ancienne Aquitaine, à vouloir imposer sur

chaque opération - à l'époque je peux vous dire que c'était vraiment une innovation - un quota de logements locatifs sociaux sur chaque foncier urbanisable à hauteur de 30%. J'ai même en mémoire que les élus de l'époque, et je faisais partie de l'équipe municipale vous le savez, souhaitaient que l'ensemble du territoire de la commune soit couvert par ce critère.

À l'époque, ce sont les services de l'État qui ont considéré que cela rendait fragile notre document d'urbanisme. Donc, nous nous sommes contentés de l'inscrire uniquement sur la zone du centre-ville, la zone de la centralité. Au départ, notre objectif était de 20%. A l'heure où je vous parle, nous sommes à 21,75%. Cela veut dire que l'on a quand même refait une grande partie de notre retard, y compris nous avons atteint l'objectif de 20% et aujourd'hui, nous nous dirigeons vers les 25% puisque la loi a été modifiée entre-temps, et nous nous en réjouissons parce que je tiens à le souligner également, nous partageons complètement l'esprit - et vous ne serez pas étonnés - de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, qui avait d'ailleurs été portée par mon camarade Jean-Claude GAYSSOT qui était à l'époque ministre de l'équipement et des transports et donc, nous nous sommes inscrits complètement dans l'esprit de cette loi et j'ai grand plaisir à vous indiquer que dans les deux prochaines années, la ville de Tarnos aura atteint les 25% de logements locatifs sociaux. Donc, je suis très à l'aise pour vous répondre.

M. DUBOIS : Je redis juste ma surprise de voir que vous n'êtes pas conforme à la loi SRU. On peut parler de Dax, j'entendais parler sur ma droite. Je confirme que la ville de Dax est au-delà des 25 % demandés par la législation. Je ne doute pas que le nouveau maire aura à cœur de poursuivre l'effort engagé pour satisfaire les critères imposés.

Mme LUBIN : Je voulais vous proposer, Monsieur le Président, une motion.

Je peux en faire lecture maintenant.

Monsieur le Président : On va peut-être voter.

Aujourd'hui, le département des Landes n'est pas un département où il y a beaucoup de logements locatifs sociaux. Vous m'entendez souvent le dire au sein de XL Habitat et vous le savez, parce que vous siégez au Conseil d'administration, la production est importante. Et c'est vrai que sur votre commune en particulier, tous les ans, ce sont des investissements très importants qui sont conduits par le bailleur social et votre commune a aujourd'hui les 25%, surtout grâce à l'action très volontariste d'un de vos prédécesseurs qui était M. GOUSSEBAIRE-DUPIN. Je ne dirai pas la même chose de tous, mais on peut le citer parce que c'était une réalité et que c'est à cette période que le logement locatif social a beaucoup progressé.

Mais le département des Landes, historiquement, a une proportion de logement locatif social qui est relativement faible du fait que l'on n'a pas de grosse agglomération, et du fait qu'il a été certainement choisi à une certaine période de privilégier l'accès à la propriété sociale avec la mise en place de certaines coopératives de construction. Il y en a d'historiques, comme les Castors éventuellement et d'autres dans d'autres collectivités qui ont fait que beaucoup de personnes ont accédé à la propriété dans des conditions très favorables dans les années 70 et 80 ce qui ne serait pas possible aujourd'hui. Ce qui fait qu'en termes de locatif social, je me bats depuis toujours sur une augmentation de la construction de locatif social.

Mais c'est vrai que depuis 2017, et j'espère que l'on se rejoindra là-dessus, on ne peut pas dire que l'on ne soit très accompagnés, c'est le moins qu'on puisse dire, pour produire. Je rappelle que sont prélevés dans les caisses de XL Habitat tous les ans 3 M€ au titre de la RLS, qui a été la conséquence de la baisse des APL qui a été mise en place pour fonctionner les bailleurs sociaux. Et donc, 3 M€ en fonds propres, quand on sait que selon les opérations, il faut au moins 30 à 40 000 € de fonds propres pour une opération, tout le reste étant financé par emprunt et quelques subsides obtenus par les collectivités en termes de subventions, mais qui dans le prix du logement quand même sont relativement faibles, ce qui fait que rien que ça, ces 3 M€, vous divisez et vous voyez le nombre de logements par an qui pourraient déjà être produits si on resupprimait cette RLS.

C'est quand même 1 milliard 300 M€ que l'État a prélevé sans réinjecter dans la dynamique de la construction de logements. Le toupet maximum, c'est quand même de venir nous déclarer à la fin de l'année dernière qu'il y a un problème, que l'on n'a jamais aussi peu construit dans ce pays, qu'il faut un choc de l'offre. Il est bien de s'apercevoir qu'il faut un choc de l'offre, mais enfin, entre les déclarations du Président de la République en 2017 et la réalité que l'on vit au quotidien aujourd'hui, c'est quand même dramatique, la situation que vivent nombre de nos concitoyens qui sont dans l'incapacité de se loger et cela rejoint quand même le débat que nous avons eu ce matin sur l'insertion ou sur la recherche de travail. Le premier frein, c'est aujourd'hui que les gens ne peuvent pas se loger à proximité immédiate de leur lieu de travail parce que les zones d'emploi sont souvent les zones où la spéculation est la plus forte et donc, ne pas prendre conscience de cette réalité au niveau national où on a quand même 2 600 000 personnes qui sont en demande de locatif social, 2 600 000 personnes. Donc, vous voyez quand même ce qu'il manque et dans les Landes, c'est un peu plus de 12 000. On voit bien le fossé qui se crée.

C'est pour cela que l'on met en place une politique très volontariste, mais qui n'est pas de notre responsabilité normalement. Je rappelle que l'habitat reste de la compétence de l'État. Je vois le député de votre circonscription – on devrait tous s'en féliciter - qui est Président du Conseil National de l'Habitat. On pourrait se dire que l'on pourrait avoir quelque chose de volontariste en la matière. Et donc, il se félicite : « En annonçant un choc de l'offre, le gouvernement prend la mesure du problème. » Il dit : « La dignité humaine passe par l'accès et la décence du logement », mais qu'est-ce qui a été fait depuis 2017 ? On peut se poser quand même la question. On a fait les poches de tous les bailleurs sociaux. Ils se sont même mis à dos le 1% logement qui est quand même ... Il est dramatique de tenir des discours de la sorte alors qu'on est les premiers responsables de la situation que l'on subit aujourd'hui. Et mettre l'économie du logement dans cette situation aujourd'hui où on va avoir un nombre considérable de faillites dans ce domaine-là...

Cette année encore, on abonde budgétairement, à la fois les soutiens à XL Habitat, à la fois des moyens pour l'EPFL, à la fois des moyens pour la création de cette foncière parce que je pense que si on ne s'y met pas tous ensemble, il ne faut pas attendre de l'Etat des efforts considérables. Comparez les chiffres. Un choc de l'offre, on va construire 30 000 logements sur 3 ans dans 20 territoires. Vous vous rendez compte ? Est-ce que c'est à la hauteur du besoin quand je vous dis qu'il y a 2 600 000 personnes qui attendent un logement ?

On peut avoir des désaccords sur plein d'approches, plein de sujets, mais ce sont des constats qui sont incontestables et beaucoup de nos concitoyens attendent de nous autre chose, je pense, qu'un certain nombre de discours qui sont des discours de communication et non des discours d'action. Tous ces gens qui passent leur temps à dire qu'ils sont des gens très pragmatiques, qu'ils sont là pour l'action, pour avoir des résultats. Les résultats sont pitoyables et l'action est inexistante en la matière.

Comme vous siégez à XL Habitat, vous savez très bien ce que j'en pense, mais enfin, c'est une réalité qui est quand même dramatique et avec celle que l'on évoquait ce matin, il est sûr que cela fait beaucoup de sujets de préoccupation pour nos concitoyens qui certainement n'ont pas du tout la même vision que celle qu'il y a actuellement au niveau du gouvernement.

Monique LUBIN pour la motion sur le logement.

**C-3 MOTION ÉMISE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES
CONCERNANT LE LOGEMENT : INVITER TOUS LES ACTEURS COMPÉTENTS À SE
MOBILISER FACE À LA CRISE DU LOGEMENT** (*rapport supplémentaire*)
(Rapporteur : Mme LUBIN)

Mme LUBIN : Le dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre sur l'état du mal-logement en France alerte les pouvoirs publics sur la profonde crise du logement que traverse notre pays. Alors qu'on estime que 330 000 personnes sont aujourd'hui sans domicile et que 2 400 000 ménages sont en attente d'un logement social, des réponses concrètes et efficaces du gouvernement se font toujours attendre.

Le territoire landais n'est pas épargné par cette problématique. Dans un contexte de flambée des prix de l'immobilier et du foncier, alors que la demande est toujours plus forte et l'offre insuffisante, se loger dans les Landes devient parfois impossible. L'attractivité de notre département crée une concurrence malsaine entre les logements de rente et les logements permanents pour les actifs.

Dans la zone tendue du littoral, il y a nécessité d'agir sur la réserve foncière, alors que dans les territoires ruraux, l'objectif vise à reconquérir les logements vacants des centres-bourgs et accentuer la rénovation. Partout dans les Landes, nous devons répondre à la demande de logements sociaux alors que 12 000 demandes sont toujours non satisfaites.

Outre le manque inquiétant de logements sociaux, d'autres problématiques doivent nous alerter. Parmi celles-ci, le logement des jeunes en voie d'insertion sociale et professionnelle, le logement des travailleurs saisonniers et des plus modestes, le manque de disponibilité des places pour le logement d'urgence ou bien plus généralement, les problématiques liées au mal logement, souvent rencontrées par les publics les plus précaires, autant en termes de sécurité que de salubrité.

De plus, la baisse des montants des Aides Personnalisées au Logement de 2018, couplée à l'application de la réduction du loyer de solidarité, grève chaque année la capacité d'investissement des organismes de logement social de 1,3 Milliard d'euros soit l'équivalent d'une perte de recettes d'un montant de 3 M€ par an pour XL habitat depuis 2019.

Les 10 Fédérations de l'Alliance pour le Logement, réunies le 24 janvier dernier, évoquent une crise du logement installée et historique. En réponse, le Premier Ministre ATTAL a annoncé la construction de 30 000 logements sociaux en trois ans sur des zones préalablement ciblées, soit un objectif bien en-deçà des besoins réels exprimés sur le territoire.

Plus inquiétant encore, le souhait de désormais comptabiliser les logements locatifs intermédiaires dans le calcul des exigences de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain du 13 décembre 2000 apparaît comme contre-productif et bien loin de la visée originellement escomptée par ses rédacteurs.

Afin d'inverser la tendance, une collaboration de tous les acteurs compétents et un engagement majeur de l'État sont plus que jamais nécessaires. Le Département prendra également ses responsabilités dans cet effort collectif.

Ainsi, le Conseil départemental des Landes demande au gouvernement de prendre pleinement conscience de la problématique du logement et de consacrer plus de moyens pour faire face à la crise que traverse la France dans ce secteur, de revenir sur l'application de la réduction du loyer de solidarité qui réduit la capacité d'investissement des organismes de logements sociaux, de mobiliser du foncier public d'État en faveur de la production de logements sociaux, de durcir les règles relatives de location de courte durée type Airbnb qui participent à la raréfaction des biens disponibles pour la location classique dans les zones touristiques et les zones dites tendues. Si ces dispositions existent aujourd'hui pour encadrer la pratique, les contrôles doivent s'intensifier, d'étendre les dispositions existantes en matière d'encadrement des loyers et de donner la possibilité aux exécutifs des collectivités de s'en saisir territorialement, de revenir sur la possibilité d'intégrer le comptage des logements locatifs intermédiaires dans les obligations induites par les dispositions SRU.

Le Conseil Départemental invite les maires et les Présidents d'EPCI à poursuivre et intensifier les efforts déployés afin d'augmenter l'offre de logements abordables pour chacun.

Monsieur le Président : Juste avant d'aborder la motion, je me suis emporté tout à l'heure et j'ai oublié de vous faire voter. Sur le dossier du logement (C-2), est-ce que vous souhaitez qu'il y ait un vote [particulier] ?

[Le Président procède au vote pour le dossier C-2 Habitat et logement]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos (donné pouvoir à M. Paul Carrère) , M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENT : Mme Sandra Tollis **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT : Sur la motion, le débat est ouvert.

M. DUBOIS : Monsieur le Président, pour dire que nous allons la voter. J'évoquais tout à l'heure les motions disant que parfois, elles avaient peu d'effet, mais j'entends là que c'est l'occasion de redire certains principes, en précisant quelques points quand même sur notre vision de ce sujet du logement qui bien évidemment tout le monde le reconnaît et partout, est un enjeu. Vous le disiez, ne serait-ce qu'en termes d'insertion, parce que la première des nécessités, c'est effectivement de pouvoir se loger. Oui, certainement faut-il regarder les masses d'argent public qui ont été et qui doivent être mises sur le sujet, en regardant bien quand même comment elles seront mises parce que des fonds importants pendant des années ont été versés sur le logement, avec parfois une efficacité qui mérite d'être regardée. Je peux parler par exemple de certains dispositifs qui ont plutôt fait monter le prix de l'immobilier dans certaines zones, c'est à dire que l'on déstabilisait le marché sans réellement amener la projection supplémentaire attendue.

Sur le logement intermédiaire, j'entends que l'on puisse regretter que soit comptabilisé dans les pourcentages, notamment demandés par la loi SRU. J'aimerais quand même que l'on ne rejette pas tout à fait cette forme de logement qui, moi le premier, sur le territoire dont j'ai actuellement avec les élus qui m'accompagnent la responsabilité, n'est pas du tout développé, mais il répond quand même à une demande d'un besoin de plus en plus important dans nos agglomérations et nos villes, parce qu'on a une partie de la population qui n'est pas éligible aux formes de logements sociaux, mais qui ne parvient pas non plus facilement à se loger dans le parc libre.

Je pense qu'il faut quand même regarder cette question du logement intermédiaire avec un peu plus de précision. Je pense qu'il y a une notion qui est un peu oubliée dans cette motion et qui aurait pu y être reprise, c'est l'application de la loi Zéro Artificialisation Nette dont nous parlions ce matin sur un autre sujet, parce que je pense que si on est tous d'accord sur l'intérêt des objectifs contenus dans cette loi, ses applications en fonction des territoires dont aura à parler M. MARTINEZ quand il siègera dans les commissions adéquates, méritent de mon point de vue d'être affinées, d'être revues et j'ai l'impression que les chiffres qui nous arrivent, en tout cas pour des agglomérations que j'ai en tête, continueront à complexifier la production de logements et donc à faire plutôt augmenter les prix de l'immobilier.

Il y a deux injonctions qui sont peut-être un petit peu paradoxales, celle effectivement d'éviter une artificialisation trop importante de nos terres, mais on doit quand même également garder à l'esprit cet impératif de pouvoir construire. Je pense que cette notion aurait pu être incluse dans la motion qui nous est proposée.

Hors de cette motion, vous parlez de XL Habitat qui a porté le logement social sur Dax. J'en suis ravi, je vous le confirme. Je vous remercie d'ailleurs d'avoir fait référence à M. GOUSSÉBAIRE-DUPIN. XL Habitat est l'opérateur de tous les landais et donc, heureusement qu'il intervient sur tous les territoires.

M. LESPADE : Je voulais faire deux remarques. J'ai lu attentivement le supplément du journal Sud-Ouest d'hier concernant l'immobilier au Pays basque. Pourquoi est-ce que les prix du neuf ne chutent pas ? Je voulais juste vous lire un extrait du commentaire du Directeur de l'EPFL, Arnaud PORTIER, justement par rapport à la spéculation.

« Finalement, la seule question qu'on ne s'est jamais posée, c'est de savoir si le prix de vente des propriétaires est vraiment légitime, s'empête Arnaud PORTIER, directeur de l'EPFL du Pays basque. La propriété est un droit inviolable et sacré, nous dit la Constitution. Soit, mais il n'est à aucun moment question d'un droit à spéculer. Il n'y aurait rien d'illégitime à mettre en place des mesures visant à maîtriser le prix du foncier privé. D'ailleurs, lorsque la spéculation a pour conséquence d'empêcher des gens de se loger, est ce qu'on n'est pas en train de nuire à autrui au sens de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui proclame que la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ? »

Donc, je le soumets à votre réflexion.

Et puis, la deuxième remarque que je voulais faire - je ne résiste pas bien sûr -, c'est rappeler que 5 sénateurs, si j'ai bonne mémoire, ont déposé un recours auprès du Conseil d'Etat concernant effectivement le maintien de la niche fiscale sur les propriétaires qui utilisent le dispositif Airbnb notamment. Il se trouve qu'il y a des sénateurs que je connais bien, Yan BROSSAT, Éric BOCQUET. Il y en a également un qui est chez les Républicains, Max BRISSON, mais peut être que le fait que Max BRISSON ait grandi à Tarnos n'est peut-être pas totalement étranger au fait qu'il prenne position sur cette question-là.

Mme LUBIN : Monsieur le Président, niche fiscale qui a été supprimée par les parlementaires, mais maintenue après, ce qui est quand même assez extraordinaire.

Je voulais juste revenir sur le logement intermédiaire. Il faut, bien sûr, du logement intermédiaire. On est d'accord, il ne peut pas y avoir que du logement social et à côté, du logement de qualité, enfin pas de qualité, du logement libre.

Ce que nous contestons, c'est le fait que le législateur veuille mettre dans cette dans le quota de logements sociaux nécessaires pour atteindre les 25% ces logements intermédiaires parce que ces logements intermédiaires ne s'adressent pas aux revenus les plus les plus modestes. Et forcément, il ne faut pas être naïf, si on laisse intervenir cette idée de logement intermédiaire, beaucoup de communes vont laisser faire du logement intermédiaire qui sera porté par des opérateurs privés - il n'y aura aucun problème -, atteindront ainsi leurs quotas mais laisseront du même coup tout un pan de la population en dehors de la possibilité d'avoir un logement.

C'est ce que nous contestons, ce n'est pas le fait qu'il y ait du logement intermédiaire. J'ai envie de dire qu'il en faut pour tous les goûts et pour tous les foyers, ce n'est pas le souci. Le souci, c'est le logement aujourd'hui de ceux qui ont les plus petits revenus et quand je parle de ceux qui ont les plus petits revenus, je ne parle pas exclusivement de gens qui seraient bénéficiaires des minima sociaux. Je parle tout simplement de gens, de foyers qui travaillent, qui gagnent difficilement leur vie et qui ont des salaires au SMIC ou voire un peu au-dessus du SMIC.

Donc, je pense qu'il faut les deux, mais que c'est une erreur et que c'est une facilité offerte aux communes qui ne veulent pas faire de logement social, une facilité, un cadeau qui leur

est fait pour qu'elles puissent rentrer dans le cadre de la loi sans trop se creuser les méninges.

Et pour terminer, XL Habitat fait effectivement du logement partout où on le sollicite. Moi, je rappellerai que XL Habitat ou les autres ne peuvent faire du logement que là où les communes ont la volonté de faire du logement. Et quand même dans ce département, et je ne vois pas les choses évoluer, je parle à la première personne puisque je préside depuis 20 ans la commission d'attribution des logements, au début départemental et maintenant sur une moitié du département, l'autre moitié étant assurée par notre collègue Henri BEDAT et je ne vois pas beaucoup d'évolution. Je vois toujours les mêmes communes qui font du logement social et je vois toujours les mêmes qui n'en font pas.

M. VALLAUD : Merci Monsieur le Président. Je ne reviendrai pas sur ce que vous avez dit, mais que chacun ait conscience que l'on n'a jamais aussi peu construit de logements sociaux qu'aujourd'hui et que le terme même de choc de l'offre était déjà celui utilisé par Julien DENORMANDIE pour finalement annoncer l'échec dans lequel nous sommes déjà.

Je déjeunais hier avec le bureau de la Fédération Française du Bâtiment Nationale et qui s'alarmait de la situation qui devrait prendre la forme d'une contraction de 0,5 points de PIB et de 90 000 suppressions d'emplois. Donc, la situation est celle-là d'un point de vue économique. Cela explique aussi une bonne part de la baisse de la TVA dès à présent en 2023, mais cela annonce aussi une situation extrêmement compliquée, le nombre de défaillances d'entreprises dans ce secteur d'activité est je crois au niveau de celui de 2019 désormais après une hausse qui a été importante.

Donc, il y a tout lieu d'être inquiet et pour revenir sur ce que vient de dire Monique LUBIN, il y aura une grosse bataille pour que la loi SRU ne soit pas touchée. C'était une forme de consensus républicain qui survivait aux alternances jusqu'à ce que la disruption ne fasse... Enfin, vous savez, les macronistes osent tout d'ailleurs ; c'est d'ailleurs à cela qu'on les reconnaît et en l'occurrence, c'est parfaitement inutile. Vous savez qu'il y a seulement 4% de ceux qui sont éligibles à un logement social qui pourront accéder à ces logements intermédiaires du point de vue des capacités financières. Et la réalité, c'est que ce n'est pas une mesure qui va aider les classes moyennes, mais qui va simplement aider ceux qui ne respectent pas la loi et qui le font sciemment en payant des amendes. C'est plutôt une prime à la canaille qu'un redressement civique.

Monsieur le Président : Par rapport à ce que disait Julien DUBOIS sur le Zéro Artificialisation Nette, c'est vrai qu'on peut craindre, et là je vous rejoins totalement, que cela ait un effet négatif sur la construction, ou du moins sur le prix du foncier compte tenu que cela va devenir une denrée très très rare. Je suis tout à fait d'accord. Si on peut saluer l'objectif, je pense que l'on aurait dû baliser un petit peu les façons d'y arriver parce qu'on voit que tout le monde va être dans une grande difficulté par rapport à cela. On ne l'a pas mis dans la motion, mais on partage l'analyse. Il n'y a aucun problème. Aujourd'hui, on voulait se concentrer sur la problématique de la crise actuelle du logement et la problématique spécifique des logements sociaux, mais je n'enlève rien à ce que vous avez dit, il n'y a aucun souci.

La loi Climat et Résilience est de 2019.

Je vais donner la parole à Olivier Martinez parce que j'ai vu qu'il l'avait demandée et après, on conclura.

M. MARTINEZ : Juste un point de précision, Président, par rapport à cette problématique du Zéro Artificialisation Nette. Il avait été évoqué la possibilité de ne pas intégrer dans la consommation des enveloppes foncières des collectivités les terrains qui seraient destinés justement à l'accueil d'habitats locatifs sociaux. C'est une proposition qui a été faite au gouvernement. Le ministre BECHU a fermé la porte et il refuse de discuter de cette éventualité. Donc aujourd'hui, il y aura toujours le choix, soit des logements sociaux, soit, comme le disait Monique, des logements libres ou des logements totalement inadaptés au pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Monsieur le Président : Tout à fait. Est-ce que quelqu'un souhaite rajouter quelque chose ?

Mme SENSOU : Merci Monsieur le Président. En fait, tout ce qui a été dit et depuis plusieurs semaines vous nous avez alertés, depuis même plusieurs années.

Juste pour illustrer un petit peu, et en ce moment, si je regardais mon téléphone par rapport aux sollicitations des jeunes pour le logement des jeunes, et comme tu l'as dit Monique, des jeunes qui travaillent, des jeunes couples qui se mettent en ménage, donc qui ont un travail, mais qui n'arrivent absolument pas à trouver un logement sur Mont-de-Marsan, et c'est encore pire lorsqu'il y en a un qui travaille et que la compagne est au chômage, chaque propriétaire demande un salaire qui fait trois fois le logement. Donc, quand on touche 1 300 € et que dans le centre-ville de Mont-de-Marsan les logements font 680 €, il est impossible de faire cette équation-là et surtout de demander des cautions, des cautionnaires... Si je vous montrais le nombre de fois où je me porte garante pour les jeunes, je pense que lorsqu'il y aura des soucis, je serai la première à être saisie, mais c'est un vrai problème.

Jusqu'à il y a quelques années, c'étaient des adultes, c'étaient des familles que l'on avait l'habitude de suivre, mais là, ce sont tous ces jeunes qui n'arrivent plus à quitter le cocon familial lorsqu'ils veulent se mettre en ménage alors qu'ils ont un travail. C'est juste pour illustrer ce qui a été dit et c'est l'histoire de cette semaine.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce que quelqu'un souhaite rajouter quelque chose ? Très bien.

Juste avant d'adopter la motion, j'encourage aussi tous les territoires qui ne sont pas encore adhérents à l'Etablissement Public Foncier Local à le rejoindre pour résoudre leurs problèmes de logements.

Qui est favorable à la proposition de motion qui a été présentée par Monique LUBIN ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos (donné pouvoir à M. Paul Carrère) , M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENT : Mme Sandra Tollis **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Donc un vote unanime, cela témoigne quand même que la préoccupation est largement partagée.

C-4 COEFFICIENT DE SOLIDARITE DEPARTEMENTAL (page 551 du volume 1)

(Rapporteur : M. GAUGEACQ)

M. GAUGEACQ : Merci Monsieur le Président. Un dossier purement technique avec la reconduction de ce dispositif qui est donc un dispositif destiné à moduler des aides du Conseil départemental en fonction des ressources des collectivités et de certaines

caractéristiques du territoire. La finalité étant de mieux doter les collectivités les plus fragiles.

Dans ce rapport, vous avez les différents critères qui sont retenus pour le calcul de ce coefficient de solidarité départemental, des critères affectés à chaque commune et affectés à chaque intercommunalité puisque les méthodes de calcul sont différenciées. Les modalités de calcul sont également présentées au point 2 et les distinctions également entre les communes et les EPCI.

Il est précisé dans ce rapport, et c'est le règlement, que l'encadrement appliqué au CSD permet de situer ce coefficient entre 0,75 et 1,25.

Les modalités d'application présentent le cadre d'intervention, précisent les aides exclues de ce dispositif. Les cas particuliers de certains groupements de communes ou syndicats sont également abordés à l'intérieur de ce rapport.

Pour 2024, il vous est donc proposé de reconduire ce dispositif avec les modalités définies dans ce rapport et de retenir le coefficient de solidarité départemental des communes, des intercommunalités et des syndicats des rivières qui sont présentés dans les annexes. Vous avez le CSD de chacune des collectivités. Toutes les communes, toutes les intercos et les syndicats de rivière. Voilà, c'est terminé Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Tout le monde est d'accord ? Donc, c'est adopté ?

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos (donné pouvoir à M. Paul Carrère) , M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(28)**

ABSENT : Mme Sandra Tollis, Mme Muriel Lagorce **(2)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

On va rentrer dans un tunnel avec les dossiers D qui sont tous rapportés par Olivier MARTINEZ. Vous vous arrêtez à chaque dossier quand même ... C'est un tunnel parce qu'il y en a 6.

On appartient à une famille politique qui est quand même un peu partageuse.

D-1 POLITIQUE DE MOBILITE ET INFRASTRUCTURES (page 565 du volume 1)

(Rapporteur : M. MARTINEZ)

M. MARTINEZ : Moi, je veux bien partager, mais ils ne veulent pas prendre les dossiers en commission. Pourtant, c'est passionnant. Alors moi, je ne peux pas faire d'envolée lyrique comme Cyril GAYSSOT ou faire des citations parce qu'on parle quand même d'enrobé, de ferrailage et de béton. On est très terre à terre sur ce genre de dossiers. Enfin, je vais essayer de susciter l'attention de l'Assemblée, de mes collègues.

Donc, le rapport D-1 tout d'abord. Cela concerne bien évidemment le programme de voiries et réseaux et le budget annexe du PARL pour cet exercice budgétaire 2024.

D'abord, vous rappeler quand même que depuis 4 années, nous sommes actuellement sur une tendance à peu près à 40 M€ d'inscription budgétaire concernant les programmes de voiries et réseaux. Le budget primitif 2024 ne déroge pas à cette règle puisqu'il est certes

à 37,3 M€, mais on a un rapport spécifique concernant les infrastructures routières à 2,5 M€ juste après. Quand vous faites l'addition, on tangente les 40 M€ donc sur les 4 dernières années, nous avons en inscription budgétaire quasiment la même somme, étant entendu que cette année, ces 40 M€ restent quand même supérieurs à 12%, à ce qui était inscrit en 2021 par exemple, où nous n'avions que 35,7 M€. Donc, la tendance est au moins à minima à un maintien d'un investissement très fort en matière d'infrastructures routières pour le département.

Hormis ce propos introductif, le premier point concerne les nouvelles mobilités puisque nous avons approuvé donc par délibération en date du 16 novembre 2020 une politique départementale de la mobilité. Il y avait six ambitions qui étaient déclinées dans cette délibération : permettre l'accès à la mobilité au plus grand nombre, des déplacements plus courts et moins nombreux, repenser la place de la voiture dans nos vies et nos territoires, puisque le département des Landes est le territoire métropolitain où l'usage de la voiture est le plus élevé en France, optimiser l'usage de cette voiture et accompagner le déploiement de véhicules moins polluants, encourager le report modal pour l'accès aux espaces les plus contraints et se doter d'une stratégie de mobilité en concertation avec les collectivités locales.

Donc, pour 2024, il vous est proposé d'autoriser le Président à poursuivre les démarches engagées en la matière et les réflexions relatives à l'élaboration d'un schéma directeur départemental des mobilités. Pour ce faire, des discussions ont déjà été engagées avec les EPCI puisque c'est notre collègue Damien DELAVOIE qui a déjà commencé ce travail auprès des communautés de communes afin de recueillir leurs avis sur les différents axes proposés dans ce schéma, le but étant de modifier les règlements actuels pour favoriser, entre autres, bien entendu la réalisation d'aires de covoiturage, améliorer l'accès aux bornes de recharges électriques puisque ces bornes de recharges sont de plus en plus nombreuses, elles sont déployées par le SYDEC, et l'accès également aux pistes cyclables et à tout ce qui concerne les voies de mobilité douce.

En 2024 donc, nous allons nous consacrer à ce travail. Nous allons lancer une consultation pour la mise en place d'études de lignes de covoiturage avec, à terme, l'élaboration d'un schéma directeur en la matière, réaliser une enquête origine-destination concernant le trafic poids lourds présent sur le réseau routier départemental, puisque vous le savez, nous avons aujourd'hui de forts impacts concernant la mise en place des itinéraires autoroutiers puisqu'il y a beaucoup de stratégies d'évitement des péages sur notre département et cela risque malheureusement de s'aggraver puisqu'il y a en réflexion au Sud Gironde et au nord du département, la réflexion de la mise à 2 fois 3 voies de l'A63 et aujourd'hui, n'est pas tranchée la problématique de savoir si cette mise à 2 fois 3 voies se fera en concession autoroutière ou pas et vous imaginez bien que nous serons extrêmement attentifs, et d'ailleurs nous porterons la voix du Département auprès du Préfet de Région à Bordeaux en la matière pour que si concession il devait y avoir, il ne soit pas question pour le département de subir ces stratégies d'évitement des péages par les poids lourds et de les retrouver sur des routes départementales landaises qui ne sont absolument pas adaptées à ce genre de trafic de transit entre l'Espagne et Bordeaux et la région parisienne.

Nous allons bien évidemment lancer une étude relative à la mise en cyclabilité de certaines sections du réseau routier hors agglomération en lien pardon avec les territoires et pour cela donc, on vous demande d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble de ces démarches auprès des partenaires.

Comme toujours, nous allons bien évidemment inscrire au budget primitif 2024 un crédit de paiement de 20 000 € au titre du règlement d'intervention pour les aires de covoiturage, puisque nous avons un dispositif, un règlement d'intervention en la matière qui a été voté en avril 2022, il y a 2 ans maintenant.

Le point suivant concerne le domaine autoroutier. Là aussi, une volonté politique forte du Département d'intervenir sur des dispositifs de création d'infrastructures autoroutières alors que cela ne fait pas partie de nos compétences intrinsèques en la matière. Je ne reviens pas sur l'historique de ces dossiers. On en a déjà parlé à plusieurs reprises. Un

demi-échangeur entre la 641 et la 817, un montant de 2,5 M€ d'investissement. Un demi-échangeur entre la 641 et la RD 19, un projet 6 M€ et le plus gros morceau, le troisième projet, la création d'un demi-échangeur à Carresse-Cassaber sur l'A 64, le but étant, vous le savez, d'éviter le transit des poids lourds sortant des carrières situées le long des gaves dans les Pyrénées Atlantiques, ces camions qui font le choix de ne pas prendre l'autoroute, mais de traverser différentes communes du pays d'Orthe et Arrigans et notamment la commune de Sorde-l'Abbaye.

Concernant l'échangeur A 641, RD 817, sa mise en service a été effective au mois d'octobre dernier puisque le Département avait financé à hauteur de 1,6 M€. C'est une opération située à l'ouest de Peyrehorade. Sur la création du demi-échangeur de Carresse-Cassaber, les études sont toujours en cours. Les travaux sont prévus en cours d'année 2025 pour une mise en service en 2027, une participation financière du Département à hauteur de plus de 5 M€ et concernant le demi-échangeur de la Barro avec la RD 19, là aussi travaux en cours prévus en 2025 bien évidemment après toutes les procédures administratives et notamment environnementales, avec une mise en service prévue en 2026 et une participation du Département d'un quart de million d'euros.

Concernant ces trois opérations, il vous est demandé de porter l'AP 2017 à 7 300 000 €, elle était à moins de 7 M€, mais il y a une mise à jour à la fois des plannings, l'actualisation et la révision des prix ; l'inflation est passée par là, et d'inscrire un crédit de paiement de 1 215 000 € au budget.

C'est une opération qui correspond quand même à un effort financier du Département qui finance pas loin d'un tiers de l'opération. Ce n'est pas une mince affaire sur le plan financier nous concernant.

Les ouvrages de continuité écologique. Là aussi l'A63. Il faut savoir que la création de l'A63 a engrangé des ruptures sur certains sites environnementaux et sur certaines trames vertes et bleues. Donc, il fallait restaurer des corridors écologiques. C'était le travail d'Atlandes. Ils ont formalisé avec le Département une convention. C'est le Département qui fait les travaux pour Atlandes pour satisfaire la création de ces ouvrages d'art destinés à maintenir les continuités écologiques et Atlandes, bien évidemment, rembourse au Département chaque année les sommes que nous avons engagées en la matière. Pour le budget 2024, il vous est proposé d'inscrire en recettes un crédit de 39 000 €.

Le domaine routier départemental, conservation du patrimoine 4 538 000 €. Je ne fais pas le détail, Président, vous avez l'ensemble du détail de ces montants que je viens d'évoquer dans les annexes. Entretien programmé des infrastructures 7 650 000 € en 2024 qui se répartissent pour 50 M€ pour les routes de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories et 2 650 000 € sur les crédits sectorisés. Les réunions ont eu lieu au niveau des UTD. Cela concerne les routes de 4^{ème} catégorie.

En matière d'ouvrages d'art, 6 210 000 €. Les plus grosses opérations, vous les connaissez : le Vieux-Pont de Dax est une opération qui est en cours depuis quelques mois maintenant. Nous devrions donc formaliser l'opération cette année si tout se passe bien. Là aussi, je ne reviens pas sur nos échanges épistolaires, vos choix, vos changements de position, la création d'une voie verte aux dernières nouvelles. J'espère qu'on va s'arrêter là et qu'on devrait enfin pouvoir finaliser les choses.

On va donc inscrire au budget un crédit de paiement de 1 290 000 € et nous portons l'AP à 1 750 000 €. Je vous fais grâce des centimes d'euros.

L'ouvrage de décharge à Gousse et le pont de Pontonx sur l'Adour. Là aussi, une AP qui correspond à plus de 5 M€. On inscrit pour les études 80 000 €, sujet que nous avions évoqué longuement lors de notre commission aménagement du territoire.

Sorde-L'Abbaye. Finalisation des travaux du pont qui a fait l'objet d'une totale reconstruction sur le gave d'Oloron. Nous allons donc avoir une inscription au BP d'un crédit de paiement pour les études de 60 000 € pour solde de tout compte, un crédit de paiement pour les travaux d'un peu moins de 2,6 M€. On va devoir porter l'AP de cette opération qui avait été ouverte en 2020 à + 408 000 €. On l'augmente légèrement de 8 000 € par rapport

à ce qui était prévu. Là aussi, ce sont des problématiques d'actualisation de tarifs. Le pont sera opérationnel, on devrait couper le ruban incessamment sous peu, tout comme le pont de Dax. Donc finalement, tout va bien. On est un peu synchro par rapport à ces gros ouvrages d'art.

Dépenses diverses de voirie de 2 700 000 €. Je vous épargne les acquisitions foncières, les dépenses sur la signalisation horizontale et verticale.

Quelques mots quand même sur les différentes études que nous allons piloter soit seuls, soit avec l'opérateur Vinci puisqu'une réflexion est menée sur le rétablissement des voies le long de l'autoroute A63 suite à l'élargissement de cette infrastructure autoroutière. Un travail est fait actuellement avec Maremne Adour-Côte-Sud dans une démarche plus globale de réflexion sur les nouvelles modalités de circulation de tous les modes de circulation sur le périmètre de Maremne Adour-Côte-Sud. Une étude donc cofinancée avec cette Communauté de communes et le Département.

Même problématique concernant Sanguinet. Sur les Grands Lacs, nous avons également la problématique du contournement Est de Biscarrosse, mais c'est la SATEL qui porte le dossier. L'engagement aussi dans nos crédits budgétaires des études concernant la desserte et l'aménagement pour pouvoir faire la connexion avec la future gare LGV à Lucbardez à côté de Mont-de-Marsan, et vous avez différents crédits ouverts en la matière également.

Recettes des amendes des contrôles radar 700 000 € inscrits. Concernant les grosses opérations nouvelles qui concernent le patrimoine départemental, RD 85 à Tarnos, la desserte du site de SAFRAN. On a décidé d'inscrire au BP un crédit de paiement de 400 000 € et porter l'AP à un peu moins de 640 000 €, dossier évoqué en commission, je pense que Jean-Marc LESPADE a dû avoir les éléments qu'il nous avait demandés, par rapport notamment au positionnement géographique du projet.

Concernant le port de Tarnos, la voie de contournement à la RD 85, là aussi un dossier évoqué à plusieurs reprises, les travaux avaient démarré en janvier 2023. Il vous est proposé d'inscrire un crédit de paiement 2024 de 148 000 € pour les études, là aussi pour solde de tout compte et porter des Crédits de Paiement au niveau des travaux pour un montant de 4 211 000 €.

Concernant ce dossier particulier, l'Association Sea Shepherd nous a attaqué sur ce dossier relevant un irrespect de la problématique et de la réglementation en matière environnementale. Pour ceux que ça intéresse, une ordonnance de référé du 22 février 2024 du tribunal judiciaire de Dax a totalement débouté l'association, encore une fois. Cette opération va pouvoir se finaliser comme cela a toujours été prévu cette année. Là, aussi comme Sorde, comme le pont de Dax, on devrait pouvoir, Jean-Marc, couper et avec Eva bien évidemment sur votre canton, couper le ruban cette année sur cette opération qui, je le rappelle aussi, est une opération qui était en maîtrise d'ouvrage départementale alors que, effectivement, c'est une opération qui a priori ne relevait pas uniquement du Département puisque les enjeux allaient dépasser allègrement la problématique réseau routier départemental.

Vous avez un ensemble d'inscriptions budgétaires sur des aménagements de sécurité, sur les opérations ponctuelles départementales. Je ne reviens pas en détail sur ces opérations. Vous avez la liste sur les annexes.

Concernant les actions de sécurité routière, 139 000 € d'inscription budgétaire. L'accompagnement des communes et EPCI, là aussi des crédits, on le dit à chaque fois, mais on va encore le dire cette année, qui ne sont consommés que si les collectivités nous sollicitent pour que nous les accompagnions sur des projets d'aménagement au sein de leurs agglomérations. On reconduit les conditions d'accompagnement du Département auprès des collectivités qui nous sollicitent. On inscrit 976 000 € au Budget Primitif 2024.

Le point important, 106 000 € encore inscrits au titre des fonds de concours spécifiques puisque le 25 janvier 2021, on avait fait une session extraordinaire consécutive aux intempéries de décembre 2020 qui avaient fortement dégradé le réseau routier, à la fois

départemental, mais également communal et communautaire. Nous avions voté une AP de 500 000 €. On libérait les sommes de ces opérations sous réserve qu'elles soient éligibles à des dotations et des financements de l'État et si l'État accédait aux demandes des collectivités ayant la compétence voirie de pouvoir accompagner le financement des réparations de ces voiries au titre de ces dégâts, le Département abondait la subvention de l'État. Là encore cette année, je pense que c'est la dernière année que nous inscrirons ces sommes de 106 000 € au titre de ces intempéries, même si on le sait aujourd'hui, beaucoup de nos interventions concernent des dégradations qui sont la conséquence d'aléas climatiques qui sont de plus en plus forts et je crains fort que les dépenses en la matière augmentent chaque année à l'avenir.

Le dernier point concerne les transports des élèves, l'attribution de compensation financière suite au transfert de compétences à la Région de la compétence transport scolaire, 3 941 930 €. 3 400 000 € pour le transport scolaire des élèves en situation de handicap puisque là, par contre, nous avons gardé la compétence, la somme est quasiment identique à celle de l'année dernière et pour tous ces points, Président, il est donc demandé d'inscrire 37 282 300 € en dépenses et 4 105 000 € en recettes.

Pour conclure ce premier rapport, le budget annexe du PARL. Le Budget Primitif qui a été évoqué et validé en Conseil de Surveillance le 29 février dernier, un budget qui s'équilibre, toutes sections confondues, à 8 820 095 €.

J'en ai terminé pour ce premier rapport. C'était le plus long, Président. Je voulais juste apporter quelques éléments, s'il vous plaît, parce que comme je vous le disais en propos introductif, je suis désolé, mais c'est important, on fait un budget avec des autorisations de programme et des crédits de paiement, ce qui fait que les opérations sont parfois fluctuantes en matière de montants que l'on peut mobiliser chaque année dans le budget.

J'ai refait un point sur les grosses opérations, entre le projet d'investissement autoroutier, le pont de Dax, la route départementale 10 à Gousse, avec la problématique de la réfection complète de cette route et le pont sur l'Adour à Pontonx, le pont de Sorde, le pont du mort que je n'ai pas évoqué, mais qui est une opération conséquente au plan financier de près de 2 M€, l'accès à SAFRAN sur la 85 à Tarnos, la RD 85 pour le port, je rappelle que c'est quand même 30 M€ d'AP qui aujourd'hui sont en cours de libération au plan financier pour pouvoir faire des opérations qui pour beaucoup ne relèvent pas intrinsèquement des compétences du Département.

Là j'en ai vraiment terminé.

Monsieur le Président : Je vous remercie pour cet exposé quasiment fait en apnée. C'est impressionnant ! On voit quand même qu'il y a de l'entraînement derrière. Sur ce dossier D-1, est-ce que vous avez des questions ou des observations ? Julien DUBOIS.

M. DUBOIS : Je pense que ça ne surprendra pas grand monde que nous souhaitions intervenir sur ce dossier, notamment bien évidemment sur le point grand 3, le domaine routier départemental.

Je vois que déjà dans cette intervention que les faits ont eu des conséquences parce que vous avez un petit peu modifié la présentation, Monsieur Martinez, en reprenant des chiffres plus anciens montrant finalement que les investissements continuent. Bien évidemment, ils continuent, mais on avait acté tous ensemble d'ailleurs la dernière fois que cette partie de l'investissement sur le réseau routier départemental allait baisser cette année par rapport à l'année dernière, 6 M€ au global, la palme étant obtenue par le point 2, l'entretien programmé des infrastructures qui est passé de 16,4 M€ en 2022 à 12,4 M€ en 2023, puis à 7,6 cette année, c'est à dire une baisse de 39% en 1 an.

C'est un état de fait et vous ne l'aviez pas contesté en me donnant des raisons d'ailleurs qui expliquaient cette baisse. La première était, si je ne crois pas travestir vos propos en disant, nous avons tellement bien travaillé jusque-là qu'il n'y a plus grand-chose à faire et qu'il est normal que les investissements baissent.

Alors du coup, j'ai regardé et j'ai consulté les maires des communes qui sont présentes sur l'Agglomération du Grand Dax. C'était le plus simple pour moi et peut être l'échantillon n'est-il pas représentatif, mais je peux vous confirmer que sur les 2 cantons qui la composent, il reste du travail à faire : la D344 à Oeyreley, la D423 à Rivières, la D13 aussi à Rivières, la D386 qui relie Dax à Narrosse, la RD 947, la RD 524 qui relie le boulevard Saint-Vincent-de-Paul à Saint-Paul, la D170 à Mées, le carrefour connu de Cluquelardit entre la D947 et D150, dont les aménagements sont toujours nécessaires pour le sécuriser. La sécurisation du carrefour dit le Peyre à Saint-Paul-lès-Dax et la route de Saint-Paul-lès-Dax à Gourbera.

Voilà un tour d'horizon rapidement fait qui montre que même si des investissements ont été faits, il y a encore des travaux à effectuer et donc, que maintenir à minima le budget qui était consacré à cette compétence cette année encore aurait été nécessaire pour poursuivre et intensifier ces travaux.

J'ai entendu l'autre raison invoquée cette fois-ci par Monsieur le Président qui était : « *Mais nous tenons à tenir des taux de réalisation suffisants. Ce n'est pas la peine de faire de l'affichage pour après ne pas réaliser les investissements.* » Et je suis entièrement d'accord avec ce postulat pour y être moi-même confronté dans les collectivités dont j'ai la charge. C'est vrai que cela nécessite un travail et une attention quasi quotidiens. Du coup, je me suis dit, si on ne peut pas atteindre les 100% en montant, en maintenant les investissements, c'est que puisqu'on ne fait presque rire en régie sur ces investissements, les entreprises du secteur sont à ce point débordées qu'elles ne pourraient pas assumer plus de travaux.

Et donc, j'ai rapidement consulté deux ou trois opérateurs qui travaillent pour le Département comme ils le font pour d'autres collectivités et ils m'ont dit : « Ben non. On a même été surpris de voir que les marchés baissaient cette année », ce qui va sans doute occasionner des difficultés sur l'exploitation desdites entreprises parce que, bien évidemment, on est calibré pour un montant de travaux assez linéaire d'année en année.

Donc, ces entreprises étaient en capacité d'honorer un même niveau d'investissement cette année que l'année dernière et c'est vrai qu'en plus, s'il y a une compétence sur laquelle on arrive à avoir des taux de réalisation assez satisfaisants, c'est bien celle-là puisque, pour vous citer un exemple, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax qui a augmenté de 40% les budgets consacrés à la voirie depuis le début du mandat, 40% par an, arrive à quasiment 100% de réalisation sur la voirie parce qu'on confie ces travaux à des entreprises en planifiant les choses et on arrive à avoir un bon taux de réalisation.

Donc, Monsieur le Président, par rapport à cet objectif, je vous confirme que là on pouvait maintenir le niveau des investissements et je pense que l'on aurait réussi à avoir un taux de réalisation là aussi tout à fait satisfaisant.

Dernier point, je n'avais pas trop prévu d'intervenir sur ce sujet, mais puisque vous l'avez fait Monsieur Martinez, on peut l'aborder, le Vieux-Pont de Dax. Effectivement, on avait je vous le rappelle, des travaux qui étaient prévus depuis de nombreuses années. Moi j'ai repris ce dossier lorsqu'on m'a évoqué les problématiques que rencontrait le Vieux-Pont. C'est vrai qu'à l'analyse de ces données, j'ai trouvé pertinent que l'on y mette une voie verte parce que je trouvais dommage que sur un équipement aussi structurant avec des travaux aussi importants, notamment sur le plan financier, il était dommage que l'on n'y inclue pas les mobilités douces.

Et donc oui, nous avons souhaité, pas à la genèse du projet en tout cas quand on me l'a présenté mais très rapidement après, faire ces travaux que, je le rappelle, la Communauté d'Agglomération fera en temps masqué puisqu'ils ne devraient pas obérer le planning qui était prévu initialement. Et je suis ravi, Monsieur Martinez, que vous m'annonciez que tout va bien sur ce chantier et qu'il n'y a pas de souci particulier à constater parce que j'ai vu que la date de fin des travaux avait été masquée sur le panneau d'annonce du chantier et que quelques bruits reviennent à mes oreilles disant que la situation ne serait pas si nette que ça. Mais puisque vous m'annoncez que les délais seront tenus, c'est une très bonne

nouvelle puisque, vous le savez, bien évidemment c'est un axe majeur et crucial pour l'agglomération du Grand Dax. Je vous remercie.

M. MARTINEZ : Merci Président. Indépendamment, et vous le savez, de l'impact des crues et de la problématique de l'Adour puisqu'on a reporté et c'est indépendamment de notre volonté, je ne maîtrise pas les flux d'eau qui arrivent de l'amont. Vous savez très bien, et d'ailleurs j'ai les photos sous les yeux, que quand vous avez des problématiques d'inondation, les échafaudages, cela devient compliqué. Sur tout chantier, les aléas par définition quand on travaille en extérieur, vous avez ce genre de choses.

Je vous rappelle aussi que la voie verte est un dossier qui est sorti du chapeau alors que nous avions déjà engagé les opérations, c'est à dire qu'à un moment, il faut savoir se positionner fermement et définitivement et ne pas changer de fusil d'épaule tous les quatre matins.

J'ai bien noté que vous avez dit que l'on avait bien travaillé, trop bien travaillé. Pourquoi est-ce que j'ai modifié mon discours ? Parce que je fais œuvre de pédagogie à votre égard puisque manifestement vous avez toujours du mal avec les crédits de paiement et les autorisations de programme. J'espère que là maintenant, vous avez bien appréhendé la chose.

Vous avez listé l'ensemble des routes. Ce que je regrette, c'est que nous avons des réunions régulièrement. Les responsables des services des UTD sont à votre service, vous le savez. On a une liste qui est faite puisque les crédits sectorisés pour les voies de 4^{ème} catégorie, j'ai fait la réunion sur mon canton. Agathe BOURRETERE était présente puisqu'une partie concerne Saint-Sever par exemple, le périmètre d'Aire sur l'Adour. On peut remonter les informations et faire la liste des opérations que l'on souhaite inscrire sur le plan triennal puisque c'est un plan triennal.

J'entends ce que vous dites, mais je n'ai toujours pas les courriers des doléances que vous exprimez. Donc, cela ne reste que des mots. A part un seul courrier concernant une opération que vous avez citée, pas une seule fois je n'ai eu une remontée. Je ne suis pas extra-lucide ; si personne n'interpelle le Président officiellement, cela devient un peu compliqué et je le répète, d'autant plus si lors des réunions des crédits sectorisés pour les 4^{ème} catégorie, on ne relève pas non plus les difficultés que vous évoquez.

Donc, on peut dire que l'on ne travaille pas, on peut dire qu'il y a des manquements, mais encore faut-il que chacun fasse son travail sur son territoire.

Concernant le fait qu'on ne mettrait pas assez d'argent, que les entreprises s'interrogent ou autre sur le fait qu'il y ait moins de marchés ou autre, c'est une réalité qui n'est pas une réalité propre au Département. Mais enfin, c'est toujours pareil. Ces discours asymétriques, il faut savoir que le contournement Est de Dax est une plaisanterie à 70 M€ pour le budget du Département. Pendant 7 années, ça a été une opération portée ici à bout de bras par vos prédécesseurs. Je n'ai pas entendu une entreprise se satisfaire qui avait 70 M€ de marchés de travaux publics qui étaient enfin mobilisés au profit de l'emploi local et de l'activité des entreprises locales. C'est bien regrettable, comme je le dis, d'avoir toujours cette asymétrie.

Enfin, et je vous le redis - je suis curieux, je suis allé voir vos chiffres à la CAGD - le renouvellement de nos bandes de roulement, c'est moins de 14 ans, c'est à dire que l'on est très en deçà de la dégradation de notre patrimoine. Donc, quoi qu'il en soit, cette année, sur la tendance des 4 dernières années, nous sommes dans la moyenne. L'année prochaine, nous verrons bien. Dans tous les cas de figure, ce trou d'air, parce que vous considérez cela comme un trou d'air dans le budget, il est passager et il ne met pas en péril la qualité de nos infrastructures. Je ne vous ferai pas l'injure ici – j'ai regardé - de voir le taux de renouvellement des bandes de roulement qui relèvent de la compétence de votre Communauté d'Agglomération. Vous irez voir les chiffres, on peut les trouver, mais je pense qu'ici, avant de pouvoir donner des leçons, faut s'assurer que de son côté, lorsqu'on gère une collectivité, on est irréprochable soi-même.

Monsieur le Président : D'autres prises de parole ? Monsieur Dubois.

M. DUBOIS : Je ne donne de leçon à personne, Monsieur Martinez. Je vous cite des chiffres. Les APCP sont une chose. Regardez les investissements l'année dernière, cette année sur cette compétence du domaine routier départemental. D'ailleurs, tout le monde l'avait acté. Vous m'avez donné les explications de cette baisse lors du débat d'orientations budgétaires. Donc, ne remettez pas en cause ces chiffres.

Sur les routes que je viens de vous citer, à priori et toutes ne sont pas sur mon canton, sur notre canton. Je pense que les signalements ont été faits de manière régulière lors des réunions de l'UTD. On nous spécifie aussi que tout ne peut pas être fait chaque année et que donc, il faut attendre et que les investissements seront à venir. Je dis juste que puisqu'on pourrait maintenir les investissements au niveau, ces routes-là pourraient aussi être refaites.

Après, vous me donnez des leçons de gestion sur la collectivité que je préside. Moi, j'ai l'honneur d'avoir été élu pour la présider et je vous redis, Monsieur Martinez, que vous pouvez prendre des chiffres sur une autre période parce que le taux de renouvellement de la bande de roulement est lié à une période qui, vous m'en excuserez, ne prend pas celle depuis laquelle je suis élu. C'est à dire que ce n'est pas très gentil pour mes prédécesseurs, mais en tout cas, je vous confirme que nous avons voulu justement rattraper le retard qui a été pris sur la compétence voirie sur l'Agglomération du Grand Dax, c'est-à-dire ces 4,5 M€ qui sont investis chaque année, soit une augmentation de 40% du budget. Ce sont des chiffres concrets.

Sur le vieux pont, puisque vous y revenez, sachez que c'est une demande de beaucoup de maires que le Département - et on en a parlé avec M. DELAVOIE lorsqu'il est venu nous rencontrer à l'Agglomération du Grand Dax concernant les voies vertes, c'est une volonté de beaucoup de maires que, en amont, ces aménagements soient pris en compte par le Département lorsque, notamment pour les communes les plus rurales, on est en traversée d'agglomération. C'est à dire que le Département, bien évidemment, s'occupe de refaire la route, la bande de roulement et il y a souvent des aménagements à faire pour que, puisqu'on est en centre-bourg souvent, on puisse bénéficier des mobilités douces et faire quelques aménagements qualitatifs. Et les communes demandent que le Département puisse porter la maîtrise d'ouvrage également sur ces aménagements, quitte à ce qu'il y ait des cofinancements.

Donc, pour en revenir à cette histoire de vieux pont à Dax, la pertinence de pouvoir traverser cet ouvrage également grâce aux mobilités douces m'a sauté aux yeux lorsqu'on m'a proposé le dossier. Il n'y a pas eu 40 allers-retours sur le sujet. Il y avait le projet ; il n'y avait pas de proposition sur des mobilités alternatives et on a dit, oui il faudrait le faire. J'ai reçu un courrier me disant : « *Vous changez d'avis, cela remet tout en cause.* » On a cherché et je pense que tout le monde pourra l'acter, les solutions pour que l'Agglo le fasse sans pénaliser le reste du chantier, avec l'appui bien évidemment des services du Département qui eux aussi ont participé à trouver cette solution. Tout le monde en était d'accord, content et je ne vois pas pourquoi vous cherchez de la polémique sur ce point-là qui me semblait soldé et qui ne me semblait pas avoir suscité de rancœur restante de votre poids de vue.

Si c'est le cas, j'en suis désolé. Faisons tout pour que maintenant cet ouvrage puisse rouvrir. Parce que là, vous me dites, il y a eu des inondations, on va avoir du retard. L'information est importante quand même. Elle est importante vis-à-vis de tous ceux qui vont dans un avenir assez proche, j'espère, à nouveau pouvoir utiliser cet ouvrage. Je pense notamment à tout le tissu économique et commerçant du centre-ville de Dax et de la partie du Sablar.

Ce n'est pas trop l'objet pour moi d'en parler ici en séance plénière au Département, mais n'hésitez pas à nous donner officiellement ces informations et surtout, si vous avez des dates, afin que vous puissiez les communiquer au plus grand nombre pour que chacun puisse prendre ses dispositions. C'est tout ce que je voulais dire, mais puisque vous avez l'air d'avoir les informations, je pense que cela ne traînera pas et je vous en remercie par avance.

Monsieur le Président : Je ne veux pas interrompre votre dialogue, mais si Olivier MARTINEZ n'a rien à ajouter, vous pouvez communiquer la date de la fin des travaux à M. DUBOIS après la séance, il y a aucune difficulté. A un moment donné, il y a des sujets qui pour moi ne nécessiteraient pas des débats qui durerait trop longtemps.

Vous avez dit que vous préfériez les chiffres aux citations ce matin. En Nouvelle Aquitaine, la moyenne d'investissements des Départements en kilomètre de voirie, c'est à dire par habitant, représente 5 593. Pour le Département des Landes, pour 2022, 7 184. Donc, on est largement au-dessus. Ce sont des euros par habitant.

Si on prend la moyenne sur la période 2017-2022, toujours sur la Nouvelle Aquitaine, la moyenne est à 5 171 et nous sommes à 5 425 €/km. Si on prend la strate, c'est à dire que l'on sort de l'Aquitaine, que l'on prend tous les départements en France qui ressemblent au département des Landes, la moyenne est à 6 157 et on est à 7 184. Et je pourrais continuer longuement.

C'est surtout pour que l'on ne laisse pas croire qu'il y aurait un sous-investissement en matière de voirie dans ce département. Je ne porte pas de jugement sur ce qui se passe sur votre territoire ou pas. Je n'en sais strictement rien... L'ancienneté ou pas, le retard ou pas...

Nous, nous faisons l'effort d'investir de façon importante tous les ans, avec des années plus importantes que d'autres. Il s'avère que cette année, compte tenu du fait, et je crois que cela n'a échappé à personne, que l'on diminue globalement le budget d'investissement de 10 M€. Eh bien, il faut faire des choix dans les 10 M€. Quand je parle de taux de réalisation, Monsieur Dubois, je parle exclusivement de taux de réalisation à l'échelle de l'ensemble du budget d'investissement du Département. C'est vrai qu'il est plus facile, et je vous rejoins, de tartiner de l'enrobé. Cela va beaucoup plus vite que de réaliser un certain nombre de bâtiments ou de réaliser des ouvrages d'art. Si je vous parlais en très peu de temps du territoire que je connais bien, Monsieur Martinez a cité le pont en question, il est fermé depuis 7 mois et je crains que les travaux ne soient pas finis. Donc, le seul impératif que j'ai donné à mes services, c'est qu'on rouvre la route parce que les gens perdent plus que patience ; ils ont quand même des déviations très importantes. On a connu beaucoup de déboires sur ce chantier et aujourd'hui, il faut que l'on trouve des réponses. C'est vrai que quand on commence à rentrer dans des chantiers sur les ouvrages d'art, on ne sait pas ce que l'on va trouver les trois-quarts du temps. C'est différent quand on a uniquement besoin de raboter la route et de remettre une couche d'enrobé dessus. C'est vrai que ça va beaucoup plus vite.

Par contre, les entreprises de travaux publics, peut-être pas toutes parce qu'on a l'occasion de les rencontrer, quand elles disent ce qui se fait dans le département des Landes globalement - peut-être qu'on ne rencontre pas les mêmes, mais elles ne sont pas quand même très nombreuses -, elles trouvent que l'on en fait beaucoup plus que les Départements voisins.

Tout le monde n'a pas la même lecture au même moment, je pense. Vous pouvez avoir une appréciation différente de la nôtre. J'essaie de vous redonner des éléments un peu factuels. Cette année on fera moins que l'année dernière, c'est indéniable, mais quand on regarde sur la période, on fait bien au-delà des autres.

C'est tout ce que j'avais à vous répondre.

Sur ce dossier, compte tenu du fait qu'il y a eu quand même un débat relativement nourri, je présume que vous souhaitez que l'on vote [particulier].

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos (a donné pouvoir à M. Paul Carrère), M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(25)**

ABSENT : Mme Sandra Tollis **(1)**

CONTRE : Mme Martine Dedieu, M. Julien Dubois, M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet **(4)**

ABSTENTION : 0

ADOpte A LA MAJORITE

D-2 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – LES GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURES HORS DOMAINE DEPARTEMENTAL – DOMAINE FERROVIAIRE GPSO (GRAND PROJET DU SUD OUEST) (page 592 du volume 1)

(Rapporteur : M. MARTINEZ)

M. MARTINEZ : Merci Président. Le rapport D-2 concerne le GPSO. Pour rappel, le GPSO est un projet à plus d'un milliard d'euros. Il y a eu le principe d'adoption par notre Assemblée plénière le 10 décembre 2021 du plan de financement de GPSO prévoyant une part pour notre collectivité à hauteur de 140,9 M€ ramenés à 98 M€, fiscalité affectée déduite.

On avait réaffirmé parmi les conditions de financement par le Département de GPSO la réalisation du projet dans sa globalité, sans interruption pour les deux branches, Dax et Toulouse. On a un comité départemental qui a été installé à la préfecture par Madame la Préfète en avril de l'année dernière. Les commissions « gares » aujourd'hui sont installées également et on réfléchit bien évidemment à la meilleure implantation possible de la future gare de Mont-de-Marsan aux environs de Lucbardez. Des scénarios devraient être proposés, les premières esquisses, cette année en la matière.

Les études concernant l'aménagement ferroviaire Sud Bordeaux et aménagement ferroviaire Nord Toulouse se poursuivent. La société GPSO, de son côté, a adopté son budget pour l'année 2024 le 29 janvier dernier, un budget à 150 M€ à peu près.

Le dispositif fiscal que j'ai évoqué entre en vigueur cette année et le principe concernant nos collectivités et les collectivités qui s'engagent dans cette aventure financière sur ce projet d'infrastructure majeure, c'est de verser 1/40^{ème} de la somme, soit pour le Département des Landes 98,6 divisés par 2 : 2,47 M€ d'euros fiscalité déduite.

Il vous est donc proposé pour cette année de voter l'autorisation de programme nouvelle GPSO pour un montant de 97 365 000 € puisque nous avions déjà versé l'année dernière 1 235 000 €. Cela concernait notamment des procédures d'acquisition de parcelles pour l'emprise de la future LGV. Il est prévu aussi d'inscrire en investissement dans le cadre des études acquisitions foncières liées à ce projet et au démarrage des chantiers, notamment de l'aménagement ferroviaire de Sud Bordeaux, un crédit de paiement de 2 470 000 €, les fameux 1/40^{ème}.

On vous demande d'autoriser le Président à signer cette convention particulière de financement au titre de l'année 2024 avec la société GPSO. Vous avez le détail en annexe. Sachez qu'à compter de 2025, cette convention ne sera pas annuelle mais pluriannuelle. Dans tous les cas de figure, nous devrons mobiliser chaque année dans notre budget la somme de 2,47 M€. Voilà, Président, pour ce rapport.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Mme PEDUCASSE : Merci Monsieur le Président. Sans surprise, une intervention sur ce sujet, sur ce dossier. Si j'osais faire de l'humour, je dirais que je viens à l'instant de trouver 2,5 M€ pour investir sur les routes départementales et ce qui pourrait ravir peut-être M. DUBOIS.

Donc, rappeler sur ce sujet d'abord, comme je l'avais déjà dit, que je suis convaincue que l'avenir du rail, c'est l'avenir de la mobilité et de l'aménagement du territoire, convaincue qu'il est de notre responsabilité de penser une organisation du système de transport compatible avec un développement humain durable, un aménagement cohérent du territoire et un développement économique équilibré. Convaincue enfin qu'il constitue un enjeu crucial du point de vue écologique qui permettrait de diminuer fortement l'empreinte environnementale.

Mais si le projet de LGV semble désormais engagé de manière irréversible, engagement acté par cette ligne budgétaire que nous sommes appelés à inscrire, je souhaitais rappeler plusieurs points.

D'une part, je réaffirme que, de mon point de vue, ce projet n'a pas à être financé par les collectivités. En effet, nous sommes revenus plusieurs fois sur ce sujet ce matin et comme je l'avais déjà évoqué en 2021 ou à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, d'autres moyens existent, comme la possibilité de taxer les revenus financiers. Un simple retour de l'ISF, je le rappelle en 2 ans, suffirait à financer l'intégralité de la LGV, plutôt que l'introduction de nouvelles taxes dont il est question d'ailleurs à propos de nouvelle fiscalité qui me semblent beaucoup moins justes.

D'autre part, au lendemain des mobilisations importantes qui traduisent l'inquiétude du monde agricole comme des consommateurs, je rappelle également que le tracé de cette ligne dévore plusieurs hectares de terres cultivées ou cultivables et favorisera à terme nos échanges avec l'Espagne à une époque où, au contraire, notre réflexion devrait être tout entière tournée vers l'autonomie et la souveraineté alimentaire par la reconquête des terres agricoles.

Enfin, je voudrais exprimer mon inquiétude quant au devenir de la SNCF, troisième sujet.

Le quatrième point de la loi de juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire fait état de l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire. Concrètement, c'est à mon sens la privatisation de la SNCF, Société Nationale des Chemins de Fer, sous la conjonction des politiques nationales de caisse des services publics d'une part, et des politiques dogmatiques de l'Union Européenne, qui portent comme seul modèle de développement la concurrence tous azimuts.

Bien que par la voix de son Président Alain ROUSSET, la Région assure qu'il ne s'agit en aucun cas de privatisation, elle a acté la nouvelle convention d'exploitation des TER avec la SNCF par laquelle la collectivité ouvrira progressivement ses lignes à la concurrence. Or, comme l'a déclaré Renault LAGRAVE, Vice-Président en charge des transports, alors qu'il y a une vraie demande, le réseau ne s'améliore pas. Et il déplore le même constat d'année en année, des retards incalculables en raison d'un réseau qui n'est pas à la hauteur des ambitions dans le Sud Aquitaine.

Faut-il rappeler en effet que sur les Landes, à la ligne de notre territoire, le taux de régularité le plus dégradé de Nouvelle Aquitaine, en février 2023, on l'annonçait dégradé à hauteur de 84% et si la SNCF et la Région disposaient réellement des moyens suffisants, on pourrait imaginer qu'elles feraient bien mieux pour répondre aux besoins croissants des usagers qui, pour des raisons environnementales comme économiques aujourd'hui, favorisent l'usage de ces trajets du quotidien.

On a beaucoup parlé aussi du transport de marchandises tant attendu pour mettre un terme au mur de camions sur nos routes. Les partisans de l'ouverture à la concurrence feraient bien, là aussi de faire un bilan objectif de cette ouverture à la concurrence du transport de marchandises par rail intervenue en 2006, puisque ce que l'on constate à ce jour, c'est que le volume de marchandises transporté par train a finalement été divisé par 2.

En conclusion, puisque le train est 15 fois moins polluant que la voiture, 12 fois moins qu'un avion sur des trajets longue distance et qu'un train de marchandises de 35 wagons retire 55 camions de 32 tonnes sur les routes, puisqu'on parle de chiffres je proposais de les citer, nos concitoyens expriment une attente forte sur le large sujet du rail, mais l'ouverture à la concurrence et la privatisation rampante de la SNCF constituent à mon sens le problème plutôt que la réponse, et constituent un gâchis économique, environnemental et social.

Aussi, je resterai sur ce sujet très vigilante et je renouvelle ici mon inquiétude que le projet que nous sommes en train de financer par de l'argent public ne constitue finalement pas le patrimoine de ceux qui n'en n'ont pas.

Monsieur le Président : D'autres interventions ? Non ?

Vous connaissez notre point de vue. On l'a déjà défendu à de nombreuses reprises. On sait pertinemment que vous ne partagez pas du tout cette analyse. Au niveau de l'argumentation, elle s'oppose réellement. On n'a vraiment pas du tout la même analyse.

Sur le financement, la question qu'il faut se poser, c'est de savoir si cette infrastructure est utile ou si elle ne l'est pas. Aujourd'hui, on s'aperçoit que dans l'aménagement ferroviaire de la France, le seul secteur qui est oublié, c'est le secteur du sud-ouest. Il y a quand même un vide très important à combler.

On sait la situation financière de l'État et à un moment donné, on nous dit : « *Est-ce que vous saisissiez l'opportunité ou pas ?* » On a un certain nombre de collectivités présentes autour de la table et on a saisi cette opportunité parce qu'on savait pertinemment qu'autrement, il n'y aurait plus jamais de possibilité de réalisation de LGV sur Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne.

Certes, cela crée un investissement dont je vous rappelle, à la différence de celui de Tours-Bordeaux que l'on avait refusé de financer parce qu'en fait, on ne finançait que la rentabilité du concessionnaire. Donc, on s'y était totalement opposés. Là, on est sur un projet en maîtrise d'ouvrage publique où l'on espère que ce que l'on va payer réellement va uniquement sur le ferroviaire.

Sur la problématique du mur de camions, vous l'avez dit et sur la problématique de l'infrastructure actuelle, posons-nous réellement les questions, de savoir pourquoi l'infrastructure actuelle aujourd'hui est source de problèmes importants. Certes, le manque d'entretien, c'est indéniable, mais aussi, et on le sait, dans un avenir très proche, une saturation totale. Et on sait qu'aujourd'hui, refaire cette infrastructure serait et plus long et plus coûteux que de réaliser la LGV et qu'il faut absolument un 2^{ème} sillon si l'on veut pouvoir développer d'autres usages que le simple usage des voyageurs.

Après, vous avez votre raisonnement, vous avez vos arguments. On a les nôtres. Je pense que l'on ne se rejoindra pas. On en prend acte et il n'y a pas de difficulté là-dessus. Pour nous aujourd'hui et pour l'ensemble des acteurs économiques, c'est une infrastructure vraiment indispensable. Pour l'instant, il y a des autorisations sur le nord de Toulouse et le sud de Bordeaux. On attend les réponses sur le reste du tracé. On a négocié notre participation à la concomitance des travaux pour que réellement notre engagement ne se fasse pas pour des périodes trop éloignées et on va continuer sur cette voie, c'est le cas de le dire.

J'ai bien compris que ce ne sera pas avec votre soutien. Voilà. On ne peut pas vous reprocher de pas être constante, comme vous ne pouvez pas me reprocher de pas être constant non plus.

On Passe au vote sur ce dossier.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique

Degos (donné pouvoir à M. Paul Carrère) , M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gageacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Salima Sensou, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(24)**

ABSENT : Mme Sandra Tollis **(1)**

CONTRE : M. Christophe Labruyère, Mme Sylvie Péducasse **(2)**

ABSTENTION : Mme Eva Belin, M. Damien Delavoie, M. Jean-Marc Lespade **(3)**

ADOpte A LA MAJORITE

D-3 AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE (page 601 du volume 1)

(Rapporteur : M. MARTINEZ)

M. MARTINEZ : Merci Président. Le rapport D-3 concerne la participation du Conseil Départemental au financement du déploiement du Réseau d'Initiative Publique très haut débit porté par le SYDEC.

Il vous est demandé sur ce rapport d'inscrire au Budget Primitif 2024 cette participation au budget numérique du SYDEC, à savoir 780 000 €. Il vous est demandé de clôturer également l'AP n° 693 AMEL au montant définitif de 10 M€, le montant de 10 M€ versé au SYDEC en 2023 permettant de solder la participation du Département à l'opération.

Je vous rappelle que ces 10 M€ étaient un choix politique de notre part. Dans le cadre de l'identification du nombre de prises dans le périmètre du Réseau d'Initiative Publique porté par le SYDEC, il y avait au préalable 90 000 prises de locaux identifiées. Après un travail plus approfondi et surtout les surprises par rapport à ce que les plans de récolelement d'Orange qui nous avaient été fournis à la réalité du terrain, nous avions pu constater qu'il y avait de fortes discordances. On avait un périmètre qui était passé de 90 000 à 96 600 prises, les 6 600 prises supplémentaires coûtant 10 M€. Nous, nous avions fait le choix de ne pas solliciter l'ensemble des cofinanceurs du plan initial de déploiement des 90 000 prises, mais de prendre intégralement à notre charge ces 10 M€ pour ces 6 600 prises supplémentaires, sachant qu'il aurait été normal que, par exemple, les communautés de communes participent également à parité comme le Département puisque c'est ce qui avait été prévu initialement dans le plan de déploiement des 90 000 prises initiales.

Il vous est demandé également d'inscrire aussi au titre de l'AP 484 plan très haut débit, un crédit de paiement de 300 000 € et d'inscrire au titre du fonctionnement une participation du Département de 480 000 €.

Petit point Président, peut être sur l'état du déploiement du réseau. Vous le savez, en juillet 2019, le Président FORTINON a fait le choix d'engager le Département aux côtés du SYDEC dans le dispositif AMEL mis en place par le gouvernement, le but étant de pouvoir assurer sur l'ensemble du département des Landes, moins l'Agglomération du Marsan qui était dans le dispositif AMI et l'Agglomération de Dax qui a une Délégation de Service Public concessionnée avec orange, donc il avait été fait le choix sur le restant du département de pouvoir déployer l'intégralité de la fibre optique.

Aujourd'hui, deux structures se partagent ce territoire : PIXEL, comme vous le savez et le SYDEC. Je tiens à rappeler qu'à l'heure où nous parlons, pour ces deux structures, c'est près de 240 000 locaux qui aujourd'hui ont été quasiment raccordés puisque c'est 98% de ces 240 000 locaux qui aujourd'hui sont raccordés. Les 2% restants, vous l'avez compris, même si c'est toujours trop, le seront dans quelques temps, étant entendu que ces quelques centaines de locaux qui ne sont toujours pas raccordés le sont avant tout et surtout parce que nous avons ce que nous appelons des échecs au raccordement. Echecs au raccordement qui sont dus tout simplement à des erreurs, des omissions, des oubliés, des carences de l'opérateur historique orange qui, lorsqu'il nous a fourni ses plans de déploiement du cuivre, puisque vous le savez, c'est l'opérateur historique, nous avait dit

qu'à certains endroits il y avait des adductions, il y avait des infrastructures aériennes pour pouvoir donc déployer partout dans le département la fibre optique. On s'est rendu compte qu'effectivement, il y a beaucoup d'endroits où il y a des câbles en pleine terre, il y a des adductions qui n'existent pas, il y a des adductions qui existent mais qui sont bouchées.

Donc, encore une fois, l'opérateur historique a failli dans ses missions de service public, ce qui fait que ces échecs au raccordement, je le répète, même si ce n'est que 2% de cette masse de locaux à raccorder, à l'heure où on se parle, c'est quand même encore trop de locaux et trop de personnes, de Landaises et de Landais qui sont privés de ce raccordement à court terme à cause des défaillances de l'opérateur historique.

Je rappelle aussi quand même que le déploiement de la fibre optique n'est pas une mince affaire. C'est quand même le déploiement d'un grand réseau et dans l'histoire, on l'a déjà dit, vous avez eu l'eau, vous avez eu l'électricité, vous avez eu le téléphone. Pour la plupart de ces réseaux, on a mis 50 ans pour le faire.

Je vous rappelle que pour PIXEL, leur partie, à peu près 120 000 locaux, ils ont commencé en 2020 et ils ont quasiment terminé au 31 décembre 2024. En 5 ans. Concernant le SYDEC, nous avons commencé en 2017 et nous aurons effectivement nous aussi terminé. Nous avons quasiment terminé puisqu'il y a encore quelques locaux pour lesquels nous devons trouver des solutions techniques, ce qui fait que pour nous, en 8 ans, nous on aura été en capacité de déployer pas loin de 120 000 prises.

Ce n'est pas une mince affaire parce que sur la DSP de Dax par exemple, la DSP concessionnée sur l'Agglomération de Dax, qui est donc une DSP concessionnée avec l'opérateur historique Orange, l'opération a commencé en 2013. Nous sommes en 2024. Il n'y avait que 33 000 prises à faire. 12 ans après, le déploiement n'est pas terminé. Concernant l'Agglomération du Marsan, dans le cadre d'un dispositif AMI, un Appel à Manifestation d'Intention d'investissement, Orange s'est positionné. 35 000 prises. On est sur des nombres ridiculement bas par rapport aux enjeux portés par le SYDEC et PIXEL. Le début de l'opération sur le Marsan, c'est 2011, nous sommes en 2024. Orange prévoit, après de multiples mises en demeure de l'ARCEP et quelques énervements de la Préfète que nous avons pu constater lors de la dernière réunion que nous avons pu faire à la préfecture, ce sera 2025 au mieux pour l'Agglomération du Marsan, c'est à dire 12 ans pour Dax, 14 ans pour l'Agglo du Marsan.

Je le dis parce qu'ici, à l'époque, mon prédécesseur s'appelait Xavier FORTINON et portait ce dossier et il était régulièrement alerté par une personne qui n'est plus dans notre Assemblée qui nous expliquait à chaque fois - j'ai refait un peu d'archéologie concernant les procès-verbaux -, cette dame nous expliquait que finalement, Monsieur Fortinon, la rapidité avec laquelle vous exposiez le déploiement de la fibre, cela ne lui convenait absolument pas et que franchement, vous pourriez quand même faire un peu mieux.

Donc, je vous en épargne la lecture, mais je l'ai et je peux vous assurer que l'histoire est là, la réalité est là. Quand on lit les propos rapportés et tenus par Xavier FORTINON et les propos tenus par cette dame que l'on connaît tous, on voit que finalement Xavier FORTINON était quand même particulièrement clairvoyant et qu'il avait un peu prévu ce que je dis aujourd'hui. Par contre cette dame, je pense qu'elle a un peu loupé le train du déploiement du très haut débit et comme elle est revenue sur le territoire depuis peu sur l'Agglomération du Marsan, j'espère que de par ses anciennes fonctions, elle devrait avoir un certain pouvoir que je n'ai pas, elle pourra peut-être secouer un peu les puces, pardonnez-moi l'expression, à l'opérateur historique Orange pour qu'enfin les populations urbaines de l'Agglo du Marsan aient les mêmes droits que les populations rurales du Gabardan. Merci.

M. DUTIN : Souhaitez-vous, Monsieur le Président, que je fasse part de ces propos à la dame en question puisque dans 1h30 je serai assez proche d'elle ?

Monsieur le Président : Tant que vous n'êtes pas proches dans les votes, le reste...

M. DUBOIS : Je n'avais pas prévu non plus d'intervenir mais puisque M. MARTINEZ s'en prend à la terre entière, on va lui faire plaisir.

Sur les développements, je ne suis pas sûr que la commande initiale... Je parle de l'Agglomération du Grand Dax et ce n'est pas moi qui ai lancé les premiers travaux. En tout cas, je suis très heureux de là où nous en sommes. Effectivement, c'est une DSP, pas auprès d'Orange, mais d'une société qui s'appelle Grand Dax Très Haut Débit et qui effectivement en est une filiale.

Il me semble que la commande initiale n'était pas 100% de la population, mais 100% des zones les plus urbanisées, donc le plus facile à mettre en œuvre. C'est depuis 2 ans effectivement que nous avons relancé sur une autre tranche ce marché pour que ce soit réellement 100% de la population, c'est à dire tous les habitants, toutes les entreprises sans exception. Il y a beaucoup de chiffres et ce n'est pas pour remettre en cause ceux du Département parce que je ne connais pas la réalité précise de ce qui est fait, mais 100% de la population, c'est à dire qu'il n'y ait pas une habitation qui ne soit pas éligible à un abonnement du très haut débit et nous y serons sur cette année 2024, premier semestre, et il me semble que de ce point de vue-là, nous ne sommes pas en retard. Mais c'est aujourd'hui un service, et je voudrais conclure là-dessus, essentiel pour la population. Il y avait une prévision au 31 décembre 2023 et vous nous dites qu'il reste 2 %. C'est ça ?

M. MARTINEZ : Le 31 décembre 2023 était la deadline. Aujourd'hui, on évoque les fameux 2 %. On les connaît. On a les moyens techniques et financiers d'y aller, mais on se retrouve, comme je vous le disais, avec des situations sur le terrain assez ubuesques. Je vous donne un exemple assez parlant. Cela reste anecdotique, mais on est censé pour tous les locaux avoir, à minima, un raccordement avec un réseau cuivre avec le téléphone. Il est rarissime qu'il n'y ait pas aujourd'hui dans le département quelqu'un qui ait le réseau cuivre. J'ai aujourd'hui des endroits où je n'ai pas d'infrastructure pour pouvoir porter la fibre sur les infrastructures existantes d'Orange à des maisons où il y a pourtant le téléphone. Qu'est-ce que cela veut dire ? C'est-à-dire que vous avez des gens dans ce département, avec Orange qui privilégie - excusez-moi de le dire, vous allez dire j'en veux à la terre entière - la rentabilité de l'actionnaire à ses obligations de service public, vous avez des personnes qui depuis des années ont 300 mètres de cuivre pour leur téléphone, un câble par terre qui est coupé parce qu'il y a l'épareuse qui passe, qu'il y a une branche qui tombe. Des administrés, Landaises et Landais qui téléphonent à l'opérateur pour dire : « *C'est inacceptable, c'est par terre, pourquoi vous ne changez rien ?* » Et ces gens ne font rien.

Quand nous arrivons, il est difficile d'expliquer à ces personnes que l'on n'a pas d'infrastructures aérienne ou souterraine, pour pouvoir satisfaire l'engagement politique que nous avons tous porté collégialement ici. Ce n'est pas pour me défausser de nos responsabilités, mais quand on s'engage, en général on contractualise avec cet opérateur. Il a l'historique, il a par définition, puisque c'est lui qui intervenait de tout temps à jamais sur le territoire, que ce soit ici ou ailleurs, il est censé avoir une connaissance très fine du territoire et avoir au moins l'honnêteté de nous dire : là ça va, là ça ne va pas. Je pense que cet opérateur a essayé de nous la faire à l'envers, pardonnez-moi l'expression, dans certains endroits.

Donc, le 31 décembre 2024 aurait dû être la fin. On continue tant bien que mal, mais on tient l'objectif de 100% dans tous les cas de figure. Ces problèmes sont répartis de manière uniforme sur le territoire. Il y a plus ou moins, mais c'est un état d'esprit.

Monsieur le Président : Très bien, est ce qu'il y a des d'autres interventions ?

Donc, je propose d'adopter ce dossier.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos (donné pouvoir à M. Paul Carrère) , M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENT : Mme Sandra Tollis **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

D-4 AMENAGEMENT DURABLE ET GESTION DOMANIALE (page 607 du volume 1)

(Rapporteur : M. MARTINEZ)

M. MARTINEZ : Il vous est demandé d'inscrire au budget primitif 2024, 556 000 € en dépenses et 1 722 482 € en recettes.

Le premier point concerne le bilan des cessions et des acquisitions. Il faut en prendre acte.

Le point suivant, la gestion du patrimoine : vous avez les dépenses et les recettes du Département en tant que propriétaire et en tant que locataire du domaine départemental.

Le point 3, c'est la vente du terrain Agrolandes à la SATEL. C'était l'emprise foncière des 36 hectares de la première tranche de déploiement d'Agrolandes. C'est une vente à tempérément qui se terminera en 2036 avec des annuités de 67 482 €.

Un point important, l'acquisition à Dax d'un immeuble, puisque c'est un sujet que nous avions déjà évoqué ici même dans notre Assemblée. On s'est porté acquéreur de bureaux et de places de stationnement dans deux résidences à Dax pour un prix de 568 512 €. Les 29 000 € qui sont inscrits budgétairement cette année concernent la libération de 5 % de la somme. 5 % qui concernent la levée des réserves et la remise de l'attestation de non-contestation de la conformité du DOE, je vous passe l'acronyme, et du DIUO. C'est le solde de cette opération.

J'ai inversé puisqu'il y a un autre point qui concerne ces acquisitions à Dax, mais il y a un rapport juste entre les deux, ce n'était pas très logique. Donc, je continue sur Dax.

Le point 6, on a décidé sur ces résidences, pour finalement rapatrier des services du Département, de faire des acquisitions supplémentaires, pour une surface de plancher de 1 365 m² en plus au sein de la résidence Connexion, et de 32 places de stationnement complémentaires au sein de la résidence Emergence.

Donc, il vous est demandé d'autoriser le Président à signer un avant-contrat d'achat concernant ces surfaces de plancher et ces places de stationnement supplémentaires. On précise que cette acquisition est conditionnée à l'obtention de la DSID, subvention sollicitée auprès des services de l'État, et l'inscription des crédits budgétaires fera l'objet d'une approbation par l'Assemblée délibérante lors d'une prochaine séance.

Il vous est également demandé de donner délégation à la Commission Permanente pour se prononcer sur cet achat définitif.

Et enfin le point 5 qui finira le rapport, acquisition là-aussi d'un bien sur la commune de Larrivière-Saint-Savin, sujet déjà évoqué. On inscrit donc la somme de 350 000 € pour l'achat d'une maison afin d'accueillir des enfants et des jeunes majeurs relevant de l'aide

sociale à l'enfance, maison qui bénéficiera à l'association l'Escale. J'en ai terminé, Monsieur le Premier Vice-Président.

M. COUTIERE (Président de séance) : Est ce qu'il y a des observations ?

M. CARRERE : Juste un mot pour expliquer que le dossier dacquois dont a parlé rapidement Olivier est très important. Cela fait des années, avec les représentants des personnels dans les instances, qu'est évoqué ce dossier de rapprochement des différents services sociaux pour une meilleure efficience et une meilleure prise en charge des publics prioritaires de tout ce bassin. Et donc, cela veut dire que si on valide et que l'on boucle ce dossier, pour 2026 on pourra avoir une véritable prise en charge pour les travailleurs sociaux dacquois et saint-paulois qui pourront être associés sur l'ensemble des opérations.

M. COUTIERE (Président de séance) : Merci. Est ce qu'il y a des commentaires ? Pas de commentaire. Des oppositions ?

[Le Président de séance procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud.
(27)

ABSENT : Mme Sylvie Bergeroo, M. Xavier Fortinon, Mme Sandra Tollis **(3)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

[Retour du Président]

D-5 BÂTIMENTS DURABLES DEPARTEMENTAUX (page 619 du volume 1)

(Rapporteur : M. MARTINEZ)

M. MARTINEZ : Pour ce rapport, il vous est demandé d'inscrire au Budget Primitif 2024 11 426 000 € en dépenses, 772 000 € en recettes.

L'objectif de ce rapport est de mettre en place sur tout le patrimoine départemental existant et à venir, une mise aux normes des accessibilités, la réduction de l'empreinte écologique et énergétique de notre collectivité. Ce sont des obligations légales et réglementaires. Cela implique une réduction des consommations d'énergie. L'objectif, c'est le décret tertiaire à mettre en œuvre, avec bien sûr une baisse de 60 % des consommations énergétiques en 2050.

Cela passera, bien évidemment, au-delà de la baisse de la consommation dans les services, par une politique de sobriété et la rénovation et la construction de bâtiments aux normes RE 2020.

Le premier point concerne la continuité de l'agenda accessibilité à nos bâtiments. 57 bâtiments du Département étaient concernés, 42 à ce jour sont aux normes. On continue la mise aux normes accessibilité de l'ensemble de nos bâtiments accueillant du public et accueillant des personnels qui peuvent parfois être en situation de handicap. Le programme est normalement prévu pour être conclu pour cette année 2024. On inscrit un crédit de paiement de 10 000 €.

Deuxième point, l'immeuble Poyferré, un immeuble en face, ici rue Victor Hugo. On modifie l'AP et on inscrit des crédits de paiement. On vote l'AP pour les travaux de 6 M€, on inscrit des crédits de paiement en conséquence et on sollicite une subvention de 100 000 €.

Le centre de données numériques de secours à Domolandes, là-aussi, sujet déjà évoqué ici même. Considérations de sécurité par rapport à tous nos programmes informatiques, à tout notre patrimoine informatique, à tous nos dossiers. Une inscription de 1 400 000 € pour des travaux et bien évidemment, maintenance du patrimoine et gros entretiens, un crédit de 1 323 000 €.

Pour le volet solidarité, dans les nouveaux bâtiments, la Maison de l'Autisme puisqu'aujourd'hui, on a identifié le terrain avec l'aide de la collectivité. On en a déjà parlé dans le rapport A-3 d'ailleurs. On porte l'AP concernant les études à 1 M€ et on inscrit un crédit de paiement de 150 000 € pour libérer les premières dépenses relatives à ces études pour la création de cette Maison de l'Autisme.

Nous allons restructurer les locaux de l'Entreprise Adaptée Départementale. Comme je le disais, c'est un nouveau bâtiment que nous allons construire. Ce sera le premier bâtiment de la collectivité qui entre dans son patrimoine et respectant la réglementation RE 2020, avec du béton bas carbone, des structures bois et des panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation. Et c'est désormais le cadre dans lequel nous allons évoluer pour nos rénovations et la création de nouveaux bâtiments. On inscrit donc 1 300 000 € pour cela.

Maintenance du patrimoine et gros entretiens, on inscrit 150 000 € supplémentaires pour les autres bâtiments de la solidarité.

Au titre de la mobilité, pour le centre d'exploitation du Seignanx : on augmente l'AP de 275 000 € et on inscrit un crédit de paiement, mais également pour les UTD, 1 240 000 € d'investissement pour des travaux.

Le point culturel, construction du Pôle Image de Dax : on a parlé des deux résidences puisqu'on va mobiliser 200 000 €. On entame, je parle sous le contrôle de Rachel, pour la construction et les travaux d'installation d'un studio audiovisuel dans ces résidences, c'est prévu, et concernant les autres bâtiments de la culture, une somme de 150 000 € pour le gros entretien.

La Maison Départementale des Sports de Mont-de-Marsan, dans le cadre du point Jeunesse et sport du rapport : on porte l'AP à 3 450 000 €. On inscrit un crédit de paiement de 1,5 M€. Une recette attendue, on le souhaite, subvention de l'État de 280 000 €. Pour votre information, les travaux ont débuté concernant cette Maison Départementale des Sports le 7 février dernier.

En matière de sécurité, la caserne de Pissos : on porte l'AP 2020 à 2 350 000 €, on inscrit un crédit de paiement de 1 M€. Je ne reviens pas sur l'historique du déménagement du supermarché, des jeux de chaises musicales sur la commune. On l'a déjà dit et évoqué ici à plusieurs reprises.

Je tiens à ajouter un point Président puisqu'à chaque fois revient la participation du Département. On réaffirme et on le réaffirmera, il y a un rapport en ce sens, que le Département est de loin le Département en France qui fait le plus d'efforts par rapport aux communes pour financer le SDIS. Je rappelle que le financement de la caserne du SDIS vient s'ajouter aux dotations que nous versons au SDIS de par nos engagements contractuels que nous avons déjà évoqués à plusieurs reprises ici. Donc, on pourrait même ajouter ces sommes conséquentes à nos participations, parce que ce ne sont quand même pas quelques euros dont nous parlons, mais plus de 2 M€, et je pense qu'il est bien aussi de rappeler cet effort fait en la matière.

En matière d'agriculture, Didier GAUGEACQ pourrait en parler mieux que moi, la rénovation des métairies pour en faire des gîtes continus : inscription de Crédits de Paiement tant pour les études que pour les travaux. On essaie aussi d'avoir une subvention de l'État au titre de la DSID de 171 000 €. Concernant les dépenses courantes hors opération que je viens d'évoquer, inscription de 86 000 € en fonctionnement et pour la filière énergie bois

photovoltaïque, 287 000 € en dépenses et 221 000 € en recettes correspondant à la vente des MWh produits par les chaufferies bois, dans les bâtiments du Département ayant des chaufferies bois. Terminé, Président.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Sur ce dossier, est ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Dans une période où le bâtiment ne va pas très bien, je crois qu'on l'évoquait tout à l'heure quand on parlait de logement, je pense que si vous interrogez la Fédération Départementale du Bâtiment, ils verront que le Département a multiplié ses crédits par 3 cette année, en matière de bâtiments. On soutient la filière. C'est pour faire le pendant avec d'autres sujets que nous avons évoqués précédemment.

Sur le SDIS, je ne rajoute rien à ce que vous avez dit dans la mesure où je l'ai évoqué en Conseil d'administration, et que pour toutes les casernes qui sont construites sur les communes, habituellement, la règle est une participation des communes à hauteur de 30%, et là, cela a été passé à 40 %. Pour le coup, c'est le Département qui réalise à 100 % la caserne du SDIS, compte tenu du contexte que vous avez évoqué.

M. LE PRÉSIDENT : on passe au dossier, pardon Henri BEDAT avait demandé la parole

M. BEDAT : C'était juste pour compléter vos propos et pour dire que l'on a des dossiers comme la Maison Départementale des Sports et la caserne de Pissos qui sont des dossiers pour lesquels il nous a fallu revoir les AP. Pourquoi ? Parce que lorsqu'on ouvre les plis, on se trouve confrontés, soit à des lots pour lesquels il y a beaucoup de réponses, mais avec des chiffres très élevés qui nous obligent à revoir le marché... C'est le cas de Pissos. Et pour la Maison des Sports, on avait des lots sans réponses. Donc, à chaque fois il faut relancer, ça traîne, on passe sur un autre exercice. C'est un peu pour cela aussi qu'à chaque fois on a des opérations décalées.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. (**29**)

ABSENT : Mme Sandra Tollis (**1**)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

D-6 AMENDES DE POLICE (page 630 du volume 1)

(Rapporteur : M. MARTINEZ)

M. MARTINEZ : Un rapport habituel. Comme toujours, nous n'avons toujours pas la notification de l'enveloppe qui sera affectée au Département des Landes.

Ce qu'on vous propose, pour faire simple, sur ce rapport, puisque c'est toujours un peu complexe, c'est que l'on donne délégation à la Commission Permanente pour fixer le pourcentage de subventions à appliquer à l'ensemble des projets isolés pour l'année considérée, en répartissant dans une fourchette entre 30 et 80 %. Et le résidu de l'enveloppe, puisqu'on a suffisamment de financements et d'argent pour financer à la fois les projets isolés et des projets globaux, le reliquat de l'enveloppe servira à financer les projets globaux.

Ce sera donc désormais évoqué au niveau de la Commission Permanente et pas en plénière. Ce sera plus simple puisque les commissions permanentes sont tous les mois et que nous n'avons que trois plénières dans l'année.

Donc, on vous propose d'adopter cette petite modification du règlement concernant les amendes de police et c'est en annexe. Terminé Président.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Quand on aura l'enveloppe, on sera à même de répondre aux communes qui ont déposé les dossiers.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENT : Mme Sandra Tollis **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPE A L'UNANIMITE

E-1 PRESERVER LES MILIEUX NATURELS, LA BIODIVERSITE ET LES PAYSAGES (page 637 du volume 1)

(Rapporteur : M. DELPUECH)

M. DELPUECH : Monsieur le Président, je vais vous amener dans la nature, chers collègues, mais en introduction de ce budget environnement, transition écologique et énergétique, je signale que le total des sommes consacrées aux 8 rapports que nous avons partagés qui constituent ce budget, s'élève à 37 187 000 €, dont 29 470 000 € en fonctionnement et 7 717 000 € en investissement. Vous venez de l'évoquer pour le seul SDIS, c'est la protection civile et cela représente un total de 24 889 000 €.

La transition énergétique et la préservation des milieux restent deux des fils conducteurs des actions présentées dans ces rapports par thématique.

Le premier rapport, « préserver les milieux naturels, la biodiversité, les paysages », mobilisera un budget de 1 805 850 €, et un montant d'autorisations de programmes nouvelles et antérieures, de 2,5 M€.

Dans le cadre du Schéma Départemental Nature 40 que vous connaissez, dont on prend acte du bilan de la 6^{ème} année 2023, sont à valider la poursuite de la maîtrise foncière des sites ENS, une convention partenariale avec le Conservatoire de l'espace littoral et rivages

lacustres à renouveler pour 10 ans à compter de 2024 ; sont à valider également les contrats et conventions d'usage concernant la gestion des sites Nature 40 de partenariat et d'échange de données, notamment avec le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique et l'Observatoire de la Nouvelle-Aquitaine de la faune sauvage. Une nouvelle AP de 100 000 € et des dépenses d'investissement de 489 250 € vous sont proposées notamment.

Pour rappel, la participation statutaire du syndicat des milieux naturels s'élève à 703 000 €. À noter dans vos agendas, du mercredi 3 au samedi 6 avril à Seignosse, le Congrès des réserves naturelles de France qui fédérera 359 réserves naturelles de France. Vous êtes invités aux séquences officielles, mais également tout au long du Congrès, aux commissions, aux mini forums et visites de terrain. Un budget de 20 000 € est inscrit pour cette manifestation qui est coorganisée avec l'Association Réserves Naturelles de France et le syndicat mixte. Le budget global de cette manifestation est de 220 000 €.

Pour la consolidation des connaissances sont inscrits 48 500 € dans le cadre de partenariats avec le Conservatoire Botanique Sud-Atlantique, 33 000 € pour l'association avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et autres opérateurs.

Au titre de l'assistance technique du Conservatoire Botanique précité et de l'Agence Régionale de biodiversité sont inscrits 42 500 €, et 40 000 € à destination de l'OCNA, Observatoire de la Côte Nouvelle-Aquitaine.

Concernant les actions de préservation de la biodiversité, nous proposons d'approuver une convention-cadre 2024-2028 avec l'Observatoire FauNA dans le cadre du programme COLIMO que l'on a évoqué souvent ici, dans le cadre de la résorption des points de collision sur le réseau routier départemental avec la faune sauvage, dans le but de produire une analyse spatiale des points noirs des collisions.

Le programme de préservation des lagunes également du plateau Landais, le partenariat avec le CPIE du Seignanx et Adour, le soutien aux acteurs œuvrant en faveur de la faune sauvage et la régulation des espèces nuisibles se poursuivront en 2024 pour un montant global de 125 000 €.

Le partage de la connaissance par l'éducation et la sensibilisation fait partie intégrante des politiques publiques menées par le Département, ses personnels et techniciens, ses services, particulièrement en matière de biodiversité. C'est le cas des animations à poursuivre en accompagnement de la très belle exposition « Adour, d'eau et d'hommes » notamment.

L'Atlas des paysages que l'on a évoqué également souvent dans cette Assemblée est un sujet qui nous a occupés depuis 2020 et continuera à nous occuper en collaboration avec tous les partenaires. Le site est consultable depuis le 17 octobre 2023, mais il faut le faire vivre, coconstruire de nouvelles pages pour en faire un outil intégré au développement territorial à travers les plans paysages territoriaux, mais pas seulement. Cela passe par un porter à connaissance auprès des EPCI et ce avec l'aide du CAUE pour aboutir à une appropriation de la thématique paysagère dans les politiques locales. Il vous est donc proposé d'approuver la création d'un nouveau règlement d'aide à destination des acteurs locaux afin de les accompagner dans leurs démarches paysagères et l'élaboration de plans paysages. Vous l'avez en annexe 4.

La mise en place de la séquence « éviter, réduire, compenser » concerne, en 2024 des mesures compensatoires pour le contournement de Dax, les ponts de Saubusse et Sorde-l'Abbaye à poursuivre et pour le compte de l'État, la compensation sur la vallée du Brousseau liée à la déviation de l'A65 à Aire-sur-l'Adour, et un petit budget en recettes (nous travaillons pour le compte de l'État en la matière), de 4 500 €.

J'en ai terminé, Monsieur le Président, pour ce premier rapport.

Monsieur le Président : Merci beaucoup.

Mme DEGOS : Merci Président. En complément de ce que vient de dire Jean-Luc DELPUECH sur l'Atlas des paysages, je rappelle que c'est une somme astronomique de

connaissances sur les paysages et l'histoire des Landes que je vous invite fortement à consulter et donc, la nouveauté effectivement, c'est que le Département va accompagner les collectivités qui souhaitent se servir de cette thématique de la préservation de nos paysages. C'est très important parce qu'on sait très bien que dans les Landes, le paysage est une des sources d'attractivité du département.

Donc, on va vous proposer aussi une nouvelle phase de travail qui sera beaucoup plus opérationnelle avec des actions à destination du public, des actions à destination des collectivités et prise en charge évidemment avec le CAUE des Landes que j'ai l'honneur de présider, puisque nous allons reprendre les formations à l'attention des élus, mais également du grand public pour le sensibiliser à cette thématique.

Je peux aussi vous inviter dimanche matin, si vous avez un petit peu de temps, à regarder sur France 3 Nouvelle-Aquitaine l'émission qui s'appelle « se réinventer en Nouvelle-Aquitaine » qui passe tous les dimanches à 10h20. Cette émission sera consacrée justement à l'Atlas des paysages des Landes, puisque l'équipe est venue tourner dans le département il y a un peu plus d'un mois, à la fois à Labenne sur le devenir de l'ancien site de l'Institut Hélio Marin, et également sur la réserve naturelle d'Arjuzanx, et cette émission traite de la transformation des paysages. Il y avait également un article, je crois ce matin, sur cette émission dans une rubrique de Labenne. Donc, une thématique très importante de conserver nos paysages et de sensibiliser les élus à cette thématique.

Monsieur le Président : Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Non.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Magali Valiorgue,. (**26**)

ABSENT : Mme Rachel Durquety, M. Olivier Martinez, Mme Sandra Tollis, M. Boris Vallaud (**4**)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

E-2 PETIT ET GRAND CYCLES (page 670 du volume 1)

(Rapporteur : M. CARRERE)

M. CARRERE : Merci Président. Après la nature, l'eau. Un dossier présenté de façon très classique. Tout d'abord, sur le volet grand cycle, on est sur des inscriptions à hauteur de 2 225 600 €. Sur le volet rivière, tout d'abord les interventions du Département et l'accompagnement dans le cadre de notre règlement départemental, pour les syndicats de rivières à 710 600 €.

Le volet études et travaux, 4 points. 3 000 € pour le SAGE Neste dans la mesure où je vous rappelle que le bassin versant landais représente tout juste 2 % du bassin global géré par ce SAGE. Réalisation de l'étude d'opportunité de l'outil de gestion intégrée pour le bassin versant côtier Sud Landes : là, c'est 75 000 € qu'il vous est proposé d'inscrire en fonctionnement. Et il est proposé d'inscrire 211 000 € en recettes d'investissement au titre des aides restant à percevoir en 2024, au titre du rétablissement de la continuité écologique sur le seuil du Pont Rouge, situé sur le courant de Mimizan. Afin de renouveler, comme on le fait habituellement, le partenariat avec la Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Landes, on inscrit 20 000 €, à destination de la mise en œuvre du schéma départemental.

Point suivant, politique de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Adour avec l'Institution Adour : là, il vous est proposé d'inscrire la participation statutaire pour 2024, qui s'élève à 310 000 €.

Volet prévention et protection contre les inondations : là, il vous est proposé d'inscrire en investissement 90 000 €. À noter que ce dispositif a permis de concrétiser la sécurisation et la régularisation de systèmes d'endiguement, comme ceux de la rivière Pénich-Laburthe en 2023, et celui du quartier de Venise à Hagetmau.

Volet aquifère : pour faire face à l'accroissement de la population ainsi qu'aux problèmes de qualité, le Département poursuit la réalisation d'études pour la recherche et la sécurisation des ressources en eau potable. D'abord, il y a l'acquisition de connaissances sur la nappe oligocène dans le secteur de Dax, avec une inscription en investissement de 312 500 €, par rapport au second forage d'une profondeur de 400 mètres sur le secteur de Rivière-Saas-et- Gourby.

Il y a également un point important, l'étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur sud-ouest littoral avec une étude qui sera poursuivie en 2024 et on a 190 000 € à inscrire en investissement. Cela concerne les secteurs des champs captants, Soustons, Vieux Boucau, Angresse, Seignosse, Ondres et Orist.

Il y a également le projet de recherche DUNES pour lequel il vous est proposé d'approuver le financement prévisionnel à hauteur de 60 000 € sur 5 ans, soit 12 000 € pour nous en 2024. Et l'ingénierie départementale au service du grand cycle, de façon classique : là, le Département est partie prenante dans la gestion du grand cycle de l'eau grâce à l'intervention technique de la Direction de l'environnement, et on bénéficie à ce titre d'une participation financière de l'Agence de l'Eau. Il s'agit d'inscrire les dépenses liées aux frais d'analyses, 462 000 € en fonctionnement, 40 000 € en investissement, et les recettes afférentes à l'Agence qui correspondent à 639 000 € dans le cadre du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau.

On passe ensuite au volet petit cycle de l'eau. C'est 1 879 100 € inscrits, avec là aussi des aides à l'investissement « alimentation en eau potable », « assainissement » qui s'élèvent à 846 000 € pour le volet eau potable et 688 000 € pour l'assainissement. Et donc, il vous est proposé d'inscrire cela au titre d'investissements collectifs, et on pourra bénéficier de crédits au titre de la redevance communale des mines pour un montant de 352 304 € en 2024.

Concernant le volet traitement tertiaire des micropolluants pour lequel nous nous sommes engagés : l'année 2023 a été consacrée à l'élaboration du contrat de collaboration de recherche. En parallèle, une procédure de dialogue compétitif est engagée pour retenir le prestataire en charge de la conception, fourniture, exploitation et maintenance des pilotes mobiles. Il vous est proposé à cet effet d'inscrire en investissement 270 000 € avec une recette au titre de la subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine qui viendra accompagner, à hauteur de 40 000 €.

Point suivant, l'ingénierie départementale au service du petit cycle de l'eau. Là, on sait que le Département participe à la surveillance des ouvrages épuratoires via notre service SATESE qui assure l'assistance technique, la collecte de données et les prestations de validation d'autosurveillance pour les stations d'épuration supérieures ou égales à 2000 équivalents habitants. Donc là, il y a 19 000 € qui sont nécessaires en matière d'investissement et 50 000 € en dépenses de fonctionnement hors charges de personnel, qui correspondent à 133 000 € de recettes de fonctionnement escomptées.

Et enfin, dernier point, l'organisation des journées techniques. Il y a beaucoup de choses organisées cette année. Organisation des journées techniques de l'ARSATESE Adour Garonne dans les Landes, je crois aussi à Seignosse d'ailleurs, et dans ce cadre, le Département des Landes est sollicité pour apporter son aide technique et financière à l'organisation dans les Landes de l'édition 2024. L'ARSATESE, c'est l'ensemble des SATESE de toute la grande région et il vous est proposé d'inscrire en fonctionnement 5 000 € pour

accompagner cet événement, sachant que la dernière édition landaise s'était tenue en 2007.

Voilà, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Je vous remercie.

M. DELPUECH : Monsieur le Président, je voulais juste revenir sur l'étude relative au bassin versant côtier des Landes, qui concerne le territoire élargi puisque cela concerne le Pays de Born, Seignanx et MACS dans sa globalité. Cela a été rappelé pour le petit cycle et grand cycle de l'eau, et peut-être peut-on en finir avec l'éparpillement des compétences. C'est toujours un petit peu compliqué, les avis, les fonctions, les actions... Et *in fine*, l'objectif est de gagner en cohérence d'abord et de diminuer le nombre d'intervenants sur ces territoires qui sont bien-sûr interconnectés pour les deux cycles de l'eau.

Mme BEAUMONT : Merci Monsieur le Président. Moi, je vous propose de faire un petit point rapide sur le dernier COPIL sur les micropolluants organiques. Donc, l'objectif de ce projet est d'évaluer les effets éco-toxicologiques des rejets de stations d'épuration urbaines sur le milieu récepteur.

La première campagne d'analyse a eu lieu en novembre dernier. Il a fallu la décaler d'un mois parce que les conditions de température des milieux étaient trop élevées puisque les essais, les tests sur gammarides, qui sont ces petites crevettes qui vont nous permettre de voir, d'évaluer l'impact sur le milieu, ne peuvent être utilisés qu'à des conditions de température inférieures à 20°.

Cette première campagne a été faite. Le fait de devoir décaler, on s'est retrouvé dans des conditions de dilution du milieu, mais les premiers résultats laissent apparaître certaines tendances qui seront confirmées ou infirmées lors de la 2^{ème} campagne qui elle est prévue sur le mois de mai, en espérant qu'à cette période, nous soyons dans des conditions normales de débit et de température.

Je voudrais juste terminer en disant que l'on sent vraiment qu'il y a une belle dynamique dans ce comité de pilotage avec les exploitants, l'Agence de l'Eau, les différentes régies, la Région, et il me semble que ce sujet suscite beaucoup d'intérêt pour justement prendre toutes les précautions pour éviter des rejets dans le milieu naturel.

Monsieur le Président : Merci beaucoup pour le suivi de ce dossier parce que c'est vrai qu'il est éminemment innovant d'une part, et éminemment essentiel. Même si aujourd'hui ces micropolluants ne sont pas encore bien identifiés, du moins bien traités, ce sont toutes les recherches que l'on mène pour pouvoir améliorer ce traitement qui sont importantes, parce qu'au niveau des stations d'épuration, pour l'instant, ce sont des sujets qui ne sont pas traités.

Est ce qu'il y a sur le dossier du petit et grand cycles de l'eau d'autres demandes de prise de parole ? Très bien.

Juste par rapport à ce que disait Jean-Luc DELPUECH, il faut aussi que nous, autant que l'on peut y contribuer, que l'on simplifie, parce que l'enchevêtrement des structures pour gérer des sujets qui sont très proches, cela devient un peu compliqué pour réellement traiter le problème.

J'espère que l'on va avancer, mais je reste prudent parce que je sais le temps que prennent les choses en la matière. Parfois, on est surpris qu'il y ait des gens qui soient très attachés à des petits pouvoirs, et qu'ils ont du mal à lâcher. Donc, cela prend un peu de temps.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier

Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. (29)

ABSENT : M. Olivier Martinez (1)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

E-3 PROTEGER ET VALORISER LES ESPACES LITTORAUX (page 701 du volume 1)

(Rapporteur : M. DELPUECH)

M. DELPUECH : Les actions départementales se répartissent sur trois grands domaines d'intervention : la lutte contre les pollutions et notamment le nettoyage différencié du littoral. Un crédit de 760 000 € est consacré à cette lutte. La gestion intégrée des espaces littoraux mobilisant au budget primitif 931 000 €, les aménagements plans-plages littoraux et lacustres pour un budget de 249 250 €. Le syndicat mixte du littoral landais associe le Département, vous le savez, 17 communes littorales et 2 communautés de communes. Suite au naufrage du Prestige, le syndicat s'est mobilisé pour la défense des intérêts du littoral contre les pollutions maritimes. C'est un des premiers objets. Essentiellement, le syndicat pilote le nettoyage différencié du littoral, mécanique et ou manuel, le transport, le traitement et la valorisation des déchets et depuis 2020, 100 % des déchets collectés sont valorisés.

Vous avez en annexe 2 le bilan 2023 des opérations. La participation statutaire au syndicat mixte est de 700 000 €. À noter aussi la participation du Département à hauteur de 50 %, soit 50 000 € par an, pour le volet autocontrôle de la qualité des eaux de baignade assuré par le syndicat.

Le Département participe également pour 10 000 €, 15 %, à la collecte des déchets échoués dans le port de Bayonne, historiquement. Sur la période hivernale, les volumes collectés ont augmenté et continuent d'arriver d'ailleurs sur nos plages. Le bilan 2024 de déchets collectés sera sans doute supérieur aux années 2021 à 2023, avec un faible volume à environ 3 500 m³ et 4 800 m³ sur cette période-là.

La gestion intégrée des espaces littoraux s'est faite sous l'égide du GIP Littoral Nouvelle-Aquitaine et sur la base des données remises à jour de l'OCNA, l'Observatoire de la Côte Nouvelle-Aquitaine, qui décline la stratégie régionale de gestion du trait de côte. Cela s'est traduit, sur notre littoral landais, par des stratégies locales de gestion de la bande côtière, trois prioritaires vers le Nord, Biscarrosse et Mimizan, et au sud d'Hossegor, Capbreton, Labenne. Deux programmes plus ciblés, à Vieux-Boucau et à Moliets, se poursuivront en 2024 également. Le Département apporte un taux d'aide de 10 % du montant hors taxe des opérations éligibles, pour un montant de crédit 2024 de 191 000 €.

Je voudrais quand même dire qu'il convient de souligner l'importance de s'inscrire dans ces stratégies locales, notamment suite aux tempêtes de cet hiver, encore récemment. Là où certaines communes pouvaient se retrouver seules, elles ont pu bénéficier d'abord d'une anticipation dans l'analyse des problématiques, des moyens à mettre en place, puis au cœur de l'action d'un appui technique et financier non négligeable. Je peux en témoigner. Notre Département est d'ailleurs le seul à financer, avec les autres partenaires bien-sûr, ces opérations de stratégie locale.

De la même façon pour 2024, le Département maintiendra le soutien à hauteur de 40 000 € à l'OCNA, outil de connaissance du trait de côte reposant sur deux opérateurs, le BRGM et l'ONF.

Il faut désigner 2 conseillers départementaux titulaires et suppléants pour siéger à l'OCNA.

Mme LUBIN : Donc, sur l'Observatoire de la Nouvelle-Aquitaine, nous vous proposons en qualité de titulaire Mme Sandra TOLLIS et de suppléant, M. Jean-Luc DELPUECH.

Au niveau du projet partenarial d'aménagement de Biscarrosse, il faut désigner un conseiller départemental pour représenter le Département aux instances de suivi du contrat de PPA sur le territoire biscarrossais et donc, il vous est proposé Mme Sandra TOLLIS. [Mme Lubin anticipe cette désignation]

Monsieur le Président : Y a-t-il d'autres candidatures ? Non ? Très bien. Vous pouvez poursuivre Monsieur Delpuech.

M. DELPUECH : La gestion et la sauvegarde des plans d'eau-arrières littoraux fait partie de la même préoccupation départementale de protection du patrimoine naturel et paysager. C'est Géolandes, bien-sûr, qui pilote ces actions depuis 1988. Une nouvelle convention de mutualisation des moyens est à intervenir pour 2024-2025. Il y aura une mise à jour des statuts qui est absolument nécessaire également dans le cadre des modifications et notamment liées à la compétence GEMAPI. Le bilan et le descriptif des actions figurent de façon très précise en annexe 3, et le projet de convention en annexe 4. Il faut inscrire au budget primitif 2024 700 000 € de participation statutaire, et 115 000 € en recettes en retour du syndicat vers le Département.

Aménagements plan-plage littoraux et lacustres : les aménagements font l'objet d'une aide départementale de 15 % des dépenses hors taxe éligibles. Pour 2024, 3 communes feront des travaux et 3 communes ont engagé des études. La prévision de crédit s'élève à 249 250 €. Il est proposé une AP nouvelle 2024 de 2 M€.

Le projet partenarial d'aménagement PPA est un autre outil pour permettre de bâtir des projets de recomposition territoriale des littoraux exposés au recul du trait de côte. La candidature de la Communauté de Communes des Grands Lacs et de la commune de Biscarrosse a été retenue par le ministère de la transition écologique pour la période 2023 à 2032.

Le PPA de Biscarrosse s'articule autour de trois grands thèmes : recomposition du front de mer et renaturation, requalification du cœur et de l'entrée des stations, valorisation des polarités complémentaires. Il faut autoriser le Président à signer le futur contrat et avec l'anticipation que Mme LUBIN nous a montrée à l'instant, il fallait désigner un conseiller départemental pour participer au suivi du PPA. J'en ai terminé, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Sur ce dossier, est ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

C'est vrai que, vous l'avez précisé, le Département des Landes se singularise par son intervention sur les stratégies de gestion de bande côtière entre autres, sur la gestion des étangs littoraux. Même si cela date maintenant en 1988, c'est assez unique en France et pour la gestion des stratégies, les autres Départements côtiers de la côte Atlantique n'interviennent pas dans un accompagnement.

Donc, c'est la preuve que l'on essaie même d'aller parfois au-delà de nos compétences, et je crois que c'est apprécié par les territoires concernés qui sont un peu seuls pour faire face aujourd'hui quand même à ces conséquences du réchauffement climatique. Les communes, prises individuellement, se sentent un petit peu démunies parce que vraiment, on ne peut pas dire que l'on ait un soutien important de la solidarité nationale.

Personne n'a rien à rajouter ? Je considère que ce dossier est adopté.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

E-4 DEVELOPPER LES ITINERAIRES DE RANDONNEE ET LA PRATIQUE CYCLABLE (page 755 du volume 1)

(Rapporteur : M. DELAVOIE)

M. DELAVOIE : Merci Monsieur le Président.

Pour ce rapport, le budget 2024 tel que présenté s'élève à un peu moins de 3 M€. Tout d'abord, 983 000 € pour la promenade et la randonnée dans les Landes. Cela concerne essentiellement la gestion de l'existant, son amélioration qualitative et sa promotion.

Point d'information concernant nos voies vertes, des échanges se poursuivront avec la commune d'Hauriet pour l'achat de la section de voie verte de chalosse lui appartenant et SNCF Immobilier pour l'acquisition de la portion d'anciennes voies ferrées comprises entre Narrosse et Dax. De même, l'ancienne voie ferrée de Roquefort sera enrichie par l'acquisition de portions restantes sur les territoires d'Arue et Roquefort. Ainsi, la réflexion sur la conversion en voie verte prendra tout son sens.

Enfin en 2024, les travaux sur la commune de Montfort en Chalosse consisteront à rétablir le passage au droit du talus du Belvédère par la reconstitution et le renforcement dudit talus.

Le sentier de l'Adour, long de 130 km entre Dax et Aire-sur-l'Adour s'achèvera également cette année. Aussi, je vous propose d'approuver la poursuite de l'accompagnement du Département à la création, à la restauration, d'itinéraires de promenade et de randonnée en inscrivant des dépenses en fonctionnement de 493 000 €, et de 490 000 € en investissement.

Ensuite, un peu moins de 2 M€ pour le développement de la pratique cyclable. Petite nouveauté dans notre règlement départemental, afin de faire face aux enjeux de mobilité, il est proposé d'intégrer les communes dans les attributaires de subvention dès lors qu'elles portent la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement figurant au schéma cyclable de l'EPCI.

Comme l'a dit mon camarade Olivier MARTINEZ, la réflexion se poursuit afin de proposer, lors d'une prochaine session de l'Assemblée départementale, un socle fondateur permettant d'élaborer un schéma directeur de mobilités intégrant notamment la mise en cyclabilité du réseau routier départemental, et d'encourager et d'accompagner plus largement les collectivités dans la réalisation d'aménagements cyclables. Nous avons déjà rencontré les deux comités d'Agglomération de notre département et plusieurs rencontres avec les autres EPCI sont déjà programmées.

Pour l'heure, nous continuons l'accompagnement des EPCI et des communes dans leur réflexion sur l'organisation de la mobilité douce en soutenant financièrement leurs projets par l'inscription de 598 000 € au titre de 2024.

Nous poursuivrons également la mise en œuvre du suivi et de la valorisation en 2024 de la signalisation des 25 circuits cyclotouristiques pour 30 000 €.

Concernant nos deux EuroVelos, il s'agit de poursuivre le partenariat pour la mise en œuvre des EuroVelos 1 et 3, avec notamment 15 000 € pour la cotisation au profit de Charentes tourisme qui pilote la Vélodyssée.

Pour info, Charentes Tourisme a été également désigné récemment afin de remplacer l'Office de Tourisme d'Ile de France pour le pilotage de la Scandibérique. Donc, nous aurons la même structure pour piloter les deux EuroVelos qui traversent notre département. Il s'agira également de définir et mettre en place la signalisation touristique en lien avec les offices de tourisme et EPCI concernés pour une valeur de 30 000 € sur la Scandibérique, de mener des travaux de restauration entre Gabaret et Villeneuve-de-Marsan en partenariat avec le Département du Gers, car il y a 8 km de cette voie verte qui traversent le Gers, en sécurisant la continuité de la voie verte au niveau de la commune de Villeneuve de Marsan, pour un crédit de 706 000 €. Et 325 000 € pour l'ancienne voie ferrée de Mont-de-Marsan, Saint-Sever, Hagetmau.

Le démantèlement des installations ferroviaires est en cours et devrait être achevé au début du second trimestre 2024. Puis, les études environnementales et de diagnostic des ouvrages d'art seront menées. On inscrit 76 000 € pour l'ancienne voie ferrée Roquefort-Arue, 175 000 € pour la traversée du Marais d'Orx et enfin, 55 000 € pour la promotion du Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée et du schéma cyclable. Je vous remercie de votre attention.

M. GAYSSOT : Merci Président, chers collègues. L'attractivité territoriale est un sujet qui importe beaucoup. C'est pour cela que c'est un sujet qui m'importe beaucoup, pour échanger assez souvent avec Damien, un sujet qui est fortement demandé.

Deux choses. Je l'ai déjà rappelé plusieurs fois, l'attractivité, c'est la capacité d'attrait. Donc, sur le tourisme, il faut savoir que le Top 3 des activités préférées de nos 3 300 000 touristes, dont 30 % à l'intérieur et le reste sur le littoral, la première activité, c'est la plage, la deuxième, c'est la balade à pied, la troisième, c'est la balade à vélo. Je suis allé au mois d'octobre à l'Assemblée Générale du Comité des Landes du Cyclotourisme, et nous en avons beaucoup discuté parce qu'ils nous accompagnent, notamment sur le balisage et l'entretien de l'ensemble des sentiers qui sont nécessaires.

Là où je voulais attirer l'attention, concernant l'importance de ce sujet-là, c'est sur les études qui ont été faites par Landes Attractivité, notamment sur les « territoires heureux ». Le maillage départemental en matière de randonnée est une réponse aux besoins profonds de nature de nos concitoyens landais. Ce besoin est au cœur de l'organisation des territoires et du vivre-ensemble parce que nous sommes proches de la nature sur notre territoire, que nous goûtons une certaine simplicité de la vie, simplicité qui est l'une des quatre valeurs de la marque Landes.

En 2023, Landes Attractivité a participé au travail et à l'étude des « territoires heureux », par la Fabrique Spinoza notamment, et qui a eu une grande campagne, avec un grand retentissement national à travers cette notion de « territoires heureux ». La nature contribue à notre sentiment de liberté, inspiré de l'atelier des citoyens. Nous passons fréquemment des moments dans la nature qui nous font du bien. Les conséquences de la crise pandémique de 2020 l'ont clairement montré et ont modifié notre regard sur le besoin de nature, et surtout la conscience de sa fragilité. L'importance des paysages, la présence de paysages est considérée comme l'une des qualités de son lieu de vie par 50 % des individus ayant répondu au baromètre Elabe.

C'est une des raisons pour lesquelles notre département a une forte attractivité ces dernières années. Des territoires comme les Landes favorisent le développement d'espaces naturels sensibles comme moyen de préserver l'environnement, mais aussi de favoriser l'accès à la nature pour les populations. Un double mouvement de rapprochement de l'homme-nature est à l'œuvre, à la fois en végétalisant la ville et en créant des sentiers de nature qui préservent et qui permettent de profiter des sites de nature protégés.

Ainsi, dans les Landes, en donnant accès à 2 % des espaces protégés, on arrive à la fois à faire profiter de la nature les habitants (pour leur santé globale et surtout leur bien-être), tout en protégeant le vivant. Les Landes, cela a été dit, tu l'as rappelé, c'est plus de 3 500 km de voies et de randonnées. Je tenais à le préciser parce que pour le vivre-ensemble, le rattachement à la nature, la relation avec celle-ci est fondamentale à notre bien-vivre et à notre art de vivre. Je vous remercie.

M. PARIS : Merci Monsieur le Président. Je voudrais revenir sur un point que notre collègue a évoqué, qui est l'ancienne voie ferrée qui relie Hagetmau, Saint-Sever et Mont-de-Marsan. Je veux y revenir parce que c'était un engagement que nous avions pris devant les Landaises et les Landais lors des élections départementales de 2021 et c'était un engagement qui, je crois, avait suscité l'adhésion d'une grande partie de la population, bien-sûr sur les cantons traversés, mais au-delà, parce que le Département s'engage sur cette voie en dehors, pour le moment, des collectivités qui seraient pourtant les premières concernées, et qui donc montre la voie, si j'ose dire. Il était pour nous important, à la fois de le porter, mais aussi de voir que sa réalisation se fait dans des temps qui sont courts et donc, bien que des études verront le jour maintenant (l'analyse des sols, etc.), déjà, chacun peut apercevoir les travaux réalisés, que l'engagement est tenu ; et je voulais vraiment vous remercier, remercier l'ensemble de la collectivité parce qu'on parlait des « territoires heureux », mais pour ceux qui pourront l'emprunter, alors ce sera peut-être des jours heureux (pour le plaisir de mes collègues communistes...) Merci Monsieur le Président.

M. DELAVOIE : Juste pour rebondir sur ce que disait Cyril. Je crois que dernièrement, en écoutant la radio, il y avait une petite pub - cela m'a d'ailleurs surpris la première fois que j'ai entendue - qui déclarait : « Les Landes sponsor officiel du printemps » et je crois que derrière, on entendait les petites sonnettes de vélos qui montrent à quel point le vélo pour notre attractivité touristique est important. Et je tiens là à féliciter toute l'équipe de l'environnement et de l'aménagement qui m'accompagne justement dans cette mission que vous m'avez confiée, Monsieur le Président.

M. DUBOIS : J'entends ce concert de louanges, d'autosatisfaction que je goûte bien évidemment. Je précise juste que là-aussi, les sommes baissent sur cette compétence.

M. DELAVOIE : Je crois qu'on l'avait déjà dit il y a deux ans quand vous aviez fait la même réflexion, ces sommes peuvent remonter en DM1 et DM2. Tout dépend de ce que vont nous proposer les différentes collectivités que nous accompagnons. Donc, avis à bon entendeur.

Monsieur le Président : Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non.

Pardon de vous signaler le départ de Dominique COUTIERE qui m'a donc donné pouvoir.

Sur ce dossier, on est à près de 700 km de pistes cyclables et voies vertes, dont 125 de pistes départementales. C'est une petite encoche dans l'égalité territoriale, on va dire, parce qu'il y a un certain nombre de territoires qui sont traversés par des pistes cyclables et qui sont réalisées par le Département et il y a d'autres territoires qui réalisent leurs propres pistes cyclables, financées par le Département. Ce sont des sujets différents. Parfois, il peut y avoir des incompréhensions.

Julien PARIS se félicitait de la voie verte Mont-de-Marsan-Hagetmau. Pour l'instant, elle est en maîtrise d'ouvrage départementale. Ce qui est un peu paradoxal, c'est que pour l'instant, je n'ai pas senti de la part des collectivités traversées une volonté d'y participer financièrement. J'espère que cela va venir. De la même façon que l'on avait fait Mont-de-Marsan-Villeneuve (Villeneuve, j'ai toujours du mal parce qu'on ne sait jamais quand est-ce qu'on va la traverser, c'est un territoire compliqué visiblement, du moins la commune de Villeneuve), on avait été amené à faire dans le Seignanx des morceaux de piste cyclable aussi en maîtrise départementale.

Je souhaitais dans la réflexion que l'on essaye d'unifier un petit peu plus nos maîtrises d'ouvrage parce que quelque part, on ne met pas tout le monde sur le même pied d'égalité.

Il faut que l'on y soit attentifs parce que toutes les pistes sont assez structurantes et il faudrait qu'elles aient à peu près toutes le même statut. Donc, j'avais émis l'idée il y a quelques temps de pouvoir avoir un réseau départemental. On m'a expliqué que ce n'était pas une bonne idée, j'y suis revenu il n'y a pas de soucis, mais si on veut réellement garder cet engouement dont parle Cyril GAYSSOT, il faut que l'on travaille quand même beaucoup aussi, parce que c'est un des points faibles que l'on a sur notre réseau, sur l'entretien des pistes cyclables, parce qu'aujourd'hui, c'est quand même un sujet. Comme il y a de plus en plus de pratiquants, il y a de plus en plus d'exigences, et il ne faudrait pas que tout à l'heure sur le réseau cyclable, qu'il soit géré par les communautés, les communes ou le Département, on ait un problème d'entretien, parce que cela nécessite des moyens que l'on n'imagine pas quand on la construit. Et particulièrement quand on traverse la nature, qui a été très bien décrite tout à l'heure par Jean-Luc DELPUECH.

On s'est fixé un objectif ambitieux. On s'était fixé 1 000 km. Comme je le disais, cela dépend un petit peu aussi des autres. Il y a ce que l'on réalise nous, mais il y a surtout ce que réalisent les autres, mais on progresse quand même de façon assez importante en la matière. Il reste 4 ans. Pour faire 300 km, cela me paraît difficile quand même, mais il faut se fixer des objectifs ambitieux pour essayer de les atteindre. Mais déjà, on progresse et quand on ramène, là aussi, le nombre de kilomètres de pistes cyclables au nombre d'habitants, je n'ai pas le classement en tête, mais on doit être très bien classés au niveau national. On fait partie des départements les plus cyclables de France. Du moins, c'était ce qui remontait des différents colloques qui se sont tenus sur ce sujet.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à M. Xavier Fortinon), Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(28)**

ABSENT : Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez **(2)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

E-5 TRANSITION ENERGETIQUE (page 778 du volume 1)

(Rapporteur : Mme BEAUMONT)

Mme BEAUMONT : Merci Monsieur le Président.

Sur le volet maîtrise de l'énergie et sobriété énergétique, il nous est proposé de renouveler notre accompagnement financier auprès des 4 plateformes du territoire qui œuvrent et qui accompagnent les Landais et les Landaises pour la rénovation énergétique de l'habitat privé, avec une augmentation de crédit de 10 000 € par rapport à l'an passé, pour monter à 160 000 €.

Un petit point : de notre côté, nous poursuivons notre accompagnement auprès des Landaises et des Landais alors que, malheureusement, au niveau de l'Etat et au vu des contraintes financières, le budget pour la rénovation, le budget de « MaPrimeRénov' » est amputé de 1 milliard d'euros, pour passer à 3 M€ contre les 4 annoncés.

Concernant la rénovation énergétique des bâtiments, Didier GAUGEACQ a parlé tout à l'heure du CRTE, qui a été renommé, qui ne s'appelle plus contrat de relance, mais contrat de réussite. On a voté un budget de 12,5 M€ entre 2022 et 2026, et juste pour préciser que concernant le CRTE, 50 % du budget concerne de la rénovation énergétique pour

accompagner les communes dans leurs travaux et ce budget est en augmentation de 30% par rapport à l'année 2022.

Concernant le volet mobilité, il vous est proposé d'acter un crédit de paiement de 150 000 € pour accompagner le déploiement du schéma directeur des infrastructures de recharges, qui prévoit la mise en place de 526 points de charge d'ici 2027, là où nous sommes actuellement à 139 points sur notre territoire.

Concernant le développement des énergies renouvelables, sur le volet expérimentation agrivoltaïque, nous avons fait les deux réunions de lancement sur les pilotes agrivoltaïques portés par le Département. Les études d'environnement sont lancées et les échanges sont en cours pour finaliser les promesses de bail emphytéotique et les dépôts de permis de construire devraient être réalisés en 2024.

Je vais rebondir sur des petites phrases que j'ai notées de la part de Dominique et de Cyril. Dominique parle de paysages qui sont une source d'attractivité pour notre territoire, et Cyril de « territoires heureux », et de l'importance de préserver nos paysages qui maintiennent la qualité de vie. Je pense que sur le volet agrivoltaïsme, il y a une vigilance bien particulière à avoir avec des projets d'envergure sur plusieurs centaines d'hectares qui, à mon sens, risquent de détériorer, en tout cas sur certains territoires, les paysages.

Je reprends le fil de cette délibération. Concernant le projet houlomoteur, le marché de partenariat d'innovation est en cours de rédaction avec un appui du CEREMA et la mise en ligne est prévue pour le mois de mai, en précisant que ce projet se poursuivra à condition d'avoir des aides conséquentes, puisque nous sommes sur une enveloppe prévisionnelle de 1,2 M€ pour développer ces énergies houlomotrices et il vous est proposé d'acter la demande auprès du FEDER et de la FNADT (pour espérer un financement de 780 000 € de la part du FEDER et de 200 000 € de la FNADT).

Un petit point sur le cadastre solaire qui a été mis en ligne le 13 février. L'objectif de cet outil est de mettre à disposition les données pour les Landaises et les Landais, également pour les collectivités de notre territoire afin de déployer le photovoltaïque en privilégiant les zones artificialisées, les parkings et les toitures. Donc, nous avons à ce jour dépassé les 20 000 connexions avec des simulations qui concernent essentiellement la production d'électricité avec de l'autoconsommation. Des réunions vont être programmées pour aller à la rencontre des collectivités qui auront un besoin de présentation de cet outil.

Juste un petit point sur le potentiel et les informations qui ont été apportées par la mise en œuvre de cet outil. Si on regarde le potentiel uniquement en toiture, les toitures les mieux exposées et les parkings qui ont une surface supérieure à 1 500 m², nous pourrions atteindre notre autonomie énergétique, en considérant le photovoltaïque qui est déjà installé, si nous équipons 18 % de ces surfaces. 18 % de ces surfaces, j'ai envie de dire que ce n'est pas grand-chose et que cela pourrait permettre d'atteindre les objectifs en préservant nos espaces naturels agricoles et forestiers.

Je vous invite tous en tant qu'élus, maires, présidents d'intercommunalités, à vous saisir de cet outil, à produire sur vos toitures en circuit court, de l'autoconsommation individuelle ou de l'autoconsommation collective. On a un bel exemple avec la commune d'Escource qui alimente l'épicerie de son village et je crois la boulangerie, mais en fait, qui produit et qui revend en circuit court aux artisans de son village.

Un petit point peut-être à destination des parlementaires. Monique a disparu, mais on lui passera le message tout à l'heure. Boris écoute. La semaine dernière, nous étions à la COP transition énergétique, qui était organisée par les services de l'État, et il y a eu une intervention d'un représentant de la scierie Lesbats qui expliquait qu'il souhaitait mettre du photovoltaïque sur ses structures, sur ses bâtiments, mais qu'il y avait un problème d'assurance.

C'est déjà un point que l'on a évoqué ici. D'un côté, il faut développer sur les zones artificielles et d'un autre côté, on a cette problématique d'assurance. Il faudrait peut-être agir ou faire remonter les difficultés. Cela a été dit la semaine dernière, il y avait la préfète

et donc, elle est au courant. Elle nous a dit l'avoir fait remonter, mais peut-être qu'il faudrait remettre une petite touche, pour appuyer un petit peu dans ce sens.

Concernant le bilan de notre plan de sobriété, le plan de sobriété du Département, nous avons observé entre les deux derniers hivers une baisse de près de 14 % de notre consommation en gaz et de 6 % en électricité pour l'ensemble des sites. Et cette année, le plan de sobriété va évoluer en incluant des actions sur les besoins de rafraîchissement en période estivale puisque nous savons qu'il y a également de la consommation à ce niveau.

La centrale sur Rion avance. Elle est réalisée sur un ancien délaissé routier, et les travaux devraient débuter en 2024. Ils permettront de couvrir à peu près 70 % de notre consommation énergétique.

Au niveau animation, le 3^{ème} forum de la transition énergétique sera réalisé sur le deuxième semestre, et permettra de faire un point d'avancée avec l'ensemble des partenaires de la stratégie départementale. Parallèlement à cela, au vu de la difficulté de mobiliser le grand public, nous collaborons avec différents partenaires pour la mise en place d'un événement annuel qui sera itinérant, à destination du grand public, sur le thème de la transition écologique au sens large, avec une première édition qui verra le jour sur la commune de Saint-Paul-lès-Dax en octobre. Donc, vous recevrez bien évidemment des invitations et des informations.

Et enfin, il vous est proposé de renouveler l'adhésion à l'AREC et au CEREMA, et de vous prononcer sur cette délibération, pour un montant en dépenses de 363 500 €.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des interventions ?

M. GAUGEACQ : Merci Monsieur le Président. Juste revenir sur le pilote expérimental à la fois sur le domaine d'Ognoas et sur Agrolandes. On est vraiment sur des propositions de recherche de véritables dispositifs agrivoltaïques qui prennent en compte la culture sous les panneaux et moi, je me satisfais que ce projet soit réalisé sur le domaine d'Ognoas, parce qu'on redonne à ce domaine, qui avait historiquement une vocation d'innovation dans le domaine de l'agriculture, cette vocation de recherche d'innovation à un moment où on est sujet et soumis à beaucoup de projets d'énergéticiens qui se servent du volet agrivoltaïque pour ne pas consommer de l'espace. Mais on aura une référence en termes d'agrivoltaïsme sur les grandes cultures, sur les vignobles, sur l'arboriculture ; et c'est vrai que les concepteurs de projets que l'on a reçus au domaine d'Ognoas ont vraiment la volonté de s'inscrire dans cette démarche de ce que l'on peut appeler du vrai agrivoltaïsme. Il est très bien que l'on puisse mettre en place ces pilotes sur le domaine départemental.

M. DELAVOIE : Juste pour préciser que je me retrouvais pleinement dans les propos de Patricia BEAUMONT. Quand j'ai appris en commission qu'en équipant simplement 18 % des surfaces artificialisées, on arrivait à l'autonomie énergétique, je me dis qu'il va peut-être falloir bien réfléchir avant d'autoriser certains grands projets sur des terres agricoles, forestières ou même naturelles. On a évoqué juste avant le plaisir de se balader dans la nature. Je ne suis pas sûr que nos touristes et même les Landais, s'ils se baladent à vélo entourés de panneaux photovoltaïques, soient heureux.

Mme BEAUMONT : Sur les gros projets, tout va être clôturé. Donc, pour se promener, cela va être un peu compliqué.

Juste pour faire un petit point sur la réunion qu'on a eue à Ognoas, il y avait Madame le Maire du Frêche qui a bien compris cette expérimentation avec cette volonté d'être sûr que l'on préserve l'activité agricole sous les panneaux photovoltaïques avec les deux expérimentations qui vont être portées, à la fois sur la vigne et sur les grandes cultures. Et elle nous faisait part, elle, de toutes les sollicitations et au sein de son conseil, elle nous expliquait que les élus qui composent le Conseil municipal avec elle avaient bien compris et étaient d'accord pour le pilote sur Ognoas. Mais qu'avec tout le démarchage qu'ils subissaient, ils mettaient un refus catégorique aux démarchages qu'ils avaient sur le territoire.

Mme DEGOS : Merci Président, juste pour rebondir sur l'objectif de notre collectivité d'atteindre un bilan énergétique positif, Patricia a parlé de la centrale qui est en cours d'installation sur Rion-des-Landes sur une ancienne friche, un ancien délaissé routier. Dessus est prévue l'installation d'une centrale de 2 mégawatts-crête, qui assurera la production quand même d'environ 2,5 gigawatts/heure par an. Et ajouté aux deux pilotes agrivoltaïques sur les communes de Haut-Mauco dont on vient de parler, et de Le Frêche, l'ensemble de ces productions permettront de couvrir les besoins énergétiques de notre collectivité à plus de 90 %. Donc, on s'efforce nous aussi d'être vertueux et d'avoir une production, un bilan énergétique positif à horizon 2030.

M. LABRUYERE : Juste pour rebondir parce que j'ai participé à la présentation des deux pilotes sur le domaine d'Ognoas et quand je vois l'esthétisme de ces deux pilotes, cela m'interpelle quand même, parce que franchement, même si cela peut répondre à un certain nombre de critères à la fois énergétique, protection des cultures, parce qu'ils expliquaient aussi que l'on pouvait protéger le vignoble pour un certain nombre de calamités, malgré tout, j'aurais du mal à voir ces projets démultipliés à tout va, quand on voit quand même l'implantation de ces projets, la structure métallique que cela demande, la hauteur des structures. Honnêtement, cela m'interpelle sur le plan paysager en tout cas. Je rebondis sur ce que disaient certains de mes collègues. Cela m'interpelle énormément.

Mme DEGOS : Je rejoins M. LABRUYERE parce que l'insertion paysagère de ces projets est vraiment très importante. Des haies sont souvent prévues, occultantes d'une hauteur suffisante pour peut-être masquer certaines parties du paysage, mais lorsqu'on pense à des zones de coteaux comme en Chalosse, on se dit que les haies auront du mal à protéger les paysages, parce que quand on est sur des vallons, on a une vue qui porte loin, et la haie ne conviendra pas forcément. C'est pour cela qu'il est très important d'abord de couvrir les zones artificialisées, le plus de toitures possibles, les parkings, etc., mettre vraiment l'accent sur ces parties-là et l'agrivoltaïque vraiment, doit apporter un plus à la culture, surtout dans le cadre du changement climatique. On sait très bien, par exemple que sur la vigne, il y a quand même un bénéfice à avoir, avec les étés caniculaires, cela va protéger la production des grappes et la qualité aussi du raisin. Donc, il faut être effectivement, je suis d'accord avec vous, très vigilants sur l'insertion paysagère.

Mme BEAUMONT : C'est toute la difficulté de l'agrivoltaïsme. Bien évidemment, il faut privilégier les zones artificialisées, et on voit que grâce à cet outil, on est en capacité de le faire. Par contre, il faut que chacun s'en saisisse. Concernant l'Agrivoltaïsme, il y a une production dessous. Si on veut que les pratiques agricoles puissent perdurer, il faut bien que les agriculteurs puissent passer sous les panneaux pour qu'il n'y ait pas de perte de surface agricole. Les structures basses sont peut-être moins visibles, sauf qu'on va avoir une perte de surface agricole qui va être conséquente. C'est cela la difficulté de l'agrivoltaïsme. On nous dit que cela ne consomme pas de foncier, mais dans ce cas, si on ne consomme pas de foncier, il faut que les structures soient suffisamment hautes pour que les pratiques agricoles puissent se réaliser.

Nous étions allés, avec Roman PARDES, chargé de mission transition énergétique, sur un pilote qui était du côté de Perpignan. C'était un pilote qui avait été implanté depuis un certain temps. Il y avait de grands arbres et donc, c'était caché. Les logiques des structures que l'on a rencontrées, c'est de faire justement des petits projets pour qu'il puisse y avoir des intégrations, que ce soit dans des îlots plus ou moins protégés et à l'extérieur, pas à proximité des maisons, pour qu'il n'y ait pas de nuisances visuelles. Et l'intérêt de ces structures qui sont en hauteur, à notre sens, c'est qu'il y aura une meilleure possibilité de préserver l'agriculture en dessous, et c'est surtout que ces structures ne sont pas clôturées. Parce qu'au niveau de la sécurité, il n'y a pas d'obligation. Cela veut dire que les gens peuvent continuer à passer sur le chemin qui se trouve à côté de la structure, alors que dans les champs photovoltaïques qui sont au sol, c'est clôturé, et il n'y a pas de possibilité de se promener. Donc on ne peut pas ... C'est compliqué.

Monsieur le Président : Je vous remercie.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à M. Xavier Fortinon), Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue. **(29)**

ABSENT : M. Boris Vallaud **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPE A L'UNANIMITE

E-6 DECHETS (page 794 du volume 1)

(Rapporteur : Mme FOURNADET)

Mme FOURNADET : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Bien que la compétence de la gestion des déchets ménagers et assimilés soit attribuée à la Région depuis la loi NOTRe, le Département poursuit son soutien et intervient en matière de prévention et de collecte selective auprès des syndicats de collecte et de traitement, auprès des EPCI pour les déchets de venaison, auprès des collèges en les accompagnant sur les volets prévention et gestion.

Le Département anime également un groupe de travail traitant la problématique de la gestion des déchets amiantés pour les particuliers.

Tout d'abord, pour l'accompagnement des structures intercommunales compétentes, le Département poursuivra son soutien aux structures landaises, et apportera une aide à la prévention de la collecte et à la collecte selective des déchets ménagers et assimilés, et notamment dans le cadre des études actuelles relatives à l'optimisation de l'organisation de la gestion des déchets sur le territoire landais. Une attention particulière a été, et sera portée aux opportunités de création de nouvelles capacités de traitement des déchets sur notre département, avec le souci de continuité de valorisation des déchets à un coût maîtrisé. Aussi, il est proposé d'inscrire un crédit de 618 700 € pour 2024.

Le Département accompagnera également les communautés de communes par une aide pour la mise en place de la collecte des déchets de venaison, et nous inscrirons un crédit de 52 000 €.

Il poursuivra l'animation d'un groupe de travail pluridisciplinaire sur la gestion des déchets amiantés par les particuliers, avec pour objectif de finaliser et de diffuser des outils de sensibilisation communs à l'échelle départementale, avant de tendre, si possible, vers la définition d'un cadre d'accompagnement homogène et adapté pour la gestion des déchets d'amiante liés des particuliers.

Le Département accompagne également les acteurs publics de la restauration collective dans la prévention des déchets via notre plan alimentaire départemental « *Les Landes au menu !* ». En complément des plans de prévention dans les collèges appelés « *l'Eco-Tribu, mon collège passe au vert* », le Département propose depuis fin 2022, au travers de sessions de formation de lutte contre le gaspillage alimentaire, de former les autres acteurs de la restauration collective tels que les écoles, les EHPAD, des cliniques, etc.

Donc, il s'agit en 2024, en inscrivant 65 500 €, de suivre les actions mises en œuvre au sein des collèges, et de suivre les objectifs de 50 % de réduction du taux de gaspillage alimentaire, d'accompagner cette année 5 collèges, de poursuivre les actions dans le cadre du PADT à destination des acteurs de la restauration collective.

Enfin, le service graphique du Département est labellisé Imprim'Vert depuis 2009. Il s'agit d'autoriser le Président à mettre en œuvre la marque Imprim'Vert au titre de l'année 2024 et pour les années suivantes. Et enfin, pour l'acquisition de connaissances dans le domaine des déchets ménagers, de reconduire deux adhésions auprès d'AMORCE et auprès d'IDEAL pour un montant de 6 750 €. Nous vous proposons, chers collègues, de modifier les autorisations de programme comme indiqué en annexe, et de vous prononcer pour une inscription budgétaire à hauteur de 742 950 €. Voilà, Monsieur le Président.

M. CARRERE : Juste un point complémentaire sur les déchets de venaison. Dire qu'on est presque au bout de l'aventure amorcée depuis 2021, puisque 16 EPCI ont pris la compétence, c'est à dire qu'il y a, je crois, d'ores et déjà 45 points de collecte qui sont mutualisés dans un travail qui a été porté conjointement avec les EPCI et la Fédération Départementale des Chasseurs.

Il reste malgré tout maintenant je crois deux enjeux importants. Premier enjeu, maintenant qu'on est quasiment équipé, puisque les dernières collectivités vont s'équiper, comme l'a dit Christine, sur des crédits que nous avons notés à 50 000 € environ cette année pour l'accompagnement. Il nous reste à travailler avec la société qui a le quasi-monopole ou le monopole complet d'enlèvement des déchets de venaison, la société ATEMAX. On en a parlé avec Christine lors de l'inauguration sur le Pays Morcenais. Je crois qu'il faut vraiment que l'on se prenne par la main pour aller discuter avec la Fédération et ATEMAX pour essayer de faire en sorte que les coûts d'enlèvement de ces déchets soient un petit peu moindres, soient mieux organisés, parce que ce sont essentiellement les collectivités locales qui les assument, et ce sont des charges très importantes. Et de fait, dans la mesure où il y a un volume très important de prélèvement de grands gibiers, il y aura un deuxième point à imaginer travailler, c'est la valorisation de la venaison de l'ensemble de ces bêtes qui sont régulées sur le territoire départemental.

Mme FOURNADET : Je voudrais en profiter pour évoquer l'actualité et un événement national qui s'appelle « *Tous au compost* » qui se déroulera la semaine prochaine, que vos syndicats ont certainement travaillé puisque vous le savez, depuis le 1^{er} janvier 2024, les biodéchets ne doivent plus être déposés dans votre poubelle noire. Je souhaitais donc remercier les syndicats compétents qui travaillent auprès de nos collègues et donc de nos équipes pour la mise en place de composteurs, et qui travaillent aujourd'hui à la réduction des déchets.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à M. Xavier Fortinon), Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris (a donné pouvoir à Mme Muriel Lagorce), Mme Sylvie Péducasse (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue. M. Boris Vallaud (**30**)

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

E-7 AGIR ET INFORMER, SENSIBILISER AUX ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL (page 803 du volume 1)

(Rapporteur : M. DELPUECH)

M. DELPUECH : Monsieur le Président, depuis de nombreuses années, le Département s'attache à informer, sensibiliser les habitants à travers des dispositifs pragmatiques qui sont exposés en partie chaque année dans le rapport développement durable que l'on examine au moment des orientations budgétaires.

Au budget 2024 seront inscrits 50 000 € pour financer les différentes actions, et 298 000 € pour l'information et la sensibilisation. Un bilan des émissions de gaz à effet de serre est effectué périodiquement par le Département, vous le savez, dans le cadre de ses activités entre 2014 et 2021, vous le verrez dans l'annexe, mais il faut le prendre avec prudence ces émissions ont baissé de 41%, et même de 52 %. Mais cette comparaison est fragilisée par une méthodologie différente, et surtout par l'augmentation de certaines actions analysées. C'est pour cela qu'une actualisation est importante.

Elle est traduite dans un plan de transition 2023 à 2030 ciblant essentiellement la voirie, le parc informatique, le déplacement des agents et l'énergie. Le Département également accompagnera les EPCI qui doivent disposer d'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), en assurant le portage financier d'une application logicielle à laquelle les agents ont été formés. Au budget 2024, 30 000 € sont inscrits pour ces actions.

Sont renouvelés également l'adhésion à l'association ATMO Nouvelle-Aquitaine qui a en charge le plan régional de surveillance de la qualité de l'air, pour 20 000 €, le partenariat avec le CAUE pour ses missions de service public jusqu'au 31 janvier 2025, année qui nous permettra de réaffirmer les missions du CAUE et de sécuriser ses ressources par l'adoption d'une prochaine convention à partir du 1^{er} janvier 2025 et qui fixera notamment le taux de taxe d'aménagement qui lui sera consacré.

Au titre des actions en faveur de l'information et de la sensibilisation, sont poursuivies les actions en maîtrise d'ouvrage départementale avec des scolaires, des agents ou lors de manifestations événementielles. À titre d'exemple, cela a été cité à l'instant par Christine, « *Les Landes au menu !* », « *l'Eco-Tribu : mon collège passe au vert* », la mise en place d'éco-gestes également au bureau, les chantiers citoyens du littoral et une 3^{ème} édition du Forum départemental de la transition énergétique. Un crédit de 158 000 € est proposé au budget primitif.

Les subventions aux associations également qui œuvrent en matière d'éducation à l'environnement et pour la transition écologique seront maintenues. En 2023, il y a eu 12 structures qui ont été financées, bénéficiant aussi d'un appui technique et logistique de nos services, conforme au règlement départemental qu'il faut approuver. Les projets, y compris cette fois à destination du grand public, pourront bénéficier d'une aide. Le crédit global proposé s'élève à 140 000 €. J'en ai terminé, Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président.

Mme DURQUETY (Présidente de séance) : Il n'y a plus personne, donc je prends le relais. Est-ce qu'il y a des questions concernant ce dossier ? On va procéder au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre... Pardon Mme BEAUMONT

Mme BEAUMONT : Je voulais faire un petit point sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre de notre collectivité. Jean-Luc en a parlé un petit peu, mais je voudrais rentrer dans le détail, juste pour préciser que les postes qui sont les plus émissifs concernant notre collectivité sont au niveau des immobilisations, avec 32 % de ces émissions qui sont dominées par l'entretien et le renouvellement de la voirie, liées aux travaux, 28 % qui sont liées aux déplacements (en tenant compte des déplacements des agents, des élus, mais également des visiteurs, comme par exemple les collégiens et les professeurs dans les collèges), les intrants pour 21 % (qui concernent essentiellement la restauration collective), et le quatrième poste concerne l'énergie avec 13 %. Avec donc une consommation d'énergie qui, pour 50 %, concerne les collèges.

Ce rapport montre également une diminution de 41 %, comme l'a dit Jean-Luc, entre 2014 et 2021. C'est lié à l'évolution de la méthodologie, mais pas uniquement puisqu'il y a de nombreuses actions qui sont portées et mises en place par le Département à travers ses politiques publiques et qui se poursuivront via la mise en œuvre du plan de transition, qui ont été coconstruites avec les services du Département et qui portent sur quelques axes.

L'achat d'équipements numériques qui seront reconditionnés et donc, une durée de vie plus longue. La réduction des émissions liées aux déplacements professionnels via l'achat de véhicules électriques ou hybrides. La réduction des consommations énergétiques des bâtiments par la rénovation des bâtiments du Département et le renouvellement de la voirie à l'aide de matériaux qui sont moins carbonés. En précisant que le bureau d'études a quand même appuyé sur le fait que nous faisions partie d'un des Départements les plus en avance concernant l'utilisation d'enrobés tièdes, si je ne me trompe, et l'utilisation de matériaux recyclables. Donc, on fait vraiment partie des bons élèves à ce niveau-là.

Mme DURQUETY (Présidente de séance) : Merci Patricia. D'autres interventions ? Est-ce qu'on met le dossier au vote [particulier] ? Non ?

[La Présidente de séance procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Salima Sensou), Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris (a donné pouvoir à Mme Muriel Lagorce), Mme Sylvie Péducasse (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue. M. Boris Vallaud (**28**)

ABSENT : M. Dominique Coutière, M. Xavier Fortinon (**2**)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

[Retour de M. le Président]

**E-8 SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)
ASSOCIATIONS EVOLUANT DANS LE SECTEUR DE LA PROTECTION CIVILE PLANS
COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS) (page 819 du volume 1)**

(Rapporteur : Mme DEGOS)

Mme DEGOS : Nous avons tous en tête les feux hors norme de l'été 2022, et la nécessité d'avoir des moyens de prévention et de lutte contre les incendies à la hauteur des enjeux. Nous allons donc parler des contributions territoriales que le SDIS a fixées lors de son dernier conseil d'administration de décembre 2023, à savoir, pour le Département des Landes, une contribution à hauteur de 24 507 151 €, et pour le contingent communal, une participation à hauteur de 10 963 978 €.

L'augmentation de la contribution du Conseil départemental est liée à l'analyse globale de la situation du SDIS, avec la nécessité de mettre en œuvre depuis 2019 d'importantes mesures d'ordre social et de renforcement des effectifs pour mener à bien au quotidien les différentes missions qu'exerce le SDIS.

Dans ce cadre, les contributions départementales ont été votées en hausse de 4 217 146 €, soit 21,5 % entre 2019 et 2023, alors même que la convention pluriannuelle de partenariat 2019-2021 établie entre le SDIS et le Département prévoyait une évolution moyenne annuelle de la contribution de seulement 1 % par an.

Ainsi, depuis 2020, le Département a augmenté significativement sa contribution, permettant de répondre notamment à l'organisation cible et aux enjeux de fonctionnement du SDIS. En effet, comme la contribution des communes augmente chaque année de l'indice des prix à la consommation, le Département a assuré très majoritairement l'effort financier nécessaire au fonctionnement et au maintien d'un service départemental de qualité et performant. Ainsi, je vous rappelle que le Département consacre 50,80 € par habitant/an au financement du SDIS, montant bien supérieur à la moyenne nationale qui est d'un peu plus de 42 € par habitant/an. Les communes landaises, quant à elles, affectent 21,11 € par habitant/an au SDIS alors que la moyenne nationale est de près de 31 € par habitant/an. Un audit a été mandaté par le SDIS en 2023. Il témoigne de l'effort conséquent réalisé par le Département et des enjeux à venir pour les années 2025 à 2027.

En 2024, le Département poursuit son effort avec une hausse de 1 144 757 € de la contribution en restant à une évolution identique au taux de l'inflation de 4,90 % s'appliquant au bloc communal. Il est en effet décidé de répondre désormais aux besoins de financement du SDIS de manière paritaire avec les communes. Dans ce cadre, une conférence des financeurs a récemment vu le jour, incluant le bloc communal via l'Association des maires des Landes, afin d'engager une réflexion sur les contributions volontaires du bloc communal. L'objectif est d'aboutir à un conventionnement pluriannuel entre SDIS et financeurs en 2024.

En complément, il a été arrêté le principe d'équilibrer la section d'investissement du SDIS par une subvention versée par les communes bénéficiant d'une réduction de leur contribution spécifique dans le cadre de la suppression des centres de secours principaux, complétée à parité par une subvention d'investissement du Département.

À la suite des états généraux de la forêt du massif des Landes de Gascogne qui ont eu lieu en 2023, des moyens matériels et humains ont été déployés sur la région Nouvelle-Aquitaine pour permettre une intervention rapide en cas d'incendie. Des bases de ravitaillement en produits retardants et en eau pour les moyens aériens de lutte contre les incendies appelées pélicandromes, ont également été détachées sur Bordeaux et Pau, puis à Mont-de-Marsan, à compter du 1^{er} août dernier. Une unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile est en cours d'implantation également à Libourne.

En conclusion, la contribution 2024 du Conseil départemental au SDIS des Landes s'établit à 24 507 151 € en fonctionnement et à 305 000 € en investissement. ? Et je vous rappelle que c'est le Département qui assure la construction du centre d'incendie et de secours de Pissos pour un montant d'un peu plus de 2 300 000 €, ce dont nous avons déjà parlé.

Le point 2 concerne les associations évoluant dans le domaine de la protection civile. Donc, pour 2024, 5 associations relevant de ce secteur sollicitent une subvention départementale à hauteur de 51 310 €, la CP ayant délégation pour les attribuer. Et enfin, pour les plans communaux de sauvegarde, une enveloppe de 25 000 € pour le Centre de Gestion des Landes dans le cadre de son programme relatif à la création et à la mise à jour des PCS concernant 10 communes Landaises. Vous avez la liste en 824.

Voilà pour le dossier concernant ce volet très important de la sécurité civile.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur le dossier concernant le SDIS ? Très bien. Cela veut dire que tout était clair et on ne peut que vous en féliciter.

Donc, tout le monde est d'accord pour cette contribution et sur l'engagement de réunir ce comité des financeurs pour prévoir à l'avenir les financements, pour surtout faire face au volume d'investissement auquel on va être confronté au niveau de ce service.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont (a donné pouvoir à Mme Rachel Durquety), M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à M. Xavier Fortinon), Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris (a donné pouvoir à Mme Muriel Lagorce), Mme Sylvie Péducasse (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue. M. Boris Vallaud (**30**)

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

On passe donc aux dossiers agricoles. Le dossier F-2 qui devait être présenté par Patricia BEAUMONT sera vu ultérieurement, c'est à dire demain, et on va commencer par le dossier n° F-1 sur la solidarité envers la ferme Landes et le maintien du dynamisme agricole et rural. Dominique DEGOS introduit le sujet et M. GAUGEACQ présentera le rapport.

F-1 SOLIDARITE ENVERS LA FERME LANDES ET MAINTIEN DU DYNAMISME AGRICOLE ET RURAL (page 3 du volume 2)

(Rapporteur : M. GAUGEACQ)

Mme DEGOS : Tout à fait. Une petite introduction. Comme vous avez pu le suivre dans les différents médias, le début de l'année 2024 aura été marqué par la forte mobilisation des agriculteurs, de l'échelle locale à l'échelle européenne. Par ses actions, le monde agricole a exprimé ses difficultés, ses craintes, ses propositions d'évolution et ses attentes : reconnaissance du métier d'agriculteur, juste rémunération, simplification des procédures, arrêt de la surtransposition, renouvellement des générations et souveraineté alimentaire ont constitué les principaux chevaux de bataille des agriculteurs.

Les différentes actions menées dans le département se sont inscrites dans ce contexte, rappelant que la ferme landaise était également fortement concernée par ces sujets. Lors de mes rencontres avec les agriculteurs durant ces manifestations, j'ai pu rappeler le soutien et l'attachement historique du Département à son agriculture. J'ai également pu mesurer la reconnaissance du monde agricole pour ce soutien sans faille depuis de nombreuses années, et qui est fortement apprécié.

Le budget à destination de l'agriculture landaise et de la forêt, proposé aujourd'hui au vote de l'Assemblée départementale, atteindra près de 8 M€. Ce niveau de crédit est maintenu pour la quatrième année consécutive, en lien notamment avec les interventions à destination des filières impactées par des crises, et où nous jouons notre pleine solidarité. Les 1 743 € que représente ce budget, ramené par exploitation landaise reste très supérieur au budget dédié à leur agriculture par de nombreux autres Départements. Donc, les crédits dont on vient de parler sont répartis en 4 thèmes, et Didier GAUGEACQ va présenter le premier sujet.

M. GAUGEACQ : On mesure l'intérêt de cette introduction. Maintenant, je vais traiter le rapport n° F-1, la solidarité envers la ferme Landes, le maintien d'un dynamisme agricole et rural.

Il vous est proposé dans ce rapport de dédier 3 408 000 € pour l'expression de la compétence de solidarité du Département à destination de la ferme Landes, et pour

maintenir le dynamisme agricole et rural. 696 700 € sont destinés à l'accompagnement des agriculteurs dans leur cycle de vie professionnelle, avec notamment 476 000 € consacrés à l'installation de nouveaux agriculteurs ; l'enjeu du renouvellement des générations étant primordial sur un département qui a perdu 23 % de ses exploitations et 21 % de ses exploitants en 10 ans.

Je souhaite faire un petit focus sur le dispositif des espaces tests agricoles landais. Ces pépinières maraîchères, qui ont permis d'installer 4 jeunes agriculteurs depuis leur implantation, accueillent aujourd'hui 5 entrepreneurs à l'essai, 4 à Magescq, 1 à Mimizan. Les marchés devraient être lancés en 2024 pour pouvoir planter 2 nouveaux ETAL40 à Mont-de-Marsan, Morcenx-la-Nouvelle, et un troisième à Grenade-sur-l'Adour, en attente. Les premiers échanges concrets ont été initiés avec l'Agglomération du Grand Dax pour envisager une implantation sur son territoire. Une présentation du dispositif en conférence des maires est d'ailleurs prévue le 14 mai prochain.

Ces sollicitations confirment l'intérêt des collectivités pour ce dispositif qui permet de sécuriser et de pérenniser les installations en maraîchage sur le territoire landais.

Dans ce rapport, 591 300 € sont dédiés au financement des associations et structures agricoles pour leur accompagnement des exploitations landaises et le maintien de leur rôle dans le dynamisme agricole et rural.

Enfin, 2,12 M€ permettront d'accompagner les filières impactées par des crises et de participer à la prévention quotidienne des risques sanitaires. Depuis 3 ans, le Département est intervenu en soutien des filières fragilisées par les crises exceptionnelles. Cette année, il vous est proposé de flétrir 2,05 M€ en intégrant le dispositif d'accompagnement des agriculteurs en difficulté à destination des filières impactées par les crises. Au-delà des filières palmipèdes à foie gras et volailles maigres, pour lesquelles 800 000 € de crédit sont inscrits afin d'anticiper la baisse des prises en charge des coûts de vaccination par l'État à partir du 1^{er} octobre 2024, il vous est proposé d'adopter le plan de soutien en faveur des filières de l'agriculture biologique, dotées de 500 000 € de crédit, les modalités du dispositif étant détaillées dans le rapport.

Sur ce dispositif d'accompagnement de l'agriculture biologique, il est précisé que les exploitations éligibles devront avoir enregistré une baisse du chiffre d'affaires de 15 % entre 2022 et 2023 ou une baisse de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) de 15 % sur la même période ou une baisse du revenu déclaré de 15 % sur la même période. L'intégration de l'EBE ou des revenus déclarés permet de s'assurer qu'un maximum de systèmes d'exploitation sera éligible à ce dispositif. En filière bovine, l'arrivée soudaine fin 2023 de la Maladie Hémorragique Epizootique (MHE) a fortement impacté les élevages bovins landais. À ce jour, 172 élevages sur 750 élevages landais sont identifiés comme foyers.

En viticulture, les conditions climatiques exceptionnelles ont favorisé le développement du mildiou sur les vignes et des pertes de rendement de 30 à 40 % en moyenne ont été enregistrées. Ces différentes crises mobilisent à nouveau le Département en solidarité avec la ferme landaise. Il vous est ainsi proposé d'approuver le principe de soutien aux éleveurs impactés par la MHE et aux viticulteurs affectés par le mildiou et de voter respectivement 350 000 € et 200 000 € pour ces plans de soutien.

En conclusion, il vous est donc proposé dans ce rapport de vous prononcer sur les inscriptions budgétaires de 3 408 000 € en dépenses et 27 500 € en recettes. Merci à tous.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Sur ce dossier. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. DELAVOIE : Monsieur le Président, chers collègues. Rappelez-vous, il y a quelques années, sous l'impulsion de plusieurs organisations dont le Parti Communiste, partout en France, fleurissaient les collectifs anti-TAFTA, ce traité de libre-échange transatlantique entre l'Union Européenne et les États-Unis. Les Conseils municipaux étaient invités à exprimer leur refus de ce traité nocif en apposant un panneau « *commune anti-TAFTA* » à l'entrée des collectivités.

Ce jeudi 21 mars, à nouveau sous l'impulsion de sénateurs communistes, la chambre haute a voté contre l'article premier du CETA, ce traité de libre-échange entre l'Union Européenne et le Canada, véritable scandale démocratique, écologique et social. Car ce traité est appliqué depuis 7 ans, négocié dans le secret et l'opacité la plus totale, alors qu'il n'a pas été ratifié par le Parlement. Ce traité prévoit 100 000 tonnes de blé canadien, 40 000 tonnes de porc et 65 000 tonnes de bœuf, le tout alors que le modèle canadien est aux antipodes du modèle familial que nous défendons. 41 molécules interdites en France, pesticides, hormones de croissance, antibiotiques, OGM et farines animales illégales sur notre sol constituent la concurrence déloyale dont font l'objet nos agriculteurs, nos éleveurs landais.

Les risques et dérives du CETA sont enfin pris en compte. C'est un premier coup d'arrêt au traité de libre-échange négocié contre les peuples. Espérons que ce résultat ouvre la voie à protéger le revenu paysan, notre environnement et *in fine* notre santé. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont (a donné pouvoir à Mme Rachel Durquety), M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à M. Xavier Fortinon), Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris (a donné pouvoir à Mme Muriel Lagorce), Mme Sylvie Péducasse (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue. M. Boris Vallaud (**30**)

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

F-3 « LES LANDES AU MENU ! » : UN OUTIL A DISPOSITION DES TERRITOIRES ET DE LEURS ACTEURS POUR RELOCALISER L'ALIMENTATION ET SOUTENIR LES PRODUCTIONS DE QUALITE (page 41 du volume 2)

(Rapporteur : Mme DEGOS)

Mme DEGOS : Merci Président. C'est vrai que le titre est un peu long.

Il vous est proposé de voter sur cette thématique 1 784 961 € afin de mettre en œuvre les actions du plan alimentaire départemental territorial. Or, je précise le dispositif ETAL, qui a déjà été présenté par Didier GAUGEACQ est fait pour soutenir les filières sous SIQO également, c'est à dire Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine.

Pour le plan alimentaire départemental territorial, « *Les Landes au menu !* » dont je vous ai souvent parlé, plus de 1 344 000 € sont inscrits pour assurer les actions existantes et de nouvelles actions. La relocalisation de l'alimentation, l'éducation à une alimentation saine, équilibrée et durable, la lutte contre le gaspillage alimentaire, forment une politique majeure du Conseil départemental des Landes, qui se décline au sein de plusieurs Directions du Département. Nous l'avons déjà vu à la fois par Christine FOURNADET, et on le verra également par Muriel LAGORCE demain.

Les actions déployées visent à favoriser le développement des productions landaises, à travers le dispositif ETAL40, la mise en relation entre les producteurs et les fournisseurs locaux et la restauration collective publique via la plateforme AGRILOCAL 40 et également, ce qui est important, la formation des cuisiniers, une étape primordiale pour l'évolution des pratiques en cuisine, avec en particulier le travail de produits bruts. Cet objectif est en partie atteint avec le dispositif ECOCERT EN CUISINE. Les promotions qui au départ étaient de 5 établissements par an désormais visent à former 15 établissements par an, afin de mettre un coup d'accélérateur sur ces formations. Je vous précise qu'elles sont destinées à différentes structures de restauration collective que sont les écoles, les crèches, les EHPAD, les lycées et bien évidemment les collèges ou les cuisines centrales. A ce jour, 24 établissements sont labellisés.

Les actions existantes seront renforcées par 2 projets en cours de déploiement, l'implantation de 2 plateformes logistiques et légumeries solidaires sur MACS et le Marsan Agglomération, et la constitution de 5 groupements d'achats des collèges landais.

La première plateforme logistique légumerie d'amorçage doit démarrer son activité à partir du mois d'avril. Je vous rappelle également qu'il est question de mettre plus de 55 % d'emplois à destination de personnes en situation de handicap.

2024 permettra également de développer de nouvelles actions du PADT sur son volet social pour permettre l'accès à une alimentation de qualité et de proximité pour tous.

Une nouvelle organisation de la gouvernance est enfin proposée pour fédérer davantage les différents acteurs de l'alimentation à l'échelle du territoire. Une réunion annuelle entre le Département et les collectivités porteuses de plans alimentaires territoriaux ou désireuses d'en établir un sur leur territoire, permettra d'identifier au mieux leurs besoins d'accompagnement et de mutualiser les coûts sur certaines actions.

Un forum annuel dont la forme est en cours de définition, permettant également de sensibiliser les élus locaux, voire le grand public aux thématiques de l'alimentation ; c'est une chose à laquelle je tiens beaucoup.

Enfin, 866 500 € seront dédiés à la mise en avant des produits sous Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine, dont les ateliers de production génèrent bien évidemment de la valeur ajoutée sur les exploitations. Une partie de ces fonds sont dédiés aux aides aux investissements engagés dans ces ateliers.

Dans un contexte économique et sanitaire compliqué pour les exploitations agricoles et pour certaines filières sous SIQO, le Département tient à réaffirmer que les sorties de crise ne doivent pas se réaliser au détriment de la qualité des productions. On sait très bien qu'une production de qualité est quand même génératrice de revenus complémentaires et donc, on ne doit pas se laisser aller à vouloir produire des gammes moins qualitatives.

En complément, je vous rappelle - et je vous donne rendez-vous - que le Conseil départemental des Landes organisera cette année la remise des prix du concours général agricole, où nous avons un résultat excellent avec davantage de produits labellisés et reconnus que l'année précédente. Donc, nous organiserons cette remise des prix, je crois début juin ici à l'Hôtel du Département. Et je ne peux pas passer sous silence à nouveau le sacre de JAKA, cette belle laitière de Bégaar, de la famille DUCASSE qui en est le propriétaire et qui a encore été vraiment encensée. C'est une vache exceptionnelle au niveau mondial. Je n'ai pas peur de le dire.

Également, n'oubliez pas cet été de participer aux 60 marchés de producteurs de pays qui sont sur vos territoires et que je vous engage à fortement fréquenter. Merci.

Monsieur le Président : Avec le ton des fois, on se demande si c'est de l'invitation ou de l'injonction. Sur ce dossier, est-ce que vous avez des remarques ?

Mme LAGORCE : Merci Monsieur le Président. Je voudrais revenir sur les propos de Dominique DEGOS qui a souligné le travail entre les Directions de l'agriculture et de l'éducation.

Donc, effectivement, moi aussi je voudrais souligner le travail qui est fait entre les services, qui fait que de nombreuses démarches ont été engagées. Les démarches, Dominique les a détaillées, et je ne vais pas en refaire la liste. Simplement dire que ces démarches ont permis quand même aux collèges landais d'entrer dans un dynamisme qui fait qu'il y a eu des progrès. Ils ne sont pas suffisants, mais on est quand même sur une bonne lancée et j'espère que cela va perdurer pour que nos collèges landais se rapprochent le plus possible des objectifs de la loi EGALIM.

Je rappellerais juste que financièrement, au niveau de la Direction de l'éducation l'an dernier, nous avions fait un effort important puisque nous avions abandonné une recette de 500 000 € afin de permettre aux collèges de mettre un peu plus dans l'assiette de nos collégiens, qui était passée de 2,10 € à 2,25 € au niveau des denrées contenues dans l'assiette.

Donc, des efforts ont été faits, ils sont à souligner, mais j'encourage les collèges à faire encore plus parce qu'il y a encore des marges de manœuvre.

M. GAYSSOT : Merci Président, chers collègues, je ne peux que me réjouir d'apprendre que la Légumerie départementale solidaire, Landes et terroirs, qui est sortie de terre dans sa conception d'amorçage, va démarrer en avril. C'est une très bonne nouvelle. J'étais en votre nom, et par délégation, le 17 février, à la pose de la première pierre du pôle culinaire de la Communauté de Communes Maremne-Adour-Côte-Sud. Il a été dit par le Président et également lors de mon intervention que ce futur pôle culinaire d'un budget de 11 M€, qui doit nourrir nos enfants et nos ainés sur Maremne-Adour-Côte-Sud, était l'un des fers de lance de l'amorçage de l'expérimentation, en lien avec la légumerie départementale solidaire. On a pu ensemble, lorsque nous étions au Salon International de l'Agriculture à Paris, vérifier la pertinence d'une telle plateforme d'approvisionnement logistique, qui va être nécessairement attendue au fil du temps pour répondre, bien sûr, aux exigences de la population landaise, comme je l'ai dit tout à l'heure, nourrir nos enfants et nos ainés. Pour ce faire, il a fallu mettre en œuvre un écosystème. Je reviendrai sur ce que l'on a dit tout à l'heure concernant le schéma de promotion des achats responsables que l'on a co-conçu ensemble transversalement par le biais de plusieurs délégations et de plusieurs Directions du Conseil départemental des Landes. Cela a permis et va permettre, à travers notamment le code des marchés publics, les achats que l'on appelle réservés, auprès de l'entreprise adaptée de la légumerie départementale solidaire, de pouvoir réserver des marchés et de pouvoir travailler dans toute la bienveillance que l'on se doit. A travers les marchés publics, on va essayer de créer la jonction entre les productions locales et les assiettes de nos ainés et de nos enfants à travers un circuit court à l'échelle landaise.

Et tout ceci a permis d'être satisfait par le concours, justement, d'un écosystème qui demande à ce que tous les acteurs de celui-ci puissent travailler ensemble. Et l'animation et la convergence de tous les intérêts n'auraient pas pu voir le jour sans que l'ensemble des puissances publiques, que ce soit le Conseil départemental, les EPCI, les collèges, les communes, puissent converger vers une même ambition politique et c'est ce qui va permettre la réussite de ce projet qui est très attendu dans nos territoires.

Je vous remercie.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Je vais faire le point tenu de toutes les personnes qui s'absentent. Dominique COUTIERE m'a donné pouvoir. Frédéric DUTIN a donné pouvoir à Salima SENSOU, Julien Paris a donné pouvoir à Muriel LAGORCE, Patricia BEAUMONT a donné pouvoir à Rachel DURQUETY, Sylvie PEDUCASSE a donné pouvoir à Jean-Marc LESPADE, Boris VALLAUD à Monique LUBIN et Agathe BOURRETERE à Olivier MARTINEZ. Il va falloir que tout le monde intègre quand même que les sessions du Département durent au minimum jusqu'à 18h.

Sauf s'il y a des demandes de prise de parole, ce dossier des Landes au menu est adopté ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont (a donné pouvoir à Mme Rachel Durquety), M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière (a donné pouvoir à M. Olivier Martinez), M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à M. Xavier Fortinon), Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris (a donné pouvoir à Mme Muriel Lagorce), Mme Sylvie Péducasse (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue. M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Monique Lubin) (**30**)

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

F-4 SOUTIEN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AUPRES DE LA FILIERE FORET BOIS (page 272 du volume 2)

(Rapporteur : Mme DEGOS)

Mm DEGOS : Merci Président. Pour la filière forêt/bois, sont inscrits 158 100 €, essentiellement pour des reconductions de dispositifs dont 71 000 € pour la valorisation et l'entretien des parcelles forestières, avec en particulier, je vous le rappelle, le soutien au SIVU des chênaies de l'Adour, 9 000 € pour la protection de la forêt et la lutte contre les risques phytosanitaires vers la caisse Phyto Forêt, 31 000 € de soutien à la filière bois, en direction plus particulièrement de l'association « Gemme la forêt d'Aquitaine » qui promeut une gemme biosourcée essentiellement pour des fins thérapeutiques et qui pense à un développement dans le thermalisme landais, et également à l'Association « Le Liège Gascon » qui structure notre filière locale d'un liège de qualité. Et enfin 47 000 € pour les actions de promotion et de communication incluant, je vous le précise, le soutien à l'association « Landes, Terre de Talents » pour l'organisation du festival des métiers du bois, pour la 2^{ème} Édition qui aura lieu les 19, 20 et 21 septembre à Morcenx-la-Nouvelle avec comme enjeu la modernisation de l'image des métiers de la forêt et la valorisation de ces métiers, avec une incitation à l'accueil des jeunes collégiens dès la 4^{ème}/3^{ème} pour favoriser la connaissance et l'image de tous ces métiers de la forêt. Voilà pour ce dossier forêt.

M. CARRERE : Je ne veux pas reprendre ce que vient de dire Dominique DEGOS puisqu'elle fait la VRP du Pays Morcenais et Tarusate. Donc, c'est très bien et effectivement c'était un vrai succès. Ce sera la 3^{ème} édition parce qu'il y a eu une première tentative à Labrit une première fois.

Ce que je voulais dire est moins heureux, c'est vous faire part, si cela vous a échappé, de la fermeture de la société SOGIBOIS, anciennement LAMARQUE. 78 personnes y travaillaient. Il y a des propositions de reprise à hauteur d'une petite quinzaine sur le volet scierie, qui était la partie de l'entreprise sur laquelle il y avait le plus d'investissements. Cela veut dire qu'il y a une grosse soixantaine, si je puis dire, de personnes qui restent à terme sans emploi. Il y a eu un papier dans Sud-Ouest où le maire d'Ygos, naturellement malheureux, s'épanche un petit peu en disant que l'on va tous apporter des solutions. Il va surtout y avoir une réunion avec les employés pour la mise en place du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) où effectivement je serai avec les élus de mon territoire et où je représenterai le Département le cas échéant. Et il va falloir surtout que dans le contexte, on s'accroche dur pour essayer de retrouver des alternatives d'emploi pour des personnes qui, pour certaines, n'ont travaillé que là, ont entre 50 et 60 ans et donc, pour qui cela va être très compliqué.

On va recevoir les personnels, on va travailler avec la Préfecture pour faire en sorte que ce PSE soit tenu le mieux possible et dans les meilleures conditions possibles et je reviendrai vers vous, le cas échéant, pour vous faire un point d'étape dans quelque temps. Voilà.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont (a donné pouvoir à Mme Rachel Durquety), M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière (a donné pouvoir à M. Olivier Martinez), M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à M. Xavier Fortinon), Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris (a donné pouvoir à Mme Muriel Lagorce), Mme Sylvie Péducasse (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue. M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Monique Lubin) (**30**)

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : On va clore cette première journée et on reprendra demain matin. Le Domaine Départemental d'Ognoas, je donne la parole à Didier Gaugeacq.

F-5 DOMAINE DEPARTEMENTAL D'OGNOAS (page 283 du volume 2)

(Rapporteur : M. GAUGEACQ)

M. GAUGEACQ : Sur ce domaine départemental, les principales ventes concernent l'Armagnac, les productions de cultures annuelles, le Floc et le vin. 2023 a permis de connaître enfin une distillation dite « normale » après 2 années de distillation très fortement impactées par le gel et la grêle. 200 hectolitres d'alcool pur ont été ainsi produits, 39 hectolitres de Floc de Gascogne blanc, 39 hectolitres de Floc de Gascogne rosé ont été confectionnés, le reste de la distillation étant dédié à la production d'Armagnac.

Les Armagnacs du domaine ont connu deux nouvelles distinctions très importantes. Le millésime 2010 a obtenu le prix du Président de la République au talent de l'Armagnac à Eauze en 2023. Le millésime 2009 a obtenu la médaille d'or du Concours Général Agricole de Paris, qui s'est tenu durant le Salon International de l'Agriculture.

Sur la partie forestière, des coupes d'éclaircie ont été réalisées en 2023 sur 24 hectares 92. Aucune coupe rase n'est intervenue. D'ici fin 2027, 6 hectares de chênes et 13 hectares de peupliers devraient être coupés, et 25 hectares devraient être éclaircis. Dans le même temps, 5,25 hectares seront reboisés, 76 hectares bénéficieront de travaux d'entretien et d'amélioration de peuplement, débroussaillage, dégagement de régénération, amélioration des peuplements.

Enfin, sur le volet touristique, près de 3000 visiteurs ont fréquenté le Domaine en 2023, dont 135 personnes pour la journée des portes ouvertes le 11 novembre 2023. Sur le programme de réhabilitation des métairies, qui a été évoqué dans le rapport d'Olivier MARTINEZ tout à l'heure, les travaux suivent leur cours. Les nouvelles locations touristiques vont être ouvertes au second semestre 2024. On est dans un timing qui respecte le prévisionnel établi il y a quelque temps.

Sur le point des activités du Domaine, il vous est proposé dans ce rapport d'adopter le Budget Primitif qui a été présenté à la commission de surveillance et de gestion le 26 février dernier. Ce Budget Primitif s'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et en recettes à 3 113 640 €, et en section d'investissement en dépenses et recettes à 2 317 400 €.

Il vous est également demandé de voter 147 760 € de crédit pour la réalisation de travaux de réhabilitation et de restauration du patrimoine.

Il vous est enfin demandé de valider le nouveau catalogue des tarifs tenant compte des inflations diverses, mais aussi de la qualité des productions du Domaine Départemental d'Ognoas. Vous verrez dans les annexes, si vous n'avez pas encore regardé, que certains tarifs ont été légèrement revalorisés en maintenant un certain équilibre en fonction des différents millésimes. Il vous est enfin proposé de voter 5 000 € de crédit pour l'adhésion à différents organismes et associations. Voilà M. le Président.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Y a-t-il des questions ?

Mme DEGOS : Je n'ai pas de question, mais juste pour revenir sur l'excellence des productions qui sont faites à Ognoas, Président, je tiens à vous rappeler que lorsque le millésime 2010 a eu le prix du Président de la République au talent de l'Armagnac à Eauze, vous avez offert un flacon de ce millésime au Président de la République, et celui-ci vient de vous répondre en vous adressant une lettre où il vous dit qu'il est très touché par votre attention, qu'il félicite l'ensemble des équipes pour l'excellence de cette production et, manuscritement, il vous dit : « *Merci beaucoup pour le formidable Armagnac que je sers à la table de l'Élysée.* » Donc, je crois que c'est une récompense vraiment exceptionnelle que nous avons eue, et effectivement, il faut absolument féliciter toutes les équipes du Domaine pour leur qualité d'implication dans notre production d'Armagnac.

M. LABRUYERE : Il faut qu'on le goûte, je pense, pour bien les féliciter.

J'ai juste une question sur le budget d'Ognoas au niveau des frais de personnel, où je vois qu'au BP 2023, on était à 287 000 €, et en 2024 on passe à 363 000 €, soit + 26 %. C'était pour connaître l'objet de ces évolutions, l'augmentation de la structure. Merci.

M. GAUGEACQ : Simplement, le poste de Directeur est intégré totalement dans ce budget 2024. Il y a eu un recrutement d'un Directeur, et il y a eu des revalorisations qui ont été menées aussi auprès des agents présents. Il y a eu une étude qui a été menée grâce à l'arrivée de ce nouveau Directeur sur le volet RH, où il y avait un certain stock d'heures supplémentaires, et donc, il y a eu un travail qui a été fait avec un cabinet d'avocats, et une partie de ces heures va être payée. C'est ce qui augmente en partie ce volet RH, mais on est sur un effectif constant. On est même avec une tendance à plutôt réduire les effectifs dans le temps. Ce sont ces deux phénomènes qui font cette augmentation sur le Chapitre 012.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Monsieur Labruyère, vous regarderez aussi le réalisé, surtout de 2023, c'était ça aussi qui était important. C'est ce qui est trompeur parfois. On regarde de budget à budget. C'est un petit peu la remarque que l'on se faisait lors du débat d'orientations budgétaires et parfois, cela fausse un peu la lisibilité. Quand on regarde le réalisé de 2023 qui n'était pas du tout le montant qui était prévu, il était un petit peu optimiste je pense, et donc, celui de 2024 se rapproche plus du réalisé 2023, du fait d'ailleurs du recrutement du Directeur, parce que l'année dernière, il n'y avait personne qui occupait les fonctions.

Je vous rassure, Dominique Degos, j'avais lu attentivement, et je l'ai fait encadrer, le mot du Président de la République, mais par contre, j'ai toujours quelques pudeurs par rapport à la façon que j'ai d'écrire. Maintenant, je suis rassuré. J'ai trouvé quelqu'un qui écrivait beaucoup plus mal que moi. D'ailleurs, vous n'avez pas décrypté la totalité, parce qu'il manque un peu de ce qu'il a écrit.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont (a donné pouvoir à Mme Rachel Durquety), M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière (a donné pouvoir à M. Olivier Martinez), M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à M. Xavier Fortinon), Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris (a donné pouvoir à Mme Muriel Lagorce), Mme Sylvie Péducasse (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue. M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Monique Lubin) (**30**)

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Donc, on va suspendre la séance jusqu'à demain matin au même horaire que ce matin, c'est à dire à 09h30. On aura l'objectif de finir dans la matinée l'examen de tous les dossiers qu'il nous reste. Bonne soirée à tous.

La séance est suspendue à 18h05

Reprise de la séance le vendredi 29 mars 2024 à 9h30

Monsieur le Président : Nous allons reprendre l'examen des dossiers, mais avant, faire le point sur les présents. Nous sommes 29 présents et Hélène LARREZET est excusée et elle a donné son pouvoir à Julien DUBOIS.

Patricia BEAUMONT,	Présente
Henri BEDAT,	Présent
Eva BELIN,	Présente
Sylvie BERGEROO,	Présente
Agathe BOURRETERE	Présente
Paul CARRERE,	Présent
Dominique COUTIERE,	Présent
Martine DEDIEU,	Présente
Dominique DEGOS,	Présente
Damien DELAVOIE,	Présent
Jean-Luc DELPUECH,	Présent
Julien DUBOIS,	Présent
Rachel DURQUETY,	Présente
Frédéric DUTIN,	Présent
Christine FOURNADET,	Présente
Didier GAUGEACQ,	Présent
Cyril GAYSSOT,	Présent
Christophe LABRUYERE,	Présent
Muriel LAGORCE,	Présente
Hélène LARREZET,	Absente, pouvoir à M. Julien DUBOIS
Jean-Marc LESPADE,	Présent
Monique LUBIN,	Présente
Olivier MARTINEZ,	Présent
Julien PARIS,	Présent
Sylvie PEDUCASSE,	Présente
Salima SENSOU,	Présente
Sandra TOLLIS,	Absente
Magali VALIORGUE,	Présente
Boris VALLAUD,	Présent

Le quorum est atteint.

On va reprendre donc par un dossier de l'agriculture qui n'avait pas été examiné hier en fin d'après-midi. C'est le dossier F-2, page 15 du volume 2 « CHANGEMENT CLIMATIQUE ET EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION ET DES ATTENTES SOCIETALES : UNE NECESSAIRE TRANSITION AGROECOLOGIQUE A ACCOMPLIR ». C'est vrai que comme le disait Dominique DEGOS hier, les titres de l'agriculture sont assez importants.

F-2 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION ET DES ATTENTES SOCIETALES : UNE NECESSAIRE TRANSITION AGROECOLOGIQUE A ACCOMPLIR (page 15 du volume 2)

(Rapporteur : Mme BEAUMONT)

Mme BEAUMONT : Merci Monsieur le Président.

Pour cette délibération, la ferme landaise semble se situer à un tournant de son histoire. Les modèles agricoles sont interrogés dans le contexte actuel et la pérennisation de nombreuses exploitations passera par des évolutions et des adaptations conséquentes pour faire face aux défis du changement climatique et répondre aux évolutions réglementaires et aux attentes sociétales.

Si les dernières négociations et évolutions annoncées à la suite des manifestations agricoles de ce début d'année laissent entrevoir une pause sur certains dispositifs tels qu'Ecophyto, ces positions semblent difficilement tenables sur le long terme. Ainsi, afin d'anticiper ces évolutions tout en préservant la santé économique des exploitations landaises, il vous est proposé de poursuivre les actions visant à accompagner les agriculteurs dans leur transition agroécologique. En effet, le maintien d'exploitations diversifiées, performantes et adaptées à leur territoire s'avère crucial et indispensable à la réalisation de nos politiques publiques en faveur d'une alimentation de proximité et de qualité.

Dans ce rapport, 100 000 € sont inscrits afin de poursuivre le travail engagé sur les parcelles à valoriser. 1 202 000 € sont dédiés aux investissements matériels et aux actions de suivi nécessaires au maintien d'outils performants, tant au niveau économique qu'environnemental pour armer les exploitations landaises face aux défis à relever. Des dispositifs sont reconduits pour limiter les charges d'investissement des coopératives d'utilisation de matériel agricole lié à la modernisation des exploitations. Ces CUMA, au-delà de leur rôle de partage de matériel performant et innovant, jouent un rôle majeur dans le lien social entre agriculteurs en période de crise. Ces temps d'échanges permettent aux exploitations d'exprimer leurs craintes, leurs difficultés et bien souvent d'éviter le repli sur soi.

Dans le troisième point, 1 277 000 € et 442 000 € permettront d'accompagner l'évolution des pratiques et le développement d'une agriculture durable. Sur ce dernier volet, des crédits sont directement destinés à la gestion de l'eau, tant au niveau quantitatif qu'au niveau qualitatif. Cette année, la politique agricole du Département sera également marquée par 2 dispositifs d'évaluation-diagnostic qui permettront d'identifier d'éventuelles évolutions à déployer pour optimiser l'efficacité des actions du Département en faveur de l'accompagnement des exploitations agricoles dans la transition agroécologique.

En premier lieu, est prévue l'évaluation de deux conventions partenariales clés concernant la gestion qualitative de la ressource en eau et la préservation des pollutions d'origine agricole. Sur ce point, les travaux menés par un cabinet d'études sont en cours, et le travail d'audit sera disponible vers la fin du premier semestre 2024. Dans le même temps, le pôle agriculture et forêt accueille 4 étudiantes d'AgroParisTech dans le cadre de leur stage de fin d'études. Celles-ci ont pour mission d'analyser les systèmes agraires existant en chalosse, sur un triangle Amou, Montfort, Mugon, et en Pays de Gosse et Orthe-et-Arrigans. Ces stages permettront d'analyser l'historique des systèmes d'exploitation, leur fonctionnement actuel et la solidité de ces systèmes face aux évolutions à venir.

Leur stage se décompose en 3 phases : une analyse du milieu, une analyse de l'histoire de l'agriculture dans ce milieu, avec la rencontre d'acteurs historiques, la visite de musées, une phase de bibliographie et une troisième phase qui concerne l'analyse du système agraire existant, avec la rencontre des acteurs du monde agricole et la rencontre d'agriculteurs.

En conclusion, pour cette délibération, il vous est proposé de voter un crédit de 2 579 442 € afin d'accompagner notre agriculture landaise dans sa transition agroécologique.

Monsieur le Président : Je vous remercie.

Mme DEGOS : En complément de ce que vient de dire Patricia BEAUMONT, effectivement, ce qui nous apparaissait intéressant, c'était d'évaluer les conventions qui nous lient avec certains acteurs du terrain, et de voir leur pertinence, pour se rendre compte si vraiment les actions menées ont été efficaces sur le terrain. Et donc, à l'issue de ces audits, nous aurons quand même les moyens d'ajuster et de mettre en œuvre ce qui colle le mieux à nos besoins sur le terrain. C'était un aspect important et concernant l'étude portée par ces jeunes filles d'AgroParisTech : elles ont déjà commencé à rendre leur premier relevé, et ce qui est produit est déjà très intéressant parce qu'elles sont allées sur place, elles ont fait de la recherche iconographique. Elles ont utilisé d'ailleurs l'Atlas des paysages dont on a parlé hier, et elles sont allées sur le terrain, elles ont fait beaucoup de photos, elles sont allées à la rencontre des gens d'une façon un petit peu spécifique. Par exemple, elles vont

dans les bars, sur les marchés, elles discutent avec les gens, et en discutant, elles créent des liens et des rencontres. Et ensuite, elles vont interroger les gens chez eux pour avoir leur ressenti et surtout connaître l'histoire de ces territoires et voir comment l'histoire du territoire et la façon dont on a utilisé son relief, son sous-sol, s'est traduit dans la mise en place de systèmes agroécologiques, et comment ils ont évolué et comment ils pourraient évoluer dans le futur.

Donc c'est une étude très intéressante, je pense, qui nous amènera pas mal de savoirs sur ces territoires qui sont quand même très dynamiques, et qui pourraient peut-être l'être encore davantage. Donc voilà. Je pense que ce sont des études pertinentes.

M. GAUGEACQ : En écho à ce que vient de dire Dominique, j'ai donc été consulté et j'ai accueilli ces stagiaires au niveau de ma Communauté de Communes, et j'atteste effectivement que la façon dont elles appréhendent cette étude est très intéressante. Elles sont aussi curieuses de connaître l'histoire, la réalité de la production et de l'agriculture, de la transformation de la production et des paysages en chalosse, puisqu'on est dans le territoire concerné sur Montfort, Amou, Mugron. Elles sont aussi curieuses, puisqu'elles sont avec des interlocuteurs de terrain, elles vont à la rencontre de producteurs et d'agriculteurs vraiment typiques du changement, de productions innovantes, de productions et de vente en circuit court. Elles sont toujours à la recherche d'un carnet d'adresses pour aller au contact des agriculteurs, et bien entendu, comme on est dans un territoire de petite dimension où on se connaît tous, c'est assez facile d'orienter ces jeunes vers les agriculteurs qui ont une histoire, et qui ont un lien avec l'histoire de l'agriculture de groupe. Celle-ci est très importante dans le territoire chalossais que je connais bien, avec des figures dans l'image de l'histoire de la CUMA, dans l'innovation ; avec des CUMA orientées vers des productions un petit peu particulières et spécifiques. Il est vraiment très intéressant d'avoir cette étude, et les jeunes qui réalisent ce stage sont vraiment des personnes très adaptées à ce type d'analyse et de recherche.

Monsieur le Président : Mais est-ce que le département des Landes, en termes de progression de la production non conventionnelle, progresse ou pas du tout ? Vous vous interrogez sur cette transition mais est-ce que dans les faits on la constate réellement, où est qu'on est encore sur des modèles relativement conventionnels et ça ne bouge pas peut-être pas énormément ?

Mme BEAUMONT : La difficulté de la transition, c'est que cela nécessite des essais. Certaines exploitations réalisent des essais, mais derrière, cela a un coût financier puisque c'est leur outil de travail. Je connais beaucoup d'exploitations, de petites exploitations qui font des essais pour faire évoluer les pratiques, les cultures. Il y a des essais sur le chanvre, mais forcément, derrière, cela va impacter leur marge, leur chiffre d'affaires. C'est là la difficulté. A mon sens, il y a quand même une Chambre d'Agriculture qui est censée anticiper me semble-t-il les besoins d'évolution de notre agriculture. Il y a des essais qui sont faits en partenariat avec des associations, mais il me semble qu'il faudrait que ce soit un peu plus structuré, un peu plus encadré, et pas forcément lié à la simple volonté de certains agriculteurs. Parce que pour les agriculteurs qui veulent faire évoluer les choses, parce qu'ils se rendent bien compte qu'il y a cette nécessité, derrière, cela met à mal en fait leur exploitation.

M. GAUGEACQ : Effectivement, c'est un petit peu une remise en question des pratiques et des systèmes de production, mais pour le territoire dont je parlais tout à l'heure que je connais bien, les choses évoluent. On a du mal à sortir du modèle conventionnel, c'est sûr, mais on voit des exploitations qui s'orientent depuis des années vers des techniques culturales simplifiées. C'est par exemple la suppression du labour, et cela fait déjà 10 ou 15 ans que c'est acté. On va de plus en plus vers la production avec désherbage mécanique pour supprimer l'utilisation de désherbants qui sont plus ou moins controversés. Les techniques évoluent. On sait que ce sont des systèmes qui permettent d'aller vers du mieux dans la conservation des sols, mais comme l'a dit Patricia, c'est parfois du moins bien dans la partie rentabilité. Donc, il faut arriver à trouver le juste équilibre.

La suppression de la production de maïs est compliquée parce qu'on a des exploitants qui sont équipés spécifiquement pour cette production, et on a des sols aussi qui sont orientés plutôt vers ce type de production, et cela reste la production la plus rentable. C'est pour cela que la sortie du maïs ne se fait pas, ou elle ne se fait pas très vite. Le soja arrive de façon de plus en plus importante, mais en consommation d'eau, c'est pareil que le maïs. En rentabilité, cela se rapproche. Après, il y a des cultures un petit peu plus particulières qui demandent plus attention, plus d'expérimentation, qui demanderont plus de temps, parce qu'en face il y a le volet économique et la rentabilité. Je parlais du réseau CUMA, la CUMA Adour Proteoil à Mugron est un exemple vraiment parlant parce qu'ils s'orientent vers de la production de colza, de tournesol. Avec une partie du bio qui est en souffrance en ce moment par rapport à la production bio en général, mais qui a quand même son impact, avec une vente directe à des acteurs économiques, que ce soient les restaurateurs, la restauration collective.

Sur l'autre territoire, Pays d'Orthe et Arrigans, il y a le volet de la coopérative haria blanca qui a une orientation à la production de farine.

Donc, on a des réalisations très ponctuelles qui peuvent apparaître comme des niches, mais on a des réalisations concrètes de diversification et d'orientation vers un autre modèle. Forcément, par rapport à l'ensemble des exploitations, cela reste assez marginal, mais c'est le signe quand même d'un déclenchement d'une prise de conscience. On s'oriente de plus en plus vers de l'agriculture de conservation malgré tout, et des exploitations qui vont aussi de plus en plus vers la diversification, la vente en circuit court, la production un petit peu différente de celle que faisaient leurs parents. Cela prend petit à petit, mais c'est vrai que cela restera de toute façon un travail de longue haleine. Mais ce qui est sûr, c'est qu'il y a une prise de conscience des exploitants, d'un point de vue respect de l'environnement, avec une réduction de l'utilisation des intrants concernant la structure des sols ; et d'un point de vue économique, parce que c'est un coût important. Donc, cela progresse. Mais c'est vrai qu'il y a des organismes comme l'ALPAD qui font du vrai bon travail sur le terrain, et on peut regretter peut-être que la Chambre ne soit pas assez dynamique dans cette orientation-là, mais cela progresse petit à petit.

M. DELAVOIE : Didier a tout dit. Je n'aurais pas dit mieux. Donc, merci Didier.

M. DUBOIS : Je suis bien évidemment moins spécialiste que ceux qui ont pris la parole pour m'exprimer sur ce sujet. Ceci dit, il me semble aussi qu'il y a certaines pratiques de l'agriculture bio qui entrent aussi petit à petit sur le conventionné. On parlait du labour, etc. Il y a des pratiques qui semblent évoluer sur le conventionné, et je pense que c'est ça le mouvement de fond important.

Après, il me semble aussi qu'il y a des points purement pratiques qui restent à résoudre, qui ne le sont pas et qui permettraient de passer sur des volumes plus importants sur ce type d'agriculture, notamment par exemple le stockage. J'ai cru comprendre que quand on produit de l'agriculture non conventionnée, il faut bien évidemment stocker sa production dans des endroits différents que ceux du conventionné, et qu'on est obligé de l'amener par exemple sur le Gers ou le Pays basque. Cela veut dire que les cultures font des kilomètres importants pour pouvoir rester dans le réseau « *bio* ». Et que sinon, on les remet dans un stockage plus classique et donc, la culture repart sur le circuit conventionné. On a là des handicaps purement pratiques qui font qu'on a du mal à passer ces caps et ces effets de volume.

Mme DEGOS : Sur le bio effectivement, on a longtemps progressé. Là, on est plutôt à un palier, et même voire sur des problématiques de déconversion de certaines parcelles qui étaient en bio. Je pense que c'est plutôt conjoncturel parce qu'à la suite du COVID, tout le monde s'est jeté sur les marchés de proximité, les exploitants qui vendaient chez eux, et puis finalement, les consommateurs sont revenus acheter dans les grandes surfaces de façon plus facile. Donc, il y a eu quand même moins de ventes en bio.

Toutefois, ce qui a été pointé quand même sur le manque de vente de bio, c'est que pendant longtemps, je dirais dans les années 2010-2020, il y a eu vraiment une montée en puissance de la production bio ; et du coup, sur les dernières années, on a arrêté de

communiquer là-dessus. On s'est aperçu que dès que l'on arrête de communiquer sur une politique, les consommateurs l'oublient.

Quand vous voulez acheter un portable, vous avez tout le temps des publicités qui vous incitent à les acheter. On n'a plus du tout parlé du bio, et on sait très bien que la façon dont on mange, c'est ce qui fait notre santé. Donc, le bio c'est important. Depuis l'hiver dernier, on entend à nouveau sur les ondes des publicités qui incitent les gens à acheter bio et à mieux se nourrir. Il ne faut peut-être pas acheter en très grande quantité, il vaut mieux acheter moins de viande de basse qualité et se contenter de temps en temps d'acheter une bonne viande ; mais, bon, ça c'est un fait. Il est un fait aussi qu'il n'y a plus de silos de stockage pour le bio dans les Landes. Effectivement, il faut se déplacer. Donc, c'est peut-être un moyen de s'interroger aussi sur cette problématique. Mais je crois que ce qui est intéressant également, pour arriver à faire changer les pratiques, c'est bien de s'appuyer sur le réseau des CUMA. Il y a des CUMA qui sont très performantes sur ces thématiques. Je pense qu'il va falloir peut-être médiatiser davantage ou faire connaître davantage ce qu'on est capable de faire, parce que quand vraiment on réfléchit à plusieurs, on s'entraide et on est capable d'organiser son travail, même lorsqu'on fait du bio de façon pertinente parce qu'on a des outils qui ont été financés par la CUMA. Je rappelle que l'on subventionne avec la Région aussi les achats en CUMA pour permettre cet accès à des matériels de qualité, et surtout de réduire derrière les coûts d'utilisation. Ce sont des choses qu'il va falloir peut-être davantage développer.

Ensuite, sur la conservation des sols, longtemps on en a peu parlé. Mais cela fait 3 ou 4 ans que ça change. Je vais beaucoup sur le terrain, j'ai fait des animations terrain et quelques que soient les structures, il y a beaucoup d'animations qui sont proposées, avec des fosses où on regarde comment est structuré le sol, avec les différentes couches et la présence ou pas de vers de terre, qui sont quand même la traduction de la santé du sol. Donc, les choses évoluent. Elles n'évoluent peut-être pas assez vite au goût de certains, mais je peux vous assurer qu'elles évoluent. Un agriculteur n'utilise pas du glyphosate par plaisir, mais parce que c'est pour l'instant l'outil ou le produit qui lui permet de nettoyer son sol. Mais les choses évoluent. Et en plus, cela coûte cher et il faut faire attention.

On en a parlé récemment, il faut utiliser les produits de la bonne façon. Il y a des modes d'emploi et il faut respecter les modes d'emploi. Il ne faut pas traiter n'importe quand, il faut traiter à la bonne dose. Ce sont des choses à mettre en place également peut-être davantage avec des formations. Mais ce qui va permettre également de développer l'agriculture de façon plus vertueuse, cela va être aussi de réaliser des contractualisations avec des producteurs bio, maraîchers en particulier, et cela va nous être permis aussi avec la mise en place des légumeries qui vont permettre cette contractualisation et donc, d'assurer un débouché à nos agriculteurs. Et également, les modèles de vente à la ferme sont, on le sait, pertinents parce que quand on vend à la ferme, on a beaucoup moins de frais de commerce, etc.

Je crois que ce qui est important également peut-être, c'est aussi de développer les magasins de producteurs, parce qu'on sait très bien que le consommateur aime bien trouver tout au même endroit et donc, plusieurs productions sur le même lieu de vente.

Et après, il faut que le consommateur joue son rôle de consommer local. Ainsi, on aura une agriculture plus vertueuse. Mais je crois que les voyants sont plutôt au vert. On va s'y atteler et on arrivera à avoir une production landaise de qualité, comme nous l'avions, mais encore plus vertueuse.

Mme DURQUETY : Juste un petit mot pour répondre sur les kilomètres. Quand on est dans certains coins du département, l'organisation des filières bio, notamment transfrontières du département, vers le 64 ou vers le Gers, s'organise assez naturellement parce que cela correspond à des bassins de vie. Je sais que vous êtes venus récemment sur une exploitation sur notre canton Orthe et Arrigans où une production de blé va dans un moulin du 64 pour revenir sur le canton Orthe et Arrigans. Cela ne demande pas beaucoup de kilomètres à certains endroits du département. Je ne dis pas qu'il ne faut pas

des endroits de stockage ailleurs sûrement dans le département, mais quand on parle ou du Gers ou du 64, ce sont des bassins de vie qui sont organisés ainsi.

Monsieur le Président : Je vous remercie pour tous ces éclaircissements.

M. DUBOIS : Justement effectivement, il y a des endroits où il peut être tout à fait pertinent d'aller, dans le Gers ou le Pays Basque. Ce que je voulais dire, c'est que tant qu'on n'aura pas cette structuration en termes d'investissements, d'équipements qui permettront d'avoir partout, notamment le stockage en bio, on ne passera pas ces effets de volume. Il y a des acteurs importants dans la filière agricole que l'on n'a pas cités. On cite les CUMA qui permettent de structurer, mais on n'a pas cité les coopératives. Ce sont aujourd'hui des acteurs incontournables dans la filière. Si ces coopératives ne mettent pas en place aussi les structures pour avoir cette filière différenciée, on aura toujours un problème pour passer ces caps et ces effets de volume.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. J'avais posé une question qui était relativement simple. Cela a généré beaucoup de développements. C'est très bien. On fait presque de la géologie.

C'est très bien. Mais ce que je constate moi - c'est un constat, c'est tout - et Dominique DEGOS l'a dit hier, c'est qu'on est un des Départements qui consacre le plus d'aides à l'agriculture, mais aujourd'hui quand on regarde la conversion, on ne fait pas partie des départements qui sont le plus en avance. C'est même le contraire. Donc, c'est là où je m'interroge sur le lien entre les dispositifs que l'on met en place et les résultats. C'est intéressant que l'étude dont on parlait interroge tous ces dispositifs.

C'est peut-être aussi lié à la Politique Agricole Commune, qui a quand même un impact fort sur les revenus dont bénéficient un certain nombre d'exploitants aujourd'hui. Et c'est lié peut-être aussi à la nature des cultures que nous avons sur notre territoire qui est peut-être moins facile à convertir.

Je pense qu'il faut que l'on s'interroge aussi de temps en temps, et ce que je souhaite souvent, c'est faire de l'évaluation de la politique publique, et qu'à un moment donné, on voit vraiment si les dispositifs que l'on met en place fonctionnent ou pas. On se fixe des objectifs, on regarde si on les atteint ou si on ne les atteint pas et après, on réoriente.

Vous évoquez le fait que la Chambre ne met pas assez de moyens humains, peut-être, pour accompagner sur le terrain, mais il faut aussi interroger nos dispositifs de soutien à la Chambre. Il ne faut rien s'interdire, mais il faut essayer de temps en temps de réinterroger les modèles.

Est-ce que vous souhaitez qu'il y ait un vote [particulier] sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

G-1 ATTRACTIVITE TERRITORIALE, TOURISME ET THERMALISME (page 304 du volume 2)

(Rapporteur : M. GAYSSOT)

M. GAYSSOT : Je vous remercie Président. Chers collègues, 2023 s'achève par une très forte défaillance d'entreprises : 333, +42% par rapport à 2022, le niveau le plus haut depuis 2015 qui était à 335. L'année record fut 2013 avec 400 défaillances depuis ces 30 dernières années.

Paul CARRERE l'a rappelé hier, la liquidation judiciaire de SOGIBOIS et ses 66 emplois, ses 66 familles landaises dans l'angoisse du lendemain. Mais c'est aussi, on l'a connu sur les syndicats mixtes portés par le Conseil départemental des Landes et par la Communauté des Communes de pays d'Orthe et Arrigans, Rediv Patamat et ses 102 emplois supprimés des suites de sa liquidation judiciaire, ou encore Labeyrie Fine Foods qui a annoncé un plan de départs volontaires sur Saint-Geours-de-Maremne de 77 postes.

Hier, Boris VALLAUD nous a rappelé également que 2 salariés meurent au travail en France chaque jour. L'activité professionnelle reste un grand sujet de préoccupation du quotidien.

2023, c'est aussi un achèvement par la reconnaissance régionale du Trophée Néo Aquitains de l'année 2023, auprès d'un entrepreneur landais d'exception, un bâtisseur de génie visionnaire, Dominique COUTIERE. (*Applaudissements*) Lorsqu'il a obtenu le trophée des mains du Président du Conseil Régional Alain ROUSSET, voici ce qu'il a dit : « *Il fallait le faire. On va proposer à toute une génération, même deux, un avenir sur le territoire des Landes. C'est le plus important.* » Non seulement il a sauvé le groupe Gascogne et ses 1 500 emplois, il a réussi avec pugnacité et talent à réaliser le plus grand investissement industriel privé de plus de 250 M€ chez nous dans les Landes, un investissement fer de lance de toute une filière industrielle landaise du bois qui a besoin de dynamique et de perspectives.

Je dois vous avouer que je suis admiratif. Je baisse la voix, Monsieur, on pourrait nous entendre. C'est une joie, cher Monsieur, d'avoir croisé votre route dont vous avez inspiré mon engagement en 2021. Merci.

Chers collègues, il vous est proposé un budget 2024 à 8 802 086 € sur l'ensemble de la politique publique ventilée comme suit.

Tout d'abord, il vous est proposé un budget au titre de l'attractivité territoriale de 4 531 210 € dont une participation du Département aux syndicats mixtes à vocation économique de 1 492 210 €. J'y reviendrai tout à l'heure. Ils sont au nombre de 10.

Au total, c'est donc 2 300 000 € qui seront consacrés cette année à la mise en œuvre de cette politique. Il s'agit principalement des aides et de soutien à l'investissement immobilier industriel, mais également d'artisanat de production. Toutes les 18 Communautés de Communes et d'Agglomération des Landes ont délégué la compétence d'octroi de ces aides au Département pour la période 2021-2026. Nous les avons réunies il y a peu de temps pour regarder et faire un bilan avec elles. A l'unanimité, elles sont toutes satisfaites de notre accompagnement et de la manière dont on peut soutenir tous les territoires sans exception.

Dans ce contexte, ce sont 17 projets immobiliers portés par des entreprises landaises qui ont pu être accompagnés en 2023, pour un montant global de subvention de 1 242 705 €.

Il y a d'autres actions prévues, notamment le soutien aux filières, à la promotion des acteurs locaux, comme par exemple l'EuroSIMA à travers la glisse et bien d'autres.

C'est enfin la participation aux syndicats mixtes à vocation économique, au nombre de 10. Je le disais en introduction. Les surfaces restant à commercialiser à ce jour, hors terrains réservés comptabilisés en tant que parcelles commercialisées, représentent 105,5 hectares sur 9 des 10 syndicats mixtes, puisqu'il y a un des syndicats mixtes Pedebert 2 - tel est

son nom - qui sera liquidé parce que c'est un grand succès et que nous avons achevé le projet.

Je reviens sur ces 105,5 hectares. Dans la période où tout le monde est effrayé par la loi Climat et Résilience et plus particulièrement le zéro artificialisation nette, dont quelques chefs d'entreprise ont eu peur de ne plus pouvoir se développer dans notre territoire, sachez que les syndicats mixtes aujourd'hui sont une réelle solution d'avenir pour l'ensemble des entrepreneurs landais qui pourront, soit en sortie de nos pépinières, de nos technopoles, pouvoir atterrir sur notre territoire et produire les biens et les services dont nous avons besoin et dont les Landais et Landaises ont besoin au quotidien, parce que ces 105,5 hectares ne seront pas décomptés du fameux SRADDET.

C'est assez compliqué à expliquer aux chefs d'entreprise, le SRADDET, le ZAN, etc... Nonobstant, le job a été fait et je tiens ici à souligner que l'héritage de feu Henri EMMANUELLI, à travers les syndicats mixtes qui sont des entités de concertation entre l'ensemble des entités politiques publiques, des communes, des communautés des communes et le Conseil départemental, permet d'entrevoir un avenir serein pour le développement de l'entrepreneuriat dans nos territoires. Un entrepreneuriat que nous souhaitons toutes et tous choisi.

Ce sont également des démarches qui sont actuellement en cours d'alliance territoriale des 3 technopoles, Domolandes, d'Agrolandes et Pulseo, pour accroître la puissance d'innovations technologiques et faire des Landes une terre des possibles et d'innovation.

Il vous est proposé également un budget au titre du tourisme à 4 270 876 €, dont le soutien à Landes Attractivité pour 2 283 152 €, une politique publique d'attractivité dite qualitative. Je souligne cet adjectif qui nous est cher car elle se définit dans toutes ses composantes, environnementale, solidaire, inclusive, économique, digitale et touristique, pour faire des Landes une destination de tourisme durable, principale en 2030. En 2023, les Landes sont la 15^{ème} destination française avec une hausse des annuités de 5% par rapport à 2022, 26,7 millions de nuitées touristiques, ce qui fait environ 3 300 000 touristes l'an passé.

Je vous l'ai dit, faire des Landes la destination de tourisme durable en 2030 est un cap, mais nous le souhaitons par le développement harmonieux du secteur touristique, respectueux du cadre de vie, de l'environnement et des ressources du territoire. Notre intention est une destination de tourisme durable qui exige de traduire les objectifs de transition écologique dans le respect de nos exigences solidaires et inclusives dans notre règlement d'intervention.

C'est pourquoi il vous est également proposé de faire évoluer la première version de notre règlement d'intervention sur le tourisme. Je ne rentrerai pas dans le détail, vous l'avez en annexe et je pense que tout le monde l'a lu avec beaucoup d'attention et vous y retrouverez des éléments qui ont été évoqués, notamment dans le SPASER, le schéma des achats responsables dont ma collègue Eva BELIN nous fera part tout à l'heure.

Donc, ce règlement d'intervention prévoit des conditions générales d'éligibilité aux aides et au soutien du Conseil Départemental des Landes qui seront prioritairement retenus des projets susceptibles de répondre aux conditions suivantes.

Les opportunités de l'opération et l'intégration dans le cadre d'un projet global et structurant dans une échelle territoriale remarquable. Également, l'impact de l'opération en matière d'emploi, favoriser l'inclusion sociale des personnes défavorisées, particulièrement par la sous-traitance ou la fourniture de biens ou de services auprès des entreprises sociales et solidaires, c'est à dire les structures d'insertion par l'activité économique qui est chère à notre collègue Frédéric DUTIN. Mais également d'utiliser dans le cadre du soutien à l'investissement lié au bâti, du tourisme, des produits biosourcés ou des matériaux géo-sourcés comme ce qui est produit par exemple par la méthode chanvre ou encore par le béton bas carbone de Materrup et tant d'autres ou d'autres équivalents qui voient le jour à travers nos différentes technopoles, dont Domolandes.

C'est également la participation du Département aux 5 syndicats mixtes à vocation touristique et particulièrement le syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, l'aménagement et la gestion d'une zone touristique de loisirs sur le site d'Arjuzanx, le syndicat mixte Landes Océanes, le syndicat mixte des zones d'aménagement touristique concertées de Moliets-et-Maa et enfin, la participation au GIP littoral en Nouvelle Aquitaine pour la mise en œuvre de son programme Littoral 2030, réussir la transition du littoral de Nouvelle Aquitaine.

En conclusion, il vous est proposé de voter un budget 2024 présenté par notre Président, que nous pourrions résumer comme une intention en matière d'attractivité territoriale qualitative par le soutien de ceux qui créent tout en aidant ceux qui souffrent. Je vous remercie.

M. DELPUECH : Monsieur le Président, à propos de Domolandes et Hubics, je voudrais rappeler l'intérêt suscité par le BIM qui permet à la fois la modélisation de la construction, qui vous permettra aussi de découvrir l'intérieur et l'extérieur du pôle d'art, pôle artistique créatif contemporain, le PARCC - c'est désormais son nom – à Labenne. Mais le mieux est de venir à l'inauguration le vendredi 7 juin à 18h00. Je vous invite tous en tant que le maire de Labenne pour voir ce magnifique bateau architectural posé dans un écrin forestier rétro littoral.

M. DUBOIS : Merci Monsieur le Président. Pour vous dire déjà que nous nous associons aux louanges qui ont été faites envers le patron d'entreprises qu'est Dominique COUTIERE, et que, bien évidemment, nous trouvons aussi que son parcours suscite le respect. Mais je crois qu'après toutes les réussites que vous avez eues sur le plan économique, les prix que vous avez obtenus dans le même domaine, le fait enfin ce matin de faire partie de la bibliothèque des citations de Cyril GAYSSOT est un peu un Graal que vous avez atteint.

Sur un autre sujet, je voulais savoir si on avait des informations - on retombe sur terre - sur les prix de vente des terrains sur les différentes zones que le Département commercialise par le biais des syndicats, notamment sur Atlantisud, est-ce que ces prix fluctuent en fonction du marché ? Est-ce qu'ils sont plutôt à la hausse, à la baisse ? Est-ce qu'on a des perspectives ou des informations sur ce sujet ?

M. GAYSSOT : Je n'ai pas de citation sur le sujet de la fluctuation des tarifs fonciers, vous m'en excuserez chers collègues. Effectivement les terrains suivent l'inflation et l'ensemble des coûts évidemment. C'est le cas de manière concertée puisque nous sommes au sein des syndicats mixtes et donc effectivement, à titre d'exemple, il y a eu une hausse sur le foncier de la zone d'Atlantisud où désormais nous sommes à plus de 60 €/m² alors que nous étions à environ 30 € il y a 2 ans de cela.

Ensuite, il y a une volonté dans le cadre du projet de territoire, notamment porté par la Communauté des Communes Maremne-Adour-Côte Sud, qui a été portée dans le syndicat mixte aussi à notre information, pour un désir d'essayer de ne plus vendre le foncier, mais plutôt de le mettre à disposition en location. Donc, il y a des réflexions autour des possibilités des dispositifs de louer le foncier sur des baux à construire par exemple, ou d'autres dispositifs qui permettraient justement de s'assurer et d'éviter des friches industrielles et de conserver la gestion du foncier, ce qui permettrait également d'éviter toutes tentations sur lesquelles on se battra de spéculation de ce foncier d'entreprises qui va se raréfier.

Nous avons de la chance dans le département des Landes. Ce n'est pas le cas d'autres départements limitrophes qui n'auront plus de foncier d'entreprises ou très peu du fait du ZAN, du Zéro Artificialisation Nette. Donc, nous risquons d'avoir un appel d'air de ces entrepreneurs qui peut peut-être aiguiser l'appétit de certains promoteurs ou spéculateurs fonciers sur lesquels nous devons vraiment nous attacher. Pour cela, nous avons mis en place ce qu'on appelle des commissions de validation de la cession de ces fonciers en concertation avec les territoires pour s'assurer du bon développement économique et de la bonne utilisation de ces fonciers.

M. MARTINEZ : Je reviens sur la problématique du ZAN qui a été évoquée par Cyril GAYSSOT. Il faut savoir effectivement que la problématique du ZAN va impliquer des choix douloureux au niveau des possibilités d'extension et de création de zones d'activités notamment, puisque vous le savez, c'est une sorte de gestion de la pénurie en matière foncière, mais il faut savoir quand même qu'au niveau du département des Landes, nous avons la particularité déjà d'avoir des zones d'activités d'intérêt départemental puisqu'elles sont portées par des syndicats mixtes, syndicats mixtes qui sont composés de contributions venant à la fois des EPCI et du Conseil départemental. Il est important de le préciser parce que tous ces outils ont permis de créer des zones d'activités et surtout des zones d'activités dans le cadre d'un véhicule juridique que vous connaissez, les zones d'aménagement concertées, les ZAC, et donc il y a eu un travail qui a été fait aussi, une remontée d'informations et de doléances auprès du ministère pour que l'on ne puisse, et d'ailleurs nous avons obtenu gain de cause, pas prendre en compte dans le calcul des futures enveloppes les zones d'aménagement concertées que nous avons sur la plupart des syndicats mixtes puisque c'est ce que disait Cyril GAYSSOT à juste titre, dès qu'une ZAC aujourd'hui est ouverte et qu'elle est viabilisée et qu'on commence à vendre le premier terrain, tout le reste de la zone n'a pas d'impact dans le futur sur la consommation des enveloppes foncières des EPCI concernées.

C'est quand même important parce que le syndicat mixte est une particularité du Département des Landes. C'est peu reproductible au niveau national. A ma connaissance, il y a très peu de Départements qui utilisent cet outil et les ZAC, aussi étonnamment que cela puisse paraître, sont un outil qui n'est pas systématiquement utilisé par les EPCI ou par d'autres structures pour créer des zones d'activités.

Donc, on a quand même cet avantage d'avoir plusieurs dizaines d'hectares disponibles qui n'impactent pas le développement futur des territoires, notamment en matière économique sur le département des Landes.

Autre élément aussi à porter à votre connaissance, même si j'ai été désigné officiellement hier, vous vous doutez bien que j'ai déjà participé à quelques réunions techniques concernant cette problématique de ZAN, je pense que le Président FORTINON écrira au Président ROUSSET pour que, dans le cadre des extensions futures prévues des zones d'activités existantes, que toutes les parcelles que nous avons identifiées - il y en a sur Atlantisud, il y en a sur Agrolandes et sur les autres syndicats mixtes - toutes ces parcelles ne soient pas impactées sur les enveloppes foncières des périmètres des EPCI, mais que ces enveloppes foncières soient intégrées dans l'enveloppe régionale. Je ne sais pas si vous en êtes informés, mais il y a une enveloppe régionale qui sera consacrée sur les 12 Départements à hauteur de 500 hectares, au développement mutualisé des projets qui ne sont pas des projets économiques d'intérêt local, mais qui seraient considérés d'intérêt départemental, voire régional. Et il nous paraît naturel pour nous, alors qu'on monte des dossiers et on a des syndicats mixtes portés et par le Département et les EPCI, il nous paraît légitime que dans cette enveloppe foncière régionale, nous puissions mettre les extensions futures de nos zones d'activités existantes. Ce qui fait que là aussi, si nous obtenons gain de cause, ce que nous souhaitons, et je pense qu'il y aura un courrier du Président en ce sens, comme je le disais auprès du Président ROUSSET, là aussi, ces hectares ne seront pas impactés sur les enveloppes foncières des EPCI, mais sur l'enveloppe régionale, ce qui permet là aussi de ne pas faire de choix douloureux et des arbitrages entre développement du résidentiel, notamment le logement locatif social pour les collectivités astreintes à la loi SRU et/ou le développement économique.

Donc, c'est aussi un combat que l'on mène. On est le seul Département, je le répète, sur les 12 de Nouvelle-Aquitaine à avoir ce genre de véhicule juridique que je viens d'évoquer, que nous connaissons tous. Donc, on a bon espoir que tout ou partie de ces extensions futures n'impacte pas les enveloppes locales, mais soit prises dans l'enveloppe régionale.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Sur ce dossier, est-ce qu'il y a une demande de vote ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

H-1 AGIR POUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET SES ACTEURS STRATEGIE POUR LES LANDES (page 355 du volume 2)

(Rapporteur : Mme BELIN)

Mme BELIN : Merci Monsieur le Président.

Je vais le faire moi aussi avec moins d'emphase et sans citation – il est difficile de passer après Cyril GAYSSOT - , mais avec beaucoup de plaisir puisqu'on est quand même devant un dossier H-1 qu'il me revient de vous présenter, qui revêt une importance toute particulière cette année puisqu'il traduit, vous l'avez certainement noté à sa lecture, l'aboutissement d'un énorme travail réalisé depuis 2 ans maintenant qui consistait à formaliser une ambitieuse feuille de route pour nos politiques publiques en matière d'ESS pour la période 2024-2027.

En préambule de ce rapport, je souhaiterais vous rappeler, mes chers collègues, les trois principes essentiels de cette économie à part entière.

La poursuite d'un but autre que le seul partage des bénéfices, l'instauration d'une gouvernance partagée et démocratique dont l'expression ne dépend pas de l'apport en capital, et enfin le développement d'une gestion désintéressée.

C'est pour son rôle en tant que garant des solidarités humaines et territoriales que le Département partage la compétence en matière d'ESS avec la Région par le biais d'une convention qui, vous le verrez tout à l'heure, arrive à échéance cette année et qu'il nous faut renouveler.

Ainsi, la démarche d'évaluation départementale engagée en 2022 a permis le choix d'une nouvelle stratégie définissant l'ESS comme un mode de développement et de coopération économique solidaire de proximité.

Il s'agit donc aujourd'hui de voter la nouvelle feuille de route 2024-2027 de notre collectivité, telle qu'annexée au rapport que vous avez reçu. Pour 2024, la traduction de ce document nécessite l'inscription de 533 500 € au BP pour mener les quatre axes identifiés et que je vais m'efforcer de parcourir rapidement.

Le premier axe de cette feuille de route consiste à envisager l'ESS comme un pilier du lien social et de la cohésion territoriale. Il s'agira tout d'abord d'affirmer l'ambition départementale en faveur des lieux de partage et espaces aux dynamiques alternatives en votant une AP d'un montant de 180 000 € pour permettre le soutien à l'investissement, dont un crédit de paiement de 20 000 € pour 2024. L'appel à projet ainsi que son règlement seront soumis à notre approbation lors de l'examen de la DM1.

Nous inscrirons aussi un crédit de 60 000 € pour soutenir le fonctionnement de ces lieux.

Ensuite, nous souhaitons favoriser le maillage territorial de lieux créant du lien social en inscrivant un crédit de 110 000 € en fonctionnement et 30 000 € en investissement pour accompagner les structures. Ces crédits seront ensuite répartis par la Commission Permanente. Nous souhaitons aussi favoriser l'engagement citoyen et coopératif des jeunes en facilitant la découverte de l'ESS autour d'actions émancipatrices d'une part, et en inscrivant de jeunes landais dans des parcours d'actions coopérantes d'autre part. Il s'agira ici d'inscrire 100 000 € et de donner délégation à la CP pour les attribuer.

Le deuxième axe de notre feuille de route consiste à considérer l'ESS comme un acteur du développement économique solidaire. Il s'agit d'abord de soutenir la dynamique de création et de développement d'activités et d'emplois dans l'ESS en continuant d'accompagner certains acteurs historiques comme l'Union Régionale des SCOP, les incubateurs, TEC GE COOP, le CBE, la CRESS ou encore France Active.

Parallèlement, nous souhaitons améliorer l'accès des acteurs de l'ESS à la commande publique et privée responsable, en lien évidemment avec le SPASER dont mon collègue Cyril GAYSSOT a parlé précédemment. Ainsi, une cartographie de l'offre ESS mobilisable sera réalisée en lien avec l'association 3AR qui nous accompagne depuis un certain nombre d'années. Nous développerons aussi des rencontres d'achats responsables avec les acteurs de l'ESS. Et pour ce deuxième axe, ce sont 140 000 € qui seront inscrits.

Le troisième axe envisage l'ESS comme levier d'innovation sociale et territoriale. Il s'agira de mobiliser les territoires en mettant en lien les EPCI et les acteurs de l'ESS afin d'identifier des besoins ou enjeux et y apporter des réponses socialement innovantes. Nous poursuivrons aussi notre soutien aux acteurs de l'accompagnement qui animeront des temps collectifs partenariaux autour de thématiques ciblées.

La réalisation d'un panorama départemental de l'ESS permettra de faire connaître des réussites concrètes et d'identifier des actions emblématiques.

Enfin, nous faisons le constat de la nécessité de renouer avec la recherche pour alimenter des temps de communication déjà existants ou à inventer. Il s'agit ici de mesurer et valoriser les effets de l'ESS sur nos territoires. Pour ce troisième axe, il est prévu d'inscrire 35 000 € en fonctionnement et 20 000 € en investissement.

Enfin, le quatrième et dernier axe de la feuille de route ESS porte sur l'ambition départementale à faire vivre et faire connaître l'ESS. Nous poursuivrons ainsi notre participation à l'écosystème local, national et régional. Au sein de notre collectivité, nous consoliderons l'articulation entre toutes les politiques publiques autour des enjeux de l'ESS. Au niveau régional, nous poursuivrons notre coopération avec la CRESS et renouvelerons et actualiserons aussi cette année notre convention j'en parlais tout à l'heure, avec la Région, en y intégrant nos nouvelles orientations en matière d'ESS.

Au niveau national enfin, nous renouvelerons notre abonnement au RTES afin de poursuivre notre contribution aux travaux et réflexions initiés.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, il nous faudra impérativement développer une culture ESS à destination des agents, mais aussi des élus.

Pour ce dernier axe, il vous est proposé d'inscrire un budget global de 18 500 € et de donner délégation à la CP pour le répartir.

En conclusion, ce dossier se traduit donc par l'inscription en dépenses d'un crédit total de 533 500 €.

Monsieur le Président : Je vous remercie,

M. GAYSSOT : Merci Président, chers collègues, juste souligner que dans le cadre du travail que l'on a fait ensemble sur le SPASER, nous avons élaboré dans son axe 1 mission 3 ce que l'on appelle l'incitation à développer l'empreinte sociale des acteurs économiques. C'est un sujet qui est coconstruit entre la Direction de l'Economie Sociale et Solidaire du Département, portée par Eva BELIN ainsi que Frédéric DUTIN avec la délégation insertion, et l'ensemble du club « Les entreprises s'engagent » de la Chambre de Commerce et

d'Industrie des Landes, qui a donné lieu à cette innovation et qui va permettre de créer cette notion d'empreinte sociale de l'ensemble des entreprises pour créer des critères d'attribution des marchés publics dans toutes les Landes, permettant ainsi de valoriser les bonnes pratiques sociales de l'ensemble des acteurs économiques, dont les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, qui sont nécessaires à la création d'emplois.

J'aime à rappeler que les Landes sont un territoire fertile. Plantez-y des entrepreneurs sociaux, il vous y poussera emploi et prospérité, comme vous l'avez fait à Tarnos avec le PTCE de l'Economie Sociale et Solidaire.

Mme BERGEROO : Merci Monsieur le Président. Juste pour illustrer les propos de Mme BELIN concernant la sensibilisation de l'ESS auprès des jeunes et aussi l'expérimentation de l'entrepreneuriat collectif auprès de ce même public, à savoir que, effectivement, l'association PLOUCS mais aussi la CRESS interviennent auprès des collégiens, lycéens de notre département pour faire connaître les spécificités que vous avez d'ailleurs rappelées en introduction de votre rapport, de cette Economie Sociale et Solidaire.

Par ailleurs, il y a des initiatives intéressantes, en particulier à Tarnos avec Metroloco. Cette structure d'entreprise coopérative Jeunesse, à savoir un restaurant qui est totalement autogéré par des jeunes, accompagnés bien sûr par la SIC Interstices qui est très suivie par des universitaires américains pour voir les conséquences que cela a pour le devenir de ces jeunes d'avoir eu cette expérience de coopération au sein d'une structure totalement autogérée.

Par ailleurs à Morcenx et plutôt l'été, il y a les coopératives jeunesse de services qui se développent et qui permettent aux jeunes sur des territoires de pouvoir structurer une entreprise, une structure éphémère, mais qui vont leur permettre de pouvoir appréhender l'entrepreneuriat coopératif que nous soutenons, bien sûr.

Mme SENSOU : Merci Monsieur le Président. J'aimerais juste rappeler les ambitions départementales nouvellement formalisées dans le plan d'action Ambition XL en faveur de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes et préciser qu'en matière d'insertion, l'ESS contribue à la lutte contre la précarité des femmes. Je pense à l'association BGE Landes TEC GE COOP qui accompagne les porteuses de projet. Cela représente 81% des femmes porteuses d'entrepreneuriat à l'essai. Plus largement sur l'ensemble de notre territoire, de nombreuses associations et acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire accompagnent les personnes en grande difficulté et plus précisément les femmes.

Ainsi, l'association Atelier Femmes Insertion Landes propose des contrats aidés. L'Association Art Haute Landes, je vous invite à lire un article qui est passé en février sur XL Landes info. Un très bel article avec des témoignages de femmes de cette association. La Ferme Emmaüs Baudonne de Tarnos qui porte un projet social et solidaire innovant en accompagnant des femmes en aménagement de peine.

Ensuite, je voudrais vraiment témoigner sur toutes ces associations qui permettent à certaines femmes de s'insérer ou de se réinsérer dans la société par le travail.

Si vous me permettez, mes chers collègues, on a parlé beaucoup d'insertion hier. J'avais un peu de pudeur à prendre la parole sur cette question, mais lorsqu'il s'agit d'Economie Sociale et Solidaire, j'aimerais vraiment porter un témoignage. Je suis le fruit de ces associations-là, je pense il y a 30 ans parce qu'en regardant le caméraman, il y a 30 ans, on s'est trouvés ensemble à l'école au lycée.

Il y a 30 ans, jeune maman de 21 ans n'ayant pas de travail, j'ai pu par un CES à l'époque rejoindre une association - c'est Landes Partage. À l'époque, c'était Bric-à-brac - en tant qu'aide comptable. Quand on regarde le parcours d'une vie, j'arrive à un âge mûr, donc je peux me permettre de regarder un petit peu en arrière, je pense que ça a été le déclencheur de changement de ma vie. A 21 ans, jeune maman, mariée avec un profil plutôt me conduisant à aller vers une vie de femme au foyer avec des enfants, le fait d'avoir fait ce CES, le fait d'avoir mis le pied à l'étrier par cet emploi aidé, a permis de changer totalement la trajectoire de ma vie. Comment ? 6 mois ou un an de travail m'a permis de prendre confiance en moi, m'a permis aussi d'envisager un autre avenir que celui qui

m'était déjà tracé, m'a permis de repartir au lycée parce que je n'avais qu'un CAP et un BEP, d'où la reconnaissance hier de ce garçon avec qui j'étais en classe, m'a permis de pouvoir apporter à la société, parce que suite à cela, j'ai trouvé tout de suite du travail par le fait d'avoir eu le BAC et d'avoir fait de l'alternance, m'a permis d'être ici aujourd'hui parce que finalement, au bout de 30 ans, voilà ce chemin, cet accompagnement qui a pu être fait, cet accompagnement qui m'a été fait lorsque j'étais en emploi aidé, m'a permis de pouvoir porter ces questions. Et c'est dommage parce qu'une délégation n'est pratiquement pas suffisante pour pouvoir appréhender toutes les questions autour des solidarités que porte le Département.

Je voulais juste témoigner de cela et je voulais aussi témoigner de cela parce que l'Economie Sociale et Solidaire, hormis le fait de la transformation pour les femmes dans l'insertion, il y aussi cette transformation physique et psychologique certes, mais c'est aussi pouvoir garder de la dignité. Et pour cela, je vous invite juste à aller à côté à l'hôtel du Département regarder l'exposition. On a une très belle exposition. Ce sont des femmes en insertion et il y a aussi deux accompagnatrices. Lorsqu'on est accompagnatrice, on est aussi dans l'empathie totale et on n'a pas envie de stigmatiser ces femmes. Dans cette exposition, il y a deux accompagnatrices qui sont photographiées.

Je dirai juste que cette exposition permet à la fois de voir ce changement physique de ces femmes que l'on accompagne, que le Département accompagne en finançant des associations, par nos ateliers et en aidant aussi nos agents dans la formation. Cette exposition va vous montrer beaucoup de sourires, de transformations physiques des personnes que l'on accompagne. Nos agentes ont du talent parce que c'est une exposition photo faite par une agente du Département, Madame Leslie LEBLOND qui est Directrice de la PMI. Il y a aussi des œuvres autour des femmes, qui sont fabriquées par les personnes bénéficiant du RSA autour de la question des femmes.

Je serais intarissable sur cette question. Donc, je m'arrête là et donc juste pour vous dire que cette Economie Sociale et Solidaire est un tremplin et c'est peut-être aussi, lorsqu'on parle de ce que peut apporter une personne dans cette société, comment fabriquer en réalité des citoyens engagés, parce que lorsqu'on est passé par ce parcours-là, on garde l'empathie et c'est une machine redoutable de fabrication de bénévoles. Merci.

Monsieur le Président : Merci beaucoup.

Mme BELIN : Je voudrais juste remercier Salima pour ce témoignage et je voudrais vous assurer aussi que des petites Salima, il y en a plein nos structures de l'ESS et que c'est aussi pour cela que l'on fait ces politiques publiques-là.

Fin janvier, j'ai eu la chance d'aller au Forum National de l'Economie Sociale et Solidaire à Niort et je voulais vous dire ce matin que le Département des Landes était fièrement représenté par nos jeunes landais. Monsieur le Maire de Morcenx est parti, mais il y avait justement les jeunes de la CJS dont a parlé Sylvie et des jeunes du Metroloco. Ils ont fait un travail remarquable qui a été plébiscité dans de nombreux ateliers et les politiques publiques landaises en matière d'ESS ont été citées en exemple et je puis vous dire qu'aucun autre Département n'a été cité lors des plénières.

Également, je voulais le dire devant l'ensemble de l'Assemblée, nos politiques publiques en direction des EHPAD ont été saluées et seront certainement, si ce n'est copiées, au moins regardées de près par un certain nombre de Départements français.

Monsieur le Président : Très bien. Je vous remercie beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes de vote ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gageacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENT : M. Paul Carrère **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

I-1 UNE ACTION VOLONTARISTE DU DEPARTEMENT SUR SA COMPETENCE EN MATIERE DE COLLEGES (page 396 du volume 2)

(Rapporteur : Mme LAGORCE)

Mme LAGORCE : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Le présent rapport rassemble les interventions du Département correspondant à sa priorité d'action, les collèges pour lesquels nous avons approuvé un PPI portant sur la période 2021-2026, celui-ci étant actualisé en fonction du rythme des réalisations.

À propos des travaux bâtiments collèges un CP de 6 490 000 € est à inscrire pour la poursuite des opérations engagées et la réalisation des programmes des différents travaux qui débuteront en 2024, à savoir l'extension du Collège de Saint-Martin de Seignanx, les études liées à la restructuration totale du collège de Tartas et la restructuration partielle du collège de Capbreton.

Enfin, le Département choisira le lauréat qui réalisera les études afférentes à la reconstruction du Collège de Saint-Vincent-de-Tyrosse.

Le rapport présente également les inscriptions budgétaires dédiées aux programmes spécifiques de mise aux normes, le programme courant de maintenance générale et le programme de développement durable.

Concernant les équipements sportifs, le Conseil Départemental reconduit son dispositif de financement des déplacements des collégiens vers les installations sportives et maintient son aide aux structures gestionnaires de piscine. Le budget 2024 intègre les inscriptions nécessaires à la mise en œuvre du règlement d'aide à la construction ou la réhabilitation des équipements mis à disposition prioritaires des collèges. Une nouvelle AP de 2 M€ est dédiée à la programmation 2024.

Le rapport intègre le règlement afférent au plan piscines dont le principe a été acté au BP 2023.

Au titre des moyens délégués aux établissements, le rapport prévoit une inscription de crédit de plus de 9,5K M€.

Concernant les dotations aux collèges publics, lors de la DM 2 notre Assemblée a adopté une répartition prévisionnelle des dotations globales de fonctionnement. Au regard des éléments complémentaires reçus, il vous est proposé d'attribuer un montant total des DGF qui s'élève à 4 397 618 € et d'attribuer des dotations spécifiques de fonctionnement dédiées aux dépenses de viabilisation pour 646 235 €. L'équivalent des sommes dépensées par le Département pour chaque collégien scolarisé dans un collège public étant attribuées aux collèges privés au prorata du nombre des élèves qu'ils scolarisent, un crédit de 1,38 M€ est inscrit pour financer les forfaits externat à verser aux collèges privés.

Concernant la restauration scolaire, 320 000 € sont prévus au budget. Au-delà des inscriptions habituelles, de nombreuses démarches sont menées avec les collèges dans le domaine de la restauration, des déplacements dans les collèges, l'acquisition d'un outil de gestion adapté. Cet accompagnement permet de répondre aux besoins exprimés par les établissements face à l'accroissement des attendus sociétaux et réglementaires, dont les exigences liées à la loi EGALIM. Depuis 2023, on observe une dynamique au niveau des collèges publics landais. Le projet de création de groupement de commandes devrait amplifier cette dynamique, mais également renforcer le rapprochement entre l'offre et la demande locale. Enfin, un crédit global de 2,11 M€ est prévu pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions relatives au personnel, permettant le financement des remplacements des personnels techniques ainsi que le financement des personnels recrutés par les établissements sur des missions relevant de compétences départementales sur un statut Parcours Emploi Compétences.

Enfin, le rapport intègre les éléments liés à la mise en œuvre de l'opération « Un collégien, un ordinateur portable » pour la poursuite de cette opération et la mise en œuvre des actions intervenant dans le cadre du numérique éducatif. Un crédit de 7 M€ est prévu au budget 2024.

Donc, sur l'ensemble de ce dossier, les dépenses s'élèvent à 31 909 743 € et une inscription de recettes de 1 846 900 €.

Si vous me le permettez, Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais faire un point d'actualité par rapport au CDEN qui s'est tenu il y a 15 jours, qui était présidé par le DASEN, la Préfète et Xavier FORTINON, le Président du Conseil Départemental.

Lors de cette instance, le Département n'a pas validé les mesures de carte scolaire prévues pour la rentrée. En effet, si je fais un focus sur les collèges, alors qu'il y a une stagnation des effectifs, le nombre de postes d'enseignants sera en baisse. Je ne comprends pas trop la logique. C'est contestable puisque je viens de le démontrer, le Département lui continue d'allouer d'importants moyens en direction des collèges, ce qui va à l'encontre de la politique nationale finalement. Cette politique nationale obéit à une logique libérale que nous contestons, bien entendu. C'est une évolution incompréhensible.

Je voudrais aussi faire un petit focus sur la nouvelle réforme qui attend le collège à la rentrée, réforme dont je préciserai qu'elle est contestée à tous les niveaux, que ce soit au niveau des enseignants, que ce soit au niveau des principaux de collèges, on le voit bien quand on siège dans les conseils d'administration, que ce soit au niveau des parents d'élèves et que ce soit au niveau du Conseil Supérieur de l'Education. Eh bien, le gouvernement reste sourd. Le Premier Ministre reste sourd à tout ce que l'on peut entendre concernant cette réforme et je trouve cela très inquiétant. Très inquiétant parce que vous avez tous entendu parler des groupes de niveaux. Ces groupes de 8 niveaux ne vont faire que stigmatiser des élèves. Ce qui est contestable, c'est qu'on le fait au mépris vraiment de tous les personnels. Quand on voit les moyens en heures que cette réforme demande, eh bien, pour contenter la mise en place de ces groupes de niveaux, on va enlever les demi-groupes en langues, on va enlever les demi-groupes en sciences et le gouvernement reste sourd à tous ces arguments.

L'an dernier, il y a eu une réforme concernant les sixièmes. On n'a même pas le temps de voir l'aboutissement de cette première réforme qu'on la met aux oubliettes et qu'on demande aux enseignants de mettre en place une nouvelle réforme. Voilà.

Donc, je voulais faire un petit focus là-dessus. Et pour dire qu'alors que l'on constate une diminution de l'attractivité du métier d'enseignant, je crains que cette réforme ne relance pas du tout l'attractivité de ce métier, bien au contraire et ils sont bien courageux les nouveaux étudiants qui se lancent dans les concours de recrutement de l'Education Nationale.

Mme BERGEROO : En complément par rapport aux propos qui viennent d'être tenus par Mme LAGORCE, juste une précision malgré tout, c'est que cette réforme sur les groupes de niveaux ne s'impose pas au privé. C'est à dire que le privé a la possibilité de le mettre

en place ou pas, alors que le public est dans l'obligation de le faire. Il y a un changement de propos et de termes employés puisque, effectivement, l'ancien ministre qui est aujourd'hui Premier Ministre parlait de groupes de niveaux et aujourd'hui, la Ministre actuelle parle de groupes de besoins. Donc, on voit effectivement un glissement et un rétropédalage clair parce que la mise en place est particulièrement délicate et se heurte à une incompréhension de la part des familles, une incompréhension de la part des enseignants et des personnels de direction.

Je voudrais rajouter une autre inquiétude. On a parlé de l'éducation, mais moi, je vais vous parler plus particulièrement de la baisse significative des moyens financiers alloués à l'éducation populaire, aux associations de l'éducation populaire. On connaît leur importance. On connaît leur champ d'action en matière d'éducation, en matière de solidarité, en matière d'éducation à l'environnement, etc. 130 M€ sont supprimés les concernant.

Tous autour, vous êtes soit maires, conseillers, Présidents de communautés de communes. Vous savez très bien quel est le rôle de cette association d'éducation populaire dans la mise en place des PEDT ou dans l'accompagnement du périscolaire. Concernant le Département, on va le voir tout à l'heure à travers les différents rapports Jeunesse, on sait et on connaît la place historique de ces associations dans la politique Jeunesse menée dans le cadre du Département. Je vais les citer : la Ligue de l'Enseignement et PEP 40, les Francas, la GPA et d'autres encore.

Ils sont fondateurs. Réduire leur implication, leurs moyens financiers, c'est essentiellement réduire leur champ d'action, forcément, ou bien – et c'est peut-être ce qui est en filigrane - demander aux autres acteurs, et en particulier aux collectivités de davantage encore intervenir financièrement, mais par rapport à cette décision, qui est certes une décision comptable, il me semble que quand on voit leur rôle au quotidien auprès des jeunes en particulier leur permettant de faire vivre les valeurs de la République, il me semble qu'il est quand même grave de porter atteinte à ces acteurs de l'éducation.

M. DELAVOIE : Tout simplement pour saluer la position du Département en CDEN, pour être encore un peu dans le milieu enseignant et notamment très proche des organisations syndicales, ils ont tous salué la position du Département, y compris le communiqué de presse que vous avez pu sortir à la suite du CDEN, Monsieur le Président et au nom de l'ensemble de mes collègues, on vous remercie. On est assez attachés aux différentes positions que prend le Département en faveur de l'éducation et de nos futurs jeunes citoyens.

Mme BOURRETERE : Je m'associe à ce que vient de dire Damien DELAVOIE, ici avec plutôt la parole des parents d'élèves de la Fédération FCPE qui saluent également votre position et pour ce qui est de la Fédération Départementale des Landes, qui s'associera aussi au mouvement des enseignants pour, le 2 avril, contester cette réforme dont Muriel LAGORCE vient de parler et qui va trier nos enfants en tant que parents, dans un tri social qui est fort à redouter.

M. VALLAUD : Simplement pour dire que depuis 2017 il y a eu à peu près 7 000 suppressions de postes dans l'Education Nationale. On sait la difficulté qu'il y a eu à les recréer. Mesurez bien que 7 000 postes, c'est à peu près l'équivalent de la fermeture 160 collèges en France et on connaît les besoins en remplacement, en accompagnement d'un certain nombre de publics fragiles, ce qu'avait apporté de façon éphémère, puisqu'il avait été supprimé par Jean-Michel BLANQUER, le dispositif « Plus de maîtres que de classes » qui avait été déployé dans nos territoires ruraux en particulier.

Mesurez bien aussi que les dépenses pour l'Education Nationale entre le quinquennat 2012-2017 et 2017-2022, défalquées de l'inflation, sont en baisse sur le premier quinquennat d'Emmanuel MACRON. Ce n'est d'évidence pas sa priorité et on en paie ici évidemment les conséquences.

De la même manière, on avait terminé en 2017 avec une mobilisation autour du décrochage scolaire qui est un sujet important et qui d'ailleurs, à certains égards, fait

jonction avec d'autres préoccupations qui sont celles du Département, qui est la question de la protection de l'enfance parce qu'il y a parfois un lien patent entre les deux.

Tout cela a été abandonné, de même que la question de la mixité sociale à l'école. En réalité, c'est un gouvernement qui est essentiellement gouverné par les préjugés, parfois contre les réalités objectivées par les chercheurs. Je pense au rétablissement du redoublement qui était une singularité française qui est démentie par toutes les études académiques qui ont pu partir sur ce sujet-là. Mais voilà, évidemment, il est plus facile de se faire applaudir en disant : dictée le matin, uniforme et respect du maître, que de se poser la question de faire de cette Education Nationale ce qu'elle est pour nous, renouant avec ce que Péguy appelait le socialisme et l'éducation, c'est-à-dire le creuset français et un outil d'émancipation républicain.

Mme PEDUCASSE : Je voulais revenir comme Boris sur la diminution des moyens dans l'Education Nationale parce que je crois que surtout, le fond du problème par rapport aux différentes réformes, c'est celui-là. C'est à dire que la plupart du temps, elles sont inspirées d'expérimentations. On a parlé d'innovations et d'expérimentations pédagogiques comme, par exemple, les groupes de besoins, parce que donner plus à ceux qui en ont le plus besoin en soi, je pense que tout le monde serait d'accord. Ce n'est pas un problème de stigmatisation. Le problème, c'est qu'il n'y a aucun moyen qui est associé effectivement à ce type de réforme et au contraire, les moyens sont en baisse. C'est cela le vrai sujet de l'ensemble des réformes.

On a la même chose exactement sur le lycée. Permettre à chacun de choisir son parcours, mais qui ne peut pas adhérer à cette idée-là que l'on pourrait choisir son parcours ? Sauf qu'en même temps, dans les établissements, effectivement, ce qui se traduit dans les faits, c'est qu'il y a moins d'enseignants, moins de moyens pour pouvoir répondre aux aspirations des élèves. On va avoir maintenant, au travers de Parcoursup - on en parlait hier - des élèves qui ont des difficultés à choisir leur projet, mais au final on ne leur propose pas dans les établissements les options qu'ensuite éventuellement les établissements de l'enseignement supérieur attendent pour qu'ils puissent s'inscrire dans des parcours de réussite.

Donc au final, la grande difficulté, c'est effectivement le fait qu'on ne met pas les moyens qui permettraient de répondre aujourd'hui aux besoins qui sont ceux de l'Education Nationale, ni même de la prise en compte des besoins spécifiques ou des besoins des élèves à besoins particuliers, et cela met les enseignants en grande difficulté et en souffrance professionnelle, et comme Muriel le disait, il faut être courageux aujourd'hui, parce que ce sont eux qui sont aux prises avec ces difficultés du quotidien.

Je crois que la réponse que vous avez reçue, Monsieur le Président, à votre courrier concernant par exemple le lycée Haroun Tazieff ou le lycée Duruy est assez éloquente puisqu'on voit bien que le calcul est purement numérique et chiffré et qu'il n'y a aucune prise en compte de nos préoccupations vis-à-vis de l'avenir de ces élèves sur ces établissements.

Monsieur le Président : Je vous remercie pour toutes vos interventions. Je ne vais pas en rajouter, mais juste vous rappeler parce qu'on est sorti un peu du cadre du strict de notre politique départementale, tout l'investissement que l'on a dans les collèges, tout l'investissement que l'on met dans l'accompagnement et pour donner le cadre nécessaire pour cette réussite scolaire parce qu'il faut quand même avoir conscience qu'aujourd'hui, on a un système qui ne fonctionne pas très bien. Quand on voit les résultats, il y a, je pense, beaucoup de choses à faire. Les approches sont relativement différentes et vous l'aurez très bien compris. Enfin, nous, on continue notre route en la matière. On considère qu'il ne faut surtout pas baisser et cela a été rappelé par Muriel LAGORCE, et c'est pour cela que l'on augmente encore les dotations.

Ensuite, je serai moins optimiste que vous, quand on participe aux Conseils d'Administrations. Et si j'avais un bémol à faire par rapport à ce qu'évoquait Boris VALLAUD, et c'est une des seules réformes qu'il n'a pas évoquée tout à l'heure, celle que je regrette beaucoup, c'est celle des 4 jours et demi. Je vois que même sur ce département des Landes

qui était largement en pointe, aujourd'hui, les 4 jours et demi sont détricotés. C'est quand même ce qui est très préoccupant parce que, comme l'a dit Boris VALLAUD, la priorité, c'est quand même l'enfant avant tout et il faut aussi se préoccuper de sa capacité à apprendre, à comprendre dans les meilleures conditions.

Et moi, je regrette beaucoup que ce dispositif qui avait beaucoup de vertus et quand on se rapproche des scientifiques, tout à l'heure on parlait des scientifiques qui avaient démontré toutes ses vertus et toute son efficacité, ça a été balayé quand même très rapidement quand même. Je suis content d'entendre ce que dit Damien DELAVOIE sur le soutien des enseignants, mais j'aimerais de temps en temps que sur des sujets aussi importants que ceux-là, on puisse être aussi soutenus et suivis et que certains réflexes ne soient pas pavloviens, on va dire.

Sur ce dossier, est ce qu'il y a des demandes de vote ?

M. LABRUYERE : Chers collègues, je suis allé voir les chiffres de l'Education Nationale entre 2017 et 2024. Le budget a augmenté de plus de 29%, soit plus de 14 milliards d'euros pendant la période. Donc, juste pour signaler quand même que les chiffres ne sont pas tout à fait exacts en disant que les budgets diminuent.

Second point, je tenais à rejoindre Monsieur le Président sur les 4 jours et demi. Pour les avoir vécus, je me suis battu quand j'étais maire de Sanguinet pour les maintenir et au bout d'un moment, j'avais toute l'Education Nationale sur le dos et tous ceux qui étaient dans ma commune qui voulaient tous repasser sur 4 jours pour le bienfait des enfants, chose que je n'ai jamais réussi à comprendre et ils ont toujours eu beaucoup de mal à me l'expliquer, mais malgré tout, devant leur énergie à vouloir repasser sur 4 jours et l'appui des parents d'élèves qui eux aussi étaient beaucoup influencés par l'Education Nationale, j'ai dû céder sur ce fameux 4 jours et demi et je l'ai beaucoup regretté et donc je vous rejoins sur ce point de vue.

M. VALLAUD : Je tiens à la disposition de mon collègue les chiffres qui arrivent directement de la Direction du Budget de l'État qu'il n'est jamais inutile de consulter, parce que vous ne les avez pas retraités de l'inflation, ce qui est un petit détail, mais qui est un détail à mon sens tout à fait important. Les crédits du ministère de l'Education Nationale entre 2012 et 2017 ont augmenté de 7,9 milliards, soit + 13% avec une moyenne de + 2,5% par an. Entre 2017 et 2022, le budget du ministère a augmenté de 8 milliards, soit + 12% et au total en moyenne 2,2%. On pourrait considérer que c'est à peu près équivalent, sauf que ce n'est pas retraité de l'inflation. Lors du quinquennat 2012-2017, la hausse des crédits du ministère a été supérieure de 10 points à l'inflation. A contrario, lors du quinquennat 2017-2022, la progression des crédits hors inflation a été négative de - 1,8%. Je les tiens à votre disposition sous timbre du ministère.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Sur ce dossier, est-ce qu'il y a une demande de vote ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

I-2 SPORTS (page 439 du volume 2)

(Rapporteur : M. BEDAT)

M. BEDAT : Merci Monsieur le Président. Je vais essayer d'être synthétique plutôt que de vous lire l'ensemble des interventions en faveur du sport.

Pour cet exercice, 3 M€ seront consacrés au sport. Ces 3 M€ nous permettent d'asseoir notre politique sportive en insistant toujours plus sur la pratique sportive des jeunes, le soutien aux mouvements sportifs, la promotion des sports et la valorisation des sports de nature.

Concrètement, nous reconduirons l'ensemble des mesures connues à destination, soit des 126 000 sportifs eux-mêmes, soit des structures accompagnatrices comme PSL, soit des comités, des fédérations, des clubs, des encadrants, le sport et les sportifs de haut niveau. En clair, comme j'ai l'habitude de le dire, toutes les strates du monde sportif.

L'ensemble des règlements actuels est proposé à la reconduction. Également, nous appuierons nos actions en faveur de l'inclusion par le sport et l'égalité femmes-hommes.

Je propose plutôt de faire un focus sur quelques dossiers.

La jeunesse. La jeunesse, c'est plus de 1 271 000 € qui y sont consacrés. C'est l'ADN de notre politique, avec notamment un soutien indéfectible aux 500 écoles de sport, avec la reconduction du chèque sport, plus de 1 200 par saison, l'aide à la première licence, mais c'est aussi le soutien au sport scolaire, notamment l'UNSS, qui obtient de très bons résultats chaque année.

Le deuxième dossier, c'est le soutien aux collectivités locales dans l'amélioration de leurs équipements sportifs. Je rappelle que l'an dernier, nous avions voté un règlement d'intervention et ce dispositif vient en complément de ce qu'a dit Muriel LAGORCE tout à l'heure, c'est à dire un plan piscine pour les collectivités, une aide aux constructions de gymnases, en tout cas toute structure associée au collège, mais également le FEC.

Donc, c'est un dispositif supplémentaire pour l'aide aux collectivités. Il vous est proposé, pour être au plus près des besoins, un abaissement du plancher de la dépense éligible à 60 000 € et un élargissement des équipements éligibles, avec la possibilité donc de subventionner - excusez-moi pour les anglicismes - ces pump-tracks, city-parks, skate-parks. On parlera plutôt de terrain multisports.

Le troisième dossier, c'est la thématique des Jeux Olympiques. Nous consacrerons 311 200 € à animer la dynamique des Jeux Olympiques, en lien avec les territoires, les communes terres de jeux et soutenir les séjours sportifs. On fera cela, notamment en collaboration avec le CDOS.

Nous continuerons d'aider les collectivités locales, encore une fois, retenues comme centres de préparation aux jeux, dans l'amélioration des équipements sportifs pour l'accueil des délégations. Vous le savez, 6 communes : Capbreton, Soustons, Dax, Mont-de-Marsan, Saint-Paul, Hagetmau, avec déjà des délégations qui se sont manifestées pour venir. Je vous le dis parce que c'est important pour le rayonnement des Landes. À Capbreton, nous retrouverons l'équipe féminine de hand de Norvège, la France bien sûr. La France pour le rugby à 7 et à confirmer le Canada pour le skate. Ils s'entraîneront sur le skate-park. A Soustons, nous retrouverons les équipes de Nouvelle-Zélande, les All Blacks, féminines et masculines, pour le rugby à 7, peut-être la Roumanie également et aussi pour l'aviron, nous retrouverons peut-être la Serbie. A Dax la semaine prochaine, la ville de Dax accueillera l'équipe de France d'épée.

Un dernier mot sur les Jeux Olympiques sur l'opération un peu emblématique que nous avons choisie, c'est à dire l'opération des 1 000 billets pour les Jeux Olympiques. Je peux vous dire qu'on est en passe de réussir notre pari, notre objectif puisqu'on a 10 comités départementaux et 8 structures sportives associatives jeunes qui se déplaceront sur les épreuves de foot, de voile, de canoë, de rugby, de hand, de basket et pour lesquelles nous mettrons 41 000 € pour les aider à se déplacer et surtout à s'héberger. Il reste 150 billets à répartir, plus que 150 billets, c'est-à-dire 85 packs que nous ferons à la Commission Permanente.

Le quatrième dossier qui n'est pas dans ce rapport, mais qui a été évoqué hier par M. MARTINEZ, c'est la Maison des sports. Pour rappeler que grâce à cet équipement, nous aurons sur un même site regroupé nos 3 partenaires importants du sport, c'est à dire le CDOS, Profession sport et notre SSID. Ce sera surtout un lieu à destination des sportifs ou comités, en tout cas à toute personne qui s'intéressera au sport ou aux métiers du sport. Le démarrage des travaux est effectif. On est sur une autorisation de programme de plus de 3,2 M€.

Voilà en synthèse, Monsieur le Président, le rapport sports pour l'exercice 2024.

Monsieur le Président : Je vous remercie beaucoup.

M. DELPUECH : Je voudrais indiquer à mon ami Henri BEDAT que le ministère de la culture a envoyé aux maires de France quelques termes à franciser. On dit planchodrome pour les sports de glisse maintenant, Monsieur Henri.

Mme TOLLIS : Merci Monsieur le Président. Je voulais préciser, puisque nous sommes dans l'année des Jeux Olympiques, que nous avons une championne du monde de parasurf 2023 dans les Landes. 4 ans après un terrible accident de la route à la suite duquel elle a été amputée d'une partie de la jambe gauche, une landaise, Laurie PHILIPPS, est devenue championne du monde de parasurf le 11 novembre dernier en Californie. C'est un titre qu'elle est la première française à conquérir. Elle est licenciée au club de Hossegor golf club.

C'était juste pour signaler par rapport à ce championnat, que nous soutenons en plus la Fédération Française Surf qui se bat pour que cette discipline puisse être représentée aux prochains Jeux Olympiques. Pas cette année, mais nous espérons qu'elle pourra aussi défendre les couleurs de la France aux prochains Jeux Olympiques. Merci.

Mme LAGORCE : Je voulais juste faire un petit focus sur le sport scolaire puisqu'on a parlé de licences sportives offertes aux élèves de 6^{ème}. C'est un chèque sport de 50 €, mais cela peut aller jusqu'à 75 € s'ils prennent une licence UNSS.

Cela me permet de rebondir sur les excellents résultats du sport scolaire dans les Landes avec l'équipe féminine de basket du lycée Despiau qui est championne de France, qui va participer aux championnats du monde à Macao, l'équipe rugby féminin du collège de Linxe qui est également championne de France 2023 et il y a 3 jours, elles ont été, toujours l'équipe féminine du collège de Linxe, championnes académiques de rugby. Donc, elles vont participer aux intra-académies et on espère qu'elles iront également aux championnats de France. Je souligne vraiment l'importance de l'aide du Département pour le sport scolaire parce que cela permet aux équipes qui vont participer à des championnats de France qui

sont souvent loin, de participer aux frais de transport qui sont souvent très onéreux. Et simplement vous faire remarquer que ce ne sont que des équipes féminines qui pour l'instant sont championnes de France.

M. BEDAT : Pour continuer dans les félicitations, encore une fille, j'avais oublié de le préciser. Nous avons une agente du Service Sport Intégration Développement, du SSID, qui sera arbitre aux Jeux Olympiques dans un sport réservé aux handicapés, aux Jeux paralympiques. Le sport, c'est la Boccia. C'est un sport de boules italien, qui est typiquement adapté aux personnes handicapées moteur. Elle travaille au Département.

Mme DEGOS : J'espère que je n'ai pas été inattentive, mais je voulais rappeler que nous avons reçu le 2 février dernier les sportives landaises lors d'une cérémonie ici à l'Hôtel du Département et que c'est une cérémonie qui était organisée pour la première fois et qui a été vraiment très appréciée par ces jeunes filles, d'être mises en avant et d'avoir une cérémonie qui leur était destinée. C'était vraiment un moment très convivial. Il y avait à la fois des sportives évidemment professionnelles, mais également des amateurs de tous niveaux. C'était vraiment un très bon moment.

Mme SENSOU : Merci beaucoup Dominique. En fait, j'allais parler de l'égalité femmes-hommes dans le sport et dire que cela commence à prendre cette année. Les sportifs commencent à beaucoup s'intéresser à cette thématique du sport au féminin. Ils nous font remonter des choses estampillées au féminin avec cette année des actions qui ont été faites : journée de sport au collège, le tournoi élite U17 du football féminin. Il y a eu aussi « Invit'ta pote », la 2^{ème} édition du sport au féminin. C'est le comité des Landes de judo qui avait organisé cette journée-là. J'y ai assisté et ce qui était très intéressant c'est que, hormis le partage de savoir-faire des sportives avec des jeunes amatrices, c'était aussi l'échange autour du cancer du sein.

Donc, permettre ces journées-là du sport au féminin et aborder certains sujets spécifiques aux femmes a été beaucoup apprécié. Je te rejoins Dominique, cela a été beaucoup apprécié par les participantes. Les championnes qui ont été invitées au Département ont été ravies d'être reconnues et surtout d'être regroupées parce qu'au final, de temps en temps on voit des articles passer, on a une championne par-ci ou par-là, mais là, le fait d'être toutes regroupées dans un même endroit et d'être félicitées par le Département, le Président présent et les conseillers, j'espère une journée à renouveler. Merci.

M. VALLAUD : Rapidement, c'était pour saluer la constance des résultats sportifs en course à pied d'Olivier MARTINEZ que personne n'a songé à saluer ici. Je ne voudrais pas qu'il ait le sentiment qu'on lui ait fait injustice.

Monsieur le Président : Je vous remercie.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. (**30**)

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

J-1 FAVORISER LES PARCOURS EDUCATIFS ÉPANOUISSANTS (page 469 du volume 2)

(Rapporteur : Mme BERGEROO)

Mme BERGEROO : Merci Monsieur le Président. Les politiques jeunesse que nous portons ont comme objectif de créer des conditions favorables à l'épanouissement des jeunes landais, leur émancipation et les accompagner dans leur engagement sur leur territoire.

Ces politiques jeunesse sont organisées autour de trois axes que vous avez d'ailleurs projetés : favoriser les parcours éducatifs épanouissants, donner aux jeunes les possibilités de choisir leur parcours et le soutien de leur engagement citoyen.

Ce premier rapport rassemble les interventions qui, en 2024, représentent plus de 5,5 M€ à inscrire pour sécuriser et dynamiser les parcours de jeunesse. Il s'agit de soutenir les efforts des communes en faveur des élèves en attribuant des aides pour la construction scolaire du premier degré, d'accompagner les territoires dans la mise en œuvre de leur politique éducative, d'alléger les frais de scolarité, également de faciliter l'accès à la culture, au sport, aux vacances, aux loisirs pour les jeunes landais.

Concernant plus particulièrement le soutien des communes, groupement de communes pour l'enseignement du premier degré, qu'il s'agisse de la construction, reconstruction, rétablissement et sécurisation des bâtiments, en 2023, 8 projets de travaux ont été soutenus pour un montant de 613 000 €. Je rappelle que nous répondons aux sollicitations des communes. Vous avez en fait des variations d'une année sur l'autre, mais cela correspond tout simplement aux demandes qui varient et on voit que pour 2020 par exemple, il y a une baisse significative mais qui est tout simplement liée à la période COVID.

Pour poursuivre ce soutien, une AP de 750 000 € est à inscrire pour 2024.

Au titre de notre projet éducatif global, nous renouvelons les aides existantes permettant d'alléger les frais de scolarité supportés par les familles. L'aide la plus emblématique et bien ancrée sur notre territoire concerne la gratuité des transports scolaires que nous maintenons avec une inscription de 2 050 000 €, complétée d'ailleurs avec ce qui avait été évoqué par M. MARTINEZ hier, associée au transport pour les enfants porteurs de handicap d'un montant de plus de 3 M€, ce qui fait un global sur le transport scolaire pris en charge par le Département d'un peu plus de 5 M€. Le Département prend en charge le coût d'abonnement au transport scolaire pour les élèves ayant droit, par accord avec la Région Nouvelle Aquitaine et les Intercommunalités qui sont aujourd'hui compétentes. Une aide individuelle au transport pour les internes de fin de semaine et une allocation individuelle de transport complète le dispositif.

Ainsi, vous pouvez le voir, vous avez presque 24 000 élèves qui bénéficient de cette gratuité et à peu près 350 élèves qui en bénéficient aussi pour le transport des internes.

Toujours pour accompagner au mieux les familles, les bourses départementales sont reconduites avec une inscription de 580 000 €. Concernant les bourses départementales, on voit que 3 910 demandes ont été déposées en 2023 pour un montant d'un peu moins de 500 000 €. Juste une précision concernant ces bourses départementales, il y a une revalorisation en 2023 de plus de 10% portée par le Département et pour 2024, il y aura une augmentation en moyenne de 5,85% de base mais aussi en fait de points.

Je voudrais m'arrêter sur les bourses départementales. On observe une baisse de la demande des bourses départementales, comme d'ailleurs des bourses nationales. C'est d'autant plus marqué pour l'année 2024 puisqu'on a eu les chiffres récemment. J'ai demandé aux services et on a travaillé avec les services pour identifier sur tous les collèges quels étaient les taux de baisse et on est assez inquiet. On se rend compte que sur certains collèges on a une baisse de 50%. On va aller sur le terrain pour essayer de faire en sorte qu'il y ait davantage de familles qui puissent être informées et les accompagner dans le recours à ce droit et également informer les chefs d'établissement par rapport à cette

situation. Travailler aussi avec les maisons de solidarité, etc. et essayer de faire en sorte qu'il y ait ce recours plus important.

Par ailleurs, pour accompagner le parcours éducatif des jeunes landais, des aides complémentaires sont attribuées aux familles permettant de favoriser l'égal accès aux vacances, aux activités, aux loisirs qu'il convient d'acter. Concernant les séjours de vacances via le dispositif « bons vacances », dont des ajustements de règlement sont à réaliser par rapport aux ajustements qui ont été réalisés par la CAF, vous avez les chiffres concernant ces « bons vacances » en jaune. Vous savez le nombre de journées qui ont été accompagnées. Depuis une semaine, vous avez le catalogue des journées vacances qui est publié, distribué dans les écoles à travers la GPA et logiquement, on devrait retrouver ce catalogue dans tous les cartables des jeunes.

Nous renouvelons l'aide attribuée aux familles dont les enfants fréquentent l'accueil de loisirs ainsi que les fonds de participation pour les séjours en classe découverte et classe olympique.

Enfin, pour encourager l'initiative de tous les partenaires de l'éducation, nous maintenons pour 2024 notre soutien à ces associations afin de diversifier l'offre de vacances et de loisirs, mais aussi la promotion de la lecture en complément de ce qui est fait par ailleurs sur la Direction Culture, que je pense, Rachel DURQUETY évoquera, et toutes les actions éducatives menées auprès des jeunes landais, en particulier concernant la culture scientifique et le partenariat avec Landes au lycée. À ce propos, 27 associations socioéducatives ont été soutenues en 2023 et 4 sont en signature de convention pluriannuelle, les 3 déjà en convention pluriannuelle, les Francas, la Ligue de l'Enseignement et les PEP 40. Une nouvelle Convention va être signée avec Jeunesse au plein air. Je rappelle que Jeunesse au plein air a un chargé de mission qui travaille fortement et qui est très impliqué sur l'ensemble du territoire pour assurer l'inclusion, en particulier en milieu ordinaire, en périscolaire et en séjours de vacances.

Pour terminer et pour illustrer un petit peu l'ensemble des actions qui peuvent être menées dans le milieu socio-éducatif, juste un exemple. La Maison de l'Europe, portée par WPPSI à Pontonx, organise, a organisé l'an dernier et va organiser cette année, le 24 mai, une simulation de Parlement Européen permettant aux jeunes de pouvoir appréhender ce qu'est la décision et le processus de décision au niveau de l'Union Européenne. Cela a été particulièrement apprécié par les jeunes. Ils sont accompagnés par des étudiants europhiles. L'association Europhile est composée d'étudiants de l'IEP de Bordeaux. Cela permet à tous ces jeunes de comprendre le processus de décision. Cela leur permet aussi de pouvoir travailler ensemble, de pouvoir débattre, d'avoir cette culture du débat qui aujourd'hui a tendance un petit peu à disparaître au profit plutôt d'invectives et non pas de construction réelle de raisonnement et cela leur permet aussi de pouvoir mieux s'appréhender puisque c'est ouvert à l'ensemble des élèves de première, terminale générale, professionnelle et technologique.

J'en ai terminé, Monsieur le Président. Ce sera pour le 24 mai et vous êtes bien sûr invités.

Monsieur le Président : Je vous remercie.

Mme BELIN : Merci Monsieur le Président. Je voudrais juste revenir sur un point précis du rapport qu'a évoqué Sylvie Bergeroo, c'est la politique de notre Département en faveur des établissements scolaires du premier degré. Je rappelle que c'est une politique complètement volontariste de notre Département qui est précieuse, vraiment très précieuse pour les collectivités, pour les communes et les groupements de communes. On a parlé hier ensemble de l'attractivité de notre département, de la nécessité de construire des logements, notamment des logements sociaux, pour accueillir nos populations et les faire vivre bien. Mais faire vivre bien nos populations, c'est aussi leur offrir des niveaux de services et d'infrastructures à la hauteur de leurs attentes et il est difficile pour les collectivités aujourd'hui compte-tenu du contexte, de venir à bout de grands projets.

A Ondres, la ville dont j'ai la chance d'être maire, j'ai une chance inouïe, c'est que je construis une école. On va inaugurer une école. Je pense que dans la vie d'un maire, c'est

quand même quelque chose de très particulier que de construire une école. Nous, on a cette chance là et cette chance là, c'est aussi la chance de tous les petits Ondrais qui, jusqu'à présent, sont dans une école primaire, uniquement une école primaire. Il y a un certain nombre d'entre vous qui sont dans le monde de l'éducation. J'ai 14 classes dans cette école primaire compte tenu de l'arrivée massive de populations ces derniers temps. C'est énorme et c'est une école qui ne permet plus aux enfants d'apprendre dans de bonnes conditions ou de bénéficier d'une égalité des chances.

Donc, à la rentrée, on va pouvoir inaugurer cette école dès le mois de septembre, cette nouvelle école, et c'est grâce au Département sans qui on n'aurait pas pu boucler le plan de financement. Donc, c'est une politique publique que je tiens à saluer et dont on a bénéficié et j'en remercie le Président.

M. LABRUYERE : Merci Monsieur le Président. Je reviens sur le sujet des bourses accordées au secondaire et sur le fait que les demandes soient en baisse. Ne serait-il pas intéressant de se poser la question sur le montant attribué ? Peut-être que l'on pourrait revoir les critères d'attribution, les mettre un peu plus exigeants, mais permettre avec le même budget de distribuer des sommes plus importantes, parce que quand je vois que pour environ 1 800 étudiants, c'est entre 50 et 100 €, cela me semble faible comme montant et peut-être que l'on pourrait, encore une fois, avoir moins de demandes, moins d'enfants concernés, mais avoir des sommes plus conséquentes à leur octroyer. Merci.

Mme BERGEROO : Je rappelle quand même le principe des bourses départementales. Initialement, historiquement, c'était pour pouvoir permettre aux familles les plus modestes d'avoir une prise en charge des repas scolaires. D'où les montants de 50, 100 et jusqu'à 300 parce que ça va aussi jusqu'à 300.

Mme SENSOU : Juste préciser que ce n'est pas tellement la somme qui compte, mais en réalité, lorsqu'on a le statut de boursier, il y a plein d'avantages pour ces jeunes collégiens. Cela leur permet de bénéficier de pas mal d'autres choses. Ce n'est pas tellement la somme en réalité. Si on calcule tous les avantages qu'il y a à côté, finalement on va atteindre les 300 €.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Cela demeure un problème récurrent parce que le sujet revient tous les ans et on ne fait qu'enregistrer la baisse. Tout le monde me dit que tout le monde s'active mais enfin, on ne peut pas d'un côté constater l'augmentation de la pauvreté, l'augmentation des difficultés et constater l'augmentation du non-recours. Quand c'est le recours à des aides qui sont portées par d'autres, on ne peut que le constater, mais là ce sont des dispositifs que l'on met en œuvre et c'est quand même un véritable souci. Pendant un certain temps, on a invoqué la dématérialisation, mais je ne pense pas que ce ne soit que cela. On a maintenu les deux dispositifs en parallèle, c'est à dire papier et numérique et cela n'a pas eu d'effet.

Je pense qu'il faut aussi que l'on mobilise peut-être plus encore l'administration des collèges, parce que je ne sens pas que ce soit une grande préoccupation chez eux donc. Pour moi, c'est quand même un véritable sujet de préoccupation. Comme l'ont réexpliqué Sylvie BERGEROO et Salima SENSOU, l'objectif de ces bourses départementales était pour couvrir le financement des repas avant tout et donc, la somme elle est adossée à cela. Mais, il y a quand même un problème de non-recours qui est préoccupant.

Mme LUBIN : Au niveau national, c'est une question récurrente dont on parle dans maintenant toutes nos discussions budgétaires. Le non-recours qui concerne à notre échelle, on le voit bien, les aides départementales, ces aides là, mais au niveau national, et contrairement à ce que peuvent expliquer certains, le non-recours est une pratique assez répandue, notamment par des personnes qui pourraient bénéficier de minima sociaux tels que le RSA, par exemple, ou l'ASS. Ils n'y ont pas recours, tout simplement.

Les raisons sont multiples. On n'arrive pas toujours bien à les cerner d'ailleurs et un des objectifs, me semble-t-il, que l'on devrait tous avoir en tête, c'est de mettre en place des solutions pérennes de type administratif qui permettent finalement d'avoir une vue sur

tous les foyers qui pourraient avoir droit à certaines aides et finalement de les appliquer quasi systématiquement.

Je pense que le chantier est absolument énorme. Je ne sais pas où on en est des fonds spéciaux dont bénéficient les collèges, qui aident également à payer notamment les factures de repas impayées. Les chefs d'établissement ont énormément de mal à obtenir des familles en question qu'elles constituent des dossiers pour avoir droit à ces fonds spéciaux qui existent et qui sont importants. A un moment où je siégeais régulièrement au Conseil d'Administration des collèges, j'en entendais parler régulièrement. Il y a aussi là des possibilités.

Monsieur le Président : Je vous remercie.

Je m'interroge globalement. Quand on met en place de nouveaux dispositifs, par exemple, on va prendre l'aide au permis, cela se multiplie à une vitesse grand V. C'est accessible à tout le monde, mais quand même, je vois qu'il y a des dispositifs qui fonctionnent mieux que d'autres. C'est pour cela que l'on peut se poser des questions. C'est tout.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

J-2 DONNER AUX JEUNES LA POSSIBILITE DE CHOISIR LEURS PARCOURS (page 479 du volume 2)

(Rapporteur : Mme LAGORCE)

Mme LAGORCE : Merci Monsieur le Président. Le deuxième axe de notre politique jeunesse, c'est effectivement donner aux jeunes la possibilité de choisir leurs parcours, avec tout d'abord le développement des enseignements universitaires et de la recherche pour plus de 1,9 M€, avec le soutien à l'IUT de Mont-de-Marsan, le soutien à l'INSPE et le soutien à l'Institut du Thermalisme à Dax.

Nous soutenons également la recherche universitaire avec la Chaire OPTIMA et XYLOMAT 2 ainsi que le financement à 100% des allocations de recherche des doctorants. Nous proposons des aides aux jeunes et aux familles pour un montant de 323 000 € avec des prêts d'honneur aux étudiants et aux apprentis, des primes d'entrée à l'apprentissage et des aides aux étudiants participant au programme Erasmus.

Nous contribuons enfin au soutien et à l'orientation des jeunes pour 203 430 € avec le soutien au recrutement des apprentis, le soutien au dispositif La Boussole des Jeunes, au CIO de Mont- de-Marsan et à ses antennes et enfin une aide aux constructions et réhabilitations des espaces dédiés à l'information et à la jeunesse. Sur cet axe jeunesse, plus de 2,5 M€.

Voilà, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gageacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue. **(28)**

ABSENT : M. Jean-Marc Lespade, M. Boris Vallaud **(2)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

J-3 SOUTENIR L'ENGAGEMENT CITOYEN AU CŒUR DES PARCOURS DE JEUNESSE (page 523 du volume 2)

(Rapporteur : Mme SENSOU)

Mme SENSOU : Comme l'a dit Sylvie BERGEROO, l'épanouissement et le pouvoir d'agir des jeunes est l'une des priorités du Département. Pour ce faire, on se donne les moyens d'accompagner les initiatives des jeunes sur le territoire. Accompagner ces initiatives, mais en le faisant dans une cohérence avec les acteurs en lien avec la jeunesse.

La démarche « Jeunesses en avant » a réaffirmé avec force la pertinence de la confrontation des regards, des regards croisés (scientifiques, professionnels, associatifs, syndicaux et politiques) au service d'une analyse collective des politiques jeunesse. Ces échanges ont notamment pour vocation de renforcer la complémentarité de notre action avec celle de l'État, des collectivités et des organismes dédiés.

Les dispositifs présentés ci-après correspondent à la volonté du Département de maintenir des soutiens de qualité au plus proche des questions sociétales en lien avec la jeunesse. Pour cela, le présent rapport rassemble les interventions du Département qui en 2024 représenteront 429 600 € pour sécuriser et dynamiser les parcours de jeunesse dans leur dimension éducative.

Deux axes forts : 1- accompagner les engagements solidaires et citoyens et 2- ses contributions à la cohérence des politiques publiques jeunesse. Un premier dispositif qui est « Landes Imaginations », projet XL que nous soutenons depuis le début. Ce dispositif est porté par plusieurs partenaires, CAF des Landes, Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine, services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et du sport et Région Nouvelle-Aquitaine. Ce dispositif est pour les jeunes de 11 à 30 ans qui ont un projet à financer.

Il y a également la reconduction de la convention des éditions des contremarques de places de cinéma. Au titre de l'année 2024, je vous propose d'inscrire un crédit global de 19 800 € pour la poursuite de ce dispositif en cohérence avec la démarche départementale « Jeunesses en avant », ainsi que l'édition de 100 contremarques pour l'entrée dans les cinémas landais, d'un montant de 800 € dans le cadre du concours photo et de donner délégation à la Commission Permanente pour la répartition de ces crédits.

Un deuxième dispositif, les parcours d'engagement. L'Assemblée a instauré des aides réservées aux jeunes de 17 à 30 ans, conditionnées à la réalisation de parcours d'engagement. Il s'agit d'aides à la formation d'animations socioculturelles, au permis de conduire dont vous avez parlé, ainsi qu'au brevet national français de sécurité de sauvetage aquatique. Ces aides sont conditionnées à la réalisation de parcours d'engagement dont

les modalités d'application figurent dans le règlement que vous avez en annexe. On demande aux jeunes de réaliser des missions de service civique ou du volontariat dans plusieurs associations. C'est aussi lorsque le jeune a un mandat dans une Association Temporaire d'Enfant Citoyen (ATEC) ou dans une Junior Association. Cette équivalence suppose un engagement de 40 heures minimum s'inscrivant dans la durée, principalement une période de réalisation de l'ordre de 2 mois minimum nécessitant un accord préalable des services du Département avant tout commencement.

Au regard des flux de demandes, plus de 1 000 dossiers par an et afin de fluidifier et simplifier, harmoniser les procédures pour les usagers, plusieurs ajustements de règlement sont proposés. Cela a été décidé dernièrement, un versement unique de l'aide après justification de la réalisation de l'engagement et suivi de la formation. Donc, présentation à l'épreuve théorique du code de la route pour la bourse au permis de conduire, l'attribution de la bourse relevant de la délégation générale au Président au titre du Fonds de bourses départementaux.

Également une possibilité de conventionnement avec les structures d'accueil les plus sollicitées dans le cadre de l'engagement bénévole. Il y a les clubs sportifs, associations humanitaires et les médiathèques permettant aux jeunes s'engageant sur une mission type labellisée par le Département, de démarrer leur bénévolat sans attendre l'accord de principe.

Donc, pour la poursuite de ce dispositif et compte tenu des éléments précités, je vous propose d'adopter les règlements départementaux suivants, étant précisé que les ajustements portent sur les modalités d'attribution et de versement de la bourse. Les trois ajustements sont : aide à la formation des animateurs socioculturels inscrits dans le parcours d'engagement, telle que figure en annexe 2, bourse au permis de conduire au titre du parcours d'engagement, telle que figure en annexe 3 et bourse au brevet national français de sécurité et de sauvetage, et d'inscrire un crédit de 270 000 €, de donner délégation à la CP pour définir les parcours d'engagement éligibles au dispositif et d'actualiser les listes de parcours d'engagement labellisés ouvrant droit à l'éligibilité aux règlements départementaux, et ainsi d'approuver les missions type labellisées d'engagement citoyen prévues dans les articles, d'approuver également les termes de la convention type figurant l'annexe 5 définissant les missions type labellisées proposées par les structures et fixant les modalités de réalisation des engagements citoyens des jeunes, et d'autoriser à signer cette convention avec les structures d'accueil souhaitant s'engager dans un partenariat avec le Département, au fur et à mesure des sollicitations reçues.

Je pense que ce règlement a été précisé étant donné que certaines associations qui prennent des jeunes en bénévolat sur 40 heures n'ont pas forcément ce label et ne répondent pas forcément au but de cet engagement citoyen et donc, d'autoriser à signer cette convention avec les structures d'accueil souhaitant s'engager dans un partenariat avec le Département au fur et à mesure des sollicitations reçues, étant précisé qu'un compte rendu des conventions conclues dans ce cadre sera fait dans la séance relative au budget primitif 2025. D'autoriser également la possibilité, à titre dérogatoire d'un versement des bourses à l'engagement au profit des associations encadrant des jeunes dans le cadre des opérations d'engagement collectives lorsque ces associations ont été amenées à effectuer une avance financière pour le compte du jeune accompagné auprès de l'organisme de formation.

Un deuxième dispositif qui est « Collégien, citoyens ». Ce dispositif animé par les Francas des Landes dans les collèges publics landais, permet aux collégiens de faire part de leur point de vue et de s'exprimer sur le quotidien au sein des collèges. Nous reconduisons une nouvelle fois le dispositif qui est porté par les Francas qui propose à tous ces collégiens du public de faire vivre un média animé par les élèves au sein de leur établissement et par l'intermédiaire de leur média. Donc, les collégiens et les collégiennes pourront s'informer, s'exprimer sur les sujets qui les concernent, ainsi que donner la parole à leurs camarades.

C'est un petit peu pour illustrer ce qu'a dit Sylvie BERGEROO par rapport aux associations d'éducation populaire. Par cet encouragement et par ce financement, nous permettons

également aux jeunes collégiens d'apprendre à s'exprimer, d'avoir un point de vue, d'apprendre également à dialoguer et dans de bonnes conditions.

Il y a également le dispositif expérimental de lutte contre le sexisme dans les collèges landais. Donc je rappelle juste que l'égalité filles-garçons constitue un axe fondamental et socle commun des connaissances, des compétences et de la culture engageant l'ensemble des disciplines enseignées et activités vécues, et la lutte contre les stéréotypes de genre et de sexe fait partie des objectifs les plus importants afin de préparer les futures générations à vivre dans une société égalitaire.

Donc, le Département, en lien avec l'Education Nationale, a décidé de lancer une démarche expérimentale de lutte contre le sexisme dans 4 établissements scolaires volontaires. On a le collège Lucie Aubrac de Linxe, le collège Aimé Césaire de Saint-Geours-de-Maremne, le collège Lubet Barbon de Saint-Pierre-du-Mont et le collège Jean Rostand de Tartas.

Cette action est animée par l'Association des Francas des Landes selon les modalités suivantes. Diversité des thématiques abordées sur l'ensemble des ressorts du sexisme lors d'une dizaine d'interventions en fonction des souhaits des élèves et des équipes pédagogiques et diversité des formats mobilisés. Ce sont des ateliers de philosophie, jeux, interventions artistiques, échanges avec des partenaires, etc.

C'est aussi la mise en valeur de cette démarche par une production culturelle et artistique sous une forme décidée par les jeunes eux-mêmes en fin d'année scolaire. Une convention de partenariat a été conclue le 17 juillet 2023 avec l'association Les Francas des Landes pour la mise en œuvre de cette action et l'attribution du soutien financier. Pour la poursuite de cette action en 2024, je vous propose d'inscrire un crédit de 5 800 € et d'autoriser à libérer les crédits afférents.

Le deuxième est de contribuer à la cohérence des politiques publiques jeunesse. Dans notre logique d'assembler des parcours de jeunesse, l'articulation des différents territoires éducatifs est centrale afin de faciliter la passerelle entre eux.

En 2023, le Département a pu accompagner ces dynamiques en apportant un soutien à l'organisation d'assemblées générales nationales organisées par nos partenaires sur le territoire landais, telles que l'organisation du 19 au 21 mai à Saint-Pierre-du-Mont par l'association Les Francas des Landes, l'événement « Agora du Mouvement » prolongé par l'AG de la Fédération nationale, cet événement revêtant plusieurs dimensions dans les conférences, les ateliers et un salon des projets agrémenté de festivités et de visites touristiques afin de faire découvrir notre territoire.

Il y a également l'organisation des 24 et 25 juin de l'Assemblée générale nationale de la Ligue de l'Enseignement, réunissant près de 300 participants représentant les 103 fédérations départementales de la Ligue de l'Enseignement.

Ces événements ont constitué une opportunité de mettre à l'honneur notre territoire, sa politique éducative ainsi que la richesse de ses partenaires. Cette même année, en lien avec les nouvelles orientations éducation aux médias investies dans le cadre numérique éducatif, le Département a réalisé des guides à destination des parents, notamment « l'ordinateur portable confié à votre enfant ». Celui-ci a été édité en 10 000 exemplaires distribués dans les sacoches des ordinateurs portables au moment de la rentrée et envoyés en version numérique par les chefs d'établissement à l'ensemble des familles via Pronote.

Je vous propose donc de maintenir ces soutiens de qualité au plus proche des questions sociétales en lien avec la jeunesse, de poursuivre le soutien départemental à la tenue de conférences de coédition Jeunesse, à des démarches locales d'observatoire et d'expérimentation permettant de favoriser l'engagement d'innovations concertées à l'échelle départementale ou à des expérimentations territoriales, ainsi que de produire et mobiliser des outils dans une perspective d'aide à la décision et de valorisation des actions engagées.

Je vous demande donc d'inscrire un crédit de 27 000 € pour la mise en œuvre de ces soutiens au BP 2024.

En conclusion, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur les inscriptions budgétaires suivantes, dont le détail figure en annexe 1, pour une dépense de 429 600 €. Merci.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est ce qu'il y a des interventions ?

Comme je vous l'ai dit en introduction de cette séance, c'était hier matin et il aurait peut-être fallu que je le rappelle ce matin, je pars du principe que tout le monde a lu les rapports. L'objet des séances ce n'est pas de les relire, mais d'en faire une synthèse et de mettre en exergue les points les plus importants. Cela va pour les suivants.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

K-1 SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ACTIONS CULTURELLES DEPARTEMENTALES (page 544 du volume 2)

(Rapporteur : Mme DURQUETY)

Mme DURQUETY : Merci Monsieur le Président, chers collègues, de l'agriculture à la culture, il n'y a que deux syllabes d'écart que j'occulte avec vous le temps de cette présentation et je pense que ce parallèle est pertinent puisque Raphaël GLUCKSMANN, ce matin, plaidait lui-même pour une exception agricole après l'exception culturelle française.

Nous avons tous vécu les manifestations d'agriculteurs du mois dernier. Leur malaise pourrait ressembler à ce que vivront ou vivent déjà les acteurs de la culture, car les mêmes catégories cohabitent avec les mêmes disparités. Je m'en explique.

Les néoruraux pourraient être assimilés à la pratique amateur, pratiquants assidus et méritants, avec parfois beaucoup de réussites, mais évoluant à côté de la filière professionnelle. Parmi les professionnels, on peut différencier ceux qui construisent leur parcours loin de l'attention des grands médias que je compare aux « paysans » amoureux de leur métier et attentifs à leur terroir.

J'assimilerai les agriculteurs aux pratiques extensives aux professionnels de la culture. Les chouchous des grands médias, ceux qui remplissent les grandes salles sont invités permanents des plateaux de télévision, semblant ainsi plus familiers et donc plus faciles d'accès pour le grand public.

Dans notre département, il a toujours été fait le choix d'accompagner ces différentes catégories qui doivent pouvoir coexister harmonieusement, sans qu'aucune n'écrase les autres. De plus, depuis la crise COVID, certains secteurs sont restés très fragiles et de nouvelles pratiques émergent. Nous l'avons vu dans les récentes manifestations et je conserve la métaphore agricole. Certains s'en sortent mieux que d'autres. Il nous faut rester particulièrement attentifs à cette catégorie d'artistes qui évoluent loin du star

système et qui sont pourtant essentiels pour assurer la biodiversité culturelle et la vivacité créative.

Sans surprise, au niveau de l'État, le ministère de la culture avait d'ores et déjà indiqué, et c'était avant qu'on nous annonce les 50 milliards d'économies par an, que la culture figure parmi les plus touchés par la coupe détaillée par le décret du 21 février. Finalement, le budget de la culture, hors audiovisuel public, annoncé pour 2024 par RIMA ABDUL MALAK, accuse une baisse de 4,5% en se voyant retiré 201 M€, soit 83% des millions supplémentaires annoncés en septembre.

Dans notre département en 2024, nous maintenons le budget culture et patrimoine à la même hauteur, et nous conserverons sensiblement la même répartition entre les différentes enveloppes.

Côté développement culturel, il y a une inscription de 5 761 900 € pour 271 000 € de recettes. Le soutien à la filière du spectacle vivant passe par le soutien à l'investissement des équipements culturels et l'on retrouvera 2 dossiers importants qui s'achèvent, à savoir la rénovation du Café Music sur l'agglomération montoise ainsi que le pôle d'arts plastiques rebaptisé PARCC sur Labenne dont a parlé Jean-Luc DELPUECH. 648 000 € pour soutenir la programmation des saisons culturelles et des festivals, différenciée du soutien aux arts de la scène et de la rue, pour encourager tous les projets arts de scène, de rue et de cirque, de marionnettes et de contes et de soutien à la culture gasconne.

Des enveloppes globales pas très parlantes qui recouvrent différentes réalités auxquelles je tiens à vous sensibiliser. Au travers de quelques chiffres, on peut aller de 2 000 € pour Latinossegor par exemple, à 150 000 € pour l'Association Musicalarue.

Il est à noter que certains dossiers qui ne répondent pas à ces règlements sont traités à part dans des enveloppes hors cadre réglementaire. 2,3 M€, une des plus grosses enveloppes consacrée au soutien à la musique et à la danse et à l'enseignement spécialisé diplômant. On y retrouve la participation départementale au Syndicat Mixte du Conservatoire des Landes et le dispositif Orchestre à l'école de Gabarret dans lequel intervient le même conservatoire, ainsi que le soutien à l'UML qui fédère à 81 associations adhérentes et toutes les aides qui sont attribuées aux 59 ensembles orchestraux affiliés à cette même UML.

Soutien aux programmes d'éducation artistique et culturelle développés à l'échelle du département pour le soutien aux 4 opérateurs dont on a déjà parlé et qui mènent des projets structurants et spécifiques sur l'ensemble du territoire, les JMF, l'association Musicalarue et la Ligue de l'Enseignement.

Et vous savez que j'aime à rappeler que sous l'appellation soutien pour l'accès à la culture, le Département finance le transport des scolaires vers les lieux culturels du département. Reconduction des aides supplémentaires pour le soutien à la filière cinématographique et audiovisuelle au travers de différentes enveloppes pour l'aide à la construction, à l'aménagement, à l'équipement des salles de cinéma.

Puis viennent dans les 210 000 € d'aide à la production d'œuvres de fictions cinématographiques et audiovisuelles. Nous attendons à l'automne l'inauguration du Pôle Images qui regroupera toutes les missions du Bureau d'Accueil des Tournages ainsi que l'association « du cinéma plein mon cartable » dans des lieux et des actions mutualisés, les modalités de fonctionnement restant à définir.

En point III, on est sur le soutien à la filière des arts plastiques et visuels dans une démarche d'accompagnement des opérateurs auprès des réseaux régionaux. C'est un secteur particulièrement vivace pour lequel le service est actuellement en train de procéder à une évaluation, ce qui nous amènera vraisemblablement à réfléchir à un règlement.

Dans le point IV, vous sont rappelées toutes les actions culturelles menées en direct par le Département au bénéfice du territoire. Je m'attarderai uniquement sur les nouveautés de l'année. L'actualisation du schéma départemental des enseignements artistiques, en rappelant que c'est une obligation légale. Le dernier datait de 2007. Le cabinet choisi, à

savoir l'Agence ABCD, est déjà au travail ayant établi un premier état des lieux. Il continue ses consultations et a prévu 2 ou 3 réunions de suivi. Le Président FORTINON a souhaité une représentation large et diverse des élus dans ce comité de suivi. Dans ce cadre, plusieurs conseillers départementaux seront sollicités, parfois au titre d'autres mandats. Ce travail nous occupera durant 2 ans et son rendu permettra l'actualisation du schéma, mais nourrira également des réflexions, voire des ajustements de nos politiques sectorielles.

Le service mène en direct de nombreuses actions qui se déploient sur l'ensemble du département. Je passe les 5 premières pour en arriver au point 6, la valorisation de la culture Gascogne qui est portée en partenariat avec les services départementaux de l'Education Nationale et la Fédération de la Course Landaise. Le dispositif s'étoffe d'année en année, sensibilisation à la course landaise, langue gasconne au travers de chants et de contes, à la quille de 6, avec de magnifiques jeux qui sont ensuite offerts aux 51 classes participantes. Cette année, et vous avez pu le découvrir dans l'entrée, la malle Manciet, un dispositif à la fois savant mais propice à une démocratisation de l'œuvre, pour une imprégnation vivante et moderne de la langue et de la poésie du poète gascon.

En point 7, encore une nouveauté proposée aux collégiens avec le XL Impro, inspiré d'un dispositif national parrainé par Jamel DEBBOUZE. Pas de concours d'éloquence, mais des ateliers d'improvisation encadrés par la compagnie professionnelle « Donc du coup ». On y apprendra à argumenter de façon raisonnée et respectueuse autour de sujets citoyens. Et avant qu'on me la fasse, je rassure tout le monde, je vais m'inscrire, ces ateliers débouchant sur des matchs qui se poursuivent au niveau régional et national.

Dans notre société où tout s'effrite, donner des mots et des repères citoyens sont des enjeux auxquels les dispositifs culturels portés par le Département s'engagent avec volontarisme et je remercie l'ensemble des services de la Direction qui rivalisent d'inventivité en respectant les contraintes budgétaires.

Je termine par les 60 950 € de dotation départementale à l'EPA Flamenco. Je salue la réussite de la structure qui réussit à maintenir un festival de grande qualité dans la cité montoise tout en imprégnant à l'année plusieurs villes du département. En ce moment, c'est à Mimizan que l'on peut s'enflammer pour la culture flamenca.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Mme SENSOU :

Décidément, aujourd'hui je suis très bavarde. Je suis très inspirée par les dossiers d'aujourd'hui.

Je voudrais juste revenir sur l'expérimentation autour du théâtre XL Impro club. Je disais tout à l'heure par rapport à la jeunesse, avoir la capacité de débattre dans le respect. Les collèges landais vont tenter cette expérimentation. Ces ateliers apportent pédagogiquement beaucoup aux jeunes. Ils leur permettent de pouvoir s'exprimer dans un cadre sécurisé et surtout apprendre à débattre, apprendre à respecter la parole de l'autre. Je tiens à saluer les équipes qui les mettent en place tous ces ateliers théâtre. Je tiens à saluer toutes les compagnies. Je suis allée voir une pièce de théâtre vendredi dernier sur la thématique du genre qui est abordée par le fait artistique. Ces ateliers théâtre permettent quelquefois de dédramatiser certaines situations et certains comportements. Ces ateliers que nous proposons dans les collèges sont aussi un tremplin pour les compagnies de théâtre.

Je tenais à saluer tout ce travail qui est fait par le service culture et je tenais surtout à rapporter un petit peu, pour être intervenante dans les collèges, tous les bienfaits de la démocratie ainsi que la prise de parole apportent aux élèves et à nos collégiens.

Monsieur le Président : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Non.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENT : Mme Magali Valiorgue **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

K-2 PATRIMOINE CULTUREL (page 570 du volume 2)

(Rapporteur : Mme DURQUETY)

Mme DURQUETY : Dans ce rapport, nous retrouvons les politiques en faveur du patrimoine, de nos musées départementaux, de la lecture publique et des archives.

Concernant le patrimoine, les enveloppes ne bougent pas. Seule modification, le règlement d'aide aux musées qui adapte ses seuils d'intervention pour les rendre plus accessibles à l'ensemble des demandeurs. Vous avez tous les détails en annexe 2.

Aucune modification concernant la lecture publique qui garde toute son ambition et son accompagnement technique et financier du réseau landais.

Concernant la connaissance partagée du territoire, c'est une action transversale par excellence. Je vous détaillerai toutes les actions dans une prochaine commission permanente. Il est juste à noter l'adhésion que j'ai déjà annoncée en Assemblée à l'Agence Française des Chemins de Saint-Jacques.

Collecter, conserver et communiquer, en point B détaille les actions des archives départementales. Je note juste deux dispositifs d'envergure qui sont proposés : la malle Manciet, je ne vais pas y revenir. Il y a un exemplaire dont bénéficie le projet gascon dans les écoles du département. Et puisque tout le monde n'a pas participé à la présentation, il y a un deuxième dispositif qui est financé en partie par le Centre international de recherche et de documentation occitane et qui a vocation à circuler à l'échelle régionale.

Puis en 2024, c'est une année olympique, figurez-vous. Il sera donc imaginé une exposition sur l'histoire du sport dans les Landes qui est conçue à partir de collectage d'archives privées mêlées à des archives conservées par le Département.

Viennent ensuite les actions qui sont menées en direct par les musées départementaux et la médiathèque des Landes. Je n'insiste pas sur l'important budget consacré au renouvellement des ressources documentaires qui viennent enrichir celles détenues par les médiathèques du réseau, ni sur « Un livre à tout âge » qui bat son plein actuellement.

J'insiste par contre sur le nouvel espace de médiation et d'expérimentation qui a vu le jour au sein de bâtiments rénovés de la médiathèque départementale. À partir de ce labo, de nouveaux usages pourront être déclinés qui serviront à l'ensemble du réseau landais.

J'en termine par les 2 musées départementaux qui continuent à nous faire rêver avec de belles expositions. Ce sera le cas cette année encore avec les œuvres surdimensionnées de Lilian BOURGEAT qui feront écho au monument conventuel et interrogeront son histoire. Les collections des 2 musées sont labellisées Musée de France par l'État qui autorise ou pas l'intégration de nouvelles pièces. Cette année, Arthous recevra du mobilier issu des fouilles de Pardies sur la commune de Peyrehorade, qui est légué par Guilhem

d'ELISSAGARAY de JAURGAIN et Samadet recevra un don de deux bouquetières et une assiette patronymique de l'association des Amis du Comité de la Faïence de Samadet.

Pour toutes ces actions, je vous propose d'y inscrire 3 666 100 € en dépenses et 73 000 € en recettes. Merci.

Monsieur le Président : Merci beaucoup.

M. GAUGEACQ : C'est une information locale. Je vous rappelle l'invitation au musée de la Chalosse, d'une exposition reconnue par le ministère de la culture d'intérêt national sur Lise DEHARME qui a eu une résidence sur Montfort-en-Chalosse. Une exposition très riche et dont le vernissage est prévu le vendredi 12 avril à 18h00. Je compte vous inviter et vous compter nombreux à cette exposition, à ce vernissage.

M. DUBOIS : Juste une précision. Vous annoncez un maintien des enveloppes sur la lecture publique et le patrimoine. Moi, je vois - 5% sur la lecture publique et - 8 sur le patrimoine.

Mme DURQUETY : Déjà, comme pour les autres dossiers, il y a des DM qui peuvent venir réabonder dans les deux cas. On est sur des soutiens à des aménagements dans nos enveloppes, en plus des actions que l'on mène de manière récurrente et donc, il y a des projets qui ne se font plus dans les médiathèques. Les médiathèques du réseau sont à niveau, elles ne se font plus. Et de la même manière sur le soutien au patrimoine, on vient en soutien des collectivités sur du patrimoine public qui est classé et donc, on n'a pour l'instant pas abondé cette enveloppe parce qu'on n'a pas de demandes en la matière, mais cela pourra se faire en DM.

Il y a bien l'enveloppe. La ligne existe.

Monsieur le Président : Je pense que ce qu'il est important de souligner, c'est que le règlement ne bouge pas, que les taux de d'aide ne bougent pas. Les enveloppes sont adaptées aux demandes que l'on reçoit. Elles ne bougent pas car les règlements ne bougent pas. Si vous voulez, on baisserait les taux, inévitablement les demandes C'est la somme des demandes vous comprenez.

Monsieur Dubois, je ne voudrais pas employer un terme qui serait déplaisant pour tout le monde, mais vous comprenez bien ce que je vous explique. Il n'y a pas la volonté de notre part, Département, de baisser les crédits. Quand on est en soutien ? Vous, quand vous octroyez des subventions, vous n'allez pas inscrire 10 si on vous demande 5. Voilà. Mais si, c'est le débat parce que vous pointez du doigt une baisse. Mais non, il n'y a pas de baisse.

La volonté d'intervention est identique. Il n'y a pas de changement de ce côté-là. Peut-être que Mme DURQUETY n'a pas été suffisamment précise, mais enfin, ce n'est pas une volonté de dire que les choses baissent ou augmentent. Cela ne bouge pas.

Mme DURQUETY : Juste pour dire que je vous remercie de ne trouver que ce point de détail dans tout ce que je viens d'annoncer parce que je trouve particulièrement intéressant de n'avoir qu'une discussion sur ce mot. Les enveloppes que consacre le Département aux dispositifs qu'il finance lui-même ne bougeront pas et nos taux d'intervention restent les mêmes sur une intervention, je dois le dire, qui est volontariste. On n'est pas obligé d'intervenir sur le patrimoine et la qualité du patrimoine landais est quand même largement maintenue grâce aux aides du Département. Donc merci.

M. DUBOIS : Je le redis au micro, je vous sens sur la défensive. On parlait d'enveloppe qui restait constante. Moi, j'ai vu à la lecture des chiffres qu'elle baissait de 5 et 8. Vous m'apportez l'explication de cette baisse. Il n'y a pas de débat.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

L-1 BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN DES LANDES (page 644 du volume 2)

(Rapporteur : Mme BERGEROO)

Mme BERGEROO : Merci Monsieur le Président. Le Budget Participatif Citoyen des Landes est un dispositif qui permet aux landaises et landais de proposer l'affectation d'une partie du budget d'investissement du Département sur la base d'idées citoyennes et de participer directement à la transformation de leur territoire.

Pour 2024, 1,4 M€ sont à affecter à ce dispositif. Je ne vais pas reprendre tout le rapport même s'il est relativement succinct. Vous avez d'abord dans un premier temps l'état d'avancement des différents BPC avec la réalisation BPC1, BPC2, BPC3. Ce que l'on peut noter, c'est que les réalisations sont plus rapides sur les BPC2, BPC3 parce que, tout simplement, les projets sont souvent plus aboutis.

Le BPC4 sera lancé en novembre 2024 pour le dépôt d'idées et se terminera au niveau du vote en avril et les résultats, début mai. Pour cela, il faut inscrire une AP de 1,5 M€.

Il y a différents points d'ajustement et d'inscription nécessaires pour le fonctionnement, en particulier le remboursement des frais de déplacement et de restauration des membres de la commission citoyenne, des cotisations d'adhésion à hauteur de 3 500 € et 40 000 € pour la réalisation d'une évaluation du dispositif. Effectivement, on souhaitait qu'il y ait une évaluation de ce dispositif pour d'abord voir si ce dispositif correspondait bien aux objectifs fixés préalablement et voir les possibilités de marges de progression et d'efficience.

Juste un point d'actualité. Au niveau de la commission citoyenne, et la nécessité de renouveler certains membres de la commission citoyenne. Je vous rappelle que la commission citoyenne est la garante de la transparence de ce dispositif. 30 membres constituent cette commission. Aujourd'hui, il y a 20 membres à renouveler. On a fait un appel à candidature et on a un certain nombre de candidatures, mais surtout, n'hésitez pas. Si vous avez autour de vous des jeunes et des moins jeunes qui auraient envie d'intégrer la commission citoyenne, ils sont bien sûr les bienvenus.

Je vous rappelle juste que la commission citoyenne est présente à chaque étape du budget participatif et le premier rendez-vous sera de faire évoluer le règlement du budget participatif qui, lui, sera voté et vous sera présenté en CP en octobre. Merci.

Monsieur le Président : Je vous remercie beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

M-1 PERSONNEL DEPARTEMENTAL, ELUS ET SUBVENTIONS (page 665 du volume 2)

(Rapporteur : M. BEDAT)

M. BEDAT : Les dossiers habituels qu'il sera difficile de synthétiser.

Le premier dossier, il vous est proposé de créer des postes non permanents. Vous les retrouvez en annexe 2.

Le deuxième sujet concerne les transformations de postes. Vous les retrouvez en annexe 3, donc suite aux divers départs en retraite ou mobilité.

Ensuite, classiquement, les révisions de contrats, avec un médecin pour la MLPH, un autre médecin pour la circonscription de Tyrosse, un responsable du SIG pour la DGA Ressources Humaines.

Les modalités de recrutement sur les emplois permanents, vous les retrouvez en annexe 4. L'action sociale du Conseil Départemental, il s'agit d'adopter le montant des prestations. Vous les retrouvez en annexe 5. Le régime indemnitaire, on est dans le cadre de l'évolution du régime indemnitaire des adjoints techniques d'établissements d'enseignement que nous avions proposée en juin 2022. Donc, il vous est proposé de modifier la grille actuelle. Concernant le Compte Epargne Temps et le plafond global des montants et des jours indemnisés, il vous est proposé de prendre acte par catégorie des montants proposés.

Ensuite, classiquement à ce stade de l'année, la mise à disposition de moyens aux agents départementaux et aux élus dans l'exercice de leur mandat. Je vous rappelle que l'on peut proposer des vélos pour ceux que cela intéresse.

Ensuite, le sujet sur les vacations. On vous propose de fixer les taux de vacations applicables par le Conseil Départemental. Vous avez les détails.

Le chapitre important également, les subventions à deux associations. Il y a deux premières associations qui concernent directement le personnel, à savoir le Comité d'Action Sociale. Il vous est proposé de lui attribuer 640 000 € et la deuxième association, l'AGRAD, en partenariat avec la préfecture, il vous est proposé d'y mettre 245 000 €.

En contrepartie, nous avons les remboursements pour les agents mis à disposition de 125 000 € pour le CAS et 300 000 € pour l'AGRAD.

Ensuite, une subvention à l'Amicale des élus du Département des Landes dans le cadre de la retraite par rente des élus de 80 000 €. L'amicale qui elle-même nous remboursera 1 500 € pour l'agent mis à disposition. Une subvention à l'Association des Anciens Maires et Adjoints des Landes (l'ADAMAL), dans le cadre de son action dans l'éducation civique des jeunes Landais, 900€.

Ensuite, là aussi on retrouve les subventions aux organisations syndicales landaises représentatives qui sont à la Maison des Syndicats à l'ancienne caserne Bosquet, 157 350 €.

Un soutien pour les associations d'anciens combattants et retraités militaires pour le devoir de mémoire de 24 000 €.

Un soutien aux collectivités landaises qui organisent des rassemblements dans les Landes d'habitants de communes en France portant le même nom, 5 000 €.

Donc au global, 1 152 250 € inscrits en dépenses et 426 500 € en recettes.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Vous voyez que c'était possible. Il faut vous entraîner avec Olivier MARTINEZ. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ce dossier ? Non.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

M-2 INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS (page 696 du volume 2)

(Rapporteur : M. PARIS)

M. PARIS : Merci Monsieur le Président. Donc en 2023, le Département, pour le confort de travail des agents, a poursuivi le déploiement de la nouvelle suite bureautique, et cela concerne désormais plus de 1 500 agents qui en bénéficient.

De même, et dans la continuité du schéma directeur de sécurité et d'infrastructures, plusieurs actions ont été menées et seront poursuivies. Vous en avez le détail, à la fois sur le volet infrastructures du système d'information, que sur le volet sécurité du système d'information.

Pour cela, nous vous proposons d'inscrire en fonctionnement un crédit de 1 560 000 €. En recettes, 69 000 €, d'acter les mandats annulés de l'ordre de 3 000 €, et de proposer d'inscrire en investissement 1 570 000 €.

Ensuite, vous avez l'adhésion aux programmes du Syndicat Mixte ALPI. Sur le plan Départemental d'inclusion numérique, je vous rappelle que nous avons dans ce département 34 conseillers numériques et que, pour ce qui concerne le Conseil départemental, nous en avons recruté 7, 6 qui regroupent les circonscriptions pour les Maisons Landaises des solidarités, et 1 affecté à la Maison Landaise des Personnes Handicapées à Mont-de-Marsan.

Donc, pour mener ces actions, il est proposé d'inscrire sur le plan départemental d'inclusion numérique, 30 000 €.

Quant aux participations statutaires, vous en avez la liste, avec les inscriptions suivantes : 19 000 € pour l'adhésion, 150 000 € pour la péréquation, 125 000 € pour la compétence maintenance des matériels et équipements informatiques, et 223 000 € pour la compétence logicielle.

Ensuite, pour l'informatisation des services, il y a la mise en œuvre de progiciels informatiques et l'acquisition de licences. Vous en avez la liste en annexe 2, je n'y reviens pas. Et donc, pour acquérir l'ensemble de ces progiciels et licences, il vous est proposé d'inscrire 500 000 € en investissement. Pour ce qui relève de la maintenance externe, il vous est proposé 459 500 €. C'est donc du fonctionnement.

Nous vous proposons aussi de renouveler l'adhésion du Conseil départemental à diverses associations qui permettent de résoudre les problèmes informatiques. Vous en avez la liste, l'AVICCA, l'EDESS, L'A.C.T.U. Cegid Public et le R.E.S.A.H.

Et enfin, un projet important qui est le projet - les autres le sont aussi bien sûr - d'interconnexion des sites du Département. Vous le savez, nous avons déjà deux centres qui stockent et protègent les données. Il s'agit d'en mettre en service un troisième. Pour cela, nous vous proposons d'inscrire au titre de l'AP 2023 700 000 €, d'inscrire pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage un montant de 30 000 €, d'inscrire une recette puisque nous avons des subventions à hauteur de 1 430 000 €, et pour la construction d'un centre de données, celui qui sera mis en œuvre, un montant de 1 800 000 €, mais qui pour l'instant n'a fait l'objet daucun paiement.

Pour l'ensemble de ce rapport, il vous est proposé de valider l'inscription en dépenses de 4 390 000 €, et en recettes de 1 502 000 €.

Monsieur le Président : Je vous remercie. La sécurité informatique est quand même un enjeu très important. Vous voyez que nous sommes tous sous l'emprise d'attaques, et ne croyons pas que nous en sommes exemptés. On essaie de faire front, mais c'est quelque chose de très difficile. Avec la redondance, on peut essayer de limiter les dégâts le jour où cela nous arrivera.

Est-ce qu'il y a des interventions sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. (**29**)

ABSENT : Mme Sandra Tollis (**1**)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Donc là, On va rentrer dans la phase réellement financière, de la traduction de tous les rapports que l'on a présentés pendant ce jour et demi.

M-3 DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT (page 710 du volume 2)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : Monsieur le Président, comme tout le monde le sait, pour que le Conseil fonctionne correctement, nous avons donné des délégations au Président, et on doit faire la liste de toutes ces délégations. On doit en rendre compte.

Vous avez en annexe 1 ce qui a été fait au titre des régies. En annexe 2, des assurances. 3, du contentieux. 4, des marchés publics. 5, du renouvellement des adhésions à des

associations. 6, de la mise à disposition de biens et de locaux. Après, il y a les paragraphes 7, 8, 9, 10, 11, 12.

Ce qui a été fait en matière de droit de préemption des espaces naturels sensibles en annexe 13. De dons et legs en annexe 14. De demandes d'attribution de subventions à l'État ou à d'autres collectivités dans la limite de 500 000 € en annexe 15. De dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme dont le montant est inférieur à 5 M€ en annexe 16. Et en matière d'attribution de mandats spéciaux au Conseillers départementaux en annexe 17.

Est-ce que vous souhaitez qu'on lise toutes les annexes ?

On vous en donne acte.

M. LE PRESIDENT : je vous remercie

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENT : Mme Sandra Tollis **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PRENNENT ACTE A L'UNANIMITE

M-4 RAPPORT D'INFORMATION SUR LA DETTE DU DEPARTEMENT DES LANDES (page 751 du volume 2)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : La dette est un sujet important puisque vous savez que cela fait quelque temps que l'on dit que l'on va prendre un coup de bambou avec les droits de mutation. Le coup de bambou arrive.

L'année 2023 a été un peu triste. Je crains que l'année 2024 soit pire.

Donc, le Département a été prudent et a fait en sorte qu'il conserve des moyens d'intervention dans tous les domaines dans lesquels il exerce ses compétences et celles qu'il a prises, en plus des compétences obligatoires. Donc, notre dette a baissé et aujourd'hui, on est à un niveau d'endettement par habitant qui est nettement en dessous de tous nos camarades aquitains. Cela nous permet d'avoir des marges de manœuvre. La dette est une dette sûre, je le rappelle toujours. C'est la dette la mieux notée qui puisse être. On a converti ces dernières années tout ce qui était à taux variable en taux fixe et cela nous a permis de garder une valeur de taux à 2% quand nos amis sont plutôt 1 point au-dessus minimum. 2%, 1%, c'est quand même significatif au niveau du montant que l'on va devoir payer. On a une dette qui est indexée pour les emprunts longs sur le livret A. C'est la Caisse des Dépôts qui donne des délais longs pour le remboursement, mais par contre qui indexe sur le livret A puisque c'est sa ressource principale.

Donc, voilà ce que l'on peut dire sur notre dette. On observe que les taux proposés par les banques à moyen terme ont commencé à baisser. Par contre, à court terme, on est tous dans l'attente d'une baisse de la Banque Centrale Européenne qui ne vient pas. On avait dit que ce serait au premier trimestre, puis au deuxième. J'ai peur que cela continue à trainer, mais en tout cas, à moyen terme, les banques anticipent une baisse significative

puisqu'on peut emprunter aujourd'hui à 3,30 – 3,40 alors qu'on ne pouvait pas emprunter à moins de 4 il y a très peu de temps.

Voilà ce que l'on peut dire aujourd'hui sur notre dette qui est aujourd'hui nettement inférieure par habitant, que ce soit en montant, que ce soit en remboursement annuel par habitant et en taux d'intérêt que l'on supporte, par rapport à nos chers petits frères. Voilà ce que l'on peut dire, avec une capacité de désendettement qui est à 2,3 années. Chacun conviendra que c'est quand même agréable.

Voilà ce qu'on peut dire. Je pourrais faire beaucoup plus long, mais ce n'est pas la peine.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport concernant la dette ?

Au minimum, on peut déjà remercier Dominique COUTIERE parce que c'est lui qui, avec les services des finances, fait ce suivi et prend les mesures d'anticipation parce que c'est vrai que quand on a besoin de gérer une dette aussi importante, on a besoin de faire des choix de transformation en taux fixe quand on voit que les courbes s'inversent et donc, je tenais à le remercier et également l'ensemble des services des finances qui fait ce travail au quotidien. On passe à la programmation pluriannuelle des investissements, autorisations de programme et crédits de paiement.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M-5 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

M. COUTIERE : Juste un petit mot par rapport à ce que vous venez de dire. Le plus dur a été de convertir aux taux variables votre prédécesseur parce qu'il n'y était pas du tout favorable.

On avait eu une discussion intéressante à ce sujet.

La programmation pluriannuelle se traduit par un tableau qui vous a été remis et qui ne fait que traduire toutes les décisions qui ont été prises, que ce soit en autorisations de programme ou en autorisations de paiement. Je pense que l'on ne va pas non plus le détailler ligne à ligne. Vous m'en faites grâce ? Je vous remercie.

Monsieur le Président : Par contre, même si vous n'en avez pas fait la lecture, il faut peut-être qu'on le vote. C'est l'armature de notre budget.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos,

M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. (26)

ABSENT : 0

CONTRE : Mme Martine Dedieu, M. Julien Dubois, M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à M. Julien Dubois) (4)

ABSTENTION : 0

ADOpte A LA MAJORITE

M-6 RAPPORT ADDITIF – RESSOURCES FISCALES ET FINANCIERES (*rapport supplémentaire*)

Le rapport additif vous a été remis sur table concernant les ressources fiscales et financières qui nous sont parvenues après qu'on vous ait adressé des rapports.

M. COUTIERE : Cela demande quand même un petit éclairage, notamment sur la ressource basée sur la TVA qui remplace la taxe foncière bâtie. Il y en a beaucoup qui ont ici une position de maire ou de Président de communauté de communes. Au niveau de la taxe foncière, vous le savez que les bases ont été significativement augmentées au titre de 2023, puis de 2024. On nous avait expliqué que la TVA, c'était avantageux. C'est tellement avantageux que l'on est 2 points au-dessous cette année de l'augmentation des bases qui ont été notifiées concernant la taxe foncière bâtie.

Donc, on se retrouve dans une année où en 2024, on aura moins de ressources qu'en 2023 parce que les droits de mutation vont continuer à baisser. Donc, on a moins de ressources avec en face des obligations pour le Département, puisqu'on a la charge du social dans l'organisation telle qu'elle existe aujourd'hui au niveau de l'État, et le social, lui, continue à augmenter à un taux autour de 4% par an. Donc, on pourra le faire une année, deux années, trois années... Il va falloir que cela s'arrête. L'économie aujourd'hui, on le voit bien avec les commentaires qui ont été faits, ne repart pas. Elle stagne, elle a arrêté de chuter, mais elle ne repart pas.

Donc, il y aura sûrement des lendemains compliqués pour certains. Nous, on a préservé une épargne brute et nette positive, ce qui ne sera pas le cas de tous les Départements, surtout pour l'épargne nette.

Vous avez eu la notification de ce qui a été alloué au titre de 2023 pour la TVA et vous avez les dotations qui ont été données au titre de 2024, mais qui sont, là aussi, des estimations puisqu'ils se basent aujourd'hui sur une TVA avec un taux d'accroissement de 4,5%. Pour ma part, j'ai quand même quelques doutes sur le fait qu'on les atteigne. Je rappellerai que l'année dernière, c'étaient 5,1 et cela s'est terminé à 2,8. Donc, je serai très prudent sur les notifications qui nous ont été faites.

Quant aux autres ressources fiscales comme l'IFER, je crois comprendre quand même que l'État s'est enfin résigné à faire la chasse à tous nos installateurs de photovoltaïque pour qu'ils déclarent enfin la mise en service, mais ce n'est pas dans les notifications qui nous ont été faites. Pour le reste, le FNGIR, DCRTP et allocation compensatrice, on est sur des dotations iso étales.

Voilà ce qu'on peut dire sur les notifications qui nous ont été faites, sachant qu'elles seront, notamment en matière de TVA, révisées en cours d'année et en fin d'année.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Non.

Ce que l'on disait il y a quelques années est en train de se produire. Ce tour de passe-passe avec la TVA et le fait que l'on supprime le levier fiscal aux collectivités, et

particulièrement aux Départements qui n'en ont plus aucun, on voit bien qu'aujourd'hui on est tributaires totalement de la croissance économique et des recettes de TVA qui ont été largement surévaluées en 2023. Elles ont été réajustées en 2024 et la leçon n'ayant pas été retenue, c'est quand même un peu paradoxal... On vote au mois de décembre la loi de finances et au mois de février, on vient vous annoncer qu'il faut déjà raboter, c'est à dire qu'en termes de prévision, il est bien de ne respecter aucune des prévisions qui sont faites par les organismes les plus indépendants et quand même qui ont pignon sur rue depuis de très nombreuses années et de faire sa propre prévision en étant très volontariste, mais après, on rentre à la niche et il faut baisser. C'est ce qui est quand même un petit peu embêtant.

Avec la TVA, comme l'a expliqué Dominique COUTIERE, on est dans l'insécurité totale, ce qui est quand même très embêtant dans la mesure où c'est quand même aujourd'hui une des ressources les plus importantes du budget du Département. 120 M€, quand vous rajoutez à cela les droits de mutation dont les trois premiers mois, c'est le moins qu'on puisse dire, ne sont pas encourageants, parce qu'on est aujourd'hui quasiment à 30% de baisse par rapport à l'année dernière qui n'était pas brillante. Il est sûr que les prévisions ne sont pas pour l'instant... On a quand même quelques inquiétudes.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

M-7 BUDGET PRIMITIF 2024 (page 770 du volume 2)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

On passe donc maintenant au Budget Primitif proprement dit.

M. COUTIERE : Le budget tel qu'il a été présenté approche les 600 M€ (596). En investissement, 120 M€.

J'ai bien entendu tout à l'heure la petite discussion sur la culture. Quand on est au-dessus et qu'on ne fait pas, on se fait taper parce qu'on a été trop ambitieux au niveau du budget et qu'il n'est pas représentatif par rapport au CA, et quand on baisse pour avoir des taux de réalisation importants, on se fait taper aussi parce qu'on n'est pas ambitieux.

Nous, l'engagement que l'on a pris et que l'on prend, c'est de faire en sorte de dépenser en investissement réel autant en 2024 que nous avons dépensé en 2023. Le Président l'a rappelé au départ, mais cet engagement est pris et on le tiendra.

Au niveau de l'investissement, vous le savez, on n'a supprimé aucune des interventions que l'on fait et que l'on a l'habitude de faire. Je rappellerai quand même qu'il y a un dossier sur lequel on est particulièrement vigilant, ce sont les collèges. Quand on fait la moyenne sur les 5 dernières années, on est pratiquement 50% au-dessus de ce qui se fait en Aquitaine en matière d'investissement par élève. Ce qui compte, c'est l'investissement par

élève, ce n'est pas l'investissement total. Donc, on fera en sorte de dépenser autant en fin d'année 2024 qu'on a dépensé en 2023.

En fonctionnement, on a passé au crible toutes les dépenses de fonctionnement tout au long de ces 2 journées ; je ne vais pas y revenir.

Sur les recettes, on a tablé sur une chute des droits de mutation, à hauteur de 95 M€ en 2024. Soyons lucides, il faudra les tenir. On peut espérer que la deuxième partie de l'année soit favorable, mais en général quand l'économie s'arrête pendant aussi longtemps, il faut du temps pour qu'elle redémarre. Elle redémarrera, c'est sûr, mais quand ? Personne ne le sait.

Donc, on a fait l'hypothèse que l'on aurait 95 M€ en DMTO. On l'ajustera si on doit l'ajuster en cours d'année. Et puis, sur la deuxième ressource non sûre dont on vient de parler qui est basée sur la TVA, j'ai des doutes par contre, qu'on le respecte.

Pour réaliser tout cela, on s'est basé sur un montant d'emprunt de 50 M€. Alors certes, les 120 M€, vous allez me dire à la fin qu'on ne les aura pas réalisés en totalité, ce qui est tout à fait possible, mais on va en tout cas emprunter en 2024, c'est certain. On va se désendetter de 20 M€ puisque ce sont des obligations que l'on a. On rembourse nos emprunts. Et on aura un emprunt à la fin de l'année qui sera significatif et qui fera que l'endettement du Département va remonter par une non-atteinte de la fraction de TVA et ensuite, une difficulté à maintenir les 95 M€ de DMTO que nous avons mis en place. Mais concernant notre capacité d'endettement, je l'ai rappelé tout à l'heure, sur la dette, on est à 2,3 années, ce qui est quand même très faible. Tous ceux qui gèrent des collectivités savent que c'est une situation très enviable, mais que l'on a construite.

Donc, voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui pour ce Budget Primitif qui vous est présenté au titre de 2024, Monsieur le Président et chers amis.

Monsieur le Président : Je vous remercie pour la synthèse d'une part, sans pour autant que la précision ne soit pas présente.

Je vais enregistrer les demandes de prise de parole des différents groupes politiques : Jean-Marc LESPADE, Julien DUBOIS et Monique LUBIN. Je donne la parole à Jean-Marc LESPADE.

M. LESPADE : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Ce budget 2024 que nous avons examiné durant ces deux journées témoigne de notre volonté de répondre, bien sûr, aux attentes et aux besoins des Landaises et des Landais, au-delà des compétences de notre collectivité. On l'a vu à plusieurs reprises et je ne dis pas cela par hasard puisque j'ai bien évidemment en tête la mission qui a été confiée au ministre, à l'ancien ministre Sarkozyste Éric WOERTH, qui a pour feuille de route et pour consigne, je cite, « de mettre de l'ordre dans l'exercice des compétences des collectivités ». Donc, il y a, je pense, une source d'inquiétude supplémentaire que nous ne devons pas perdre de vue par rapport à cela.

Mais quoi qu'il en soit, notre collectivité continue d'intervenir au-delà de ses propres compétences et, bien évidemment, on l'a vu, dans un contexte particulièrement contraint, contraint par les nombreuses réformes successives que le gouvernement actuel nous propose, des réformes qui sont injustes, qui sont parfois antidémocratiques - je pense bien sûr à la réforme injuste des retraites - et toutes ces réformes ont pour résultat, de plonger encore un peu plus notre société et nos citoyens dans la pauvreté et dans les inégalités. Cela a été dit aussi, le taux de pauvreté atteint aujourd'hui pratiquement 15% dans notre pays. Et comme si cela ne suffisait pas, on commence ces derniers jours, et notamment par la bouche du ministre de l'Économie Bruno LE MAIRE, on prépare les esprits à de nouvelles cures d'austérité puisque c'est ainsi qu'on nous indique qu'il faut encore réduire la dépense publique de 10 milliards d'euros cette année pour envisager 20 milliards d'euros supplémentaires l'année prochaine, avec un déficit public qui atteint donc maintenant 5,5%.

Comme l'a indiqué André LAIGNEL, Vice-Président de l'Association des Maires de France dans les pages de Sud-Ouest, pas plus tard que mercredi, l'ensemble des collectivités locales ont déjà contribué puisque la baisse de Dotation Globale de Fonctionnement a représenté un effort des collectivités de 70 milliards d'euros depuis 2014. Et puis, j'aime bien rappeler que les collectivités votent des budgets qui sont équilibrés. Et André LAIGNEL ajoute qu'ayant déjà beaucoup participé à la solidarité financière, nous n'avons aucune raison d'être mis à contribution d'un dérapage budgétaire manifeste qui est de la seule responsabilité de l'État et donc forcément, il faut rechercher cette responsabilité de l'État. Et par conséquent, si les recettes ne sont pas au rendez-vous, c'est avant tout dû aux cadeaux fiscaux qui ont été offerts, notamment aux détenteurs de capitaux et des aides aux grandes entreprises sans contrepartie.

Le désengagement de l'État est de plus en plus important. Les manquements de l'État - on l'a vu sur un certain nombre de sujets comme le RSA, l'absence de loi Grand âge, le handicap, les MNA, le déploiement de la fibre, pour ne citer que quelques exemples - s'ajoutent au désengagement en matière - et c'est un sujet qui me tient à cœur - de création de logements.

L'état, effectivement, est le premier responsable de la situation de crise du logement dans laquelle nous nous trouvons, et je pense qu'à sa mesure, notre collectivité tente effectivement d'essayer d'atténuer cette crise, en consacrant donc, on l'a vu également, des moyens supplémentaires sur ce volet du logement.

D'autre part, ce gouvernement remet également en cause des droits importants. Je veux parler des droits de l'assurance maladie et vous l'avez vu ces dernières heures, ces derniers jours, il cible maintenant l'assurance-chômage pour aller encore piocher dans la poche de ceux qui ne sont pas fortunés. Il s'attaque donc aux salaires socialisés, de manière générale, financés grâce aux cotisations universelles et obligatoires sur la base de richesses qui ont été créées, rappelons-le, par les salariés et qui ont vocation à sécuriser la vie de chacun.

Dès lors, chacun l'aura compris, le problème, ce n'est pas le problème de la dépense, mais bien un problème de recettes que nous rencontrons et auquel il va falloir bien évidemment s'attaquer en cessant donc, comme je viens de le dire, de faire les poches des salariés et des demandeurs d'emploi.

En juillet 2023, la Cour des Comptes indiquait que les niches fiscales représentaient une perte de 94,2 milliards d'euros pour notre pays. Le même document estime à plus de 260 milliards d'euros le soutien financier total destiné aux entreprises, soit à peu près 10% du PIB. Donc, de l'argent dans notre pays, il y en a et, bien évidemment, comme nous le clamons depuis fort longtemps, il est urgent de reprendre la main par une réforme fiscale de grande ampleur, marquée bien sûr par la justice sociale afin que chacun contribue à la chose publique selon ses moyens.

Monsieur le Président, le groupe communiste et citoyen, vous n'en serez pas surpris, votera le budget que vous nous proposez, donc, 597 M€ et à peu près 120 M€ d'investissement, qui propose donc des réponses concrètes aux besoins des Landaises et des Landais, dans un contexte, comme je viens de l'expliquer, particulièrement contraint et qui est imposé par le gouvernement.

Je termine pour vraiment souligner que rarement, rarement dans le cadre d'un examen d'un budget primitif, les insuffisances de la politique gouvernementale n'auront été à ce point mises autant en évidence et je crois que les débats que nous venons de vivre ces deux journées ont vraiment mis en évidence ces insuffisances. Je vous remercie.

M. DUBOIS : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Vous l'avez vu, nous ne sommes pas intervenus à outrance sur tous les rapports parce que, effectivement, chaque compétence exercée par le Département de par son historique, semble nécessaire dans sa continuité.

Ce qui appelle pour nous plus matière à contestation, c'est l'architecture globale, la colonne vertébrale qui amène à la construction de ce budget. Tout d'abord parce que, alors que

notre Département est en-dessous des moyennes de la même strate - vous avez utilisé pas mal de comparaisons avec les moyennes nationales tout au long de ce budget, Monsieur le Président, là aussi, il y en a une qui est intéressante - alors que nous sommes en-dessous de la moyenne nationale pour les Départements de même strate en termes d'investissement, nous continuerons à l'être puisque l'investissement baissera sur ce budget primitif 2024. Je compare de budget à budget et je sais que l'on aura toujours ce débat parce que les comptes administratifs qui arriveront après, mais que nous ne connaissons pas, seront différents. Donc, de BP à BP, l'investissement baissera alors que nous sommes déjà en-dessous de la moyenne des Départements de la même strate et le fonctionnement, lui, continuera à augmenter alors que là, nous étions déjà en avance par rapport à ces moyennes-là.

Et puis surtout, il y a un critère important à regarder et son évolution peut inquiéter. Nous l'avons déjà noté l'année dernière, c'est celui de l'épargne. Hors résultats antérieurs reportés, l'épargne brute dégagée sur le budget s'élève à 16,2 M€. L'an passé, BP 2023, elle était de 41,3 M€. Baisse significative alors que nous avions déjà constaté qu'elle baissait de 5,5 M€ l'année dernière. La tendance de cette baisse de l'épargne brute s'accélère donc.

L'épargne nette, vous avez précisé qu'elle restait positive. Elle reste positive en intégrant le report des résultats antérieurs parce que sans ce report, elle devient pour la première fois négative cette année à - 3,6 M€. Elle était excédentaire hors résultats antérieurs l'an passé au BP de 21 M€.

Donc, ce qu'il nous reste une fois que nous avons dépensé ce pour quoi nous avions des missions à accomplir et une fois que nous avons encaissé nos recettes, elle diminue et l'épargne nette, celle en fait que l'on a lorsqu'on a remboursé notre dette, elle devient négative et elle redeviendra positive en intégrant les résultats antérieurs puisque le remboursement de la dette s'élèvera à 19,8 M€.

Donc, on voit la tendance qui est celle d'une diminution de ce qui nous reste une fois que nous avons tout assumé et donc effectivement, le levier qui reste à disposition, c'est celui de l'emprunt. Effectivement, nous étions à 1, quelque chose d'année de remboursement par le passé. Nous passons à 2,3 ans sur ce ratio qui est important à regarder avec cet endettement supplémentaire. Rien de catastrophique, mais on sait que ce sont des ratios qui évoluent très vite et que d'ailleurs beaucoup de Départements sont encore sur des ratios assez faibles de ce point de vue-là, mais qu'il convient de regarder de près.

Effectivement, vous indiquez que pour les recettes, la tendance n'est pas joyeuse non plus. Ceci dit, quand même, je tiens à temporiser un peu et à tempérer un peu les propos que vous avez tenus parce que si les droits de mutation baissent par rapport à l'année dernière, je le redis, comme nous l'avons précisé lors du débat d'orientations budgétaires, on est quand même à plus de 90 M€ de recettes prévues sur des recettes historiques qui font partie des plus hautes que notre Département ait connues en termes de droits de mutation.

Les recettes de TVA. J'entends qu'il y ait un manque de visibilité et que les derniers épisodes nous amènent à regarder cela avec prudence, mais en tout cas, elles sont prévues en hausse, selon les propositions que nous fait la DGFIP et au pire, elles seront maintenues. J'entends qu'il y a une dynamique sur les bases de taxe foncière, mais enfin, quand la dynamique de TVA était plus importante, le Département l'a prise aussi.

Ce qui nous fait dire, dans le contexte de difficultés à gérer que l'on connaît, que vous avez pris l'option de baisser de manière uniforme de BP à BP l'ensemble des sommes allouées sur les compétences du Département, hormis la culture qui, elle, voit son budget maintenu.

Il nous aurait paru plus pertinent dans ce contexte d'avoir une véritable stratégie en identifiant les compétences sur lesquelles il est nécessaire de maintenir, voire d'augmenter les efforts, en baissant peut-être de manière significative certaines autres, parce que, encore une fois, notre territoire a besoin que le Département aujourd'hui et à plus long terme, puisse maintenir des efforts significatifs dans un contexte de difficultés

économiques globales, pour mener ces actions contracycliques que nous appelions de nos vœux.

Je pense que de toute façon, cet exercice sera nécessaire. On ne pourra pas se contenter, en constatant des difficultés sur les recettes, de baisser à chaque fois, uniformément chaque compétence exercée. Il faudra, et nous avons eu des débats, notamment sur la voirie, mais sur les compétences essentielles du Département, sans doute devoir arbitrer entre des baisses plus significatives sur certains aspects pour pouvoir maintenir des efforts là aussi significatifs là où c'est nécessaire et là où sont les compétences propres du Département.

J'ai entendu effectivement que l'État était responsable de beaucoup de maux que nous rencontrons aujourd'hui. Je crois que l'on sait dire quand sur certains aspects on pense que les choses pourraient être faites mieux, mais de toute façon, je vous confirme que ce sera au sein de cette Assemblée que devront être faits les arbitrages en fonction des éléments extérieurs qui nous sont proposés.

Et puis. Il y a un dernier point sur lequel nous souhaiterions insister, c'est une autre variable ajustable qui pourrait voir le jour dans certaines des décisions qui sont prises. Je parle là des communes. Je ne fais pas de procès d'intention. D'ailleurs, nous avons acté certaines décisions qui sont prises, mais l'illustration de ce qui est demandé concernant le financement du SDIS est de mon point de vue à regarder avec vigilance. Vous nous dites sur ce point-là que le Département finance plus en proportion que d'autres Départements, les communes moins, et donc, qu'il va falloir revoir les choses. Vous proposez de ce point de vue-là une conférence des financeurs et j'attends de voir ce que sera l'état de ces discussions pour pouvoir nous prononcer sur ce qui sera fait parce que, effectivement, ce qui sera important de ce point de vue-là, c'est de regarder l'ampleur de ce qui est demandé, le rythme, parce que je vous confirme que si le Département connaît une situation moins facile que ce qu'il a connu par le passé, les communes, les autres collectivités ne sont pas, elles non plus, dans un contexte où elles pourront dégager des marges de manœuvre permettant de pallier des désengagements du Département. Je ne fais pas de procès d'intention, je demande juste effectivement que sur ce sujet, comme sur d'autres, nous puissions regarder les choses sereinement et posément.

Donc là aussi, sans surprise, nous voterons contre ce budget qui nous est proposé.

Mme LUBIN : Merci Monsieur le Président. Nous sommes peut-être à un moment un peu particulier de la vie des Conseils Départementaux, parce que depuis plusieurs années, l'opération de pompage, si je puis dire, a commencé. On nous a transférés des compétences qui devaient être compensées à l'euro près et qui ne l'ont jamais été et le delta ne cesse de se creuser en défaveur des Départements.

On nous a petit à petit enlevé toute autonomie fiscale et aujourd'hui, les Départements ne vivent plus qu'à l'aune de ce que l'État veut bien leur donner et qui est donc basé depuis très dernièrement sur la TVA, dont on sait que la TVA est corrélée à la consommation et à l'activité économique et dont on a toujours dit que c'était forcément une mauvaise recette puisqu'elle serait soumise à des aléas sur lesquels nous-mêmes élus départementaux n'aurions absolument aucune possibilité d'action.

Donc, nous voilà pieds et poings liés et nous voilà pieds et poings liés à un moment où effectivement, je peux comprendre que ce soit lassant quand on soutient un gouvernement d'entendre toujours des gens nombreux autour de ce demi-cercle qui viennent expliquer toutes les dérives de la politique actuelle gouvernementale, mais oui, un gouvernement qui se désengage de plus en plus de tout ce qui relève de la solidarité nationale. Et comme la première des compétences des Départements, c'est la solidarité, tout ce qui se désengage de la solidarité nationale retombe à un moment ou à un autre sur les Conseils Départementaux, voire les communes ou intercommunalités. Parce que la solidarité nationale, eh bien, on en a besoin. La solidarité en règle générale, les concitoyens en ont besoin. Ce qu'ils ne trouvent plus dans des politiques d'État, ils vont venir les chercher de toute façon à un moment auprès de leur collectivité de proximité.

Je vais citer un exemple, mais je pourrais en citer d'autres. La fin annoncée de manière extrêmement brutale de l'ASS, Allocation Spécifique de Solidarité, qui est versée à un demandeur d'emploi lorsqu'il arrive en fin de droits, lorsqu'il a épuisé ses droits. C'est brutal. C'est tellement brutal d'ailleurs que je me suis dit que c'était un ballon d'essai. Non, non, visiblement ça ne sera pas un ballon d'essai. Qu'est ce qui va se passer ? C'est mécanique. Les personnes qui seront privées du jour au lendemain de cette allocation spécifique de solidarité vont se tourner vers les Départements et faire une demande de RSA. Cela ne ça ne peut pas être différent et donc, ce sont des dépenses qui vont venir tout de suite grossir le flux des dépenses de fonctionnement dont vous nous dites qu'elles ne cessent d'augmenter dans ce Département. Et oui, forcément, comment pourrait-il en être autrement ?

Je pense à d'autres choses aussi. Je ne voudrais surtout pas être un oiseau de mauvais augure, mais quand j'entends parler d'une entreprise qui va fermer dans ce département, une entreprise qui emploie une main d'œuvre qui travaille dans cette entreprise depuis de nombreuses années, qui a atteint peut-être un certain âge et qui aura donc des difficultés à retrouver un emploi localement, il ne faut pas se le cacher, et que dans le même temps, on a un Premier Ministre qui fait la guerre aux chômeurs, ce que j'appelle même, en cette période de Pâques où les enfants vont chasser les œufs, eh bien, il y en a qui font de la chasse aux pauvres. Très clairement, ce gouvernement depuis maintenant quelques mois et en particulier ce Premier Ministre se distingue par une chasse aux pauvres absolument incroyable.

Qu'est-ce qui va se passer ? On va abaisser la durée d'indemnisation des chômeurs encore une fois. Il nous dit, on ne descendra pas au-dessous de 12 mois. Merci notre bon maître. J'ai envie de dire, encore heureux. Et il est de plus en plus question, et on sait bien que cela va finir par arriver, d'abaisser aussi la durée de cotisation des séniors, dont on imagine que dans ce type d'entreprise il y en a quelques-uns.

Qu'est-ce qu'il va se passer là aussi ? Ils se tourneront vers les Départements. Bien évidemment, je ne le souhaite pas, mais ce sont quand même des arrivées de bénéficiaires du RSA dont on peut imaginer que cela va arriver, et donc, dans un même temps, nous reprocher d'avoir une augmentation de nos frais de fonctionnement quand on sait que le budget de fonctionnement, c'est 60% dans ce département la solidarité, et dans un même temps, nous priver de toute marge de manœuvre en termes de leviers fiscaux, nous priver d'aller chercher des recettes et subir comme nous le subissons la baisse des droits de mutation puisque nous sommes dans un département attractif qui a connu une véritable embellie, il faut le dire, au niveau de ses droits de mutation et dont on sait, bien évidemment, que cela peut ne pas durer. On a toujours su que cela pouvait ne pas durer et aujourd'hui nous y voilà et en espérant qu'on connaîtra à nouveau un avenir meilleur.

Et donc on est dans une espèce d'entonnoir où, d'un côté, mécaniquement nous allons avoir des dépenses supplémentaires induites par cette compétence de solidarité qui est la nôtre et des politiques de l'État - je ne peux pas dire le contraire - qui font que nous allons avoir des dépenses supplémentaires. Mon collègue Jean-Marc LESPÄDE a parlé du logement, mais le logement est emblématique. Ce qui se passe au niveau du logement dans ce pays est vraiment emblématique, c'est à dire la ponction qui a été faite dans les caisses des organismes d'habitat qui aujourd'hui du coup se voient complètement contraints dans leur capacité à construire des logements, alors qu'on n'a jamais eu autant besoin de logements dans ce pays et c'est lié à un certain nombre de choses. C'est lié au fait que le logement social, dont je rappelle que 70% des Landais et des Français en règle générale entrent dans les caractéristiques de ce logement social. Jusqu'à maintenant, on venait au logement social quand on faisait partie des classes les plus modestes. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas pour tout un tas de raisons : l'augmentation de prix de l'immobilier et le resserrement des conditions de crédit, l'augmentation des taux, ainsi de suite. Les classes moyennes, voire même les classes moyennes légèrement supérieures, n'accèdent plus au logement individuel et se tournent vers le logement social. Il y a aussi la modification de nos conditions de vie, l'explosion des séparations, les familles

monoparentales qui font qu'on a besoin de beaucoup plus de logements et dans le même temps, on enterre les capacités des bailleurs sociaux à créer du logement social.

Donc oui, nous sommes dans un département qui a accru son aide au logement social grâce justement à ces DMTO, mais jusqu'à quand ? Tout cela, ce sont des dépenses effectivement qui arrivent en plus. Peut-être que d'autres qui sont bien meilleurs que moi en la circonstance en la matière répondront. Oui, peut-être que nous allons avoir à faire face à une baisse de notre épargne. Oui, certainement que nous allons devoir puiser un peu dans l'endettement, mais ça nous le savions aussi. Notre capacité à désendetter a été assez extraordinaire et tant mieux parce que quand les vaches maigres arrivent, on pourra peut-être se permettre de toucher un peu à l'endettement.

J'entends autour de moi des Départements nous dire qu'ils sont à l'os. Ils sont à l'os. Ils sont à l'os en termes d'endettement, ils sont à l'os en termes de fonctionnement. J'ai entendu les propos du Président du Département voisin en Gironde sur la baisse de l'ASS où il dit clairement que si aujourd'hui tous les Girondins qui bénéficient de l'ASS arrivent au RSA, ils ne pourront pas assumer.

Donc, nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins et dans ce Département, moi je n'ai pas vu de baisse drastique dans nos différents budgets, nos différentes compétences. Je trouve qu'on tient plutôt bien le choc et on continue à assumer des politiques qui sont les nôtres, notamment en matière de soutien au grand âge, à l'autonomie, politique d'EHPAD publics, et ainsi de suite, où nous voyons là aussi certains nuages qui commencent à s'amonceler, mais nous sommes prêts justement à y répondre et en tenant notamment des langages de vérité.

Donc bien évidemment que le groupe que je représente, le groupe majoritaire, votera votre budget, Monsieur le Président, et je salue la façon dont ce Département est géré, qui nous permet en ces temps plutôt d'orage, de continuer à exercer nos compétences et surtout à exercer notre capacité à être une collectivité de proximité parce que là où l'État s'échappe, là où l'État laisse tomber les Français et pas seulement les plus modestes, aujourd'hui, des Français dits des classes moyennes, voire même commence à rogner sur les classes moyennes supérieures, nous, nous sommes toujours là. Jusqu'à quand ? Je ne sais. Il faut impérativement que le gouvernement reprenne en main certaines politiques et ce n'est pas avec ce qui nous est annoncé par Bruno LE MAIRE que l'on peut commencer à voir un début d'éclaircie. Il faudra pourtant trouver les moyens et ces moyens passent par une fiscalité plus juste, une fiscalité plus juste à l'échelle du pays qui permettra de redonner des marges de manœuvre aux Conseils Départementaux puisque maintenant nous sommes tributaires de l'État et en attendant, grâce à la bonne gestion que nous affichons dans ce Département, nous pouvons continuer à mener nos politiques.

Donc, bien évidemment, vous aurez notre quitus, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Pour respecter l'horaire et je ne voudrais pas que vous tombiez tous les uns après les autres d'inanition, on va conclure cette session budgétaire.

Je tenais à saluer la qualité des débats qui sont, je trouve, beaucoup plus nourris que d'habitude, ce qui prouve que la méthode que l'on vous a suggérée et qui a été globalement bien respectée, a permis le débat. Parce que, dans la mesure où on n'est pas assommés par des présentations trop denses, on peut saisir les sujets pour mettre en exergue les politiques mises en œuvre. Ça c'est un premier point.

Deuxième point, je ne voudrais pas que vous sortiez de cet hémicycle en pensant que tout va mal. C'est bien le contraire. Le budget que nous présentons aujourd'hui est un budget particulièrement ambitieux. Il est particulièrement ambitieux dans la mesure où vous voyez qu'en fonctionnement, qui est quand même la traduction de nos compétences, Monsieur Dubois... C'est surtout là, parce que 60% de notre budget, comme le disait Monique LUBIN concerne la solidarité et c'est là qu'il y a le paradoxe. D'un côté, on nous demande de faire beaucoup en la matière et l'État nous transfère de plus en plus de choses, sauf qu'il veut continuer à décider pour nous. C'est là où on est quand même à un moment un peu

particulier. C'est qu'il y a cette volonté recentralisatrice qui est présente dans tous les discours et dans toutes les actions et par contre, on délègue le financement.

L'exemple de l'ASS est flagrant, et demain, la réforme de l'assurance-chômage qui passerait, selon les premières déclarations du Premier Ministre, de 18 à 12 mois d'indemnisation et les conditions pour pouvoir en bénéficier seraient aussi revues. Inévitablement, cela va conduire de plus en plus de personnes au minima social et elles vont se retrouver au RSA. Et donc, la dette constituée par l'Etat à l'encontre des collectivités et particulièrement des Départements, à travers ce qu'on appelle les allocations individuelles de solidarité, ne va faire que s'accroître. Sachant que, comme l'a expliqué Monique LUBIN, quand cela a été mis en œuvre, et particulièrement pour le RSA, c'était à l'époque Jean-François COPE qui était Ministre du Budget, à l'Assemblée, il ne cessait de répéter : « Ne vous inquiétez pas, ce sera à l'Euro près. » On en est à 50/50. Si vous traduisez cela en milliards d'euros à l'échelle du pays, vous imaginez ce que cela peut représenter.

Si on parle de la protection de l'enfance, aujourd'hui l'État parle de recentralisation de la protection de l'enfance. Quand on voit les moyens que l'on y consacre, s'il n'est pas satisfait du travail qui est mené, mais enfin quand on voit comment il est conduit aujourd'hui à diminuer drastiquement le budget de notre pays, on peut s'interroger sur la reprise d'une telle compétence et je serais inquiet par rapport aux enfants qui ne seraient plus sous la responsabilité des Départements.

Sincèrement, pour l'instant, et je pense que cela a été salué, même si en creux vous ne dites pas tout à fait cela, Monsieur Dubois, mais, ce qui est à noter, c'est qu'on a eu la prudence d'anticiper ces mouvements que l'on connaît aujourd'hui et parce qu'on a eu cette prudence et qu'on a épargné suffisamment pour pouvoir faire face et qu'on s'est désendetté pour pouvoir faire face à ce qui arrive aujourd'hui, on maintient un budget à la hauteur des besoins de nos concitoyens et de nos concitoyennes. C'est quand même cela la leçon de ce budget 2024 au sein du Département, parce que face quand même à une baisse aussi drastique, et de la TVA par rapport à la prévision, et des droits de mutation où on est passé de 134 à 110 ou 109 et que l'on prévoit à 95 et que ce sera peut-être beaucoup moins, eh bien, on arrive quand même à faire face pour l'instant.

Donc, cela veut dire que l'on avait fait des réserves. Je ne vais pas rentrer dans un calcul avec vous, mais selon les calculs de la Direction Générale des Finances Publiques, ce n'est pas le mien, l'épargne nette en 2023 a progressé de 2 600 000 €. Donc, elle ne diminue pas, elle ne s'érode pas, elle se conforte, elle se stabilise malgré les baisses de recettes importantes.

Cette année, l'objectif, et je l'ai dit en débat d'orientations budgétaires, cela a été repris dans son exposé par Dominique COUTIERE, l'objectif est d'avoir d'un niveau d'investissement qui soit supérieur ou égal à celui de 2023. Donc, cela veut dire que si le budget se passe comme on le prévoit, on devrait réaliser donc un peu plus de 80 M€ de dépenses d'investissement. Si vous rajoutez le remboursement du capital de la dette, on sera juste un petit peu au-dessus de 100 M€ et on devra faire appel à un emprunt de l'ordre maximum de 30 M€. Quand vous savez que l'on en aura remboursé en capital 20 M€, cela veut dire que l'on se sera endetté simplement de 10 M€. L'endettement net ne sera que de 10 M€ supplémentaires, ce qui peut avoir des incidences en termes de nombre d'années de remboursement, certes, mais en termes d'encours de dette, on sera donc autour de 130 M€ au 1^{er} janvier de l'année prochaine. On aura donc encore un encours de dette, quand on s'est fixé comme objectif, dans les hypothèses où la situation se dégraderait, parce qu'on a cette capacité, de pouvoir avoir un encours de dette à la fin du mandat de 200 M€.

Tout cela est largement piloté. On vote le budget fin mars. Je ne vais pas vous annoncer fin avril que je diminue de 10% ou 20% les lignes budgétaires. Je pensais que l'on pourrait avoir ce quitus-là, que tout le monde ait conscience du pilotage de la politique budgétaire et de maintenir les ambitions. On a eu ce débat pendant les deux jours. Je pense qu'on maintient toutes les politiques.

Après, je pense que l'intérêt est de regarder sur plusieurs années parce qu'il y a des dépenses qui s'étaisent sur plusieurs années. Donc, il y a des moments où c'est plus élevé, des moments où c'est moins élevé, mais quand on regarde la trajectoire sur plusieurs années, on voit qu'il y a au minimum le maintien des budgets d'investissement. Après, il y a la dépendance des autres partenaires que sont les collectivités et on est aussi un petit peu dépendant de leurs réalisations. Je pense que sur les deux années qui s'annoncent, on va être largement sollicités, parce que le cycle électoral fait que c'est comme ça. Les premières années de mandat, on est moins sollicités et les dernières années on l'est beaucoup plus. Je pense que ce seront des budgets qui continueront d'augmenter.

J'en terminerai par rapport à votre interrogation parce que vous ne voyez pas, vous, le désengagement et le transfert financier de l'État vers les Départements ou globalement les collectivités, mais vous vous inquiétez éventuellement que les communes seraient sollicitées pour le financement d'un service aussi essentiel que le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Cette remarque n'augure rien de bon sur les discussions que nous allons avoir dans les semaines qui viennent, je n'en doute pas parce que force est de constater, et là je crois que c'est pour le coup incontestable, on est dans un Département où on a pris largement notre part et bien au-delà depuis fort longtemps et que c'est autant d'économies qu'ont pu faire les communes depuis des décennies. Aujourd'hui, le Service Départemental d'Incendie et de Secours est confronté à une difficulté au niveau de sa politique d'investissement, c'est à dire que le renouvellement du matériel principalement, quelques projets de casernement sont à programmer dans les 5 années qui viennent et donc, il va y avoir une augmentation du budget d'investissement qui sera très importante. Si on doit y faire face, il va falloir que tout le monde y contribue et certainement beaucoup plus que ce qui était fait jusqu'à aujourd'hui.

C'est pour cela qu'on a mis en place cette conférence des financeurs pour que tout le monde prenne la mesure du sujet. J'ose espérer - parce que tout le monde s'enorgueillit souvent de la qualité du matériel, des bâtiments, et ainsi de suite - que tout le monde puisse y contribuer parce que c'est quand même la défense des Landaises et des Landais.

Je pense que c'est un rendez-vous qui sera important, qui devrait intervenir, je pense, mais c'est à la main du SDIS, vers la fin du premier semestre et j'ose espérer que tout le monde sera au rendez-vous parce que nous, on a précédé le rendez-vous depuis de très nombreuses années et, même si c'est le fait de l'histoire, peut-être, que le Département des Landes a contribué beaucoup plus que les communes, mais quand vous savez que la moyenne nationale, et là je pense qu'on est tous d'accord, c'est 58% dans la participation des Départements au financement du SDIS et que dans les Landes, c'est 70, cela veut dire quand même qu'en termes d'économies pour les collectivités, les communes et les intercommunalités, cela fait depuis de très nombreuses années que ces économies ont été faites, et si elles ont eu la même prudence que nous, elles ont provisionné parce qu'elles savaient qu'un jour cela allait arriver.

Voilà donc moi... et j'en terminerai là, je pense que ce qu'il faut que vous reteniez, c'est que l'on a présenté, compte tenu du contexte, un budget particulièrement ambitieux et qui ne renonce à rien, bien au contraire, et particulièrement sur le logement où on a mis des actions supplémentaires en place et qui concerneront tant le littoral que l'intérieur parce que les problématiques sont très différentes. Sur le littoral, c'est un problème de foncier et de spéculation et sur l'intérieur, c'est un problème de vacance de logements en centres-bourgs qui a besoin d'être regagnée, et l'un ne coûte pas moins que l'autre. C'est pour cela qu'il faudra que l'on aille sur tous les terrains et là on se substitue à l'Etat sur cette politique qui est de sa responsabilité. Et là aussi, il a drastiquement supprimé des moyens sur le logement et il est donc responsable et lui seul responsable de la situation et de la crise que l'on connaît aujourd'hui.

Maintenant, on va passer au vote de ce budget.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(26)**

ABSENT : 0

CONTRE : Mme Martine Dedieu, M. Julien Dubois, M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à M. Julien Dubois) **(4)**

ABSTENTION : 0

ADOpte A LA MAJORITE

Merci beaucoup. On vous donne rendez-vous à la prochaine Commission Permanente, le 12 avril. Vous avez les parapheurs à signer, et je vous rappelle l'amicale mais je vous l'ai déjà dit.

La séance est levée à 13h05

Le Président,



Xavier FORTINON

Le Secrétaire de séance,



Julien PARIS

TABLE DES MATIERES
Procès-verbal des débats - Réunion du Budget Primitif 2024

N°s	Titres des rapports	Pages
	ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES REUNIONS DU 16 FEVRIER 2024	2
	A - AUTONOMIE (Personnes âgées et Personnes handicapées) ET PROTECTION DE L'ENFANCE	
A-3	LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	6
A-1	LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE	7
A-2	LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	18
A-4	PROTECTION DE L'ENFANCE	23
	B - INSERTION, FAMILLE, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	
B-1	INSERTION PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	25
B-2	SOUTIEN AUX FAMILLES	37
B-3	LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	40
	C - SOLIDARITE TERRITORIALE	
C-1	FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ ET ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES	43
C-2	HABITAT ET LOGEMENT	46
C-3	PROPOSITION ÉMISE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES CONCERNANT LE LOGEMENT	52
C-4	COEFFICIENT DE SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTAL – CSD	56
	D - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
D-1	POLITIQUE DE MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURES	57
D-2	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - LES GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURES HORS DOMAINE DÉPARTEMENTAL - DOMAINE FERROVIAIRE GPSO (GRAND PROJET DU SUD OUEST)	66
D-3	AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE	69
D-4	AMÉNAGEMENT DURABLE ET GESTION DOMANIALE	72
D-5	BÂTIMENTS DURABLES DÉPARTEMENTAUX	73
D-6	AMENDES DE POLICE	76

N°s	Titres des rapports	Pages
	E - ENVIRONNEMENT : TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	
E-1	PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS, LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES	76
E-2	EAU : PETIT ET GRAND CYCLES	78
E-3	PROTÉGER ET VALORISER LES ESPACES LITTORAUX	81
E-4	DÉVELOPPER LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE ET LA PRATIQUE CYCLABLE	83
E-5	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	86
E-6	DÉCHETS	90
E-7	AGIR ET INFORMER, SENSIBILISER AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE	92
E-8	SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) ASSOCIATIONS ÉVOLUANT DANS LE SECTEUR DE LA PROTECTION CIVILE PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS)	93
	F - AGRICULTURE ET FORET	
F-1	SOLIDARITÉ ENVERS LA FERME LANDES ET MAINTIEN DU DYNAMISME AGRICOLE ET RURAL	95
F-3	« LES LANDES AU MENU ! » : UN OUTIL À DISPOSITION DES TERRITOIRES ET DE LEURS ACTEURS POUR RELOCALISER L'ALIMENTATION ET SOUTENIR LES PRODUCTIONS DE QUALITÉ	97
F-4	SOUTIEN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AUPRES DE LA FILIERE FORET BOIS	100
F-5	DOMAINE DEPARTEMENTAL D'OGNOAS	101
F-2	CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES ATTENTES SOCIÉTALES : UNE NÉCESSAIRE TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE À ACCOMPAGNER	104
	G - ATTRACTIVITE, TOURISME ET THERMALISME	
G-1	ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE, TOURISME ET THERMALISME	110
	H - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	
H-1	AGIR POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET SES ACTEURS STRATÉGIE POUR LES LANDES	114
	I - EDUCATION ET SPORTS	
I-1	UNE ACTION VOLONTARISTE DU DEPARTEMENT SUR SA COMPETENCE EN MATIERE DE COLLEGES	118
I-2	SPORTS	123

N°s	Titres des rapports	Pages
	J - JEUNESSE	
J-1	FAVORISER LES PARCOURS EDUCATIFS EPANOUISSANTS	126
J-2	DONNER AUX JEUNES LA POSSIBILITE DE CHOISIR LEURS PARCOURS	129
J-3	SOUTENIR L'ENGAGEMENT CITOYEN AU CŒUR DES PARCOURS DE JEUNESSE	130
	K - CULTURE	
K-1	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ACTIONS CULTURELLES DEPARTEMENTALES	133
K-2	PATRIMOINE CULTUREL	136
	L - DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	
L-1	BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN DES LANDES	138
	M - FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE	
M-1	PERSONNEL DEPARTEMENTAL, ELUS ET SUBVENTIONS	139
M-2	INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS	140
M-3	DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT	141
M-4	RAPPORT D'INFORMATION SUR LA DETTE DU DEPARTEMENT DES LANDES	142
M-5	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	143
M-6	RAPPORT ADDITIF RESSOURCES FISCALES ET FINANCIERES 2024	144
M-7	BUDGET PRIMITIF 2024	145